

CONSEIL

Cent quinzième session

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2025

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	1
Décisions clés pour 2025	5
Décisions à prendre concernant le Programme et Budget pour 2025	7
Aperçu	9
Introduction au budget.....	11
Présentation du budget.....	11
Niveaux budgétaires.....	11
Principes financiers et budgétaires généraux de la gestion financière de l'OIM.....	12
Tableaux synoptiques de l'OIM.....	13
Structure organisationnelle renforcée.....	14
Présentation de l'Organisation	23
Constitution et gouvernance.....	25
Structure organisationnelle.....	26
Organigramme de l'OIM.....	51
Financement de la structure de base	53
Définition de la structure de base.....	55
Sources de financement de la structure de base.....	55
Fusion de la partie administrative du budget et des revenus de soutien opérationnel pour 2025	58
Partie I : Partie administrative du budget (en francs suisses)	61
Partie administrative du budget.....	63
Barème des quotes-parts et contributions assignées.....	66
Objets de dépenses.....	70
Tableau des effectifs.....	73
Partie II : Partie opérationnelle du budget (en dollars É.-U.)	75
Partie opérationnelle du budget.....	77
Revenus de soutien opérationnel.....	78
Sources et application des revenus de soutien opérationnel.....	80
Personnel et services financés par les revenus de soutien opérationnel.....	81
Financement de la partie opérationnelle du budget.....	93
Contributions volontaires escomptées à la partie opérationnelle du budget.....	94

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
Services/Appuis.....	97
Tableau synoptique.....	99
I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	100
I.1 Aide à la réinstallation	102
I.2 Aide au rapatriement	103
I.3 Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence.....	103
I.4 Aide à la transition et à la stabilisation	110
I.5 Soutien en matière électorale.....	119
II. Migration et santé.....	120
II.1 Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage.....	123
II.2 Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants.....	123
II.3 Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise .	125
III. Migration et développement durable.....	127
III.1 Cohérence des politiques et développement des communautés.....	129
III.2 Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques	132
III.3 Contribution des migrants au développement.....	136
IV. Migration régulée.....	138
IV.1 Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements.....	143
IV.2 Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite.....	145
IV.3 Solutions dans le domaine des frontières et de l'identité.....	152
IV.4 Appui à la gestion des migrations.....	159
V. Migration assistée.....	162
V.1 Migration de main-d'œuvre	164
V.2 Intégration et cohésion sociale	168
V.3 Immigration et visas	170
VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire.....	172
VI.1 Données et analyses sur la migration	175
VI.2 Politique migratoire	176
VI.3 Recherche et publications en matière migratoire	177
VI.4 Innovation et gestion des connaissances	178
VI.5 Activités liées au Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations.....	179
VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations.....	180

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
VIII. Appui aux programmes de caractère général	182
VIII.1 Personnel détaché	182
VIII.2 Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	185
VIII.3 Personnel et services financés par les revenus divers	185
VIII.4 Fonds de dotation Sasakawa	186
VIII.5 Contributions sans affectation spéciale	186
Ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget	187
Tableaux récapitulatifs	189
Programmes et projets par région	190
Afrique.....	190
Moyen-Orient	194
Amérique latine et Caraïbes	196
Amérique du Nord	198
Asie et Océanie.....	199
Europe.....	202
Appuis et services à l'échelle mondiale.....	206
 ANNEXES	
Annexe I Financement de la structure de base – Tendances	
Annexe II Fonds détenus dans des comptes spéciaux	
Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires	1
Fonds de réponse rapide pour les transports.....	1
Fonds du patrimoine de l'OIM	2
Fonds de prêt aux réfugiés	3
Fonds de dotation Sasakawa	4
Fonds d'entraide Spühler.....	5
 Annexe III Considérations liées aux devises étrangères dans le Programme et Budget	
Annexe IV Partie opérationnelle du budget – Effectifs/dépenses administratives et de personnel	
Annexe V Mouvements estimatifs	

SIGLES ET ACRONYMES

COP 29	Vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
OSC	Organisation de la société civile
DSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IASC	Comité permanent interorganisations
MIDAS	Système d'information et d'analyse des données sur la migration
MiMOSA	Migration Management and Operational Systems Application
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PCR	Processus consultatifs régionaux sur la migration
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRIMA	Système d'information et de gestion des projets
PRISM	Système de gestion intégrée des processus et des ressources
PSEAH	Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel
RSO	Revenus de soutien opérationnel
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WASH	Eau, assainissement et hygiène

GLOSSAIRE

On trouvera ci-après quelques définitions succinctes des termes techniques et financiers employés dans le Programme et Budget.

Commission pour frais généraux liés aux projets – Commission appliquée sur tous les projets d'opérations, destinée à couvrir les dépenses indirectes qui ne sont pas directement liées à un projet particulier.

Contributions à affectation spéciale – Contributions versées ou remboursées au titre d'opérations ou de services déterminés. De telles contributions ne peuvent être utilisées dans un autre but que celui auquel elles étaient destinées sans l'autorisation expresse du donateur. Une part non négligeable des contributions versées au budget des opérations est constituée de contributions à affectation spéciale.

Contributions sans affectation spéciale – Les contributions à la partie opérationnelle du budget sont dites sans affectation spéciale si elles sont versées à titre de soutien général et sans aucune restriction quant à leur utilisation.

Fonds de dotation – Fonds dont le compte de capital doit rester intact en permanence, seuls les revenus de ce compte (habituellement sous la forme d'intérêts) pouvant être utilisés pour financer des projets ou d'autres activités.

Fonds de prêt – Fonds permettant le financement, en tout ou en partie, des coûts de transport des réfugiés et des services connexes, en accordant des prêts à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour migrer vers des zones de réinstallation. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs répondants.

Imputation des dépenses aux projets – Pratique consistant à imputer les dépenses administratives et de personnel sur le budget des activités et projets auxquels elles se rapportent. Le mot anglais « projectization » recouvre à la fois cette pratique et les procédures qui s'y rapportent.

Personnel et services essentiels – Dépenses de personnel et d'appui administratif nécessaires aux fins de gestion et d'administration qui ne sont pas directement liées à une activité spécifique.

Recettes reportées des exercices précédents – Excédent de recettes par rapport aux dépenses d'un exercice financier antérieur et des contributions à affectation spéciale reçues en avance sur l'exercice en cours.

Réforme budgétaire – Processus de renforcement du budget de base de l'Organisation devant permettre de suivre le rythme de la croissance. Le Groupe de travail sur la réforme budgétaire, créé par le Comité permanent des programmes et des finances en 2010 pour s'atteler à cette question, continue de travailler sur des propositions visant à renforcer le budget de base.

Ressources inscrites au budget – Elles comprennent les crédits escomptés durant l'exercice du fait du remboursement de services fournis, et les engagements de financement pris par des donateurs pour contribuer au financement d'activités nouvelles ou en cours. Les ressources inscrites au budget désignent les crédits reçus en cours d'exercice ou reportés des années précédentes.

Revenus de soutien opérationnel – Ils sont composés de la « commission pour frais généraux liés aux projets » et des « revenus divers ».

Revenus divers – Ils sont composés des contributions sans affectation spéciale des gouvernements ou des donateurs, des intérêts créditeurs et d'autres revenus.

AVANT-PROPOS

Étant presque parvenue au terme de ma première année en tant que Directrice générale, j'ai le plaisir de vous présenter le Programme et Budget pour 2025. Je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à tous les États Membres de l'OIM pour leur appui et leur engagement en faveur de l'action essentielle que mène l'Organisation.

En cette époque difficile, où le nombre de migrants a atteint des niveaux sans précédent, l'OIM continue de répondre à des défis mondiaux complexes. Elle est en première ligne des interventions menées face aux crises dans le monde entier. Le conflit en Ukraine continue d'entraîner des déplacements importants : on dénombre aujourd'hui plus de 6,2 millions de réfugiés et 3,67 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. La crise prolongée en Afghanistan continue de compromettre l'avenir de millions d'Afghans à l'échelle nationale et internationale. Au Soudan et dans les pays voisins, le conflit armé est venu aggraver la situation humanitaire catastrophique dans laquelle se trouvent les populations touchées. En République démocratique du Congo, le conflit prolongé a entraîné le déplacement de sept millions de personnes et donné lieu à une situation d'insécurité alimentaire aiguë et à une augmentation de la violence fondée sur le genre. La situation humanitaire, de plus en plus préoccupante, appelle une action concertée de toute urgence. La propagation du virus Mpox en Afrique de l'Est, en Afrique australe et dans la Corne de l'Afrique est source de grave préoccupation, particulièrement pour les migrants en situation de vulnérabilité, les populations très mobiles et les communautés déplacées, autant de groupes qui sont souvent laissés de côté dans ce type de crises.

Le changement climatique reste un facteur majeur de migration et de déplacement. Partout dans le monde, les phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations et les épisodes de sécheresse prolongés ont des effets dévastateurs sur les moyens de subsistance et touchent des millions de personnes. La COP 29 à venir se tiendra à point nommé, étant donné qu'elle sera axée sur l'interaction entre le changement climatique, la paix et la sécurité. L'OIM prônera le renforcement des efforts menés à l'échelle internationale en vue de faire face aux déplacements dus au climat et de promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières.

L'OIM, qui est l'un des rares organismes à couvrir le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, reste à l'avant-garde des programmes visant à répondre aux besoins émergents. Cependant, la demande croissante de soutien dont elle fait l'objet continue de peser sur ses structures existantes. Au cours de l'année écoulée, le budget et les effectifs de l'Organisation ont encore augmenté. Les dépenses totales de l'OIM devraient s'élever à la fin de 2024 à 3,8 milliards de dollars É.-U.. Selon les projections, les effectifs de l'Organisation devraient atteindre 22 500 d'ici à la fin de 2024, et environ 23 500 en 2025.

L'OIM se félicite du renforcement de sa structure de base procédant des réformes budgétaires convenues au titre de la résolution du Comité permanent des programmes et des finances n° 31 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, adoptée le 28 juin 2022. Au moment où l'Organisation entre dans la troisième année de mise en œuvre de ces réformes, un grand nombre des besoins les plus pressants et immédiats identifiés au début du processus ont été satisfaits. Les fonctions de contrôle interne et de responsabilité de l'Organisation ont été renforcées et décentralisées. De même, les fonctions juridiques et administratives, les ressources humaines et le contrôle financier ont été consolidés. La coopération stratégique avec le secteur privé a progressé, ainsi que les capacités dans les domaines de la communication et des médias. L'ensemble de ces efforts ont été déployés conformément au Plan stratégique de l'OIM 2024-2028, tout en maintenant l'accent sur l'efficacité institutionnelle et le renforcement de la souplesse et de la réactivité dont l'Organisation doit faire preuve pour répondre à des besoins complexes et urgents sur le terrain.

Il reste néanmoins beaucoup à faire. Je suis pleinement convaincue que l'OIM saura, avec votre soutien sans faille, conserver sa souplesse tant appréciée et poursuivre ses efforts de renforcement institutionnel afin de répondre aux attentes qui sous-tendent la réforme budgétaire. C'est pourquoi je propose, en 2025, d'utiliser les RSO pour permettre à l'OIM de rester une organisation axée sur l'exécution, capable de répondre mieux et plus rapidement à des défis complexes en s'appuyant sur une structure plus décentralisée. À cet effet, en 2024, elle concentrera ses efforts sur quatre grands domaines ayant trait à la gestion :

- **Renforcer plus avant la responsabilité et le contrôle internes.** L'Organisation prévoit d'établir un plus grand nombre de postes clés en matière de vérification et d'enquête, au Siège et dans les bureaux extérieurs, et améliore ses capacités de contrôle de la qualité et de communication de

données. En intensifiant la décentralisation pour certaines fonctions, on améliorera la supervision des bureaux de pays, ce qui contribuera au renforcement d'une culture d'intégrité, de transparence et de responsabilité à tous les niveaux de l'Organisation.

- **Apporter un soutien accru au personnel de l'OIM pour améliorer la fourniture de services et l'organisation des carrières.** L'OIM a besoin des bonnes personnes aux bons postes et au bon moment. Des effectifs solides et stables sont indispensables à la réalisation de son plein potentiel. Il est prévu de moderniser les procédures institutionnelles en matière de recrutement, de formation et de direction, tout en renforçant progressivement la diversité géographique et l'égalité des genres dans les effectifs à tous les niveaux.
- **Renforcer les partenariats stratégiques et la mobilisation.** Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028, il nous incombe de mobiliser des partenaires stratégiques, de mieux faire comprendre les dynamiques mondiales à l'œuvre dans le phénomène migratoire, de faire entendre la voix des migrants, des communautés et des pays, et de donner à l'OIM sa place de chef de file dans le monde pour les questions de migration. L'Organisation consolide ses fonctions en lien avec les partenariats stratégiques et institutionnels, la mobilisation et la communication pour qu'elles soient mieux adaptées à leurs mandats respectifs, notamment en renforçant la collaboration avec des partenaires tels que les institutions financières internationales.
- **Donner forme aux bureaux régionaux du futur.** Après avoir procédé à un examen structurel complet, l'OIM renforce ses bureaux régionaux pour accroître les capacités d'appui aux bureaux de pays ainsi que ses initiatives interrégionales, régionales et infrarégionales, à l'appui de l'excellence des programmes. Dans tous les bureaux régionaux, les fonctions clés seront normalisées dans les domaines des risques et de la conformité, des ressources humaines, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des technologies de l'information et de la communication, du suivi et de l'évaluation, des médias et de la communication, de l'élaboration des projets, et d'autres domaines thématiques.

À l'avenir, l'Organisation entend parvenir à l'excellence opérationnelle et stratégique là où celle-ci revêt la plus grande importance. Pour ce faire, il convient de renforcer sans délai les programmes de l'OIM dans quatre domaines clés : action humanitaire et protection, mobilité climatique, voies régulières, et données et analyse. C'est en renforçant les structures internes et en améliorant les partenariats que nous y parviendrons.

Premièrement, **l'action humanitaire et la protection.** Il est impératif d'adapter et de positionner constamment l'OIM pour qu'elle soit en mesure d'intervenir dans des contextes humanitaires en constante évolution. Que ce soit au Siège ou dans ses bureaux extérieurs, l'Organisation renforcera ses capacités d'action humanitaire et de protection, en mettant particulièrement l'accent sur la coordination et la gestion des camps, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et les abris et les établissements. Pour veiller à ne laisser personne de côté, elle prévoit de créer des postes clés dans les domaines suivants : inclusion du handicap, lutte contre la traite dans les situations de crise, responsabilité à l'égard des populations touchées, et santé mentale et soutien psychosocial.

Deuxièmement, **la mobilité climatique et les déplacements.** L'urgence climatique est réelle, et ses effets immédiats se font ressentir jour après jour. On sait qu'à l'avenir, ce phénomène aura inévitablement des effets à long terme sur les populations. Il est du devoir de l'OIM de veiller à ce que l'action climatique soit intégrée dans toutes ses activités opérationnelles, stratégiques et en matière de données, afin que la communauté chargée des migrations participe aux efforts déployés face à l'urgence climatique. L'Organisation continuera d'améliorer ses capacités institutionnelles pour aider les États Membres et les autres parties prenantes à honorer leurs engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique et de la gestion des déplacements, au moyen de « laboratoires climatiques », et de renforcer ses activités de sensibilisation stratégique et ses partenariats dans le domaine de l'action climatique.

Troisièmement, **les voies régulières et l'inclusion.** L'OIM possède plusieurs décennies d'expérience dans le domaine de l'appui à la mobilité de la main-d'œuvre, à l'inclusion sociale et à la gouvernance des frontières et de l'immigration. On sait que de nombreux pays font – ou feront – face à des pénuries de main-d'œuvre pénalisantes. Par ailleurs, afin de combattre la migration irrégulière, il convient d'améliorer les systèmes de gestion des frontières et de lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains. L'OIM va se doter d'un secrétariat chargé spécialement de coordonner ses travaux sur les voies régulières, garantissant ainsi une réponse associant l'ensemble de l'Organisation. Elle renforce

également ses travaux concernant le développement et la reconnaissance des compétences, ainsi que l'intégration et l'inclusion des migrants.

Quatrièmement, **les données et l'analyse**. Il importe de veiller à ce que les politiques et les lois en matière de migration soient fondées sur des éléments factuels de bonne qualité et sur les droits, et à ce que les programmes soient novateurs et complets. Ainsi, l'OIM sera mieux à même d'aider la communauté internationale à anticiper et à atténuer les risques futurs, et non pas de se contenter de répondre aux situations de déplacement en cours. À cette fin, les données et la recherche jouent un rôle déterminant. L'Organisation continuera d'accentuer l'impact de l'Institut mondial des données, notamment en renforçant les pôles de données dans les bureaux régionaux, afin de produire des données à des fins d'action, d'analyse et de prévision stratégique pour répondre aux besoins des migrants et des communautés au service desquels elle œuvre.

La première ligne de maîtrise de l'OIM demeure ses bureaux de pays, et c'est là que doivent être réalisés certains des investissements les plus importants. L'Organisation intègre progressivement des postes clés hors Siège dans sa structure de base ; les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les pays visés par la résolution n° 31 sont désormais financés à hauteur d'au moins 75 % par le financement de base. Dans les bureaux de pays à fonctions de coordination et les bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation, ces postes sont intégralement financés, ce qui accroît la capacité d'intervention de l'OIM dans les pays où les besoins sont les plus importants.

L'OIM nourrit de grandes ambitions pour l'avenir. Si sa structure de financement repose toujours en grande partie sur le budget des projets, elle continuera de diversifier ses sources de financement, en accordant la priorité à l'instauration de partenariats productifs avec le secteur privé, conformément à son mandat. Je tiens à remercier les États Membres qui versent des contributions sans affectation spéciale ou à affectation relativement non contraignante. L'OIM a besoin de ces généreuses contributions volontaires pour accroître encore sa souplesse et sa flexibilité.

Je vous remercie une nouvelle fois de votre confiance, de votre soutien et de votre collaboration. Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous au cours des années à venir, et ainsi de faire avancer l'action menée par l'OIM dans le but de mettre à profit les possibilités qu'offre la migration tout en œuvrant au service des plus vulnérables.



Amy E. Pope
Directrice générale

DÉCISIONS CLÉS POUR 2025



DÉCISIONS À PRENDRE CONCERNANT LE PROGRAMME ET BUDGET POUR 2025

NIVEAU BUDGÉTAIRE

Partie administrative du budget

1. La partie administrative du budget a été établie à 88 874 192 francs suisses et présente un accroissement de 11 760 976 francs suisses par rapport au budget de 2024.

Partie opérationnelle du budget

2. La partie opérationnelle du budget, établie sur la base des crédits escomptés, est estimée à 2,19 milliards de dollars É.-U., ce qui représente une augmentation de 346,1 millions de dollars É.-U. par rapport à la même époque de l'année dernière.

Revenus de soutien opérationnel

3. Le niveau budgétaire est établi sur la base du montant escompté des revenus qui seront dégagés conformément aux politiques institutionnelles établies concernant le taux de la commission pour frais généraux applicable aux projets mis en œuvre par l'Organisation. Le budget des RSO prévu pour 2025 s'élève à 273 millions de dollars É.-U..

APERÇU



INTRODUCTION AU BUDGET

4. Les services fournis par l'Organisation dans le contexte des migrations mondiales se sont considérablement accrus ces dernières années, amenant l'Administration à élaborer des politiques et à établir des structures qui permettent de mettre en œuvre un budget et un nombre de projets croissants de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. Les activités exposées dans le présent document sont le fruit de la collaboration et des partenariats qui ont été noués, et resserrés, avec les États Membres, les organisations internationales, la société civile et d'autres parties prenantes pour relever les défis mondiaux que pose la migration.

5. Dans le cadre de l'application de la résolution n° 31 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, adoptée le 28 juin 2022 par le Comité permanent des programmes et des finances, le processus de création des structures de base appropriées a été mis en place suivant une approche progressive afin de garantir une réponse rapide aux besoins des mandants.

PRÉSENTATION DU BUDGET

6. Conformément au Règlement financier de l'Organisation, le Programme et Budget pour 2025 est composé de deux grandes parties, auxquelles s'ajoutent des sections distinctes pour en améliorer la clarté et en faciliter la consultation.

7. La Partie I concerne la partie administrative du budget, qui est exprimée en francs suisses et financée par les contributions assignées des États Membres. Les détails de la partie administrative du budget sont donnés dans le tableau des objets de dépenses (pages 70, 71 et 72).

8. La Partie II concerne la partie opérationnelle du budget, qui est exprimée en dollars É.-U.. On y trouve un aperçu des activités pour lesquelles on pouvait raisonnablement estimer les ressources budgétisées à la date de rédaction du présent document. Les sources financières additionnelles reçues au titre d'activités nouvelles ou en cours durant l'exercice budgétaire seront reflétées dans les futures révisions du présent document.

NIVEAUX BUDGÉTAIRES

9. La partie administrative du budget a été établie à 88 874 192 francs suisses et présente un accroissement de 11 760 976 francs suisses par rapport au budget de 2024.

10. La partie opérationnelle du budget, établie sur la base des crédits escomptés, est estimée à 2,19 milliards de dollars É.-U., ce qui représente une augmentation de 346,1 millions de dollars É.-U. par rapport à la même époque de l'année dernière. Il convient de souligner que l'Organisation établit son budget sur la base des crédits escomptés, et que ce montant représente les crédits confirmés pour 2025 au moment où le présent document a été finalisé. Le budget des RSO a été porté de 220 millions de dollars É.-U., dans le budget révisé de 2024, à 273 millions de dollars É.-U. en 2025, soit une augmentation de 24,1 %. Conformément à la résolution du Conseil no 1390 relative aux dispositions et pratiques budgétaires, adoptée le 24 novembre 2020, cette projection de RSO a été faite sur la base des résultats effectifs indiqués dans le dernier Rapport financier en date de l'Organisation et compte tenu des tendances actuelles et prévisibles.

11. Outre le financement de la structure de base, y compris les dépenses afférentes aux structures de sécurité du personnel de l'Organisation, une partie des RSO est allouée au Fonds de l'OIM pour le développement et sert aussi à financer la redevance de l'OIM au titre de sa participation au mécanisme du DSS. Les projets financés par le Fonds de l'OIM pour le développement ne sont pas présentés par activité dans ce document, mais font l'objet d'un rapport distinct.

12. Les tableaux des pages 58 et 59 présentent l'application des ressources combinées provenant de la partie administrative du budget et des RSO.

PRINCIPES FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES GÉNÉRAUX DE LA GESTION FINANCIÈRE DE L'OIM

13. Les principes essentiels ci-après constituent le cadre politique de gestion financière de l'OIM, en particulier en ce qui concerne le budget des projets relevant de la partie opérationnelle du budget. Ces principes essentiels sont exposés plus en détail dans le document IC/2009/7 intitulé « IOM's Financial and Administrative Policies Applicable to Operational Projects Funded by Voluntary Contributions ».

14. Les **dépenses directes** sont celles que l'Organisation engage pour des activités de projet déterminées et qui peuvent être directement attribuées à ces dernières. Elles sont incorporées dans le budget des projets et imputées sur celui-ci. Il s'agit notamment des dépenses liées au personnel de projet, à l'équipement, aux locaux, aux frais de déplacement et à tout ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du projet.

15. Les **dépenses indirectes** sont celles que l'OIM engage pour des services d'appui administratif qui ne peuvent pas être directement attribués à des projets précis. Il s'agit pour l'essentiel des services administratifs, des fonctions générales de supervision au Siège et dans les bureaux extérieurs, ainsi que des structures liées à la sécurité du personnel, qui permettent à l'Organisation d'œuvrer avec efficacité et cohérence dans le monde entier.

16. **L'imputation directe des dépenses aux projets** (« projectization ») est une méthode de répartition des coûts suivie par l'OIM pour attribuer les dépenses administratives, opérationnelles et de personnel aux projets. Les dépenses de personnel sont imputées au budget des projets en fonction du temps consacré, tandis que les dépenses administratives courantes sont allouées proportionnellement à l'imputation des dépenses de personnel aux projets ou au regard d'autres paramètres, tels que l'occupation des bureaux. Les dépenses opérationnelles sont imputées directement aux projets correspondants. Chaque activité de l'OIM se voit attribuer un code de projet, utilisé pour enregistrer tous les versements de fonds et toutes les dépenses qui s'y rattachent. Chaque projet est géré par un administrateur de projet, qui est comptable de l'utilisation efficace des ressources pour atteindre les objectifs du projet.

17. La **commission pour frais généraux liés aux projets** est un pourcentage prélevé sur le total des dépenses directes liées aux projets ; elle est utilisée à titre d'appoint pour financer la structure de base de l'Organisation et couvrir la redevance de l'OIM au titre de sa participation au mécanisme du DSS ainsi que d'autres dépenses se rapportant à la sécurité du personnel. Le montant actuel de la commission pour frais généraux liés aux projets représente 7 % du total des dépenses.

18. **Indemnités de cessation de service** : Il s'agit de la somme des prestations dues à un membre du personnel à la cessation de service, conformément au contrat d'emploi ou au Statut et Règlement du personnel. Pour le personnel relevant de la partie administrative du budget, une méthode budgétaire est appliquée pour le paiement des indemnités dues à la cessation de service du personnel qui quitte l'Organisation. Cependant, la majorité des membres du personnel sont couverts par la partie opérationnelle du budget, et une réserve équivalente au total estimatif de ces indemnités est donc maintenue. Pour cela, un prélèvement est effectué à hauteur de 4 % des dépenses de personnel de chaque projet. Ce pourcentage est revu à intervalles réguliers pour en vérifier la pertinence. Les indemnités dues à la cessation de service comprennent : a) les indemnités de départ ou de licenciement ; b) la compensation financière des congés annuels non utilisés ; c) d'autres prestations dues, telles que la prime de rapatriement et les frais de voyage pour le personnel de la catégorie des administrateurs ; et d) l'assurance maladie après la cessation de service.

TABLEAUX SYNOPTIQUES

Partie administrative du budget (financée par les contributions assignées des États Membres)

	2024 (C/114/6) Francs suisses	2025 Prévisions Francs suisses
Administration	77 113 216	88 874 192

Partie opérationnelle du budget (financée par les contributions volontaires)

SERVICES/APPUIS	2024 (C/114/6) Dollars É.-U.	2025 Prévisions Dollars É.-U.
I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	1 005 793 200	1 219 522 700
II. Migration et santé	276 286 100	342 693 000
III. Migration et développement durable	40 308 800	49 929 100
IV. Migration régulée	332 411 900	338 177 700
V. Migration assistée	104 793 400	136 763 200
VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire	13 237 400	21 190 200
VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations	18 866 200	2 629 900
VIII. Appui aux programmes de caractère général	47 183 000	74 102 200
TOTAL	1 838 880 000	2 185 008 000

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE RENFORCÉE

19. L'Administration a pour objectif de maximiser les crédits budgétaires limités dont dispose l'Organisation afin de renforcer son efficacité et son impact, et ainsi d'assurer sa capacité à œuvrer au service des migrants et des États Membres.

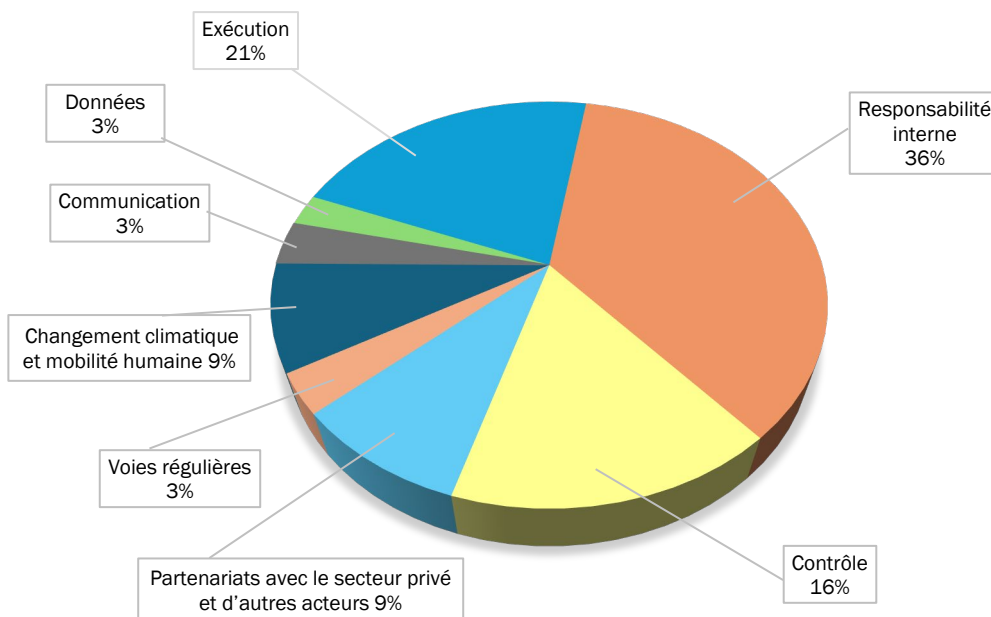
20. Compte tenu de l'augmentation échelonnée sur cinq ans de la partie administrative du budget approuvée par le Comité permanent des programmes et des finances au titre de la résolution n° 31 du 28 juin 2022 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, l'affectation du montant correspondant à l'augmentation pour la troisième année est restée guidée par la répartition proportionnelle entre les grands domaines de la réforme budgétaire que sont l'exécution (53 %), le contrôle (30 %) et le perfectionnement (17 %).

21. L'affectation du montant correspondant à l'augmentation générale du budget de base, qui procède de l'augmentation de la part administrative du budget et des revenus de soutien opérationnel, a été guidée par un ensemble de priorités définies par la Directrice générale, qui recouvrent : a) le changement climatique et la mobilité humaine ; b) les voies régulières et la mobilité de la main-d'œuvre ; c) les partenariats avec le secteur privé et d'autres acteurs ; d) les données ; e) la communication ; et f) la réalisation de progrès tangibles dans la mise en œuvre des décisions relatives à l'exécution, la responsabilité interne et la réforme budgétaire.

22. Il est aussi prévu, concernant l'affectation de l'augmentation générale du budget, d'accorder la priorité au financement des postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays visés par la résolution du Comité permanent n° 31. Pour garantir une large répartition des fonds additionnels, les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays concernés seront financés à hauteur de 75 % au cours de la troisième année de mise en œuvre de la réforme budgétaire. En outre, les coûts afférents aux postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays à fonctions de coordination et les bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation seront intégralement financés pendant cette troisième année. La répartition proportionnelle des fonds prélevés sur la part administrative du budget ne suffisant pas à couvrir ces dépenses, une part du financement nécessaire est couverte par les RSO. Au titre de leur rôle de première ligne de défense de l'Organisation, les chefs de mission et les chargés de la gestion des ressources sont responsables au premier chef de la gestion, du suivi, du contrôle et de la bonne administration des activités en matière de finances, de budget, de trésorerie, de ressources humaines, d'achats, de logistique et d'informatique. Ces fonctions sont essentielles pour assurer la fourniture de services aux migrants et aux États Membres et pour garantir la conformité avec les politiques et les mesures de contrôle interne applicables à la gestion des ressources financières confiées à l'Organisation.

23. Dans les bureaux régionaux, l'accent a été mis largement sur la normalisation et le renforcement des structures, y compris les volets finances, risques et conformité, ressources humaines, gestion de la chaîne d'approvisionnement, TIC, suivi et évaluation, médias et communication, élaboration de projets, et liaison et politiques, pour tenir compte de la restructuration et du classement des unités du Siège, dans le but de constituer des bureaux régionaux efficaces et adaptés au contexte particulier de chaque région, qui veillent à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'Organisation. En outre, les capacités ont été améliorées dans plusieurs domaines, tels que la protection, l'action humanitaire et le relèvement, et les données. La gestion des bureaux régionaux repose sur deux principaux piliers : Gestion et réformes, et opérations. Chacun de ces piliers est dirigé par un directeur régional adjoint, sous la supervision d'un directeur régional. Des postes nouveaux et des postes existants sont chargés de fonctions de supervision et d'orientation auprès des bureaux extérieurs, conformément aux politiques, procédures et contrôles internes.

24. Une importance stratégique est également accordée à la consolidation des structures internes, notamment en ce qui concerne la mobilisation du secteur privé, les médias et la communication et le resserrement des partenariats, ainsi que sur la promotion de la responsabilité interne par le renforcement des fonctions juridiques et administratives, des ressources humaines et du contrôle financier.



25. La section suivante présente les changements, y compris les postes nouvellement créés, qui seront intégrés dans la structure existante en utilisant l'augmentation de la partie administrative du budget, conformément à la résolution du Comité permanent n° 31, ainsi que l'augmentation du budget des RSO.

SIÈGE

26. Le Siège est chargé de formuler la politique, les directives et la stratégie institutionnelles, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité et d'assurer une surveillance. L'équipe de direction relève de la Directrice générale et comprend les membres suivants :

- Directrice générale adjointe chargée des opérations ;
- Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes ;
- Chef de Cabinet ;
- Directrice principale du Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication ;
- Directeur principal du Bureau de la stratégie et de la performance institutionnelle.

27. Quatre bureaux indépendants relèvent directement de la Directrice générale : le Bureau du Médiateur et des services de médiation, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau du contrôle interne et le Bureau de la déontologie et de la PSEAH.

28. Les modifications apportées aux effectifs du Siège afin de renforcer des fonctions essentielles conformément aux changements structurels sont énumérées ci-après.

I. Directrice générale

Bureau du contrôle interne

- Création d'un poste de directeur de l'audit interne et de cinq postes dans la catégorie des administrateurs afin de renforcer les capacités du Bureau du contrôle interne.
- Création d'un poste délocalisé investi d'une mission d'enquête auprès du Bureau régional de Nairobi, relevant directement du Bureau du contrôle interne.
- Création d'un poste délocalisé investi d'une mission d'audit interne auprès du Bureau régional de Vienne, relevant directement du Bureau du contrôle interne.

- Pour appuyer et renforcer la présence hors Siège du Bureau du contrôle interne, dix postes de la catégorie des administrateurs ont été délocalisés du Bureau du contrôle interne, situé au Siège, aux bureaux régionaux de Bangkok, Vienne, Nairobi et Panama. En outre, dans les catégories des administrateurs et des agents recrutés sur le plan national, sept postes chargés de l'audit interne et des enquêtes ont été transférés du Centre administratif de Manille à différents bureaux régionaux, comme suit : trois à Vienne, deux à Bangkok et un à Panama. Ces postes relèveront toujours directement du Bureau du contrôle interne.

Bureau de la déontologie et de la PSEAH

- Création de deux postes de la catégorie des administrateurs et d'un poste de la catégorie des services généraux afin de renforcer le Bureau de la déontologie et de la PSEAH.

Bureau du Médiateur et des services de médiation

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de deux postes pour renforcer les capacités globales du Bureau.

Bureau des affaires juridiques

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de 10 postes pour renforcer et améliorer les capacités globales du Bureau.
- En vue d'améliorer et de renforcer la présence hors Siège du Bureau des affaires juridiques, des postes délocalisés sont placés dans les pôles juridiques situés à Panama, Bangkok et Nairobi. De plus, dans la catégorie des administrateurs, deux postes chargés de conseil juridique sont placés dans les centres administratifs, un à Manille et à Panama. Dans la catégorie des administrateurs, un poste chargé de conseil juridique est créé à Washington, D.C.. Ces postes relèveront toujours directement du Bureau des affaires juridiques.

II. Bureau exécutif

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de trois postes chargés des politiques migratoires, de l'appui administratif et de la coordination régionale et, dans la catégorie des services généraux, de quatre postes d'appui administratif.

III. Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de deux postes de conseil et d'appui auprès de la Directrice principale du Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication.
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste chargé de fonctions administratives et d'appui au sein du Bureau.

Département des médias et de la communication

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de 11 postes afin de renforcer le Département dans les domaines de la stratégie de communication, de l'appui aux communications, de la communication interne, des médias sociaux et de la créativité.

Secrétariat des organes directeurs

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de deux postes chargés d'assurer des services de traduction.
- Transfert du Bureau de la Directrice principale au Secrétariat des organes directeurs d'un poste d'appui administratif de la catégorie des services généraux.

Division de la mobilisation des ressources

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de cinq postes pour améliorer l'efficacité de la mobilisation des ressources sur le terrain, élargir les travaux de recherche et le traitement des données relatives aux tendances en matière de financement, améliorer les capacités de prévision, et fortifier l'expertise concernant la gestion des relations avec les donateurs, assurer la coordination des appels mondiaux, et solliciter des donateurs nouveaux et non traditionnels.

Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations

- Création du poste de Chef du Secrétariat et d'un poste de la catégorie des administrateurs pour renforcer le Secrétariat et appuyer la mise en œuvre des programmes pertinents sur le terrain.
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'appui aux fonctions administratives au sein du Secrétariat.

Division des partenariats

- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste chargé de la collaboration avec les banques multilatérales de développement.

Division des partenariats avec le secteur privé

- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'appui à la mobilisation du secteur privé.

IV. Bureau de la stratégie et de la performance institutionnelle

- Création d'un poste de directeur adjoint et de cinq postes de la catégorie des administrateurs chargés de la gestion des portefeuilles de projets, de la gestion des risques, de la gestion des financements souples, de la planification stratégique et d'autres fonctions d'appui.

V. Directrice générale adjointe chargée des opérations

- Création d'un poste de la catégorie des administrateurs afin de renforcer les fonctions de liaison et d'appui aux politiques.

Département de l'action humanitaire et du relèvement

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de 14 postes visant à renforcer divers domaines, dont les suivants : analyse des données ; conception de solutions numériques ; WASH et abris ; logements, biens fonciers et immobiliers ; initiatives du IASC en matière de diplomatie humanitaire de haut niveau ; planification et interventions communautaires ; et préparation et réponse.
- Six postes ont été transférés de la Division de la protection au Département de l'action humanitaire et du relèvement. En outre, deux postes chargés de la préparation aux situations d'urgence ont été transférés du Bureau de l'OIM en Türkiye au Département de l'action humanitaire et du relèvement, situé au Siège.

Division de la protection

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de quatre postes destinés à renforcer l'inclusion du handicap, la lutte contre la traite, la santé mentale et le soutien psychosocial, et d'autres domaines liés à la protection.

Département des voies de mobilité et de l'inclusion

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de quatre postes destinés à améliorer les capacités dans les domaines de la mobilité de la main-d'œuvre, de la cohésion sociale et de la gouvernance intégrée des frontières.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de trois postes au sein de l'Unité de coordination des voyages, pour assurer la coordination des voyages du personnel et l'appui en la matière.
- Transfert du Département des données, de l'analyse et de la coordination des politiques au Département des voies de mobilité et de l'inclusion d'un poste de la catégorie des administrateurs.

Département des données, de l'analyse et de la coordination des politiques

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste d'appui aux politiques migratoires.

Bureau de la sécurité du personnel

- Création de trois postes dans la catégorie des administrateurs et de deux postes dans la catégorie des services généraux, afin de renforcer et d'appuyer la planification stratégique et la poursuite des activités dans les situations d'urgence, de renforcer les capacités dans le domaine de l'élaboration des politiques et de l'adaptation, et de veiller au respect des normes de sécurité du DSS et des politiques et orientations de l'OIM en matière de sécurité.

- Transfert du Bureau de la sécurité du personnel, situé au Siège, au Bureau régional de Vienne, d'un poste de la catégorie des administrateurs, afin de consolider la présence de l'Organisation hors Siège.

Division de l'action climatique

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de quatre postes afin de renforcer les fonctions d'appui à l'action climatique.

VI. Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de quatre postes destinés à renforcer la coordination sur des questions de gestion transversales et à appuyer des fonctions connexes, notamment pour aider les bureaux extérieurs à combler les lacunes identifiées.
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'appui administratif.

Département de la gestion administrative et financière

- Création d'un poste de contrôleur financier adjoint et de cinq postes de la catégorie des administrateurs, afin de renforcer les fonctions liées aux finances, à la conformité financière, au budget, à la comptabilité, au système de planification des ressources d'entreprise et à la trésorerie.

Département des ressources humaines

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de sept postes chargés de l'organisation des carrières, de la mobilité du personnel, de la diversité et de l'inclusion, et de la Réserve d'affectation.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de cinq postes dans divers domaines liés aux ressources humaines, dont les assurances du personnel, et le perfectionnement et la formation du personnel.

Département des technologies de l'information et de la communication

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de neuf postes afin d'accroître les capacités de divers services d'appui, et d'élaborer des solutions en matière de TIC en plus de renforcer les stratégies de cybersécurité.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de cinq postes d'appui en matière d'achat de matériel et de services TIC, d'administration des réseaux, et de développement et de mise en œuvre de diverses plateformes d'entreprise.

Division de la chaîne d'approvisionnement

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de six postes afin de fournir un appui à l'échelle mondiale dans les domaines de la gestion des stocks mondiaux, des procédures et politiques administratives, du respect des normes par les partenaires d'exécution, de la normalisation des catégories de biens et de services, des solutions de gestion de la flotte mondiale, et de la gestion des actifs.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de quatre postes d'appui aux achats, à la gestion de la flotte et à la gestion des actifs.
- Transfert du Bureau de l'OIM en Türkiye à la Division de la chaîne d'approvisionnement, au Siège, d'un poste de la catégorie des administrateurs chargé de la gestion des stocks mondiaux.

Division de la gestion du changement

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste chargé de la délégation de pouvoir, afin d'améliorer la simplification, l'automatisation et le recensement des délégations au Siège et hors siège, conformément aux rôles définis dans le système de planification des ressources d'entreprise et aux règles de contrôle des accès.

Division des services partagés à l'échelle mondiale

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste chargé de la mise en œuvre de différents éléments du Programme d'efficacité des Nations Unies.

CENTRES ADMINISTRATIFS

29. Les centres administratifs de Manille et Panama sont des pôles administratifs qui apportent un soutien considérable au réseau mondial de bureaux de l'Organisation.

Centre administratif de Manille

- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, de deux postes à l'appui des fonctions liées aux médias et à la communication, y compris dans le domaine de la conception graphique et de l'élaboration de sites Web.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de 12 postes afin de renforcer le système de planification des ressources d'entreprise et l'appui technique, et d'optimiser les moteurs de recherche au service des activités liées aux médias et à la communication.

INSTITUT MONDIAL DES DONNÉES

- Création de trois postes dans la catégorie des administrateurs et d'un poste dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, destinés à appuyer la gestion des ressources, les fonctions thématiques liées aux données et les capacités de prospective stratégique.

BUREAUX MONDIAUX, RÉGIONAUX ET SOUS-RÉGIONAUX ET BUREAU SPÉCIAL DE LIAISON

30. Les bureaux mondiaux fournissent des orientations stratégiques et opérationnelles aux bureaux extérieurs de l'OIM, assurent une étroite coordination entre les représentants des donateurs et les structures de l'OIM concernés et veillent à ce que les parties prenantes clés soient tenues pleinement informées des évolutions institutionnelles survenues à l'OIM. Les bureaux régionaux et sous-régionaux supervisent, planifient, coordonnent et appuient les activités déployées par l'OIM dans leur région. Ils sont chargés d'examiner et d'approuver les projets, et d'apporter un soutien technique aux bureaux de pays. Le Bureau spécial de liaison avec l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique assure la liaison et la coordination avec l'Union africaine et d'autres organismes multilatéraux. Il est proposé d'apporter les changements ci-après, conformément à l'objectif visant à consolider la présence de l'Organisation sur le terrain, où elle est plus proche des bénéficiaires de ses services.

Bureau mondial de Bruxelles

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de cinq postes chargés des domaines suivants : aide aux migrants ; mobilité de la main-d'œuvre et développement humain ; gouvernance de l'immigration et des frontières ; migration, environnement et changement climatique ; et santé dans le contexte migratoire.
- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, d'un poste chargé des interventions d'urgence et d'après-crise.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de quatre postes chargés de l'appui à l'analyse financière et de différents domaines thématiques.

Bureau mondial de Washington, D.C.

- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, de trois postes afin de renforcer les capacités dans les domaines de la liaison et de la sensibilisation et des accords de coopération.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de deux postes d'appui dans les domaines des programmes, de la liaison et des finances.

Bureau régional de Bangkok

- Création d'un poste de directeur régional adjoint chargé de la gestion et des réformes, et, dans la catégorie des administrateurs, de quatre postes chargés de la paix et du relèvement, de la protection, de l'analyse des données, et de la conformité et de la gestion des risques.

- Création, dans la catégorie des services généraux, de 12 postes afin de fournir un appui et un renfort dans les domaines de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des finances, des TIC, de la liaison et des politiques, des médias et de la communication, du suivi et de l'évaluation, et des risques et de la conformité, ainsi que dans d'autres domaines thématiques.

Bureau régional de Panama

- Création d'un poste de directeur régional adjoint chargé de la gestion et des réformes, et, dans la catégorie des administrateurs, de quatre postes chargés des médias et de la communication, des risques et de la conformité, des données et de la recherche, et de la paix et du relèvement.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de trois postes chargés du suivi et de l'évaluation, des risques et de la conformité, et de la liaison et des politiques.
- Transfert au Bureau de l'OIM à Mexico d'un poste de la catégorie des agents recrutés sur le plan national chargé de la mobilisation du secteur privé, et reclassement du poste à la catégorie des administrateurs.

Bureau régional de Vienne

- Création d'un poste de directeur régional adjoint chargé de la gestion et des réformes, et, dans la catégorie des administrateurs, de cinq postes chargés des risques et de la conformité, des médias et de la communication, des interventions humanitaires d'urgence, de la protection, et des données et de la recherche sur la migration.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de huit postes d'appui dans les domaines des risques et de la conformité, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des ressources humaines, des finances et de l'administration, ainsi que dans d'autres domaines thématiques.
- Transfert du Bureau sous-régional de Bruxelles au Bureau régional de Vienne d'un poste chargé des ressources humaines, relevant de la catégorie des administrateurs.

Bureau régional du Caire

- Création d'un poste de directeur régional adjoint chargé de la gestion et des réformes, et, dans la catégorie des administrateurs, de cinq postes chargés des risques et de la conformité, des médias et de la communication, des données et de la recherche, de la protection et de la préparation aux situations d'urgence, et création d'un poste délocalisé chargé de la collaboration avec le Fonds islamique philanthropique, auprès du Bureau de l'OIM en Arabie saoudite.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de 13 postes d'appui dans les domaines des TIC, des finances et du budget, de l'administration, des risques et de la conformité, du suivi et de l'évaluation, et de l'élaboration de projets, ainsi que dans divers autres domaines thématiques, et création d'un poste délocalisé d'assistant exécutif, auprès du Bureau de l'OIM en Arabie saoudite.
- Transfert du Bureau de l'OIM à Doha au Bureau de l'OIM à Riyad d'un poste chargé des activités de l'OIM en matière de philanthropie islamique, relevant de la catégorie des administrateurs.

Bureau régional de Dakar

- Création d'un poste de directeur régional adjoint chargé de la gestion et des réformes, et, dans la catégorie des administrateurs, de cinq postes chargés des risques et de la conformité, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des médias et de la communication, de la protection, et des données et de la coordination des travaux de recherche.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de neuf postes d'appui dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des finances et du budget, des risques et de la conformité, de l'élaboration de projets, et du suivi et de l'évaluation, ainsi que dans divers autres domaines thématiques.

Bureau régional de Nairobi

- Création d'un poste de directeur régional adjoint chargé de la gestion et des réformes, et, dans la catégorie des administrateurs, de cinq postes chargés des risques et de la conformité, de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence, de la protection, et des données et de la coordination des travaux de recherche.

- Création, dans la catégorie des services généraux, de neuf postes d'appui dans les domaines des finances, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des risques et de la conformité, de la liaison et des politiques, et du suivi et de l'évaluation, ainsi que dans divers autres domaines thématiques.

Bureau sous-régional de Bruxelles

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de deux postes dans les domaines des TIC et de l'aide aux migrants.
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste chargé de l'appui au suivi et à l'évaluation.
- Transfert du Bureau sous-régional de Bruxelles au Bureau régional de Vienne d'un poste chargé des ressources humaines, relevant de la catégorie des administrateurs.

Bureau sous-régional de Pretoria

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de deux postes chargés de la protection et de la réponse aux situations d'urgence.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de deux postes d'appui dans les domaines de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des TIC.

Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de quatre postes dans les domaines de la migration, de l'environnement et du changement climatique, des politiques commerciales concernant la migration, de la protection, et de la santé dans le contexte migratoire.

BUREAUX DE PAYS CHARGÉS DES PARTENARIATS ET DE LA SENSIBILISATION ET BUREAUX DE PAYS À FONCTIONS DE COORDINATION

31. Les bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation sont dotés de responsabilités additionnelles en matière de mobilisation des ressources, d'instauration de partenariats et de sensibilisation. La sensibilisation consiste à informer le public et à mobiliser la société civile, le secteur privé et le grand public. Ces bureaux collaborent au niveau stratégique avec les pays donateurs à l'appui du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 et les bureaux de pays de l'OIM partout dans le monde. Ils apportent leur appui à l'élaboration de politiques de financement, fixent les priorités et les procédures, préparent des propositions et élaborent des stratégies et des mécanismes de mobilisation de fonds destinés à des programmes et des projets nationaux conformément à l'orientation stratégique et aux priorités de l'Organisation.

Bureau de pays chargé des partenariats et de la sensibilisation (Australie)

- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, de trois postes chargés des médias et de la communication, de la liaison avec le secteur privé, et d'autres fonctions concernant la liaison et les partenariats.

Bureau de pays chargé des partenariats et de la sensibilisation (Canada)

- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, de deux postes chargés de la mobilisation des ressources et de la liaison, et de la mobilisation du secteur privé.

Bureau de pays chargé des partenariats et de la sensibilisation (Danemark)

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste de chargé de liaison.
- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, de deux postes dans les domaines des médias et de la communication, et de la mobilisation des ressources.

Bureau de pays chargé des partenariats et de la sensibilisation (Allemagne)

- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, d'un poste dans le domaine de la mobilisation des ressources et, dans la catégorie des services généraux, d'un poste dans le domaine des médias et de la communication.

Bureau de pays chargé des partenariats et de la sensibilisation (Japon)

- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, d'un poste chargé de la mobilisation des ressources.
- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan local, de trois postes d'appui dans les domaines des finances et de la communication.

Bureau de pays chargé des partenariats et de la sensibilisation (République de Corée)

- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, de trois postes chargés de la mobilisation des ressources, de l'élaboration des programmes et de la liaison.

Bureau de pays chargé des partenariats et de la sensibilisation (Royaume-Uni)

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste dans le domaine de la mobilisation du secteur privé, et, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan local, de trois postes dans les domaines de la mobilisation des ressources, de la communication, et de la liaison avec les donateurs.

TRANSFERTS ENTRE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET ET LES RSO

32. Le financement des postes ci-après a été transféré des RSO à la partie administrative du budget :

- Un poste de la catégorie des administrateurs au sein du Bureau des affaires juridiques
- Un poste de la catégorie des administrateurs au sein du Bureau du contrôle interne
- Un poste de la catégorie des administrateurs au sein du Département de l'action humanitaire et du relèvement
- Un poste de la catégorie des administrateurs au sein du Département des données, de l'analyse et de la coordination des politiques
- Un poste de la catégorie des administrateurs et un poste de la catégorie des services généraux au sein du Département des ressources humaines
- Un poste de la catégorie des administrateurs et un poste de la catégorie des services généraux au sein du Département de la gestion administrative et financière
- Un poste de la catégorie des administrateurs au sein de la Division de la santé et du bien-être du personnel
- Un poste, de la catégorie des administrateurs, chargé de la gestion des ressources au sein du Bureau de l'OIM en République démocratique populaire lao
- Un poste de la catégorie des administrateurs au sein du pôle juridique du Bureau régional de Panama
- Deux postes, de la catégorie des administrateurs, chargés de la paix et du relèvement et des ressources humaines au sein du Bureau régional de Vienne
- Deux postes, de la catégorie des administrateurs, chargés des médias et de la communication et des ressources humaines au Bureau régional du Caire
- Deux postes, de la catégorie des administrateurs, chargés des médias et de la communication et des ressources humaines au sein du Bureau régional de Dakar
- Un poste, de la catégorie des administrateurs, chargé de la coordination des politiques au sein du Bureau régional de Nairobi
- Deux postes de la catégorie des administrateurs au sein du Bureau mondial de Washington, D.C.

33. Le financement des postes ci-après a été transféré de la partie administrative du budget aux RSO :

- Deux postes de la catégorie des administrateurs au sein du Bureau mondial de Bruxelles
- Deux postes de la catégorie des administrateurs et un poste d'appui à l'échelle locale au sein du Bureau de l'OIM à Londres

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION



CONSTITUTION ET GOUVERNANCE

34. Créée en décembre 1951, l'Organisation a commencé ses opérations au début de 1952 en tant que Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. Sa constitution a été adoptée le 19 octobre 1953 et est entrée en vigueur le 30 novembre 1954. Un certain nombre d'amendements apportés à la Constitution sont entrés en vigueur le 14 novembre 1989, et le nom de l'Organisation a été modifié en Organisation internationale pour les migrations. D'autres amendements ont été apportés et sont entrés en vigueur le 21 novembre 2013 ; ils ont conduit aux structures de gouvernance actuelles et ne comportent aucune obligation nouvelle pour les États Membres.

35. En vertu de ces amendements à la Constitution, les organes de l'Organisation sont le Conseil, le Comité permanent des programmes et des finances et l'Administration. Le Conseil, au sein duquel chaque État Membre a un représentant qui dispose d'une voix, est l'autorité suprême de l'Organisation et c'est lui qui détermine ses grandes orientations. Le Comité permanent, qui est ouvert à l'ensemble des Membres, se réunit deux fois par an pour examiner et passer en revue les politiques, les programmes et les activités et pour débattre de questions budgétaires et financières. Entre les sessions du Conseil, il prend toute décision urgente sur des questions qui relèvent de la compétence du Conseil.

36. Ces dix dernières années, l'Organisation a profondément changé : ses dépenses d'opérations ont augmenté de plus de 140 %, sa composition n'a cessé de s'élargir – elle est aujourd'hui presque universelle – et ses effectifs se sont rapidement accrus. Sur le plan institutionnel, le rôle de l'Organisation s'est élargi, la migration étant devenue une question de première importance pour la communauté internationale. L'intégration de l'OIM dans le système des Nations Unies, en 2016, et l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en 2018, illustrent ce rôle plus central et les responsabilités croissantes de l'Organisation à l'échelle mondiale.

37. C'est dans ce contexte que les États Membres ont adopté la résolution du Conseil n° 1385 du 28 octobre 2020 sur le renforcement de la structure de la haute direction de l'Organisation, à la suite d'une proposition du Directeur général en ce sens. L'Administration, qui comprend un directeur général, les directeurs généraux adjoints et un personnel dont l'effectif est déterminé par le Conseil, est responsable de la gestion et de la direction de l'Organisation, conformément à la Constitution et aux orientations et décisions du Conseil et du Comité permanent. Le Directeur général, qui est la plus haute autorité du Secrétariat, est élu par le Conseil pour un mandat de cinq ans et ne peut être réélu que pour un seul mandat additionnel. Il nomme deux directeurs généraux adjoints pour la durée de son mandat : le Directeur général adjoint chargé des opérations, et le Directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes.

38. L'OIM est attachée au principe selon lequel des migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. Elle s'efforce de contribuer à relever les défis opérationnels de la migration, de favoriser la compréhension des questions de migration, de promouvoir le développement économique et social par la migration, et d'œuvrer au respect des droits humains et au bien-être des migrants.

39. Conformément à la Constitution de l'OIM, les objectifs et les fonctions de l'Organisation sont les suivants :

- Prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer le transfert organisé des migrants pour lesquels les facilités existantes sont inadéquates ou qui, autrement, ne seraient pas en mesure de partir sans assistance spéciale vers des pays offrant des possibilités de migration ordonnée.
- S'occuper du transfert organisé des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration, pour lesquels des arrangements pourront être faits entre l'Organisation et les États intéressés, y compris ceux qui s'engagent à les accueillir.
- Fournir, à la demande des États intéressés et avec leur accord, des services de migration tels que le recrutement, la sélection, la préparation à la migration, les cours de langues, les activités d'orientation, les examens médicaux, le placement, les activités facilitant l'accueil et l'intégration, des services de consultation en matière de migration, ainsi que toute autre assistance conforme aux buts de l'Organisation.
- Fournir des services similaires, à la demande des États ou en coopération avec d'autres organisations internationales intéressées, pour la migration de retour volontaire, y compris le rapatriement librement consenti.

- Offrir aux États, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, un forum pour des échanges de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts internationaux sur les questions de migration internationale, y compris des études sur de telles questions en vue de développer des solutions pratiques.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

40. L'Administration s'emploie à faire en sorte que la structure organisationnelle demeure adaptée à la complexité croissante des diverses activités de l'Organisation. L'OIM a enregistré une croissance exponentielle ces dernières années en raison de l'évolution de la donne migratoire. Les changements observés dans la dynamique migratoire et les besoins en matière d'intervention humanitaire obligent l'Organisation à se positionner de façon à relever avec efficacité les nouveaux défis, à exécuter son mandat et à répondre aux besoins et aux attentes croissants de ses bénéficiaires, de ses États Membres et d'autres parties prenantes. Avec un budget des opérations évolutif et des activités mises en œuvre dans de nombreux pays du monde, il est fondamental que l'Organisation conserve des structures organisationnelles appropriées qui facilitent la mise en œuvre de ses activités et, dans le même temps, protègent ses actifs grâce à des mécanismes de contrôle efficaces. La structure de base est régulièrement examinée pour s'assurer de son efficacité, et des améliorations appropriées sont présentées pour examen aux États Membres à l'occasion du processus budgétaire annuel.

41. La structure du Siège et la structure hors siège, adoptées à l'issue de l'examen structurel réalisé en 2024, sont exposées plus en détail ci-dessous.

42. Outre le Siège, basé à Genève, la structure organisationnelle de l'OIM est constituée des entités suivantes :

- Centres administratifs
- Bureaux mondiaux
- Bureaux régionaux
- Bureaux sous-régionaux
- Bureaux de pays

SIÈGE

43. Le Siège est chargé de formuler la politique, les directives et la stratégie institutionnelles, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité et d'assurer une surveillance. L'équipe de direction relève de la Directrice générale et comprend les membres suivants :

- Directrice générale adjointe chargée des opérations
- Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes
- Chef de Cabinet ;
- Directrice principale du Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication ;
- Directeur principal du Bureau de la stratégie et de la performance institutionnelle.

DIRECTRICE GÉNÉRALE

44. La Directrice générale a été élue par le Conseil pour un mandat de cinq ans. Elle dispose de l'autorité constitutionnelle pour gérer l'Organisation et mener des activités relevant de son mandat, en fixant des orientations stratégiques à l'échelle mondiale, en formulant des politiques cohérentes et en veillant à ce que l'élaboration des programmes s'accorde avec les priorités stratégiques. La Directrice générale a nommé deux directrices générales adjointes pour la durée de son mandat : la Directrice générale adjointe chargée des opérations, et la Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes.

Bureau du contrôle interne

45. Le Bureau du contrôle interne constitue la troisième ligne de défense indépendante du Cadre de gouvernance interne. Il a pour mission de fournir des garanties indépendantes et objectives et des études et conseils systématiques, de valoriser et d'améliorer la conception, l'efficacité et l'efficacité de la fourniture de services et des opérations de l'OIM et de contribuer à la réalisation des objectifs des programmes et projets de l'Organisation. La mission, les pouvoirs et les responsabilités du Bureau sont énoncés dans sa Charte et portent sur la fourniture de services d'audit interne, de réception de signalements, d'enquête et d'évaluation. Au sein de l'OIM, c'est le seul bureau assumant de telles fonctions de façon indépendante et spécialisée ; le Bureau élabore des stratégies et des plans de travail régissant ses activités compte tenu du mandat, des plans et des priorités de l'Organisation, ainsi que des risques encourus par celle-ci. Dans l'exécution de ses fonctions, le Bureau se conforme aux normes, aux principes et aux orientations applicables concernant les vérifications, les enquêtes et les évaluations, et il tient compte des bonnes pratiques arrêtées et recommandées par les groupes professionnels compétents au sein du système des Nations Unies et par d'autres organisations internationales.

Bureau de la déontologie et de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel

46. Le Bureau de la déontologie et de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel (PSEAH) est un organe indépendant qui est placé sous l'autorité directe de la Directrice générale. Il dirige les travaux menés par l'Organisation en vue de favoriser et préserver une culture éthique d'intégrité, de transparence et de responsabilité au sein de l'OIM, de promouvoir le respect des valeurs fondamentales et des normes de déontologie de l'Organisation et de mettre en œuvre de solides mesures de PSEAH, en intervenant au niveau des politiques et en prodiguant des conseils, en publiant des rapports annuels, en proposant des formations et des activités de sensibilisation à l'échelle mondiale, ainsi qu'en menant des initiatives visant à libérer la parole et à prévenir la discrimination, les mauvais traitements, le harcèlement et les autres manquements, sous toutes leurs formes. Les activités du Bureau sont indispensables à la bonne gouvernance de l'OIM, à l'influence de ses activités et à la préservation de la confiance de ses parties prenantes.

Bureau du Médiateur et des services de médiation

47. Le Bureau du Médiateur et des services de médiation est l'entité indépendante chargée de la résolution informelle des litiges dans le cadre du système d'administration interne de la justice de l'OIM. Ses principales fonctions sont de travailler avec des personnes et des groupes au sein de l'Organisation afin de les aider à trouver des solutions pour résoudre des conflits, des questions ou des problèmes relatifs aux conditions d'emploi, et notamment à l'administration des prestations et avantages, aux méthodes de gestion ainsi qu'au comportement professionnel ou aux relations avec le personnel ; et de porter les problèmes systémiques à l'attention de l'Organisation aux fins de règlement. Conformément à sa charte, le Bureau des services de médiation s'emploie à préserver la confidentialité des personnes qui sollicitent ses services, reste neutre et impartial face aux préoccupations soulevées et est indépendant des structures officielles de l'Organisation. Il est ainsi en mesure d'assumer efficacement ses fonctions en conformité avec le Code de déontologie de l'International Ombuds Association, les politiques, règlements et règles de l'OIM ainsi que d'autres instruments interinstitutions visant à assurer l'équité et la régularité des procédures.

Bureau des affaires juridiques

48. Le Bureau des affaires juridiques, dirigé par le Conseiller juridique, veille à ce que les activités de l'Organisation soient conformes à la Constitution de l'OIM et aux autres dispositions pertinentes adoptées par ses organes directeurs, et à ce que ses relations avec les gouvernements, les organisations internationales, les entités privées et les particuliers reposent sur une base juridique saine. Il donne des conseils juridiques, notamment sur les questions constitutionnelles, sur les privilèges et immunités de l'Organisation et de son personnel, et sur les questions relatives aux contrats et au personnel. Le Bureau comprend trois divisions au Siège et des pôles juridiques régionaux à Bangkok, Nairobi et Panama.

49. La **Division du droit institutionnel et de l'appui aux programmes** donne un avis juridique sur la structure, le mandat et les fonctions de l'Organisation compte tenu de la Constitution de l'OIM, d'autres textes fondamentaux tels que le Règlement du Conseil et celui du Comité permanent des programmes et des finances, des décisions pertinentes du Conseil et du droit international. Elle s'occupe des questions

fondamentales liées au statut juridique ainsi qu'aux privilèges et immunités de l'OIM ; offre des conseils afin de veiller à ce que les relations juridiques de l'Organisation avec les États, les Nations Unies et les autres organisations internationales reposent sur une base solide ; appuie les travaux des organes directeurs, y compris les organes subsidiaires et les groupes de travail, en leur fournissant des avis et des interprétations juridiques ; donne des avis sur les aspects juridiques des opérations et des politiques institutionnelles de l'OIM ; et fournit des conseils aux bureaux extérieurs et au Siège afin que les données à caractère personnel soient recueillies, utilisées, transférées ou traitées de toute autre manière en accord avec le cadre juridique de protection des données de l'OIM.

50. La **Division Droit commun et administratif** donne des avis sur toutes sortes de questions juridiques générales et sur toutes les affaires relevant du droit administratif, y compris le traitement des cas de manquement. Elle représente et conseille l'Organisation dans tous les litiges d'un bout à l'autre du processus d'administration interne de la justice ; examine et élabore des politiques pour s'assurer de leur conformité avec le cadre juridique interne ; apporte son concours à l'application du Règlement unifié du personnel aux membres du personnel recrutés localement dans les bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier, et à la mise à jour du Statut du personnel ; fournit des avis au sujet des privilèges et immunités accordés aux membres du personnel et à l'Organisation et veille à leur respect, y compris dans les litiges impliquant le personnel portés devant des juridictions nationales ; fournit des services juridiques consultatifs aux hauts responsables et aux bureaux extérieurs sur des questions de droit administratif complexes ; et vérifie la conformité juridique des accords et modèles destinés aux membres du personnel et aux non-membres du personnel.

51. La **Division du droit des contrats** donne un avis juridique sur tous les types de contrats dont l'OIM a besoin pour ses opérations et ses activités, y compris les accords de financement conclus avec des donateurs publics et privés, les contrats relatifs à l'achat de biens et de services, les accords relatifs à la mise en œuvre de projets ainsi que les accords de coopération avec des partenaires. Elle aide les bureaux de pays et les unités du Siège à structurer des accords. En outre, elle donne un avis juridique sur des questions contractuelles, notamment en ce qui concerne les licenciements et les litiges. La Division comprend une unité dans chacun des deux centres administratifs situés respectivement à Manille et à Panama ainsi que des membres à Genève et Washington, D.C..

BUREAU EXÉCUTIF

52. Le Chef de Cabinet aide la Directrice générale et l'équipe de direction à garantir l'efficacité opérationnelle, la coordination stratégique et l'efficacité des communications des différents départements et des opérations sur le terrain. Chargé d'appuyer le fonctionnement quotidien de l'Organisation, y compris en supervisant les bureaux régionaux, le Bureau exécutif fournit un appui essentiel à la Directrice générale et aux hauts responsables dans la prise de décisions. En facilitant la collaboration entre les départements et entre le Siège et les bureaux extérieurs, et en simplifiant l'articulation des tâches, le Bureau exécutif contribue à la bonne réalisation du mandat de l'OIM. Il supervise l'Unité de la coordination et de l'appui à l'échelle régionale.

53. L'**Unité de la coordination et de l'appui à l'échelle régionale** contribue à asseoir la cohésion de la structure régionale de l'OIM et permet aux bureaux régionaux d'exercer plus facilement leurs fonctions de contrôle et leurs responsabilités techniques, en vue de gérer les opérations de l'OIM sur le terrain avec efficacité et efficacie. Elle traite les demandes intersectorielles concernant les bureaux régionaux et les bureaux de pays, apporte un soutien et des conseils selon les besoins et peut également saisir les services compétents du Siège en vue de résoudre les problèmes.

BUREAU DES PARTENARIATS, DE LA SENSIBILISATION ET DE LA COMMUNICATION

54. Le Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication appuie la mise en œuvre des priorités stratégiques de l'OIM en mobilisant des ressources, en collaborant avec des partenaires, en orientant les politiques et en faisant mieux connaître les dynamiques migratoires mondiales. Il se trouve en première ligne pour ce qui est d'établir des mécanismes de financement prévisibles aux fins de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 et il améliore la réputation et la crédibilité de l'OIM en tant qu'Organisation cheffe de file pour les questions de migration. Le Bureau plaide en faveur de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières auprès de tous les partenaires et États Membres concernés et il s'efforce de ménager l'espace nécessaire pour faire entendre la voix et l'histoire des migrants, des communautés et des pays. Le Bureau comprend le Département des médias et de la communication, le Secrétariat des organes directeurs, la Division de la mobilisation des ressources, le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur

les migrations, la Division des partenariats, la Division des partenariats avec le secteur privé, le Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies et les Bureaux mondiaux à Bruxelles et à Washington, D.C..

Département des médias et de la communication

55. Le Département des médias et de la communication est le centre stratégique des activités de communication internes et externes de l'Organisation. Il est chargé de gérer et de renforcer la visibilité, la communication et les activités de sensibilisation de l'Organisation à l'échelle mondiale. Il offre un appui inestimable au Siège de l'OIM ainsi qu'aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays du monde entier, en déployant une approche cohérente et efficace de la communication tout en présentant l'Organisation comme l'organisme chef de file dans le monde pour les questions de migration, contribuant ainsi à faire comprendre sa mission et à lui obtenir des soutiens. Le Département joue un rôle décisif pour ce qui est de faire évoluer la perception des questions liées à la migration et de veiller à communiquer efficacement sur la mission, les buts et les activités de l'OIM auprès de publics divers dans le monde entier.

Secrétariat des organes directeurs

56. Le Secrétariat des organes directeurs est l'interlocuteur institutionnel pour les relations et la liaison avec les États Membres et observateurs en ce qui concerne les questions relatives aux organes directeurs. À ce titre, il prépare et coordonne les réunions annuelles des organes directeurs de l'OIM, y compris les sessions du Conseil et du Comité permanent des programmes et des finances, les réunions des groupes de travail, et les consultations informelles qui s'y rapportent. Il organise également les réunions du Bureau du Conseil et le Dialogue international sur la migration. Il est composé de quatre entités : l'Unité du Dialogue international sur la migration, le Secrétariat des réunions, l'Unité des responsables régionaux et les Services de traduction.

57. L'**Unité du Dialogue international sur la migration** organise le forum mondial de dialogue sur les politiques migratoires de l'Organisation, qui vise à renforcer les capacités permettant aux gouvernements et aux autres parties prenantes d'aborder la migration de manière efficace et exhaustive.

58. Le **Secrétariat des réunions** est le point focal pour les réunions et les documents des organes directeurs ainsi que pour les archives institutionnelles. Il assure la gestion de toute la logistique relative à la planification et à la tenue des réunions en personne et en ligne, et s'occupe de l'édition (en anglais) et de la distribution de tous les documents des organes directeurs et des documents connexes.

59. L'**Unité des responsables régionaux** offre son expertise régionale et nationale à la Directrice générale et à l'équipe de direction, et fournit des informations générales sur les questions pertinentes. Cette expertise contribue en outre à l'harmonisation et à la coordination des efforts institutionnels aux niveaux régional et national. L'Unité assure une liaison régulière avec les États Membres sur des questions nationales et régionales liées à la migration.

60. Les **Services de traduction**, comprenant l'Unité de traduction espagnole et l'Unité de traduction française, sont chargés d'assurer la traduction de documents vers l'espagnol et le français, et vers d'autres langues si nécessaire. Ils jouent également un rôle de pôle linguistique pour ce qui est de la terminologie liée à la migration en espagnol et en français auprès de l'OIM, des établissements universitaires, et des autres entités des Nations Unies et organisations internationales.

Division de la mobilisation des ressources

61. La Division de la mobilisation des ressources a pour but de développer les financements alloués à la mission de l'OIM, telle qu'elle est énoncée dans son Plan stratégique 2024-2028. Elle est chargée, au premier chef, d'instaurer des relations avec des donateurs et de cultiver ces relations, de mobiliser des financements, et de diversifier les ressources de l'Organisation. La structure de l'OIM étant décentralisée, la Division dirige et coordonne les activités de mobilisation des donateurs et des ressources pour l'ensemble des services de l'Organisation et des zones géographiques. En outre, elle donne des orientations essentielles, développe et diffuse les connaissances et permet à l'Organisation d'être mieux à même de lever des fonds ; elle agit comme une plateforme centrale pour garantir une approche cohérente et efficace de la mobilisation des donateurs et des ressources au sein de la structure décentralisée de l'OIM.

Secrétariat du réseau des Nations Unies sur les migrations

62. Le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations exerce les fonctions clés suivantes : apporter un soutien à toutes les composantes du Réseau afin de resserrer la collaboration entre les partenaires (système des Nations Unies, États Membres et autres parties prenantes) dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ; superviser le mécanisme de renforcement des capacités prescrit par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui comprend le Pôle du Réseau sur les migrations et le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire en faveur des migrations ; aider les États Membres à assurer le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Pacte mondial, entre autres au moyen d'examen régionaux et dans le cadre du Forum d'examen des migrations internationales ; et coordonner l'établissement du rapport biennal du Secrétaire général des Nations Unies sur le Pacte mondial.

63. **L'Unité du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration** est chargée de gérer le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration et de fournir un appui en matière de gestion au Comité directeur. Cet appui consiste à examiner toutes les notes conceptuelles et toutes les propositions de programmes conjoints, à prêter main-forte aux équipes de pays des Nations Unies aux fins de la conception et de la mise en œuvre de programmes conjoints, à mener des consultations techniques et stratégiques entre les membres du Comité directeur et à soutenir les activités de collecte de fonds et de sensibilisation.

Division des partenariats

64. La Division des partenariats dirige les efforts visant à mettre à profit les partenariats à l'appui des priorités stratégiques et des besoins opérationnels de l'OIM selon une approche associant l'ensemble de l'Organisation. L'OIM estime qu'il importe d'instaurer des partenariats stratégiques avec des parties prenantes extérieures pour tirer parti des multiples possibilités qu'offre la migration et relever les défis complexes qui y sont liés. La Division s'emploie à développer et à diversifier les partenariats avec les organisations internationales, les institutions financières internationales, la société civile et les autres parties prenantes, en se dotant d'une approche plus stratégique et en renforçant les connaissances relatives à la collaboration avec les partenaires.

65. **L'Unité des partenariats internationaux** relève de la Division des partenariats. Elle dirige et appuie les efforts déployés par l'Organisation en vue d'établir et de préserver des relations et des partenariats à l'échelle intergouvernementale, non gouvernementale et locale. Plus précisément, elle est chargée des relations avec les mécanismes de consultation interétatique sur les migrations, les organisations intergouvernementales extérieures aux Nations Unies, les administrations locales, la société civile et la jeunesse. Elle donne des orientations aux collègues du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays en ce qui concerne les possibilités de partenariats, et elle veille à ce que les pratiques exemplaires soient diffusées à l'échelle de l'Organisation. Elle joue aussi un rôle de catalyseur en aidant l'OIM à exploiter les avantages comparatifs de chaque entité à l'appui des priorités stratégiques de l'Organisation.

66. **L'Unité des partenariats avec les banques de développement multilatérales** est chargée d'établir et de maintenir des relations et des partenariats productifs avec les institutions financières internationales et les banques de développement multilatérales, dans le but de promouvoir collectivement des migrations dignes et ordonnées servant l'intérêt des sociétés, et d'intégrer la migration dans les activités de développement qui sont financées par ces banques. Elle donne des orientations aux collègues du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays en ce qui concerne les possibilités de partenariats, et veille à ce que les pratiques exemplaires soient diffusées à l'échelle de l'Organisation.

Division des partenariats avec le secteur privé

67. La Division des partenariats avec le secteur privé dirige l'action stratégique pour la sensibilisation et la mobilisation du secteur privé, avec qui elle s'emploie à établir des partenariats fructueux et novateurs, à l'appui des priorités stratégiques de l'OIM. Elle fournit au Siège, aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays une assistance et des connaissances spécialisées pour ce qui touche à la recherche, l'établissement et la gestion des partenariats avec le secteur privé. En outre, elle est responsable de la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation du secteur privé pour la période 2023–2027, qui encadre les interactions entre l'OIM et le secteur privé, au service de migrations sûres, ordonnées et régulières. Elle supervise la mobilisation du secteur privé, gère et coordonne le

processus de diligence raisonnable pour ce qui concerne l'instauration de partenariats avec le secteur privé, renforce les capacités du personnel en la matière et supervise le programme des ambassadeurs itinérants et les partenariats avec des personnalités en vue.

Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies

68. Le Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York est chargé de renforcer les partenariats de l'Organisation à l'échelle du système des Nations Unies ou avec des missions diplomatiques ou d'autres parties prenantes essentielles. Il vise à mieux faire comprendre les questions liées à la migration, à favoriser la concertation sur les politiques et à faire en sorte que l'OIM et les questions liées à la migration soient bien représentées aux conférences et réunions de haut niveau des Nations Unies. En prenant part à des débats relatifs à la migration, envisagée sous l'angle politique, social, économique et humanitaire, ou encore du point de vue de la paix et de la sécurité, le Bureau s'emploie à faire mieux connaître les travaux et les priorités de l'Organisation et à renforcer la visibilité de la migration, en appelant l'attention sur l'importance de la question dans différentes enceintes des Nations Unies, telles que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Aux côtés de l'Unité des partenariats avec les Nations Unies à Genève, le Bureau donne des orientations au personnel de l'OIM dans le monde entier concernant la collaboration avec les mécanismes de coordination des Nations Unies, y compris les équipes de pays, et il joue un rôle clé dans la promotion des priorités stratégiques et des objectifs opérationnels de l'OIM. Ces deux entités travaillent de concert avec les États Membres, le secrétariat, les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies et différentes organisations intergouvernementales à l'échelle mondiale ; ainsi, elles contribuent dans une large mesure à la réalisation des engagements pris par l'OIM en lien avec la réforme des Nations Unies et avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et font en sorte de maintenir la migration au cœur des débats internationaux.

69. **L'Unité des partenariats avec les Nations Unies** fait partie intégrante du Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies ; elle dirige les efforts stratégiques liés à l'établissement ou au maintien des relations avec d'autres entités, fonds et programmes des Nations Unies. Elle appuie les activités du Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies en vue de favoriser la participation de l'Organisation aux mécanismes et processus des Nations Unies. Ce faisant, elle veille à ce que la collaboration entre l'OIM et les autres organismes des Nations Unies soit efficace et conforme aux buts fondamentaux des Nations Unies.

BUREAU DE LA STRATÉGIE ET DE LA PERFORMANCE INSTITUTIONNELLE

70. Le Bureau de la stratégie et de la performance institutionnelle est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 ; il évalue périodiquement les progrès et les risques et dirige les efforts visant à définir des politiques, procédures et systèmes d'information solides en matière de planification, de gestion des risques et de suivi. Il joue un rôle de premier plan en permettant à l'OIM de passer d'une logique de gestion de projets à une approche centrée sur la gestion de programmes, en mettant l'accent sur l'utilisation judicieuse, efficiente et efficace des ressources. En outre, il supervise et garantit l'intégration de pratiques de gestion des risques dans tous les domaines stratégiques et opérationnels de l'OIM, gère la communication aux parties prenantes d'informations fondées sur des résultats à l'échelle de l'Organisation et aide la Directrice générale à donner la priorité aux initiatives institutionnelles qui s'accordent avec les buts fondamentaux de l'OIM.

Division des risques institutionnels

71. La Division des risques institutionnels supervise l'élaboration et la mise en œuvre du cadre institutionnel de gestion des risques, y compris l'adoption de déclarations d'appétence au risque et de protocoles pour l'établissement de rapports sur l'exposition aux risques à la Directrice générale et dans l'ensemble de l'Organisation. Elle améliore les méthodes, les outils et les compétences à l'appui de la prise de décisions fondées sur les risques et aide la direction, le personnel et les partenaires de l'OIM à gérer les risques et à saisir les occasions d'une manière plus dynamique, plus cohérente et mieux intégrée.

Division de la performance institutionnelle

72. La Division de la performance institutionnelle supervise la conception et la mise en œuvre de l'architecture des systèmes afin de gérer les différents portefeuilles de projets de l'OIM et de rendre des comptes à leur sujet. À ce titre, elle fournit des orientations et propose des formations sur l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets ainsi que sur l'établissement de rapports dans ce

cadre, en concertation avec les autres parties intéressées. La Division a vocation à améliorer la prise de décisions et à assurer une surveillance opportune, pertinente et efficace afin de suivre la réalisation des projets.

Division de la planification stratégique et des résultats

73. La Division de la planification stratégique et des résultats dirige la planification stratégique et la communication sur les résultats à l'échelle de l'Organisation. Elle fournit au personnel de toute l'Organisation des orientations sur la planification stratégique compte tenu des priorités institutionnelles, et conformément au Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 et au Cadre stratégique de résultats. Elle coordonne les processus relatifs aux plans de travail institutionnels, veille à ce qu'ils s'accordent avec les processus annuels de définition des grandes orientations (tels que les travaux du Comité de coordination des politiques et du Comité de coordination de la gestion), œuvre à la cohérence de la communication des résultats institutionnels aux niveaux mondial et régional et à l'échelle des pays, renforce les pratiques de suivi institutionnel et élabore et tient à jour les lignes directrices et procédures relatives à la collecte des résultats institutionnels. En outre, la Division garantit la transparence en élaborant le rapport annuel de l'OIM et les rapports de la Directrice générale au Comité permanent des programmes et des finances et au Conseil, et elle est chargée de veiller au respect des règles relatives à la communication d'informations par l'OIM en tant qu'organisme du système des Nations Unies.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE CHARGÉE DES OPÉRATIONS

74. La Directrice générale adjointe chargée des opérations supervise directement le Département de l'action humanitaire et du relèvement, la Division de la protection, le Département des voies de mobilité et de l'inclusion, le Département des données, de l'analyse et de la coordination des politiques, le Bureau de la sécurité du personnel et la Division de l'action climatique.

Département de l'action humanitaire et du relèvement

75. Le Département de l'action humanitaire et du relèvement supervise les efforts visant à réaliser les objectifs 1 et 2 du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028, à savoir sauver des vies, protéger les migrants et trouver des solutions aux déplacements. En donnant la priorité à la coordination humanitaire, en employant des approches tenant compte des conflits et en intégrant des stratégies d'atténuation du changement climatique, le Département vise à renforcer l'état de préparation aux catastrophes, à anticiper les crises et à réduire les effets de la dégradation de l'environnement sur les déplacements. De plus, il veille à ce que les normes d'établissement des programmes soient de haute qualité et que l'intervention humanitaire soit mise en corrélation, dans les politiques applicables, avec le relèvement, la consolidation de la paix et des solutions durables aux déplacements. Le Département joue un rôle déterminant dans la tenue d'un dialogue stratégique sur les questions humanitaires, le renforcement du rôle de l'OIM dans le système humanitaire mondial et le développement de partenariats avec les organismes des Nations Unies et les donateurs humanitaires, dans le but de promouvoir une action humanitaire inclusive et fondée sur des principes et de préserver l'accès humanitaire.

76. En outre, le Département promeut des dispositifs d'alerte rapide, ainsi que des mesures d'anticipation et de réduction des risques de catastrophe afin d'atténuer les effets des dangers auxquels les populations vulnérables peuvent être exposées. Il renforce les capacités d'intervention dans les situations d'urgence, adopte de nouvelles technologies à des fins d'efficacité et plaide en faveur de l'adoption d'approches fondées sur des données pour répondre efficacement aux besoins des populations déplacées. En favorisant la participation locale et la cohésion sociale, et en associant les interventions en espèces à des solutions à plus long terme, le Département vise à donner des moyens d'action aux communautés et à privilégier les résultats durables. En outre, dans les zones touchées par un conflit, il mobilise des moyens de consolidation de la paix, appuie la prévention et la résolution des conflits et facilite les efforts visant à traiter l'interdépendance entre changement climatique, conflits et mobilité humaine, pour contribuer à l'établissement de sociétés résilientes, pacifiques et inclusives. Le Département englobe la Division de la préparation et de l'adaptation au changement climatique, la Division des opérations humanitaires, la Division de la paix et du relèvement et l'Unité des interventions en espèces.

77. La **Division de la préparation et de l'adaptation au changement climatique** s'emploie à définir, à l'échelle de l'Organisation, une approche systémique de la préparation, des mesures d'anticipation, de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique, ces éléments étant conçus comme des moteurs d'une action transformatrice propice à la réalisation du Plan stratégique de

l'OIM 2024-2028. Elle met au point et promeut des initiatives qui ne visent pas uniquement à répondre aux déplacements mais cherchent aussi à utiliser les mesures de préparation, de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique pour faire évoluer la manière dont les risques sont compris, repérés et traités. Elle emploie des mesures de préparation, y compris l'institutionnalisation de dispositifs d'alerte rapide et de mesures d'anticipation, tout en renforçant la capacité de l'OIM et des États d'atténuer les éléments des crises qui concernent la mobilité humaine et d'y répondre efficacement.

78. La **Division des opérations humanitaires** est le point focal institutionnel chargé de traduire l'objectif 1 du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 sur le plan opérationnel, afin que les interventions en cas de crise soient rapides, systématiques, fondées sur des principes, soucieuses de l'interdépendance des problématiques et respectueuses des protocoles applicables en cas de situation d'urgence de niveau 3. Elle apporte un savoir-faire technique et assure la coordination, l'appui opérationnel et l'orientation stratégique en ce qui concerne la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions, conformément à la politique humanitaire de l'OIM, aux Principes relatifs à l'action humanitaire ainsi qu'aux travaux normatifs et stratégiques du Comité permanent interorganisations. Elle comprend plusieurs unités mondiales chargées des portefeuilles thématiques suivants : eau, assainissement et hygiène ; abris et établissements ; et coordination et gestion des camps. Ces unités fournissent un appui technique aux programmes de l'OIM, à l'interface entre l'intervention humanitaire, le développement et la paix. La Division comprend, en outre, le Groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps, conformément aux engagements pris par l'OIM à l'égard des structures de coordination du Comité permanent interorganisations.

79. La **Division de la paix et du relèvement** est le point focal institutionnel chargé des travaux relatifs à la paix et au relèvement qui visent à soutenir les efforts déployés par les populations touchées par une crise pour se relever, renforcer leur résilience et trouver des solutions durables aux déplacements, conformément au Programme d'action du Secrétaire général des Nations Unies sur les déplacements internes. Les interventions de l'OIM en matière de paix et de relèvement sont intégrées aux interventions menées en réponse à des besoins d'urgence, qu'elles complètent ; elles permettent de remédier aux vulnérabilités sur le plan humanitaire et de jeter les bases d'un développement à long terme. Consciente de la menace croissante que fait peser le changement climatique sur la paix et la stabilité dans des situations fragiles, la Division s'emploie de plus en plus à agir sur les moteurs des conflits liés à l'environnement et aux ressources naturelles, par l'analyse, l'alerte précoce et la consolidation de la paix.

80. L'**Unité des interventions en espèces** dirige les efforts institutionnels visant à accroître, coordonner et uniformiser l'utilisation que fait l'Organisation des formes d'aide en espèces. À ce titre, elle passe en revue les politiques et procédures internes de l'OIM en coordination avec toutes les parties intéressées, met au point des outils opérationnels, renforce les capacités du personnel de l'Organisation pour lui permettre de mettre en place des interventions en espèce avec efficacité et trouve des solutions fonctionnelles à l'intention des bureaux de pays, ainsi que des migrants et des communautés d'accueil au service desquels ceux-ci travaillent.

Division de la protection

81. La Division de la protection s'emploie à mettre en œuvre l'engagement pris par l'OIM de répondre aux besoins des migrants, des personnes déplacées, des communautés et des populations touchées et à défendre leurs droits conformément aux normes internationales et aux instruments juridiques pertinents. En matière de protection, l'OIM a pour but fondamental de placer les droits et le bien-être des migrants, quelle que soit leur situation, au cœur de ses opérations. En partenariat avec d'autres parties prenantes, à l'interface entre le développement et le domaine humanitaire, la Division s'emploie à faire respecter ou à rétablir les droits des personnes vulnérables ou exposées à la violence, aux mauvais traitements, à l'exploitation, à la négligence, à la discrimination ou aux privations délibérées. Elle œuvre à la réalisation des engagements transversaux de l'OIM, tels que la responsabilité à l'égard des populations touchées, la diligence raisonnable en matière de droits humains, l'accès à des voies régulières soucieuses de la protection et l'autonomisation de tous les migrants, notamment grâce à des programmes phares mondiaux. Enfin, la Division fournit des données, mène des recherches et propose des apprentissages afin d'améliorer continuellement la prise de décisions, les stratégies et les résultats.

82. L'**Unité de la protection dans l'action humanitaire** est responsable de toutes les interventions de protection dans les situations d'urgence, de crise ou de transition et s'attache à ce titre à remédier aux risques en matière de protection en prévenant les violations ou les risques de violation des droits consacrés par les instruments internationaux pertinents, notamment ceux qui concernent les droits

humains, le droit d'asile et le droit humanitaire, ou en intervenant en cas de violation des droits susmentionnés. Elle s'efforce de faire respecter ou de rétablir les droits des personnes vulnérables ou exposées à la violence, aux mauvais traitements, à l'exploitation, à la négligence, à la discrimination ou aux privations délibérées, elle œuvre à l'inclusion du handicap et elle veille à ce que les mesures de PSEAH interinstitutions soient au premier plan de la réponse humanitaire.

83. L'**Unité de la protection des migrants** est responsable de toutes les interventions de protection hors situations d'urgence, du lancement des stratégies, politiques et normes de qualité relatives à la protection des migrants et de la gestion des risques liés à la protection, en prévenant les violations ou les risques de violation des droits consacrés par les instruments internationaux pertinents, notamment ceux qui concernent les droits humains, le droit d'asile et le droit humanitaire, ou en intervenant en cas de violation des droits susmentionnés.

84. L'**Unité de la santé mentale, du soutien psychosocial et de la communication interculturelle** est chargée de diriger la formulation de politiques et programmes mondiaux dans le domaine de la santé mentale, du soutien psychosocial et de la communication interculturelle pour les migrants et les populations déplacées ou mobiles, les communautés touchées par une crise et les communautés d'accueil. En outre, elle supervise et appuie la mise au point de stratégies, politiques et programmes régionaux et nationaux. En coordination avec la Division Migration et santé, le Département de l'action humanitaire et du relèvement, le Département des voies de mobilité et de l'inclusion et la Division de la protection, l'Unité élabore, à l'intention de l'OIM et de ses partenaires, des outils et des orientations relatifs à la santé mentale, au soutien psychosocial ainsi qu'à la mobilité des populations, et elle supervise des initiatives de renforcement des capacités dans ces domaines, orchestre la mise en œuvre des programmes et assure la coordination avec les autres organismes des Nations Unies, le IASC, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les associations professionnelles et la société civile sur ces questions.

85. L'**Unité de coordination des questions de genre et de diversité** s'efforce de mettre en œuvre une approche fondée sur les droits, reposant sur des éléments factuels et axée sur des solutions, au service de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion de toutes les personnes dans le cadre des activités de l'OIM, en mettant l'humain au premier plan et en ciblant les personnes qui risquent le plus d'être laissées de côté.

Département des voies de mobilité et de l'inclusion

86. Le Département des voies de mobilité et de l'inclusion promeut les voies de migration régulières et aide les États Membres à créer, développer et renforcer de telles voies en tant qu'élément à part entière des efforts déployés plus généralement par l'OIM afin de promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières dans le monde entier, conformément à l'objectif 3 du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028. Cette approche repose sur un objectif commun et concrètement applicable, qui est lui-même fondé sur des intérêts et des buts partagés, et qui permettra d'exploiter tout le potentiel que revêt la mobilisation du secteur privé et des diasporas.

87. En développant les services liés aux documents de voyage et à l'identité juridique, à la gestion des frontières et aux systèmes de visas, aux services de santé et aux services sociaux, à l'appui à l'installation et à l'intégration, au renforcement et à la reconnaissance des qualifications, et à la mobilisation des diasporas, entre autres choses, le Département permet à un plus grand nombre de personnes d'accéder à des possibilités de développement, à des mouvements transfrontaliers fluides et à des voies de migration inclusives, tout en favorisant les régularisations, afin de réduire la migration irrégulière. Aux côtés d'autres départements du pilier Opérations, le Département des voies de mobilité et de l'inclusion joue un rôle essentiel dans la définition des priorités mondiales concernant les voies de migration régulières au moyen d'activités de sensibilisation fondées sur des éléments factuels reposant elles-mêmes sur les connaissances, l'expérience et le savoir-faire de l'OIM, ainsi que dans la promotion de la coopération internationale sur les questions de migration, en vue de concevoir des solutions axées sur les personnes, en collaboration avec les principales parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations internationales, les organisations de la société civile, dont les organisations de la diaspora, le secteur privé et les milieux universitaires.

88. La **Division de la gouvernance de l'immigration et des frontières** est chargée, au nom de l'Organisation, de superviser les programmes et les initiatives en matière de politiques qui tendent à renforcer les voies de migration régulières, en mettant l'accent sur des solutions de gestion des frontières respectueuses des droits humains, une gestion de l'identité efficace et la mise en œuvre des cadres

connexes relatifs à l'admission, au séjour et à la réadmission. Ces programmes sont conçus pour aider les gouvernements à établir, mettre à l'essai et appliquer des approches innovantes afin de gérer efficacement la mobilité et de lutter contre la migration irrégulière. Pour répondre aux besoins essentiels de gouvernance des frontières, la Division fournit une assistance technique et un soutien en matière de renforcement des capacités sous la forme de conseils stratégiques ou de solutions opérationnelles, y compris des systèmes de traitement automatisés. Elle aide aussi les services de l'immigration et les autorités consulaires à traiter les demandes de visas au moyen d'une vaste gamme de solutions opérationnelles adaptées aux besoins et fondées sur la technologie qui présentent un bon rapport coût-efficacité, notamment la fourniture d'une aide complète au regroupement familial et un appui à la gestion des centres de demandes de visas. La Division s'occupe également de l'un des principaux éléments liés à l'accès à la migration régulière, à savoir l'identité juridique, en fournissant un appui technique aux systèmes nationaux d'état civil et aux systèmes de gestion de l'identité, notamment en renforçant les capacités des États en matière de délivrance de documents d'identité.

89. La **Division de la mobilité de la main-d'œuvre** contribue à la mise au point de solutions innovantes et collaboratives destinées à favoriser des voies sûres, ordonnées et régulières de mobilité de la main-d'œuvre, en proposant aux bureaux de pays et aux partenaires une aide pratique axée sur les solutions. En s'associant avec des acteurs du secteur privé, des gouvernements, des partenaires du système des Nations Unies, la société civile, les communautés de migrants et les communautés de la diaspora, la Division promeut l'innovation, la gestion des connaissances, la collaboration interthématique et les approches interdisciplinaires dans des secteurs programmatiques tels que les voies de migration de main-d'œuvre régulières, l'appui aux dispositifs de mobilité fondés sur les compétences et les talents, l'inclusion des migrants et la cohésion sociale, la facilitation de la mobilité humaine et économique, des approches de la migration de main-d'œuvre fondées sur les droits, y compris par la mobilisation des entreprises, et la collaboration avec les communautés transnationales. Grâce à cette collaboration avec différents partenaires et parties prenantes, la Division veille à l'intégrité, à l'accessibilité et à la viabilité des voies de migration de main-d'œuvre et de formation, dans le but de produire des résultats positifs en matière d'intégration pour les migrants et leurs communautés.

90. La **Division Migration et santé** apporte un savoir-faire de pointe et élabore des normes mondiales et des orientations sur des questions sanitaires complexes, assure la gestion de programmes mondiaux d'évaluation sanitaire destinés aux immigrants et aux réfugiés, et mène des activités de renforcement des capacités et d'aide technique dans plusieurs domaines allant des conseils pratiques aux opérations, en passant par l'informatique sanitaire, les systèmes de données et la recherche. Elle est principalement chargée d'améliorer la qualité des services de santé et de protection le long des voies de migration, à l'interface entre l'action humanitaire et le développement, notamment dans les contextes humanitaires, de contribuer à la préparation en matière de santé publique et au relèvement, de renforcer les capacités des systèmes nationaux de santé, de promouvoir des politiques efficaces et des partenariats multisectoriels favorables à l'inclusion des migrants et à l'intégration des dynamiques de mobilité et de mettre en œuvre des initiatives concernant la prévention et le contrôle des maladies et le renforcement des systèmes de santé. La Division encourage la mise en commun des produits et la collaboration entre les départements et entre les divisions, dans le but de mieux servir la santé des migrants, des personnes déplacées et des communautés, en veillant à ce que la santé soit appréhendée comme un aspect transversal au sein de l'OIM. Elle est responsable, auprès des organismes mondiaux chargés de la santé, de l'aspect sanitaire des principaux partenariats extérieurs et des plans d'action conjoints concernant la promotion de la santé des migrants et la couverture sanitaire universelle ; ainsi, elle oriente et promeut la réalisation des objectifs sanitaires régionaux et nationaux.

91. La **Division des réinstallations et de la gestion des mouvements** dirige, supervise et coordonne les travaux de l'OIM en ce qui concerne les réinstallations, les voies complémentaires d'admission des réfugiés (dans le cadre d'activités allant de la gestion de cas et l'appui à l'intégration à l'aide au transport et la coordination avec la Division Migration et santé pour les activités relatives à la santé) et la gestion des mouvements (y compris les évacuations humanitaires et d'autres projets comprenant des éléments de transport). Elle coordonne les aspects liés à l'intégration des politiques, aux programmes et à la gestion des ressources de l'action menée par l'OIM dans ces domaines, et fournit des instructions, des orientations et un soutien aux administrateurs de programmes de réinstallation et de transport. En outre, elle négocie, supervise et gère les accords mondiaux passés par l'Organisation avec les compagnies aériennes de transport commercial de passagers et de transports aériens affrétés et autres transporteurs, et est le point focal pour la gestion des mouvements des bénéficiaires de l'aide de l'OIM voyageant par air, terre ou mer.

Département des données, de l'analyse et de la coordination des politiques

92. Le Département des données, de l'analyse et de la coordination des politiques est responsable des activités de l'Organisation concernant les données, les recherches et les prévisions stratégiques relatives à la migration et aux déplacements, et elle oriente les travaux de l'OIM ayant trait aux politiques migratoires et au droit de la migration axés sur les droits et fondés sur des éléments factuels, ainsi qu'à l'établissement de programmes novateurs complets. Le Département, qui englobe la Division des politiques, des connaissances et de la recherche, l'Institut mondial des données et le Fonds de l'OIM pour le développement, fait office de cellule de réflexion interne et vise à donner à l'Organisation les moyens d'orienter la réflexion et d'animer les débats mondiaux sur les migrations et les déplacements, notamment au titre de ses fonctions de coordination et de secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations. À cette fin, le Département joue un rôle moteur dans la collecte de données primaires et la recherche sur la mobilité humaine pour éclairer les analyses, les activités d'assistance, un discours fondé sur des éléments factuels et des politiques et programmes à caractère anticipatif, en exploitant, s'il y a lieu, les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle et les mégadonnées.

93. **L'Institut mondial des données** est l'une des principales sources de données primaires et d'analyses sur les mouvements de population dans le monde. L'OIM a créé l'Institut afin d'exploiter pleinement le potentiel de ses données à des fins opérationnelles, de permettre une compréhension plus fine des schémas migratoires mondiaux et d'éclairer les prévisions. L'Institut utilise les données sur la migration et les déplacements, y compris en lien avec des facteurs tels que le changement climatique, pour réaliser des analyses cohérentes qui contribuent à la recherche de solutions et à la réalisation des priorités stratégiques de l'OIM et des objectifs du système des Nations Unies dans son ensemble. Il produit :

- Des données à des fins d'action destinées à sauver des vies et à trouver des solutions aux déplacements internes, notamment grâce à la Matrice de suivi des déplacements, qui alimente près de 90 % des évaluations des besoins et des interventions des Nations Unies dans le domaine humanitaire. L'analyse des données oriente les investissements réalisés, notamment par les institutions financières internationales, en faveur de solutions aux déplacements ;
- Des données à des fins d'analyse destinées à favoriser les voies de migration régulières, notamment sous la forme d'études tenant compte du sexe, de l'âge, de la nationalité, du niveau d'instruction et des compétences sur l'ensemble du parcours migratoire ou encore d'activités de surveillance des flux s'intéressant aux motifs de migration et aux intentions des migrants, en vue de contribuer à la mise au point de voies de migration régulières, depuis l'échelle de la communauté jusqu'à l'échelle continentale, grâce aux données primaires issues de la Matrice de suivi des déplacements et aux capacités d'analyse du Centre mondial d'analyse des données sur la migration, en collaboration avec les centres de données régionaux ;
- Des données à des fins de prévision stratégique destinées à orienter la préparation et la prise de mesures préventives, qui font de l'OIM un chef de file mondial dans la prise de décisions fondées sur des données, grâce à une approche associant l'ensemble de l'Organisation, qui intègre une planification et des opérations au niveau des régions, des pays et des communautés. L'Institut collabore avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires aux fins de la réalisation d'analyses opportunes sur les nouvelles évolutions, notamment l'initiative de pointe consistant à modéliser les effets du changement climatique sur les mouvements de population ;
- Une infrastructure de données qui place l'OIM au cœur de l'écosystème de données des Nations Unies et qui fait de l'Organisation la première source de données opérationnelles à l'échelle des communautés. Le système de données de l'Institut, sécurisé et à grande échelle, fournit des données interopérables d'un bon rapport coût-efficacité, à des fins d'action, d'analyse et de prévision. Cet effort contribue en outre à améliorer la maîtrise des données à l'échelle de l'Organisation, grâce à l'emploi de modalités de collecte de données uniformisées au niveau des pays, ainsi qu'à une intégration des données centralisée et sécurisée de bout en bout qui permet de regrouper des jeux de données hétérogènes et de mener des analyses.

94. L'Institut mondial des données exploite pleinement les synergies existantes entre ses trois parties constituantes, à savoir la Matrice de suivi des déplacements, le Centre mondial d'analyse des données sur la migration et l'Unité de l'exploitation et de la stratégie des données. Il collabore avec diverses instances de l'OIM à l'appui des priorités stratégiques et au service des bureaux extérieurs, ainsi qu'avec les spécialistes thématiques et les centres de données régionaux en vue de promouvoir une perception du phénomène de la mobilité humaine qui soit fondée sur des éléments factuels fiables.

L'Institut dispose d'une équipe importante et toujours plus nombreuse, composée d'ingénieurs, d'analystes et d'experts des données affectés au Siège et à Berlin ou au Bureau mondial de Washington, D.C., ainsi que dans certaines régions.

95. La **Division des politiques, des connaissances et de la recherche** met à profit les fonctions de l'OIM qui concernent la politique, le droit, la recherche, la gestion des connaissances et l'innovation en matière migratoire pour faire en sorte que l'action de l'Organisation soit porteuse de transformations. Elle vise à orienter les priorités mondiales en matière de politique migratoire, en collaboration avec tous les organes de l'OIM, et appuie la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en contribuant aux trois objectifs énoncés dans le Plan stratégique de l'OIM 2024-2028, à savoir sauver des vies, trouver des solutions aux déplacements et faciliter des voies de migration régulières. En outre, la Division joue un rôle actif dans plusieurs domaines contribuant à la réalisation du Plan stratégique, notamment les partenariats, les données et les éléments factuels, l'apprentissage et l'innovation et la communication.

96. L'**e Fonds de l'OIM pour le développement** apporte un soutien aux États Membres de l'OIM en développement et à ceux dont l'économie est en transition et – en coordination avec les bureaux régionaux – aux bureaux de pays concernés en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets de développement des capacités menés conjointement par les gouvernements et l'OIM et portant sur des domaines précis de la gestion et de la gouvernance des migrations. Il joue un rôle essentiel dans l'appui fourni par l'Organisation aux États Membres en développement qui remplissent les conditions requises, en allouant des financements d'amorçage à l'exécution de projets prioritaires novateurs liés à la migration, qui portent notamment sur la réalisation du Programme 2030 et du Pacte mondial et d'autres cadres internationaux. L'application d'une théorie du changement et l'élaboration minutieuse de chaque initiative garantissent que les interventions menées au titre des projets contribuent à la réalisation des objectifs propres aux cadres internationaux pertinents, et que les résultats de ces projets servent les priorités institutionnelles énoncées dans les trois objectifs du Plan stratégique 2024-2028.

Bureau de la sécurité du personnel

97. Le Bureau de la sécurité du personnel rend possible l'exécution des programmes de l'OIM en élaborant des politiques et procédures en matière de sécurité, en les mettant en œuvre et en assurant leur suivi, ainsi qu'en fournissant des services de conseil et de soutien efficaces et efficaces en ce qui concerne la gestion des risques et les mesures de sécurité. Conformément à l'engagement pris par l'OIM de faire de la sécurité, de la dignité et de la protection des personnes sa première préoccupation, le Bureau s'efforce de promouvoir, à l'échelle de l'ensemble des piliers et départements de l'OIM, l'intégration de considérations et de solutions en matière de gestion des risques de sécurité dans les activités visant à assurer l'accès humanitaire ainsi que la préparation et la réponse aux crises. En outre, le Bureau fournit des services de soutien dans le domaine des communications d'urgence, y compris la plateforme SCAAN, des rapports sur la sécurité, des analyses et des communications. Il supervise également les centres chargés des opérations de sécurité au sein des Centres administratifs de Manille et de Panama, met au point et organise des activités de formation et d'apprentissage sur la sécurité à l'intention de l'ensemble du personnel de l'OIM et assure la concertation, la coopération et la coordination interorganisations dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. En sa qualité de représentant de l'OIM au sein du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et d'autres forums de haut niveau sur la sécurité, le Directeur du Bureau fait activement connaître les besoins de sécurité de l'OIM et collabore avec les autres organisations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

Division de l'action climatique

98. La Division de l'action climatique mène des activités de promotion des politiques et encourage la prise en considération de questions relatives à la migration dans les politiques et le financement en matière de changement climatique, en s'appuyant sur l'innovation, les données et les éléments factuels. Son approche globale est également conforme aux éléments relatifs au changement climatique du Programme 2030. Cependant, la Division promeut en parallèle des solutions durables et inclusives, à l'échelle mondiale, en vue d'aider les personnes qui migrent, souhaitent migrer ou souhaitent rester. La Division travaille également en partenariat avec d'autres structures de l'OIM pour instaurer une perspective climatique institutionnelle dans les activités stratégiques, opérationnelles ou relatives aux éléments factuels, et elle exploite ces travaux pour obtenir des résultats sur le plan des politiques.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE CHARGÉE DE LA GESTION ET DES RÉFORMES

99. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes supervise directement les structures organisationnelles suivantes : le Département de la gestion administrative et financière, le Département des ressources humaines, le Département des technologies de l'information et de la communication, la Division de la chaîne d'approvisionnement, la Division de la santé et du bien-être du personnel, la Division de la gestion du changement et la Division des services partagés à l'échelle mondiale, y compris les centres administratifs de Manille et de Panama. En outre, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes supervise l'Équipe d'appui à la gestion créée compte tenu des priorités transversales du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028, ce qui contribue au renforcement de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité grâce à la fourniture de conseils et d'un appui aux bureaux concernant les risques identifiés par le Bureau du contrôle interne et d'autres parties concernées, ou à l'issue d'évaluations internes ou externes et d'évaluations des risques.

Département de la gestion administrative et financière

100. Le Département de la gestion administrative et financière est chargé de formuler et d'appliquer les politiques administratives et financières dont l'Organisation a besoin pour exécuter ses activités avec efficacité. Il conçoit et met en œuvre des politiques propres à garantir une gestion saine des ressources administratives et financières ; formule des propositions financières et budgétaires en vue de leur diffusion auprès de parties prenantes internes et externes ; et aide la Directrice générale à prendre des décisions concernant la gestion globale.

101. Les objectifs du Département sont les suivants : a) être à l'écoute des besoins opérationnels et des besoins des bureaux extérieurs, en mettant plus particulièrement l'accent sur la gestion des flux de trésorerie, la planification financière, l'information financière, et sur les contrôles internes pour s'assurer que les ressources financières sont utilisées de manière économique, efficace et efficiente, conformément au mandat, à la stratégie et aux objectifs des programmes de l'Organisation ; b) mettre en place des politiques, instructions et directives appropriées et pertinentes ; et c) maintenir un dialogue régulier avec les États Membres afin de les informer et de les tenir au courant des principales questions administratives, budgétaires et financières, ainsi que des résultats financiers et de la situation financière de l'Organisation.

102. Le Département participe à plusieurs groupes de travail, au sein du système des Nations Unies, consacrés à divers aspects des questions administratives et financières. Ces groupes de travail, dont les travaux portent sur de nombreux domaines spécialisés relatifs aux questions financières et de gestion, appuient les efforts en cours pour rendre l'action des organismes des Nations Unies cohérente et faciliter ainsi la comparabilité et réaliser des gains d'efficacité à la faveur d'initiatives conjointes.

103. La **Division Finances et comptabilité** surveille et analyse la situation financière et les résultats financiers de l'Organisation et établit des rapports à ce sujet. Elle supervise les processus comptables et les processus de contrôle financier et d'information financière de l'OIM. La Division prépare les principaux états financiers et les rapports sur la situation financière et les résultats financiers de l'Organisation conformément aux dispositions statutaires de l'Organisation relatives à l'information financière, y compris le Règlement financier de l'OIM et les Normes comptables internationales pour les secteurs publics (IPSAS), et rend compte des résultats financiers annuels de l'Organisation aux Nations Unies selon les règles applicables de ces dernières. Par ailleurs, la Division est chargée des structures des données financières de référence, des flux de données et des processus financiers du système de planification des ressources d'entreprise de l'OIM, et de l'approbation des rapports financiers destinés aux donateurs. Elle est aussi le point focal institutionnel pour le Vérificateur externe des comptes de l'OIM et pour les questions financières relatives aux Nations Unies ; elle héberge l'équipe qui gère le processus de publication des données de l'OIM sur la plateforme de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

104. La **Division du budget** établit le Programme et Budget annuel de l'Organisation ainsi que les documents connexes, donne un avis sur les questions budgétaires, et élabore des lignes directrices et des procédures relatives à l'établissement des budgets des bureaux extérieurs et des projets. Les orientations qu'elle fournit visent à faire en sorte que tous les besoins institutionnels soient pris en considération dans les budgets. Elle prépare le barème des quotes-parts utilisé pour calculer les contributions des États Membres à la partie administrative du budget, et veille à ce que toutes les dépenses soient dûment budgétisées de façon à atteindre les objectifs visés par les activités de

l'Organisation dans la limite des ressources disponibles. Par ailleurs, elle prend des mesures visant à renforcer les processus budgétaires au moyen de perfectionnements et d'améliorations technologiques.

105. La **Division de la trésorerie** est chargée de gérer la trésorerie avec efficacité en vue d'obtenir un rendement maximum des fonds de l'Organisation et de garantir la liquidité opérationnelle. À cette fin, elle gère les investissements à court terme compte tenu des recettes et des dépenses escomptées et de la situation du marché financier. Elle formule des stratégies visant à assurer une bonne gestion de la trésorerie et à faire en sorte que le risque de change soit mesuré, surveillé et contrôlé par des politiques de couverture des risques de change appropriées. En outre, elle élabore et recommande des politiques en matière de décaissements, d'opérations de change et d'investissements ; renforce et introduit des contrôles de trésorerie appropriés ; et établit et gère des relations bancaires efficaces dans toute l'Organisation pour garantir la liquidité locale qui facilitera la bonne mise en œuvre des opérations de l'OIM. La Division mène également des initiatives fondées sur des technologies afin d'améliorer l'automatisation, la sécurité et l'efficacité des processus de trésorerie dans toute l'Organisation.

106. La **Division des politiques et de la coordination en matière financière** supervise le cadre financier général de l'OIM et facilite le respect des politiques, des normes et des règlements financiers de l'Organisation. Elle coordonne le suivi et l'analyse complets des risques budgétaires, monétaires et en matière de conformité financière en étroite coordination avec les autres divisions du Département, la Division des risques institutionnels, les centres administratifs et les bureaux régionaux. Elle supervise, étouffe et actualise régulièrement les règles et procédures de gestion financière de l'OIM, fournit des services de conseil financier, et intègre les principes financiers applicables dans les politiques non financières de l'Organisation. La Division fournit aussi des services de conseil financier à l'Administration concernant les contrôles et les risques financiers, ainsi que les conditions financières applicables dans les accords juridiques et d'autres questions connexes. En outre, elle apporte un appui aux opérations menées en réponse aux situations d'urgence de niveau 3 et donne des orientations sur des projets mondiaux gérés depuis le Siège, facilitant ainsi les procédures administratives et financières connexes. Elle fournit un appui aux initiatives de renforcement des capacités dans le domaine des finances et de l'administration et pilote des initiatives stratégiques visant à susciter des changements et à renforcer les effectifs et les solutions mises en place par l'OIM dans les domaines administratif et financier. Grâce aux activités de la Division, la gestion financière globale de l'OIM reste solide, peut être adaptée et s'accorde étroitement avec les objectifs opérationnels et stratégiques de l'Organisation.

107. L'**Unité des services communs** établit des lignes directrices concernant l'achat et l'entretien des fournitures et équipements de bureau pour le Siège et certains programmes ; veille à l'intégrité des stocks du Siège de l'OIM ; assure l'entretien général du bâtiment du Siège ; fournit des services d'impression, d'envoi de courrier et d'expédition ; et s'occupe des questions relatives aux espaces de bureaux et à la sécurité au Siège.

108. L'**Unité du bâtiment du Siège** assure la planification, la conception et l'exécution générales du projet de bâtiment du Siège, et est responsable du contrôle et de la gestion des ressources, ainsi que de la bonne mise en œuvre du projet. Elle apporte, en outre, des connaissances et des conseils techniques sur des aspects afférents à la qualité, aux coûts et aux délais, de la phase de conceptualisation jusqu'à l'achèvement du projet. L'Unité travaille en consultation et en coordination étroites avec le Comité de pilotage du bâtiment du Siège et les autorités de l'État hôte.

Département des ressources humaines

109. Le Département des ressources humaines a) formule et met en œuvre les politiques de gestion des ressources humaines à l'appui de l'orientation stratégique de l'OIM, de sa structure organisationnelle et de ses activités opérationnelles, en sélectionnant et en recrutant un personnel compétent et motivé en gérant ses résultats, en prenant des dispositions pour le garder au service de l'OIM, en l'évaluant et en assurant son perfectionnement professionnel, et en veillant à sa mobilité, notamment au moyen d'outils d'analyse ; b) définit et applique les conditions d'emploi, les avantages et les prestations, le classement des postes et les dispositions relatives à la sécurité sociale conformément au régime commun des Nations Unies ; c) veille au respect du Statut et Règlement en place ainsi que des instructions et lignes directrices y afférentes ; d) rassemble, analyse et rend compte des données relatives au personnel ; et e) donne des conseils sur la typologie et la nomenclature optimales de l'Organisation et sur les meilleurs processus de gestion du changement. En outre, le Département supervise les deux unités chargées des ressources humaines délocalisées dans les Centres administratifs de Manille et de Panama ; examine les cas de manquement et la mise en œuvre de mesures correctives ; et révisé et

commente divers signalements internes et externes et études multilatérales en fournissant des orientations et des conseils stratégiques à la direction de l'Organisation.

110. L'**Unité des services consultatifs et de gestion des ressources humaines** supervise l'application systématique des politiques de ressources humaines et des autres instructions, directives et processus administratifs ; gère les régimes d'assurance, y compris les relations avec les assureurs de l'OIM ; et supervise les mesures d'augmentation et de réduction des effectifs. Elle englobe l'Unité de gestion des ressources humaines de Manille, l'Unité chargée des conseils en ressources humaines de Panama et l'Unité des assurances.

111. L'**Unité des politiques de ressources humaines et des relations avec le personnel** conçoit et suit les politiques de ressources humaines conformément aux priorités organisationnelles et aux stratégies de ressources humaines. Elle examine en permanence le cadre des politiques de ressources humaines de l'OIM, afin d'identifier le besoin de nouvelles politiques, de recommander des modifications aux politiques existantes, selon le cas, et de tenir compte de toute modification apportée aux prestations et avantages du système commun des Nations Unies. À cette fin, elle dirige la conception et le processus d'examen de la politique de ressources humaines et coordonne les consultations avec les hauts responsables, les représentants du personnel, les spécialistes des ressources humaines de toute l'OIM, et d'autres parties compétentes selon les voies appropriées.

112. L'**Unité de la structuration organisationnelle et du classement** conseille les hauts responsables sur la typologie et la nomenclature optimales de l'Organisation et configure les structures organisationnelles de manière à créer une structure efficace et logique capable de réaliser le mandat et les objectifs de l'OIM. L'Unité s'emploie à harmoniser la stratégie, les processus, les systèmes intégrés, le budget/les finances, la technologie, la culture et les effectifs de l'Organisation. Elle procède à des exercices d'examen structurel et de classement général partout dans le monde, classe les postes des catégories des administrateurs recrutés sur le plan international, des agents recrutés sur le plan national et des services généraux, approuve les calculs de promotion et les indemnités pour intérim à l'intention du personnel recruté sur le plan local, gère un répertoire des descriptions génériques des postes et traite toutes les demandes de reclassement.

113. L'**Unité de la gestion intégrée des talents** assure la gestion stratégique du capital humain de l'Organisation tout au long du parcours professionnel des effectifs. Elle supervise les aspects fonctionnels concernant le recrutement de talents, la mobilité du personnel, la planification des successions, le perfectionnement et la formation du personnel, l'évolution des carrières, l'analyse des effectifs, la gestion des résultats, la diversité, l'égalité et l'inclusion ainsi que le système de mise à disposition de personnel à titre gracieux.

Département des technologies de l'information et de la communication

114. L'**Unité Infrastructure et opérations** planifie et gère la stratégie, l'architecture, les normes et la transformation en matière d'infrastructure technologique à l'échelle de l'Organisation en fournissant des produits de qualité et des services accessibles à toute heure à l'appui de la technologie et des opérations de l'OIM. L'Unité joue un rôle essentiel en assurant la fiabilité, la disponibilité et l'efficacité des contenus numériques de l'Organisation.

115. L'**Unité Applications et solutions** équipe l'OIM d'applications et de solutions d'entreprise modernes et fiables aux fins de l'exécution des opérations de l'Organisation et fournit au personnel les informations dont il a besoin pour prendre les bonnes décisions au bon moment. Il s'agit notamment d'une solution efficace de traitement des dossiers des migrants de bout en bout, du système de planification des ressources d'entreprise et des capacités connexes, ainsi que de la promotion d'outils d'analyse modernes, de l'informatique décisionnelle et de l'établissement de rapports fondés sur des données.

116. L'**Unité Sécurité de l'information et gestion des risques** est chargée d'assurer la protection des données relatives aux migrants et aux personnes les plus vulnérables, de protéger l'intégrité de l'image de l'OIM et d'appuyer le renforcement de la résilience organisationnelle en atténuant les risques, les menaces et les vulnérabilités des bureaux extérieurs, des programmes et des projets de l'OIM.

117. L'**Unité Stratégie, gestion des ressources et gouvernance informatiques** est chargée de faire en sorte que la stratégie d'activité débouche sur un changement institutionnel effectif et sur une feuille de route en matière d'architecture technologique. Par ailleurs, elle dirige les stratégies d'approvisionnement

en matière de TIC, la gestion des ressources (personnel et budget) dans ce domaine, l'élaboration et l'application des procédures de gouvernance et l'adoption des initiatives stratégiques en matière de TIC.

Division de la chaîne d'approvisionnement

118. La Division de la chaîne d'approvisionnement comprend les unités organisationnelles suivantes : Politique et systèmes institutionnels ; gestion de la chaîne d'approvisionnement dans les situations d'urgence ; gestion de l'information et analyse décisionnelle ; gestion de la flotte et des actifs ; et gestion des partenariats d'exécution. Elle est chargée d'élaborer et de superviser, à l'échelle mondiale, toutes les politiques relatives à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les activités connexes, y compris la planification, la mise en œuvre et le contrôle du flux et du stockage efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité des biens et matériels ainsi que des informations y afférentes, afin de répondre aux besoins des personnes touchées par des crises humanitaires telles que des catastrophes naturelles et des conflits. À ce titre, elle coordonne la fourniture de l'aide aux populations touchées, de façon efficace et sans retard, en cherchant à répondre aux besoins immédiats tout en prenant en considération les efforts axés sur la durabilité, la reconstruction et les secours sur le long terme.

119. En sus de la coordination avec les partenaires internes, la Division s'emploie avant tout de collaborer avec les partenaires externes, tels que les organismes des Nations Unies, les ONG, les gouvernements, les milieux universitaires, les acteurs du secteur privé, les fournisseurs, les intermédiaires, les fournisseurs de services tiers et les partenaires d'exécution afin de fournir une aide efficace, durable et éthique à ceux qui en ont besoin. Elle a pour objectif principal de limiter les retards au minimum, de réduire les coûts, d'accroître l'efficacité globale de la fourniture de l'aide humanitaire et, en définitive, d'améliorer les perspectives des communautés touchées.

Division de la santé et du bien-être du personnel

120. La Division de la santé et du bien-être du personnel a pour mission de protéger et promouvoir la santé physique et mentale et la sécurité des effectifs de l'OIM, de façon à prévenir les blessures, les maladies et les décès d'origine professionnelle. Elle s'emploie à réduire la fréquence des problèmes de santé physique et mentale et les incidents en matière de sécurité sur le lieu de travail, en traitant les préoccupations, besoins et facteurs de risque en la matière, mais aussi à accroître le bien-être psychosocial du personnel de l'OIM par un appui visant à renforcer la résilience personnelle, réduire le stress traumatique, prévenir l'épuisement professionnel et améliorer la santé mentale.

121. **L'Unité du bien-être du personnel** œuvre à la santé mentale et au bien-être du personnel de l'OIM du monde entier, en lui fournissant un soutien psychologique et des outils qui lui permettent d'être mieux armé pour faire face à un environnement opérationnel souvent stressant, en constante évolution. L'Unité met en œuvre la Stratégie pour la santé mentale et le bien-être dans le système des Nations Unies et agit conformément à celle-ci, en s'employant en particulier à prévenir les problèmes de santé mentale liés au travail ; à protéger et à promouvoir la santé mentale au travail ; et à aider les employés ayant des problèmes de santé mentale à participer pleinement et équitablement au travail.

122. **L'Unité Santé et sécurité au travail** est chargée de mettre en œuvre un système complet visant à doter l'Organisation d'outils qui lui permettent effectivement de réduire au minimum les préjudices évitables au personnel et de maximiser les conditions de sécurité et de santé au travail ainsi que l'environnement de travail du personnel de l'OIM, notamment en adoptant le Cadre de sécurité et de santé au travail. Elle veille à ce que le personnel soit apte à exécuter le mandat de l'OIM en menant des activités visant à évaluer l'aptitude à travailler en lien avec un poste spécifique dans un lieu d'affectation ou un endroit donné ; à prévenir les blessures et les maladies d'origine professionnelle ; et à protéger et promouvoir la santé des employés sur leur lieu de travail et chez eux. L'Unité conçoit, coordonne et met en œuvre des programmes de santé et de bien-être au travail.

Division de la gestion du changement

123. La **Division de la gestion du changement** supervise et appuie les initiatives de transformation et de réforme qui sont menées à l'échelle de l'Organisation en vue d'améliorer constamment les résultats institutionnels grâce à un renforcement du Cadre de gouvernance interne. Elle fournit un appui aux départements et aux bureaux chargés de mettre en œuvre les initiatives de réforme tout au long du cycle de changement organisationnel, y compris en ce qui concerne l'efficacité en matière de planification, de mise en œuvre, de coordination interdépartementale, de communication, de mobilisation sur le terrain, d'établissement de rapports et de gestion du changement. Elle veille plus particulièrement à ce qu'une

vision porteuse de changement soit communiquée dans le monde entier en vue de faire évoluer les comportements et la culture dans toute l'Organisation. La Division est composée de deux unités : l'Unité du Cadre de gouvernance interne et l'Unité des projets spéciaux.

124. L'**Unité du Cadre de gouvernance interne** aide l'équipe de direction à identifier les domaines de transformation prioritaires en réalisant des analyses préliminaires des rapports d'évaluation institutionnelle externes et en les présentant à l'équipe de direction pour examen. En outre, elle supervise et coordonne une large gamme d'initiatives relevant du Cadre de gouvernance interne en collaboration avec les départements compétents du Siège, et elle peut être désignée pour assurer le secrétariat ou la direction d'un groupe de travail interdépartemental aux fins de la mise en œuvre d'initiatives de réorganisation. L'Unité appuie en outre l'élaboration d'une stratégie institutionnelle de gestion du changement et l'application de cette stratégie partout dans le monde.

125. L'**Unité des projets spéciaux** est chargée de diriger la mise en œuvre des initiatives de réorganisation qui portent sur des questions interdépartementales spécifiques pour lesquelles un bureau de gestion de projet est nécessaire, selon l'appréciation de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes.

Division des Services partagés à l'échelle mondiale

126. La Division des Services partagés à l'échelle mondiale joue un rôle clé dans l'amélioration de l'efficacité des services qui ne dépendent pas d'un endroit particulier et elle joue un rôle moteur dans l'efficacité organisationnelle. Elle assure une direction éclairée, met en œuvre les pratiques exemplaires et optimise les ressources aux fins de la fourniture de services transactionnels, à l'échelle mondiale, et d'autres services de facilitation qui ne dépendent pas d'un endroit particulier. La Division est notamment chargée de définir la stratégie, d'assurer la planification et la gestion globale des résultats des centres administratifs mondiaux, de tirer parti des économies d'échelle, des compétences et de la technologie pour fournir en temps voulu des services fiables et efficaces dans l'ensemble de l'Organisation. Elle promeut également la participation au programme de réforme du Secrétaire général des Nations Unies mené par le Groupe des innovations institutionnelles et le Comité de haut niveau sur la gestion des Nations Unies, ainsi que la mise en œuvre de ce programme. En outre, il incombe à la Division de garantir la durabilité environnementale des installations et des opérations de l'OIM partout dans le monde, en reconnaissance de l'importance que revêt cette tâche. La Division est composée de l'Unité de la durabilité environnementale et de l'Unité Efficience des Nations Unies.

127. L'**Unité de la durabilité environnementale** promeut l'intégration des principes de durabilité environnementale dans les politiques, stratégies, programmes et projets de l'OIM ainsi que dans la gestion de ses opérations et de ses installations. Elle est le point focal institutionnel pour les systèmes de gestion environnementale de l'OIM et l'innovation en matière de durabilité environnementale et elle a pour but d'accélérer la transition vers la durabilité au sein de l'OIM et d'améliorer la performance environnementale de l'Organisation, en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les politiques déjà disponibles, ainsi que de renforcer la gouvernance interne en matière de durabilité environnementale afin d'assurer le respect des exigences applicables à l'échelle du système des Nations Unies. Elle fait également fonction de point focal institutionnel pour les mécanismes de coordination et les partenariats mondiaux relatifs à la durabilité environnementale et la transition vers des énergies propres.

128. L'**Unité Efficience des Nations Unies** promeut la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIM en fournissant des orientations éclairées, en optimisant la gestion des ressources et en défendant les intérêts de l'OIM au sein des processus menés à l'échelle du système des Nations Unies dans les domaines de la stratégie relative aux activités opérationnelles, des services d'appui et des locaux communs et des services partagés. Elle favorise une culture encourageant la collaboration en matière d'innovation et l'utilisation efficace des ressources communes. L'Unité tire parti des avantages présentés par la déclaration de reconnaissance mutuelle, des principes de fixation des prix et des coûts, ainsi que des principes relatifs à la satisfaction du client pour accroître les gains d'efficacité en interne et aux côtés d'autres entités des Nations Unies. En entretenant des relations étroites avec le système des Nations Unies et en représentant les intérêts de l'OIM, l'Unité accroît l'efficacité et l'efficacités de l'Organisation tout en encourageant la collaboration au sein de ce système afin d'améliorer l'accès aux financements conjoints et communs.

CENTRES ADMINISTRATIFS

129. Les centres administratifs, placés sous l'autorité de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes, ont vocation à exercer des fonctions à forte intensité de main-d'œuvre à l'appui du réseau mondial de bureaux extérieurs de l'OIM.

CENTRE ADMINISTRATIF DE MANILLE

130. Le Centre administratif de Manille est le pôle administratif mondial de l'OIM basé aux Philippines. Il offre toute une gamme de services administratifs, principalement dans les domaines suivants : ressources humaines, finances, affaires juridiques, achats et approvisionnement, sûreté et sécurité du personnel, audit, publications et recherche, santé dans le contexte migratoire, suivi des projets, appui aux systèmes relatifs aux mouvements, communications en ligne et technologies de l'information.

131. L'**Unité de la chaîne d'approvisionnement de Manille** apporte une aide en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement en vue de répondre aux besoins opérationnels et administratifs liés aux procédures de passation des marchés et à l'achat et la fourniture de biens et de services en temps voulu, avec efficacité et de manière rationnelle et transparente. Elle gère en outre les actifs et les accords conclus avec les fournisseurs. Elle suit et promeut les pratiques exemplaires en matière d'achats, conformément aux principes établis. Elle veille également à la qualité et à la sûreté des biens et des services achetés, en effectuant des contrôles appropriés et en vérifiant la documentation.

132. L'**Unité d'appui mondial aux questions de santé dans le contexte migratoire** fournit au Siège, aux bureaux extérieurs, aux partenaires et aux donateurs de l'OIM un appui général concernant les questions administratives et financières, les statistiques, les rapports, les recherches, l'informatique sanitaire, la téléradiologie et la gestion des connaissances, afin de faciliter le suivi et l'harmonisation des programmes de santé dans le contexte migratoire dans le monde entier, et d'en accroître l'efficacité et la qualité.

133. Le **Centre de fonctionnement des technologies de l'information et de la communication** facilite la mise en œuvre de la stratégie informatique et donne suite aux exigences fonctionnelles et opérationnelles par la mise en œuvre efficace et efficiente de solutions en matière de TIC, en s'attachant en particulier à améliorer la gestion de l'information et des ressources, à identifier les besoins institutionnels et à instaurer une fourniture de services et un soutien efficaces. Il est composé des unités chargées des portefeuilles suivants : appui mondial aux utilisateurs ; pratique de gestion des projets ; systèmes de connaissances et analyse de données ; gestion de produits ERP ; et solutions pour les migrants.

134. L'**Unité du droit des contrats de Manille**, qui fait partie intégrante du Bureau des affaires juridiques, est le centre de liaison mondial pour la vérification, entre autres, des contrats, des accords et des mémorandums d'accord, des déclarations, et des formulaires de consentement et de dérogation. Elle fournit en outre des avis juridiques sur les litiges découlant des relations contractuelles avec des entités externes et sur la résiliation des contrats.

135. Le **Bureau du contrôle interne** procède à des audits internes, y compris des audits de conformité, de performance et de gestion, et réalise des enquêtes sur les activités menées par l'OIM dans le monde entier.

136. Les **Services financiers de Manille** fournissent des services financiers aux bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier. Ils sont composés des huit unités suivantes : soutien central au système ERP ; appui comptable central ; appui comptable régional ; appui budgétaire de Manille ; services de trésorerie de Manille ; appui financier et surveillance des projets du Fonds de l'OIM pour le développement ; appui d'urgence de Manille ; et amélioration des processus administratifs et assurance qualité.

137. L'**Unité de gestion des ressources humaines de Manille** apporte un appui en matière d'administration des ressources humaines pour le personnel de la catégorie des administrateurs du monde entier et pour le personnel de la catégorie des services généraux du Siège. Elle est chargée du recrutement, de l'administration du personnel, de l'administration des pensions et de la paie de tous les membres du personnel de la catégorie des administrateurs et du personnel des services généraux du Siège, ainsi que de la fourniture de services administratifs se rapportant à la santé, au perfectionnement et à l'apprentissage du personnel.

138. L'**Unité d'appui aux systèmes relatifs aux mouvements à l'échelle mondiale**, composée de la Section de règlement des factures des compagnies aériennes, de l'Unité d'appui aux systèmes relatifs aux mouvements et de la Section de surveillance des données, est chargée notamment de gérer le Site d'appui aux mouvements, qui est le pôle de référence pour tout le personnel des opérations du monde entier, d'accélérer le règlement des factures des compagnies aériennes, de surveiller les remboursements, de déceler les anomalies liées aux billets d'avion non utilisés. Elle recueille en outre les statistiques sur les mouvements des bureaux extérieurs, et vérifie la pertinence des systèmes existants relatifs aux mouvements et aux migrations.

139. L'**Unité de gestion des ressources** est composée de huit sections chargées respectivement des portefeuilles suivants : suivi des projets, appui au projet de réorganisation du mode de fonctionnement, services communs, achats locaux et logistique, voyages du personnel, technologies de l'information et de la communication locales, ressources humaines locales et sommes à payer. L'Unité fournit un appui en matière d'établissement des budgets, ainsi que d'analyse et d'information financières pour certains programmes et projets mondiaux, tels que le Programme de réinstallation aux États-Unis d'Amérique, le Programme des administrateurs auxiliaires, les centres de demande de visa pour le Canada et le Royaume-Uni, le Programme d'aide aux familles de l'Allemagne, les programmes de lutte contre la traite et d'autres programmes. Les autres sections chargées de la gestion des ressources fournissent essentiellement un appui administratif à toutes les unités du Centre administratif de Manille.

140. L'**Unité de la recherche et des publications** fournit un appui à la production des principales publications de l'OIM en exécutant les tâches suivantes : édition, présentation et conception des couvertures, coordination avec les imprimeurs, diffusion des publications aux bureaux extérieurs, envoi d'alertes électroniques sur les nouvelles publications, et gestion de la page des publications de l'intranet et de la plateforme des publications de l'OIM.

141. L'**Unité de la sécurité du personnel de Manille** collabore étroitement avec le DSS, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies et d'autres parties prenantes chargées de la sécurité. Elle suit directement les questions touchant à la sûreté et à la sécurité du personnel et des bureaux de l'OIM dans le monde entier, ainsi qu'à la protection des actifs ou toute autre question connexe susceptible de ternir la réputation de l'Organisation, et fournit des conseils sur toutes ces questions.

142. L'**Unité de la communication en ligne** est chargée de formuler des stratégies de communication en ligne, et de gérer le contenu rédactionnel et la conception des sites Internet externes de l'OIM et les voies de communication en ligne.

143. L'**Unité de médecine du travail à Manille** fournit des services de médecine du travail ordinaires aux employés et aux personnes à leur charge en Europe, au Moyen-Orient, ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique, et elle surveille la santé des membres du personnel pendant toute la durée de leur emploi. Elle recommande des mesures d'adaptation pour certains postes sur la base des capacités des membres du personnel concernés, compte tenu de leur santé physique et mentale, aide les membres du personnel à se préparer au voyage du point de vue sanitaire et passe en revue les mesures prises à cet égard, délivre les approbations aux fins des voyages officiels et approuve l'admission des employés aux plans d'assurance médicale, et établit les exclusions applicables. L'Unité contrôle les cas de congé de maladie et d'actes de malveillance ainsi que les dossiers relevant de la médecine du travail, réalise des évaluations des risques en matière de santé et de sécurité dans les bureaux extérieurs et propose des mesures d'atténuation, et est à disposition en permanence pour gérer les évacuations médicales et assurer le suivi en concertation avec les médecins hospitaliers.

CENTRE ADMINISTRATIF DE PANAMA

144. Le Centre administratif de Panama fournit divers services administratifs, décrits ci-après.

145. Le **Centre des services informatiques** assure différents services et fonctions à l'intention des bureaux du monde entier. L'Unité d'appui mondial aux utilisateurs fournit un soutien technique bilingue à tous les bureaux extérieurs.

146. L'**Unité des services financiers de Panama** est chargée de deux fonctions principales : l'appui comptable régional et le soutien au système ERP. L'équipe chargée de l'appui comptable régional assure des fonctions de consultation, d'examen et d'appui à l'intention des bureaux de pays dans la région Amériques, du Centre administratif de Manille et du Siège, ainsi que pour des projets relatifs à des urgences de niveau 3. Elle est en outre chargée de la validation des comptes des bureaux de pays, de

l'examen et du rapprochement des comptes, du suivi et du paiement des sommes dues, et des rapprochements bancaires, et fournit un appui aux clôtures mensuelles et aux processus de fin d'exercice. L'équipe de soutien au système ERP à Panama gère et tient à jour les données figurant dans le système comptable de planification des ressources d'entreprise, à savoir, entre autres, les informations de grand livre et celles relatives aux donateurs et aux fournisseurs ; les comptes bancaires ; les codes de projet ; et les informations générales relatives aux projets. Elle travaille en étroite concertation avec l'équipe de soutien central au système ERP à Manille. Elle garantit en outre la cohérence et l'exactitude des données centralisées afin de faciliter la présentation de rapports financiers.

147. Les **Services chargés des conseils en ressources humaines**, qui comprennent l'Unité de la structuration organisationnelle, fournissent un appui aux bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier en matière de gestion du personnel recruté localement. Elle fournit en outre des conseils et des orientations sur l'interprétation et l'application des politiques et des procédures. À cette fin, elle analyse les informations reçues des bureaux et recommande des améliorations à apporter aux politiques, examine des processus administratifs tels que les examens structurels, le respect des politiques de ressources humaines, les classements, les calculs concernant les promotions et les barèmes des salaires, analyse et prépare des données statistiques pour divers rapports, et aide à gérer les cas de performance insuffisante.

148. L'**Unité de perfectionnement et de formation du personnel** facilite l'élaboration des supports de formation et propose des séances de formation aux fins d'organisation des carrières et de formation technique.

149. L'**Unité de médecine du travail** évalue la santé au travail du personnel local et international en poste dans les Amériques et en Afrique, y compris pour les opérations relatives à des situations d'urgence de niveau 3. Parmi ses activités figurent la promotion, l'évaluation et le suivi de tous les examens exigés par l'OIM aux fins de l'approbation médicale lors de l'entrée en fonction, l'examen annuel des chauffeurs et les examens médicaux périodiques requis au titre de l'affiliation au Plan médical des membres du personnel et des personnes à leur charge.

150. L'**Unité de vérification des contrats de Panama** est chargée de vérifier minutieusement et en temps voulu – dans les trois langues officielles – les contrats et accords nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de l'OIM.

151. L'**Unité des achats** apporte un soutien en matière d'achat aux bureaux extérieurs de petite taille dans la région, et aide à répondre aux besoins du Centre administratif de Panama concernant l'acquisition de biens et de services et la gestion des actifs. Elle est chargée, en outre, de la gestion des stocks d'articles non alimentaires à l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies situé à Panama, afin de couvrir les situations d'urgence et les imprévus dans la région.

152. L'**Unité de gestion des ressources** supervise les questions administratives au Centre administratif de Panama, fournissant un soutien, des orientations et des formations sur les procédures, politiques, règles et réglementations de l'OIM et assurant le respect de ces dernières ; et met régulièrement à jour le plan de poursuite des activités. En outre, dans un souci d'efficacité accrue, l'Administration regroupe certaines fonctions régionales de gestion des ressources à Panama pour soutenir l'ensemble de la région.

BUREAUX MONDIAUX

153. L'OIM dispose de deux bureaux mondiaux : l'un à Bruxelles (Belgique) et l'autre à Washington D.C. (États-Unis d'Amérique). Ces bureaux mondiaux fournissent des orientations stratégiques et opérationnelles aux bureaux extérieurs de l'OIM, assurent une étroite coordination entre les représentants des donateurs et les structures de l'OIM concernés et veillent à ce que les parties prenantes clés dans ces deux lieux soient tenues pleinement informées des évolutions institutionnelles survenues à l'OIM.

154. Le **Bureau mondial de Bruxelles** établit, gère et entretient une relation directe entre l'OIM et les institutions et organismes de l'Union européenne, Parlement européen y compris, afin de faire de l'OIM un interlocuteur clé dans les discussions et de fournir des conseils et des recommandations fondés sur des éléments factuels concernant les sujets, politiques et programmes relatifs aux migrations. Il guide et aide également les bureaux de pays de l'OIM partout dans le monde afin d'améliorer leur communication

sur les questions relatives à l'Union européenne et représente l'OIM dans l'équipe des Nations Unies à Bruxelles. Il fournit également des conseils sur le respect des politiques et des règlements de l'Union européenne dans le cadre de projets financés par l'UE et assure un contrôle en la matière.

155. Le **Bureau mondial de Washington D.C.** pilote les efforts de sensibilisation et de liaison menés auprès de l'ensemble des entités gouvernementales pertinentes des États-Unis, y compris les départements et les organismes fédéraux, ainsi que le Congrès. Il est chargé de la collaboration stratégique avec les institutions multilatérales et régionales qui ont leur siège à Washington D.C., notamment la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation des États américains. Le Bureau gère en outre la mise en œuvre par l'OIM du Programme de réinstallation des réfugiés du Gouvernement des États-Unis et supervise toutes les activités menées par l'Organisation dans le pays.

BUREAU SPÉCIAL DE LIAISON

156. L'OIM possède un bureau spécial de liaison à **Addis-Abeba (Éthiopie)**, qui est chargé d'assurer la liaison avec les organismes multilatéraux.

157. Le **Bureau spécial de liaison de l'OIM avec l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique** entretient et renforce les relations de l'OIM avec l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et d'autres bureaux de liaison des Nations Unies, les missions diplomatiques et des acteurs pertinents en contribuant à leur bonne compréhension des questions migratoires et en assurant l'intégration de la gouvernance des migrations dans les politiques de développement. Le Bureau s'emploie à renforcer la participation stratégique de l'OIM aux organismes précités en veillant à ce que la migration soit dûment prise en considération dans les programmes d'action afférents au développement, aux questions politiques et sociales, à l'action humanitaire et à la paix, et à la sécurité. Ces relations permettent à l'OIM de contribuer à traduire les décisions politiques en réponses programmatiques et politiques concrètes à l'échelle continentale, régionale et nationale. Le Bureau joue un rôle de coordination stratégique qui lui permet d'appuyer la contribution de l'ensemble du système des Nations Unies au programme de l'Union africaine en matière de migration conformément à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Le Bureau collabore étroitement avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique pour intégrer la migration dans des initiatives multilatérales axées sur l'Afrique. Il s'emploie également à faire en sorte que le Siège de l'OIM et les bureaux régionaux et de pays en Afrique soient tenus informés des principales décisions et des nouvelles orientations politiques prises par les organismes compétents dans le domaine de la migration.

BUREAUX RÉGIONAUX ET SOUS-RÉGIONAUX

158. Les bureaux régionaux supervisent, planifient, coordonnent et appuient les activités déployées par l'OIM dans leur région. Ils sont chargés d'examiner et d'approuver les projets, et d'apporter un soutien technique aux bureaux de pays, notamment en matière d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets, de gestion des ressources, et de coordination des relations avec les gouvernements régionaux et infrarégionaux, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires clés. Les bureaux régionaux fournissent aussi, sur demande, un soutien aux réseaux régionaux et nationaux des Nations Unies sur les migrations, appuyant ainsi la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ils appuient également les efforts de réforme des Nations Unies, en garantissant la prise en considération de la migration dans les analyses communes de pays et dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Une description succincte des six bureaux régionaux est donnée ci-après. Deux bureaux sous-régionaux, à Bruxelles et à Pretoria, assurent un soutien aux bureaux régionaux en fournissant un appui technique et des services de gestion et de contrôle spécifiques aux bureaux de pays relevant de leur zone de responsabilité.

159. Le **Bureau régional de Bangkok (Thaïlande)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM en Asie et dans le Pacifique ; planifie et coordonne les activités de l'Organisation et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements pour l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations qui facilitent les voies de migration régulières, notamment l'établissement de dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre et de reconnaissance des

compétences ; appuie les activités relatives aux interventions d'urgence et d'après-crise, notamment les opérations et les activités d'envergure mondiale de la Matrice de suivi des déplacements dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique, telles que l'appui aux politiques et à la gouvernance concernant la mobilité climatique et les initiatives visant à protéger et autonomiser des communautés touchées par le changement climatique et les catastrophes ; et gère le pôle régional de données pour l'Asie et le Pacifique conformément à la Stratégie de l'OIM en matière de données sur la migration. Le Bureau coopère étroitement avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, les bureaux régionaux d'organismes des Nations Unies, les sociétés de la Croix-Rouge, des réseaux de parties prenantes et d'autres organismes multilatéraux régionaux, tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de coopération régionale, le Forum des îles du Pacifique et la Banque asiatique de développement. Il apporte un appui programmatique et administratif à des initiatives régionales telles que le Processus de Colombo et le Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe et son Bureau d'appui régional. Par ailleurs, le Bureau représente l'OIM dans le contexte du Dialogue d'Abou Dhabi en qualité d'observateur. Dans le cadre du processus de réforme du système des Nations Unies, le Bureau régional participe activement à des initiatives de la plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique et codirige avec ONU-Habitat la coalition thématique sur la mobilité humaine et l'urbanisation. En outre, il coopère étroitement avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et le Réseau des Nations Unies sur les migrations en vue d'assurer la bonne participation des parties prenantes au processus régional d'examen du Pacte mondial.

160. Le **Bureau régional de Panama (Panama)**, créé en 2024, aide les bureaux de pays de l'OIM dans les Amériques et fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations afin de promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières dans la région. En outre, le Bureau joue un rôle clé en fournissant un appui technique aux processus consultatifs régionaux, tels que la Conférence sud-américaine sur les migrations, la Conférence régionale sur les migrations, le Système d'intégration de l'Amérique centrale, la Commission centraméricaine des directeurs de la migration, la Communauté des Caraïbes, le Forum sur la migration du Marché commun du Sud, le Processus de Quito, ainsi qu'aux États Membres signataires de la Déclaration de Los Angeles sur la migration et la protection. Par ailleurs, il collabore activement avec des partenaires clés autres que les entités gouvernementales, telles que des organisations de la société civile, des entreprises du secteur privé, des institutions de financement du développement et des organisations universitaires afin d'aborder en profondeur les questions migratoires qui se posent dans la région. Dans le cadre du système des Nations Unies, le Bureau régional codirige la Coalition thématique sur la mobilité humaine avec le HCR, la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'UNICEF. L'OIM et la CEPALC copilotent également le Réseau régional des Nations Unies sur les migrations pour l'Amérique latine et les Caraïbes. En outre, le Bureau joue un rôle important dans la gestion des réponses régionales apportées à certains défis migratoires spécifiques, notamment en dirigeant conjointement avec le HCR la Plateforme régionale de coordination interinstitutions (R4V), qui fournit des services de surveillance, de gestion et de coordination dans 17 pays de la région pour venir en aide aux migrants et aux réfugiés en provenance de la République bolivarienne du Venezuela.

161. Le **Bureau régional de Vienne (Autriche)** apporte un appui pratique, technique et administratif aux bureaux de l'OIM situés dans l'Espace économique européen, en Suisse, au Royaume-Uni, en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et en Asie centrale ; entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile dans la région ; et fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gouvernance des migrations. Il s'emploie aussi à mettre en œuvre des projets dans les pays où la présence de l'OIM est limitée. Sous la direction du Siège, le Bureau régional assure la liaison avec les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales basées dans la ville. En ce qui concerne les mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration qui sont actifs dans la région et jouent un rôle important dans la formulation de politiques migratoires, l'OIM et le HCR assurent le secrétariat technique du Processus d'Almaty, et l'OIM participe aux réunions du Processus de Budapest, du Processus de Prague et du Partenariat oriental. En tant que membre du Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable et du groupe restreint de participants à la plateforme régionale de collaboration pour l'Europe et l'Asie centrale, le Bureau collabore avec des partenaires et les informe des faits nouveaux dans le domaine de la migration. Il participe activement aux coalitions thématiques et aux mécanismes de coordination analogues des Nations Unies, codirigeant la Coalition thématique des Nations Unies sur les mouvements massifs de personnes, les déplacements et la résilience avec le HCR et le PNUD. En outre, le Bureau coordonne les relations et les contacts de l'OIM

avec l'OTAN, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Organisation mondiale des douanes et les autres organismes multilatéraux dont le siège se trouve dans la région.

162. Le **Bureau sous-régional de Bruxelles (Belgique)** assure la coordination entre les bureaux de pays situés dans l'Espace économique européen et en Suisse et contrôle leur gestion, et il veille à la mise en œuvre à l'échelle sous-régionale de plans de travail à l'appui du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028. En étroite coordination avec le Bureau mondial de Bruxelles et sous la supervision directe du Directeur régional à Vienne, le Directeur sous-régional facilite la coopération entre l'OIM et les capitales de l'Union européenne concernant les activités de sensibilisation menées par le Bureau mondial de Bruxelles. Le Bureau sous-régional est chargé de veiller au respect des règles et règlements de l'OIM dans la sous-région et de fournir, si nécessaire, un soutien direct aux bureaux de pays, y compris un appui technique spécifique dans les domaines de la réinstallation et du relogement, de la protection des migrants et de la gestion des ressources.

163. Le **Bureau régional du Caire (Égypte)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en prodiguant des conseils techniques divers, en proposant des formations et en élaborant des stratégies, des processus, des projets et des programmes. En outre, il promeut et facilite le dialogue international et les partenariats, ainsi que l'élaboration de politiques et de programmes migratoires coordonnés entre les parties prenantes clés, y compris les États, les organisations internationales, les ONG et la société civile. Il prête par ailleurs son concours à des processus consultatifs régionaux, tels que le Dialogue d'Abou Dhabi et le Processus consultatif régional pour les pays arabes sur les questions relatives à la migration et aux réfugiés ; codirige l'organisation de l'examen quadriennal du Pacte mondial pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord au titre de la coprésidence du Réseau des Nations Unies sur les migrations ; et entretient des relations et des partenariats avec des organisations régionales, en particulier la Ligue des États arabes et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – avec laquelle l'OIM coprécide, aux côtés de l'Organisation internationale du Travail, la Coalition thématique sur la migration dans la région arabe. Le Bureau régional collabore également avec d'autres entités internationales et régionales telles que l'Organisation de la coopération islamique, la Banque islamique de développement, l'Université arabe Nayef des sciences de la sécurité et l'Organisation arabe du travail et s'emploie à définir une plateforme commune de réponse et de préparation aux crises migratoires dans la région. Il fournit en temps voulu des données ventilées à toutes les parties prenantes pertinentes grâce au pôle régional de données pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et promeut et met en œuvre le partage d'informations et la recherche afin d'aider des partenaires nationaux, régionaux et internationaux à mener des actions de sensibilisation et à élaborer des politiques et des programmes fondés sur des éléments factuels, y compris en hébergeant le centre d'activité sur la migration mixte en Afrique du Nord (Mixed Migration Hub) pour le compte de l'équipe spéciale sur les migrations mixtes en Afrique du Nord. En outre, il mène des activités régionales d'information du public visant à améliorer la visibilité de l'OIM et à promouvoir ses activités à l'échelle régionale et mondiale.

164. Le **Bureau régional de Dakar (Sénégal)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; entretient des relations avec les États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, auxquels il apporte un soutien en matière de renforcement des capacités ; et encourage et appuie des processus de dialogue régionaux tels que le Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest, ou le Dialogue sur la migration pour les États de l'Afrique centrale. En outre, il entretient des contacts avec des organismes du système des Nations Unies, notamment avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, et représente l'OIM au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

165. Le **Bureau régional de Nairobi (Kenya)** fournit des orientations techniques et un appui technique et thématique aux bureaux de l'OIM en Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique et en Afrique australe ; entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les communautés économiques régionales, les partenaires du développement et la société civile dans la région ; entretient et renforce les relations de l'OIM avec le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Commission de l'océan Indien, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Centre de collaboration régional pour l'Afrique de l'Est des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, afin d'intensifier la coopération et le dialogue à l'échelle régionale sur la migration et de contribuer à une meilleure

compréhension des questions migratoires et des aspects de l'intégration régionale liés à la mobilité ; s'emploie à mettre en œuvre les programmes régionaux approuvés par le Directeur général ; contribue à des politiques, pratiques et dialogues relatifs à la migration et à des opérations humanitaires fondés sur des éléments factuels en recueillant, en harmonisant, en analysant et en diffusant des jeux de données sur la migration et les déplacements ; fournit un soutien technique aux gouvernements et aux communautés économiques régionales dans l'élaboration de cadres nationaux et régionaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; promeut les processus consultatifs régionaux sur la migration pour les États de l'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique australe afin de renforcer la coopération et le dialogue régionaux sur la migration ; entretient des relations avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et ONU-Habitat, dont les sièges respectifs se trouvent à Nairobi, et d'autres organismes des Nations Unies ; promeut la coopération interorganisations en matière migratoire pour les partenaires régionaux des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Réseau des Nations Unies sur les migrations ; et entretient des relations avec des partenaires du développement. En outre, le Bureau mène des activités d'information à l'échelle régionale et mondiale afin de contribuer à la compréhension de la migration et à une gouvernance efficace des migrations ; d'accroître la visibilité de l'OIM et de promouvoir ses activités avec des interlocuteurs et des partenaires du développement à l'échelle régionale et mondiale, et facilite la constitution d'une mémoire institutionnelle par le partage et la gestion des connaissances dans la région.

166. Le **Bureau sous-régional de Pretoria (Afrique du Sud)** travaille avec la Communauté de développement de l'Afrique australe ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements et aux communautés économiques régionales en matière d'élaboration de cadres nationaux et régionaux sur la migration et de renforcement des systèmes de gestion des migrations ; promeut les processus consultatifs régionaux sur la migration pour les États de l'Afrique australe ; sert de trait d'union sur la thématique migration et développement en collaborant avec le Secrétariat du Parlement panafricain et le Secrétariat du nouveau Partenariat de l'Union africaine pour le développement de l'Afrique ; et coopère avec le Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe en vue de renforcer la coopération et le dialogue sur la migration à l'échelle régionale. Il assure également le secrétariat du Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe afin de faciliter le dialogue interétatique et la coopération intrarégionale en matière de migration.

BUREAUX DE PAYS

167. L'OIM dispose d'un réseau mondial de bureaux de pays et de bureaux auxiliaires qui mettent en œuvre un large éventail de projets visant à répondre à des besoins migratoires spécifiques. Ces bureaux suivent et analysent les questions migratoires et les tendances émergentes de la migration dans le pays pour pouvoir élaborer des réponses adaptées et contribuer aux stratégies et à la planification régionales. S'appuyant sur les stratégies régionales, ils élaborent une stratégie et un plan d'action nationaux en coordination et en consultation avec le bureau régional dont ils dépendent. Ils sont financés essentiellement par le budget des projets qu'ils mettent eux-mêmes en œuvre.

BUREAUX DE PAYS CHARGÉS DES PARTENARIATS ET DE LA SENSIBILISATION

168. Pour garantir l'efficacité des appels de fonds et des relations avec les donateurs, sept bureaux de pays qui coordonnent une part importante du financement des activités de l'OIM dans le monde (**Allemagne, Australie, Canada, Danemark pour les pays nordiques, Japon, République de Corée et Royaume-Uni**) assument des responsabilités additionnelles en matière de mobilisation des ressources, d'établissement de partenariats et de sensibilisation. La sensibilisation consiste à informer le public et à mobiliser la société civile, le secteur privé et le grand public. Ces bureaux collaborent au niveau stratégique avec les pays donateurs à l'appui du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 et les bureaux de pays de l'OIM partout dans le monde. Ils apportent leur appui à l'élaboration de politiques de financement, fixent les priorités et les procédures, préparent des propositions et élaborent des stratégies et des mécanismes de mobilisation de fonds destinés à des programmes et des projets nationaux conformément à l'orientation stratégique et aux priorités de l'Organisation.

BUREAUX DE PAYS À FONCTIONS DE COORDINATION

169. En raison des réalités migratoires observées dans les grandes régions géographiques couvertes par les différents bureaux régionaux, des fonctions de coordination ont été attribuées à certains bureaux

de pays pour leur permettre de s'occuper de ces dynamiques migratoires particulières et de superviser les activités de l'OIM et la mobilisation des pays dans ces régions. Les bureaux en question apportent leur concours pour faire face à certaines questions migratoires et nouvelles tendances spécifiques et promouvoir de nouvelles adhésions à l'OIM dans leur zone d'intervention au sein de la sous-région. Ils fixent des priorités en matière d'élaboration de projets et de mobilisation des ressources ; stimulent, dirigent et soutiennent l'élaboration de projets ; et assurent une supervision et un appui technique au sein du groupe de bureaux dans le contexte des stratégies, politiques et processus consultatifs sous-régionaux. Les bureaux de pays à fonctions de coordination sont situés dans les pays suivants : **Argentine, Barbade, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Fidji, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Inde, Italie, Kazakhstan, Madagascar, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Panama, Sénégal, Sri Lanka et Suisse.**

ÉQUIPE DE DIRECTION ET ÉQUIPE DES HAUTS RESPONSABLES

170. L'**équipe de direction** est chargée collectivement de définir la direction stratégique de l'Organisation au plus haut niveau, conformément au mandat de l'OIM et aux orientations données par le Conseil et la Directrice générale. Elle aide la Directrice générale à prendre des décisions relatives à l'administration de l'Organisation. Sous l'autorité de la Directrice générale, elle comprend la Directrice générale adjointe chargée des opérations, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes, le Chef de Cabinet, la Directrice principale du Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication et le Directeur principal du Bureau de la stratégie et de la performance institutionnelle.

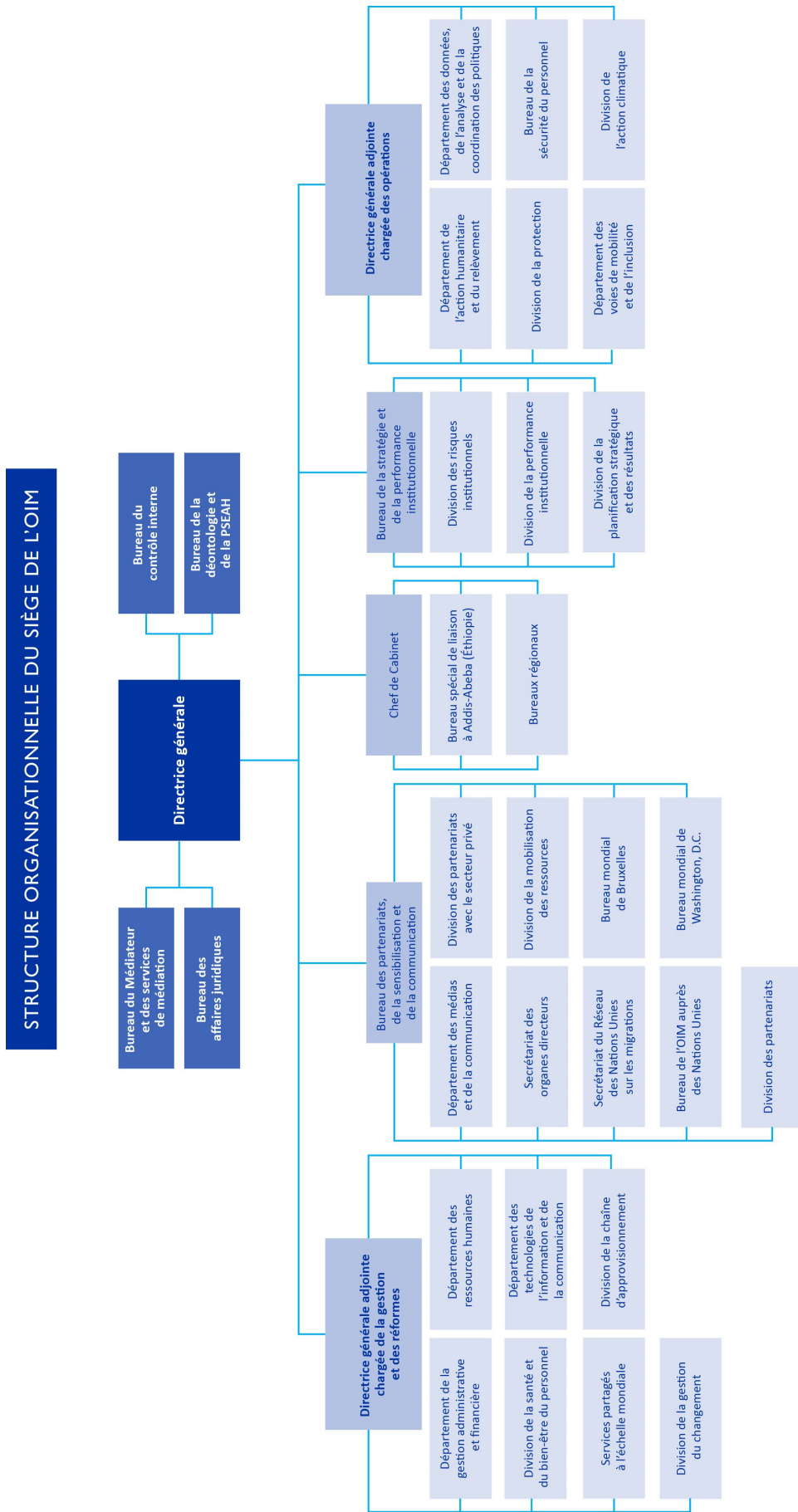
171. L'**équipe des hauts responsables** est un organe consultatif qui comprend les membres de l'équipe de direction, les directeurs régionaux, et les directeurs et chefs des départements et des divisions du Siège qui rendent compte directement aux membres de l'équipe de direction. Elle s'attache à mettre en œuvre la direction stratégique fixée par l'équipe de direction, notamment en ce qui concerne les questions de gestion, en vue de permettre à l'OIM de s'acquitter de son mandat de manière cohérente. Elle assure la liaison entre l'équipe de direction, le Siège et les bureaux extérieurs grâce à la participation des directeurs régionaux et des directeurs de département à l'élaboration des politiques.

COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS D'AUDIT ET DE SURVEILLANCE

172. Le Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance est un organe consultatif sans rôle administratif chargé d'aider la Directrice générale à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance, y compris en ce qui concerne l'efficacité des audits et de la surveillance, de la gestion des risques et des contrôles internes du fonctionnement de l'OIM.

173. Le Comité est un organe consultatif d'experts indépendant chargé de la surveillance, qui fait rapport aux États Membres de l'OIM sur la validité et l'efficacité de la surveillance interne, de la gestion des risques et des contrôles internes à l'OIM. Il présente chaque année un rapport au Comité permanent des programmes et des finances. Il n'empiète pas sur les fonctions ou responsabilités des entités de surveillance existantes de l'Organisation ni sur celles des vérificateurs externes des comptes de l'OIM.

ORGANIGRAMME DE L'OIM



FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE



DÉFINITION DE LA STRUCTURE DE BASE

174. Le 28 juin 2022, le Comité permanent des programmes et des finances a adopté la résolution n° 31 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, qui définit la structure de base.

La structure de base de l'OIM s'entend de la structure minimum nécessaire au Siège et aux structures hors Siège pour que l'Organisation puisse s'acquitter de son mandat. Elle englobe les fonctions requises pour l'exercice des responsabilités essentielles de gestion, y compris la formulation des politiques, le contrôle financier et budgétaire, la sécurité du personnel, l'appui au personnel, la gestion des risques, la planification et la mise au point d'activités, ainsi que les relations avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux. Hors Siège, la structure de base comprend, entre autres, les bureaux régionaux, les centres administratifs, l'Institut mondial des données, les bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources, les bureaux de pays à fonctions de coordination, les bureaux spéciaux de liaison, les chefs de mission, les chefs de bureau et les chargés de la gestion des ressources dans les bureaux de pays.

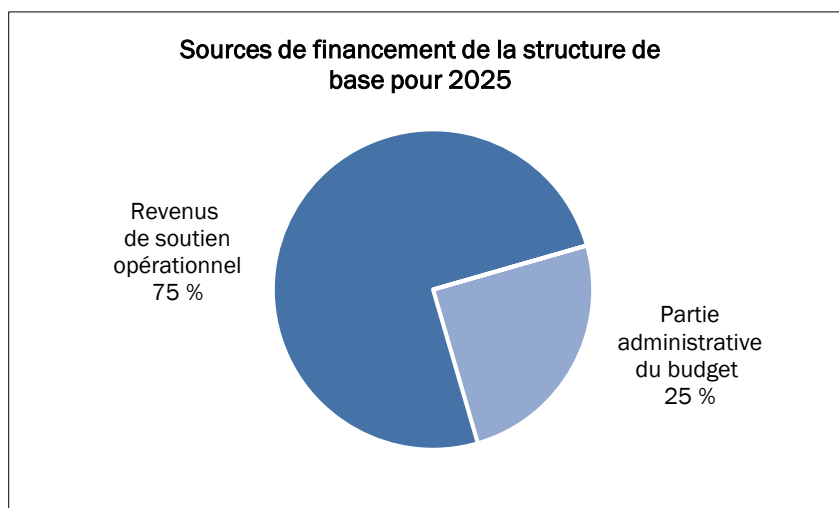
175. La résolution n° 31 précise en outre que les dépenses de la structure de base qui ne sont pas couvertes autrement par la partie administrative du budget ou les RSO pourront aussi être financées par d'autres moyens, notamment par :

- a) Les contributions volontaires ;
- b) Des augmentations de la commission pour frais généraux liés aux projets, avec l'accord des différents États Membres ;
- c) Les dons du secteur privé ;
- d) Les détachements de personnel auprès de l'Organisation à l'appui de ses objectifs de réforme ;
- e) La réserve de revenus de soutien opérationnel.

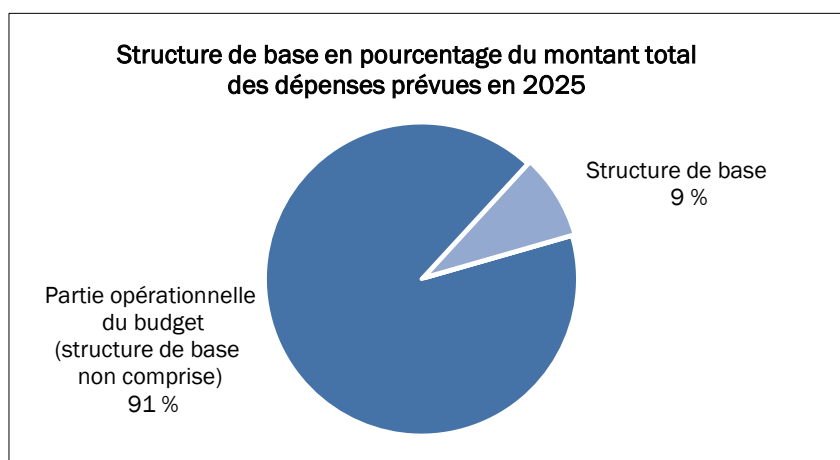
SOURCES DE FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE

CONTEXTE

176. La structure de base de l'OIM est financée par deux sources : les contributions assignées des États Membres et les RSO. La partie administrative du budget (88 874 192 francs suisses) est financée par des contributions assignées et sert à couvrir les dépenses administratives de l'Organisation. Les RSO proviennent pour l'essentiel de la commission pour frais généraux liés aux projets, ainsi que des revenus divers (contributions sans affectation spéciale et intérêts créditeurs). Comme le montre le graphique ci-après, les RSO (273 millions de dollars É.-U.) financent les trois quarts du budget de base pour 2025.



177. La part du budget total de l'Organisation consacrée au financement de la structure de base constitue l'un des rapports les plus faibles constatés parmi toutes les organisations du secteur public. Le graphique ci-après montre la part que représente le financement de la structure de base en pourcentage du montant total des dépenses de l'Organisation actuellement prévues pour 2025.



RÉFORME BUDGÉTAIRE

178. Afin de trouver une solution aux limites du financement de la structure de base, le Groupe de travail sur la réforme budgétaire a examiné des options permettant de le renforcer et a soumis plusieurs recommandations aux États Membres. Au terme d'une série de consultations et de négociations, le Comité permanent des programmes et des finances a adopté la résolution n° 31 du 28 juin 2022 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM.

179. La résolution n° 31 prévoyant une mise en œuvre échelonnée des réformes budgétaires qui y sont exposées, l'Administration a arrêté des domaines de financement prioritaires, auxquels des crédits seront alloués en veillant à une répartition proportionnelle entre les trois grands domaines de réforme : l'exécution, le contrôle et le perfectionnement.

180. La fourniture de services aux migrants et aux États Membres revêt une importance cruciale. C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la réforme budgétaire, la priorité a été donnée au financement, à hauteur de 75 % au moins, des postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays visés par la résolution n° 31. Dans les bureaux régionaux, l'accent a été mis sur l'avancement de la normalisation des structures et la délocalisation de certaines fonctions et de certains postes essentiels, notamment le contrôle interne et l'appui juridique, depuis le Siège vers les bureaux régionaux. Au Siège, les fonds additionnels sont destinés en priorité au renforcement accru de la responsabilité interne, au renforcement des capacités dans les domaines du changement climatique et de la mobilité humaine et des voies régulières, à l'investissement dans les partenariats et la mobilisation du secteur privé et au renforcement des capacités de communication.

181. Compte tenu de la mise en œuvre échelonnée des réformes budgétaires, ces mesures seront également financées par les revenus de soutien opérationnel en 2025.

182. L'Organisation entend élargir sa base de financement, et prévoit de mobiliser le secteur privé au-delà des engagements pris au titre de la réforme budgétaire et de solliciter davantage les donateurs non traditionnels.

183. Par l'adoption de la résolution n° 31, les États Membres se sont également engagés à discuter de la politique de croissance nominale zéro appliquée à la partie administrative du budget d'ici à 2025, ainsi qu'à examiner la partie administrative du budget en 2027 et à étudier la possibilité d'une nouvelle augmentation de la partie administrative du budget afin de garantir un modèle financier durable pour l'Organisation.

184. L'Administration établira un rapport biennal sur l'efficacité organisationnelle consacré à l'avancement de la mise en œuvre de la réforme budgétaire, dans lequel elle présentera les mesures de réforme prises par l'Organisation et des propositions concrètes visant à renforcer le contrôle, la

transparence, le rapport coût-efficacité et l'appropriation par les États Membres des priorités en matière de programmes.

NIVEAU BUDGÉTAIRE

185. Le tableau reproduit aux pages 58 et 59 donne un aperçu de la structure de base financée par la partie administrative du budget et les RSO pour 2025. Conformément aux dispositions de la résolution du Conseil n° 1390 du 24 novembre 2020 (section II), la structure de base est financée par deux sources : les contributions assignées des États Membres et les RSO.

186. La structure de base financée par l'une et l'autre source fait chaque année l'objet d'augmentations statutaires, qui doivent être absorbées par le budget approuvé. Les crédits budgétaires couvrent les dépenses de personnel et les dépenses administratives connexes. Le montant du budget administratif s'élève à approximativement 90,7 millions de dollars É.-U., et le montant prévisionnel des RSO à 273 millions de dollars É.-U.. Les ressources combinées de la partie administrative du budget et des RSO qui servent à couvrir la structure de base et les autres postes de dépenses non liées au personnel en 2025 s'élèvent à environ 363,7 millions de dollars É.-U..

FUSION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET ET DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL POUR 2025

Dépenses de personnel et autres, financées par la partie administrative du budget et par les revenus de soutien opérationnel											
	Budget administratif		RSO		Total		Budget administratif (francs suisses)	Total (dollars É.-U.)		Total général (dollars É.-U.)	% du budget administratif et RSO
	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G		Budget administratif ^a	RSO		
Siège											
Directrice générale et Directrices générales adjointes	3				3		1 250 000	1 275 600	319 000	1 594 600	
Bureau du contrôle interne	8		21	1	29	1	1 863 000	1 900 900	5 198 400	7 099 300	
Bureau de la déontologie et de la PSEAH	4		4	1	8	1	988 000	1 008 200	960 000	1 968 200	
Bureau du Médiateur et des services de médiation	1		3		4		310 000	316 300	871 400	1 187 700	
Bureau des affaires juridiques	8	1	23	1	31	2	2 381 000	2 429 600	4 124 000	6 553 600	
Bureau exécutif	4	2	6	6	10	8	1 457 000	1 486 800	1 963 000	3 449 800	
Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication	3		1	2	4	2	759 000	774 500	657 000	1 431 500	
Médias et communication	4		23	4	27	4	770 000	785 700	5 292 000	6 077 700	
Secrétariat des organes directeurs	3	6	19		22	6	1 771 000	1 807 100	4 153 000	5 960 100	
Mobilisation des ressources	1	1	10		11	1	519 000	529 500	2 005 000	2 534 500	
Partenariats	2		6		8		582 000	593 800	1 291 000	1 884 800	
Partenariats avec le secteur privé	1		2	1	3	1	298 000	304 100	558 000	862 100	
Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations			2	1	2	1			736 000	736 000	
Stratégie et performance institutionnelle			1	1	1	1			557 000	557 000	
Risques institutionnels	1		4		5		273 000	278 600	855 000	1 133 600	
Performance institutionnelle			6		6				1 303 000	1 303 000	
Planification stratégique et résultats			10		10				1 887 000	1 887 000	
Directrice générale adjointe chargée des opérations	2		2		4		394 000	402 000	577 500	979 500	
Action humanitaire et relèvement	11	1	39	1	50	2	3 031 000	3 092 900	7 992 000	11 084 900	
Protection	8		16		24		1 841 000	1 878 500	3 587 000	5 465 500	
Voies de mobilité et inclusion	16	4	22	6	38	10	4 427 000	4 517 400	5 486 000	10 003 400	
Données, analyse et coordination des politiques	8	2	21	4	29	6	2 360 000	2 408 200	5 270 000	7 678 200	
Action climatique	2		9	1	11	1	379 000	386 700	2 016 000	2 402 700	
Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes	1	1	4	1	5	2	406 000	414 300	1 190 000	1 604 300	
Gestion administrative et financière	12	9	37	14	49	23	4 366 000	4 455 000	9 859 100	14 314 100	
Ressources humaines	8	2	25	14	33	16	2 190 000	2 234 700	7 586 100	9 820 800	
Technologies de l'information et de la communication	2	3	17	3	19	6	1 059 000	1 080 600	4 046 400	5 127 000	
Chaîne d'approvisionnement	1		16	4	17	4	300 000	306 100	3 658 000	3 964 100	
Santé et bien-être du personnel	3		3	2	6	2	803 000	819 400	1 390 100	2 209 500	
Gestion du changement			7		7				1 498 000	1 498 000	
Services partagés à l'échelle mondiale	1		5		6		170 000	173 500	1 186 000	1 359 500	
Comité de l'Association mondiale du personnel		1	1		1	1	166 000	169 400	333 000	502 400	
Total - Siège	118	33	364	68	482	101	35 113 000	35 829 400	88 405 000	124 234 400	34%
Centres administratifs											
Centre administratif de Manille											
Bureau du contrôle interne				1		1			25 100	25 100	
Affaires juridiques			2	6	2	6			666 000	666 000	
Gestion des ressources	2	6	12	262	14	268	715 000	729 700	10 319 100	11 048 800	
Achats			1	20	1	20			747 000	747 000	
Autres	1	2	3	38	4	40	453 000	462 200	4 465 720	4 927 920	
Total partiel - Centre administratif de Manille	3	8	18	327	21	335	1 168 000	1 191 900	16 222 920	17 414 820	
Centre administratif de Panama											
Affaires juridiques			2	5	2	5			692 200	692 200	
Gestion des ressources	3		2	37	5	37	607 000	619 400	1 904 700	2 524 100	
Achats				1		1			57 800	57 800	
Autres		1	3	7	3	8	62 000	63 300	1 565 200	1 628 500	
Total partiel - Centre administratif de Panama	3	1	7	50	10	51	669 000	682 700	4 219 900	4 902 600	
Total - Centres administratifs	6	9	25	377	31	386	1 837 000	1 874 600	20 442 820	22 317 420	6%

suite en page suivante

FUSION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET ET DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL POUR 2025 (suite)

Dépenses de personnel et autres, financées par la partie administrative du budget et par les revenus de soutien opérationnel											
	Budget administratif		RSO		Total		Budget administratif (francs suisses)	Total (dollars É.-U.)		Total général (dollars É.-U.)	% du budget administratif et RSO
	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G		Budget administratif ^a	RSO		
Bureaux extérieurs											
Bureaux mondiaux											
Bruxelles (Belgique)	2		12	25	14	25	465 000	474 500	6 072 000	6 546 500	
Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique)	2		3	20	5	20	479 000	488 800	5 862 100	6 350 900	
Bureaux régionaux											
Bangkok (Thaïlande)	7	4	22	20	29	24	1 541 000	1 572 600	5 948 500	7 521 100	
Le Caire (Égypte)	8	2	19	23	27	25	1 800 000	1 836 600	4 636 500	6 473 100	
Dakar (Sénégal)	9	3	20	22	29	25	1 960 000	2 000 000	5 224 400	7 224 400	
Nairobi (Kenya)	8	2	19	21	27	23	1 937 000	1 976 500	5 516 500	7 493 000	
Panama (Panama)	8	2	25	17	33	19	1 742 000	1 777 700	5 933 500	7 711 200	
Vienne (Autriche)	8	3	20	21	28	24	2 087 000	2 129 500	6 843 600	8 973 100	
Bureaux indépendants délocalisés											
Contrôle interne	1		18		19		142 000	144 900	3 123 000	3 267 900	
Médiateur			5		5				712 900	712 900	
Affaires juridiques	1		6	3	7	3	197 000	201 000	1 148 100	1 349 100	
Bureaux sous-régionaux											
Bruxelles (Belgique)	1	2	5	5	6	7	494 000	504 100	1 949 200	2 453 300	
Pretoria (Afrique du Sud)	2	2	5	5	7	7	547 000	558 200	1 396 200	1 954 400	
Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique)	4		13	4	17	4	1 011 000	1 031 600	3 360 000	4 391 600	
Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba (Éthiopie)	2		5	2	7	2	430 000	438 800	1 149 700	1 588 500	
Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations (République-Unie de Tanzanie)			2	2	2	2			638 500	638 500	
Institut mondial des données	1		16	2	17	2	274 000	279 600	3 423 100	3 702 700	
Bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation	1	2	9	33	10	35	407 000	415 300	6 101 100	6 516 400	
Bureaux de pays à fonctions de coordination	13.50	1.5	25	11	38	12	3 117 000	3 180 600	6 713 400	9 894 000	
Bureaux de pays	72	4.5	40	29	112	33	16 087 700	16 416 100	14 934 250	31 350 350	
Total - Bureaux extérieurs	151	28	288	263	439	291	34 717 700	35 426 400	90 686 550	126 112 950	35%
Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs	275	70	678	708	952	778	71 667 700	73 130 400	199 534 370	272 664 770	75%
Autres prestations dues au personnel											
Indemnité d'installation							440 000	449 000	204 100	653 100	
Congé parental et congé de maladie prolongé									3 850 000	3 850 000	
Indemnités dues à la cessation de service							1 500 000	1 530 600		1 530 600	
Frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation							350 000	357 100	1 255 100	1 612 200	
Total - Autres prestations dues au personnel							2 290 000	2 336 700	5 309 200	7 645 900	2%
Autres frais et services à l'échelle mondiale											
Technologies de l'information et de la communication			14	2	14	2			15 903 630	15 903 630	
Communications							985 000	1 005 100	50 000	1 055 100	
Services contractuels							2 145 216	2 189 000	1 282 800	3 471 800	
Frais généraux de bureau	1	3			1	3	3 569 226	3 642 000	1 400 000	5 042 000	
Activités d'envergure mondiale							120 000	122 400	1 960 000	2 082 400	
Sessions des organes directeurs							435 000	443 800		443 800	
Bureau de la sécurité du personnel			19	26	19	26			22 196 400	22 196 400	
Système d'information et de gestion des projets (PRIMA)				2		2			1 071 000	1 071 000	
Déplacements et représentation							1 116 200	1 138 900		1 138 900	
Activités et structures non inscrites au budget									8 000 000	8 000 000	
Réforme du système des Nations Unies sur le terrain							2 823 000	2 880 600		2 880 600	
Frais de participation aux coûts afférents aux Nations Unies							3 722 850	3 798 800	769 600	4 568 400	
Projets									523 000	523 000	
Total - Autres dépenses	1	3	33	30	34	33	14 916 492	15 220 600	53 156 430	68 377 030	19%
Fonds de l'OIM pour le développement											
Fonds de l'OIM pour le développement - première ligne de crédit									1 400 000	1 400 000	
Fonds de l'OIM pour le développement - deuxième ligne de crédit			7		7				13 600 000	13 600 000	
Total - Fonds de l'OIM pour le développement				7	7				15 000 000	15 000 000	4%
TOTAL GÉNÉRAL	276	73	711	745	986	818	88 874 192	90 687 700	273 000 000	363 687 700	100%

^a La partie administrative du budget est inscrite au budget, tenue et présentée en francs suisses, conformément au Règlement financier de l'OIM. L'Organisation applique un taux de change de 0,98 afin de convertir en dollars É.-U. les sommes exprimées en francs suisses dans la partie administrative du budget lorsqu'il est nécessaire de disposer d'un aperçu complet du budget global de l'Organisation en dollars É.-U.. Le franc suisse étant la monnaie prédominante utilisée pour exprimer les revenus et les dépenses de la partie administrative du budget, les effets des fluctuations de change sont largement neutralisés.

P – Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; NO – Agents recrutés sur le plan national (total : 160) ; G – Catégorie des services généraux (total : 658)

PARTIE I:
PARTIE ADMINISTRATIVE
DU BUDGET
(en francs Suisses)



PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

CONTEXTE

187. Au moment où le volume et le champ des activités croissent, l'Administration – dans le cadre de l'application de la résolution n° 31 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, adoptée le 28 juin 2022 par le Comité permanent des programmes et des finances – continue de renforcer la structure de base nécessaire pour assurer le contrôle et élaborer des politiques à même d'orienter l'action menée par l'Organisation. En raison de la diversité de ses activités et de la portée mondiale de ses projets et programmes, qui sont reliés les uns aux autres par-delà les frontières, il est indispensable que l'Organisation dispose de structures administratives et de gestion adéquates pour pouvoir concrétiser de manière appropriée les objectifs visés par les projets et s'acquitter de ses obligations en matière de responsabilité. Consciente de la nécessité de réaliser des gains d'efficacité, l'Administration continue de prendre diverses mesures de réforme en regroupant certaines fonctions de gestion des ressources dans les bureaux régionaux, en rationalisant les flux de processus et en décentralisant certaines fonctions du Siège vers les structures extérieures.

188. Tel qu'envisagé dans le plan de travail du Cadre de gouvernance interne, les processus opérationnels existants sont en cours de renforcement dans tous les domaines, en particulier la conception et l'automatisation des contrôles et la rationalisation des procédures connexes. Les nouvelles politiques et solutions numériques introduites dans le domaine des achats, des finances et de la gestion des ressources humaines se sont traduites par des améliorations qualitatives, une réduction des délais de traitement, et une amélioration de la conformité, de la transparence, de la gestion des risques, de la gestion des connaissances et de la satisfaction des clients. L'OIM a également lancé un processus complet de réorganisation du mode de fonctionnement, axé sur la modernisation durable des technologies à long terme, la refonte des processus de bout en bout et la conception d'un nouveau système de planification des ressources d'entreprise privilégiant l'intégration interfonctionnelle, l'automatisation et la transformation numérique d'une série de processus, dont les suivants : planification et établissement de rapports, collecte de fonds et conclusion d'accords, finances et gestion, gestion de la chaîne d'approvisionnement, engagement et renforcement, services généraux, services juridiques, voyages, et gestion des risques. L'établissement de partenariats avec des organismes des Nations Unies permet également à l'OIM de tirer profit de certaines des solutions créées pour ceux-ci par des fournisseurs de services.

NIVEAU BUDGÉTAIRE

189. La partie administrative du budget a été établie à 88 874 192 francs suisses et présente un accroissement de 11 760 976 francs suisses par rapport au budget de 2024. Cette hausse est conforme aux dispositions de la résolution n° 31 adoptée par le Comité permanent des programmes et des finances et de la résolution n° 1390 relative aux dispositions et pratiques budgétaires adoptée par le Conseil le 24 novembre 2020, en vertu de laquelle les contributions des États Membres qui adhèrent à l'OIM s'ajoutent au montant de la partie administrative du budget.

190. La partie administrative du budget est financée par les contributions des États Membres de l'Organisation, qui sont aujourd'hui au nombre de 175. Les corrections pour inflation et les indexations sur le coût de la vie qui se répercutent sur les salaires et les autres prestations dues au personnel conformément aux conditions d'emploi du régime commun des Nations Unies sont également comprises dans le budget proposé.

APPLICATION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

191. L'allocation de crédits au titre de la partie administrative du budget s'accorde avec la définition des fonctions essentielles donnée dans la résolution du Comité permanent des programmes et des finances n° 31. La partie administrative du budget couvre partiellement la structure de base qui est nécessaire pour que l'Organisation puisse exercer des fonctions de gestion, y compris la formulation des politiques, les contrôles financiers et budgétaires, la planification et l'élaboration d'activités, ainsi que la liaison avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux.

DOTATION EN EFFECTIFS AU SIÈGE ET DANS LES STRUCTURES HORS SIÈGE

192. La dotation en effectifs au titre de la partie administrative du budget pour 2025 par rapport à 2024 est la suivante :

- Siège – 118 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 33 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 107 et 32 en 2024)
- Centre administratif de Manille – 3 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 8 de la catégorie des services généraux (sans changement par rapport à 2024)
- Centre administratif de Panama – 3 membres du personnel de la catégorie des administrateurs, et 1 de la catégorie des services généraux (sans changement par rapport à 2024)
- Bureaux mondiaux – 4 membres du personnel de la catégorie des administrateurs (sans changement par rapport à 2024)
- Bureaux régionaux – 48 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 16 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 41 et 16 en 2024)
- Bureaux indépendants délocalisés – 2 membres du personnel de la catégorie des administrateurs
- Bureaux sous-régionaux – 3 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 4 de la catégorie des services généraux (sans changement par rapport à 2024)
- Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York (États-Unis) – 4 membres du personnel de la catégorie des administrateurs (sans changement par rapport à 2024)
- Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba – 2 membres du personnel de la catégorie des administrateurs (sans changement par rapport à 2024)
- Institut mondial des données – 1 membre du personnel de la catégorie des administrateurs (sans changement par rapport à 2024)
- Bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation – 1 membre du personnel de la catégorie des administrateurs et 2 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 3 et 2 en 2024)
- Bureaux de pays à fonctions de coordination – 13,5 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 1,5 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 10,5 et 1 en 2024)
- Bureaux de pays – 72 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 4,5 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 47,5 et 3 en 2024)

Siège

193. Le Siège est chargé de formuler la politique, les directives et la stratégie institutionnelles, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité et d'assurer une surveillance.

Centres administratifs

194. Les centres administratifs de Manille et Panama sont des pôles administratifs qui apportent un soutien considérable au réseau mondial de bureaux de l'Organisation. Ils ont réussi à améliorer le rapport coût-efficacité et la capacité de réaction de l'OIM.

Hors Siège

195. Les six bureaux régionaux et les deux bureaux sous-régionaux, qui exercent des fonctions de supervision à l'égard des bureaux de pays de leur région, les deux bureaux mondiaux, qui fournissent des orientations stratégiques et opérationnelles aux structures hors Siège, le Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba, qui assure la liaison avec les organismes multilatéraux, et le Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies, qui s'occupe de renforcer les partenariats dans l'ensemble du système des Nations Unies

et auprès d'autres parties prenantes clés, sont en partie financés au titre de cette partie du budget. Cette structure doit permettre une utilisation plus efficace des ressources de base limitées et des compétences spécialisées dans les régions et entre celles-ci. En outre, dans le cadre de l'application de la résolution du Comité permanent n° 31, certains bureaux de pays bénéficieront progressivement d'un financement au titre de cette partie du budget.

196. Les détails concernant tous les postes financés par la partie administrative du budget figurent dans le tableau des effectifs aux pages 73 et 74.

Dépenses de personnel

197. Par suite de l'application de la résolution n° 31, la présentation du tableau des objets de dépense, aux pages 70 à 72, a été modifiée de manière à inclure la totalité des dépenses de personnel.

Autres prestations dues au personnel

198. Les dépenses relatives aux indemnités de cessation de service ont augmenté en raison de la croissance de l'Organisation, alors que celles relatives aux frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation et à l'indemnité d'installation sont linéaires par rapport à l'allocation prévue dans le Programme et Budget pour 2024.

Dépenses non liées au personnel

199. Les dépenses non liées au personnel – y compris celles concernant les dépenses administratives générales, les communications, les sessions des organes directeurs et les frais de participation aux coûts afférents aux Nations Unies – sont linéaires. Par suite de l'application de la résolution n° 31, le crédit alloué à la réforme du système des Nations Unies sur le terrain a augmenté de 941 000 francs suisses.

BARÈME DES QUOTES-PARTS

200. La partie administrative du budget est financée par les contributions assignées des États Membres conformément aux résolutions du Conseil.

201. Par sa résolution n° 1408 du 27 novembre 2023, le Conseil a autorisé le Comité permanent des programmes et des finances à adopter en 2024 un barème des quotes-parts pour 2025 complètement aligné sur celui des Nations Unies et mis à jour après l'admission de nouveaux États Membres. Le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2025 est entièrement aligné sur celui des Nations Unies, moyennant l'application d'un coefficient de péréquation pour tenir compte du plus grand nombre de membres de l'ONU.

202. Conformément à la résolution du Comité permanent des programmes et des finances n° 31, les arriérés de paiement des contributions assignées afférents aux augmentations de la partie administrative du budget pour 2023, 2024 et 2025 ne seront pas signalés au Conseil en application de l'article 4 de la Constitution de l'OIM avant 2026, et toute perte du droit de vote due à de tels arriérés ne prendra pas effet avant 2027.

203. Les contributions des États Membres à la partie administrative du budget, comme indiqué aux pages 66 à 69, ont donc été calculées conformément au barème des quotes-parts pour 2025 (document S/34/3), approuvé par le Comité permanent en juin 2024.

BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

ÉTATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2024 %	Contributions pour 2024	Quotes-parts pour 2025 %	Contributions pour 2025 (CNZ)	Contributions pour 2025 (réforme budgétaire) ^a	Contributions pour 2025 (total)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Afghanistan	0.0063	4 858	0.0063	4 858	741	5 599
Albanie	0.0083	6 400	0.0083	6 400	977	7 377
Algérie	0.1137	87 678	0.1137	87 678	13 372	101 050
Angola	0.0104	8 020	0.0104	8 020	1 223	9 243
Antigua-et-Barbuda	0.0021	1 619	0.0021	1 619	247	1 866
Argentine	0.7499	578 272	0.7499	578 272	88 196	666 468
Arménie	0.0073	5 629	0.0073	5 629	859	6 488
Australie	2.2019	1 697 956	2.2019	1 697 956	258 965	1 956 921
Autriche	0.7082	546 116	0.7082	546 116	83 291	629 407
Azerbaïdjan	0.0313	24 136	0.0313	24 136	3 682	27 818
Bahamas	0.0198	15 268	0.0198	15 268	2 329	17 597
Barbade	0.0083	6 400	0.0083	6 400	977	7 377
Bangladesh	0.0104	8 020	0.0104	8 020	1 223	9 243
Bélarus	0.0428	33 004	0.0428	33 004	5 034	38 038
Belgique	0.8636	665 950	0.8636	665 950	101 568	767 518
Belize	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Bénin	0.0052	4 010	0.0052	4 010	611	4 621
Bolivie (État plurinational de)	0.0198	15 268	0.0198	15 268	2 329	17 597
Bosnie-Herzégovine	0.0125	9 639	0.0125	9 639	1 470	11 109
Botswana	0.0156	12 030	0.0156	12 030	1 834	13 864
Brésil	2.0996	1 619 069	2.0996	1 619 069	246 934	1 866 003
Bulgarie	0.0584	45 034	0.0584	45 034	6 869	51 903
Burkina Faso	0.0042	3 239	0.0042	3 239	494	3 733
Burundi	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Cabo Verde	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Cambodge	0.0073	5 629	0.0073	5 629	859	6 488
Cameroun	0.0136	10 487	0.0136	10 487	1 600	12 087
Canada	2.7411	2 113 750	2.7411	2 113 750	322 380	2 436 130
République centrafricaine	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Tchad	0.0031	2 391	0.0031	2 391	364	2 755
Chili	0.4381	337 833	0.4381	337 833	51 525	389 358
Chine	15.9112	12 269 640	15.9112	12 269 640	1 871 308	14 140 948
Colombie	0.2566	197 873	0.2566	197 873	30 178	228 051
Comores	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Congo	0.0052	4 010	0.0052	4 010	611	4 621
Îles Cook	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Costa Rica	0.0720	55 522	0.0720	55 522	8 467	63 989
Côte d'Ivoire	0.0229	17 659	0.0229	17 659	2 693	20 352
Croatie	0.0949	73 180	0.0949	73 180	11 162	84 342
Cuba	0.0991	76 419	0.0991	76 419	11 655	88 074
Chypre	0.0375	28 917	0.0375	28 917	4 411	33 328
Tchéquie	0.3546	273 443	0.3546	273 443	41 705	315 148
République démocratique du Congo	0.0104	8 020	0.0104	8 020	1 223	9 243
Danemark	0.5768	444 789	0.5768	444 789	67 837	512 626
Djibouti	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Dominique	0.0010	771	0.0010	771	118	889
République dominicaine	0.0699	53 902	0.0699	53 902	8 221	62 123

suite en page suivante

BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES (suite)

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

ÉTATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2024 %	Contributions pour 2024	Quotes-parts pour 2025 %	Contributions pour 2025 (CNZ)	Contributions pour 2025 (réforme budgétaire) ^a	Contributions pour 2025 (total)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Équateur	0.0803	61 922	0.0803	61 922	9 444	71 366
Égypte	0.1450	111 814	0.1450	111 814	17 054	128 868
El Salvador	0.0136	10 487	0.0136	10 487	1 600	12 087
Érythrée	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Estonie	0.0459	35 395	0.0459	35 395	5 398	40 793
Eswatini	0.0021	1 619	0.0021	1 619	247	1 866
Éthiopie	0.0104	8 020	0.0104	8 020	1 223	9 243
Fidji	0.0042	3 239	0.0042	3 239	494	3 733
Finlande	0.4349	335 365	0.4349	335 365	51 149	386 514
France	4.5038	3 473 026	4.5038	3 473 026	529 689	4 002 715
Gabon	0.0136	10 487	0.0136	10 487	1 600	12 087
Gambie	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Géorgie	0.0083	6 400	0.0083	6 400	977	7 377
Allemagne	6.3740	4 915 197	6.3740	4 915 197	749 643	5 664 840
Ghana	0.0250	19 278	0.0250	19 278	2 941	22 219
Grèce	0.3390	261 414	0.3390	261 414	39 870	301 284
Grenade	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Guatemala	0.0428	33 004	0.0428	33 004	5 034	38 038
Guinée	0.0031	2 391	0.0031	2 391	364	2 755
Guinée-Bissau	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Guyana	0.0042	3 239	0.0042	3 239	494	3 733
Haïti	0.0063	4 858	0.0063	4 858	741	5 599
Saint-Siège	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Honduras	0.0094	7 249	0.0094	7 249	1 105	8 354
Hongrie	0.2378	183 375	0.2378	183 375	27 968	211 343
Islande	0.0375	28 917	0.0375	28 917	4 411	33 328
Inde	1.0889	839 686	1.0889	839 686	128 065	967 751
Iran (République islamique d')	0.3870	298 428	0.3870	298 428	45 515	343 943
Irlande	0.4579	353 101	0.4579	353 101	53 854	406 955
Israël	0.5851	451 189	0.5851	451 189	68 814	520 003
Italie	3.3263	2 565 018	3.3263	2 565 018	391 203	2 956 221
Jamaïque	0.0083	6 400	0.0083	6 400	977	7 377
Japon	8.3787	6 461 086	8.3787	6 461 086	985 415	7 446 501
Jordanie	0.0229	17 659	0.0229	17 659	2 693	20 352
Kazakhstan	0.1387	106 956	0.1387	106 956	16 313	123 269
Kenya	0.0313	24 136	0.0313	24 136	3 682	27 818
Kiribati	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Kirghizistan	0.0021	1 619	0.0021	1 619	247	1 866
République démocratique populaire lao	0.0073	5 629	0.0073	5 629	859	6 488
Lettonie	0.0522	40 253	0.0522	40 253	6 139	46 392
Lesotho	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Libéria	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Libye	0.0188	14 497	0.0188	14 497	2 211	16 708
Lituanie	0.0803	61 922	0.0803	61 922	9 444	71 366
Luxembourg	0.0709	54 673	0.0709	54 673	8 339	63 012
Madagascar	0.0042	3 239	0.0042	3 239	494	3 733
Malawi	0.0021	1 619	0.0021	1 619	247	1 866

suite en page suivante

BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES (suite)

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

ÉTATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2024 %	Contributions pour 2024	Quotes-parts pour 2025 %	Contributions pour 2025 (CNZ)	Contributions pour 2025 (réforme budgétaire) ^a	Contributions pour 2025 (total)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Maldives	0.0042	3 239	0.0042	3 239	494	3 733
Mali	0.0052	4 010	0.0052	4 010	611	4 621
Malte	0.0198	15 268	0.0198	15 268	2 329	17 597
Îles Marshall	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Mauritanie	0.0021	1 619	0.0021	1 619	247	1 866
Maurice	0.0198	15 268	0.0198	15 268	2 329	17 597
Mexique	1.2736	982 114	1.2736	982 114	149 788	1 131 902
Micronésie (États fédérés de)	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Mongolie	0.0042	3 239	0.0042	3 239	494	3 733
Monténégro	0.0042	3 239	0.0042	3 239	494	3 733
Maroc	0.0574	44 263	0.0574	44 263	6 751	51 014
Mozambique	0.0042	3 239	0.0042	3 239	494	3 733
Myanmar	0.0104	8 020	0.0104	8 020	1 223	9 243
Namibie	0.0094	7 249	0.0094	7 249	1 105	8 354
Nauru	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Népal	0.0104	8 020	0.0104	8 020	1 223	9 243
Pays-Bas (Royaume des)	1.4363	1 107 577	1.4363	1 107 577	168 923	1 276 500
Nouvelle-Zélande	0.3223	248 536	0.3223	248 536	37 906	286 442
Nicaragua	0.0052	4 010	0.0052	4 010	611	4 621
Niger	0.0031	2 391	0.0031	2 391	364	2 755
Nigéria	0.1898	146 361	0.1898	146 361	22 322	168 683
Macédoine du Nord	0.0073	5 629	0.0073	5 629	859	6 488
Norvège	0.7082	546 116	0.7082	546 116	83 291	629 407
Pakistan	0.1189	91 688	0.1189	91 688	13 983	105 671
Palaos	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Panama	0.0939	72 409	0.0939	72 409	11 044	83 453
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.0104	8 020	0.0104	8 020	1 223	9 243
Paraguay	0.0271	20 898	0.0271	20 898	3 187	24 085
Pérou	0.1700	131 092	0.1700	131 092	19 994	151 086
Philippines	0.2211	170 497	0.2211	170 497	26 004	196 501
Pologne	0.8730	673 198	0.8730	673 198	102 674	775 872
Portugal	0.3682	283 931	0.3682	283 931	43 304	327 235
République de Corée	2.6848	2 070 336	2.6848	2 070 336	315 758	2 386 094
République de Moldova	0.0052	4 010	0.0052	4 010	611	4 621
Roumanie	0.3254	250 926	0.3254	250 926	38 271	289 197
Fédération de Russie	1.9463	1 500 855	1.9463	1 500 855	228 903	1 729 758
Rwanda	0.0031	2 391	0.0031	2 391	364	2 755
Saint-Kitts-et-Nevis	0.0021	1 619	0.0021	1 619	247	1 866
Sainte-Lucie	0.0021	1 619	0.0021	1 619	247	1 866
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Samoa	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Sao Tomé-et-Principe	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Sénégal	0.0073	5 629	0.0073	5 629	859	6 488
Serbie	0.0334	25 756	0.0334	25 756	3 928	29 684
Seychelles	0.0021	1 619	0.0021	1 619	247	1 866
Sierra Leone	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Slovaquie	0.1617	124 692	0.1617	124 692	19 018	143 710

suite en page suivante

BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES (suite)

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

ÉTATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2024 %	Contributions pour 2024	Quotes-parts pour 2025 %	Contributions pour 2025 (CNZ)	Contributions pour 2025 (réforme budgétaire) ^a	Contributions pour 2025 (total)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Slovénie	0.0824	63 541	0.0824	63 541	9 691	73 232
Îles Salomon	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Somalie	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Afrique du Sud	0.2545	196 253	0.2545	196 253	29 932	226 185
Soudan du Sud	0.0021	1 619	0.0021	1 619	247	1 866
Espagne	2.2258	1 716 386	2.2258	1 716 386	261 776	1 978 162
Sri Lanka	0.0469	36 166	0.0469	36 166	5 516	41 682
Soudan	0.0104	8 020	0.0104	8 020	1 223	9 243
Suriname	0.0031	2 391	0.0031	2 391	364	2 755
Suède	0.9085	700 574	0.9085	700 574	106 848	807 422
Suisse	1.1828	912 095	1.1828	912 095	139 109	1 051 204
Tadjikistan	0.0031	2 391	0.0031	2 391	364	2 755
Thaïlande	0.3838	295 961	0.3838	295 961	45 138	341 099
Timor-Leste	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Togo	0.0021	1 619	0.0021	1 619	247	1 866
Tonga	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Trinité-et-Tobago	0.0386	29 766	0.0386	29 766	4 539	34 305
Tunisie	0.0198	15 268	0.0198	15 268	2 329	17 597
Türkiye	0.8814	679 676	0.8814	679 676	103 661	783 337
Turkménistan	0.0355	27 375	0.0355	27 375	4 175	31 550
Tuvalu	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Ouganda	0.0104	8 020	0.0104	8 020	1 223	9 243
Ukraine	0.0584	45 034	0.0584	45 034	6 869	51 903
Royaume-Uni	4.5633	3 518 908	4.5633	3 518 908	536 687	4 055 595
République-Unie de Tanzanie	0.0104	8 020	0.0104	8 020	1 223	9 243
États-Unis d'Amérique	22.9478	17 695 790	22.9478	17 695 790	2 698 879	20 394 669
Uruguay	0.0960	74 029	0.0960	74 029	11 290	85 319
Ouzbékistan	0.0282	21 746	0.0282	21 746	3 317	25 063
Vanuatu	0.0010	771	0.0010	771	118	889
Venezuela (République bolivarienne du)	0.1825	140 732	0.1825	140 732	21 463	162 195
Viet Nam	0.0970	74 800	0.0970	74 800	11 408	86 208
Yémen	0.0083	6 400	0.0083	6 400	977	7 377
Zambie	0.0083	6 400	0.0083	6 400	977	7 377
Zimbabwe	0.0073	5 629	0.0073	5 629	859	6 488
Total général	100.0000	77 113 216	100.0000	77 113 216	11 760 976	88 874 192

^a À des fins de prévisibilité et de cohérence, comme convenu depuis la première année d'application de la réforme budgétaire, le taux de change appliqué pendant la période de mise en œuvre de l'accroissement prévu, soit de 2023 à 2027, est de 0,98 franc suisse pour 1 dollar É.-U..

L'Organisation compte au total 175 États Membres.

OBJETS DE DÉPENSES

Partie administrative du budget (en francs suisses)

	2024 - Montants révisés			Estimations pour 2025					
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Dépenses de personnel		Autres dépenses	Montant total
	P	NO/G		P	NO/G	P	NO/G		
Siège									
Directrice générale et Directrices générales adjointe	3		1 271 000	3		1 250 000		1 250 000	
Bureau du contrôle interne	7	1	1 840 000	8		1 857 000	6 000	1 863 000	
Bureau de la déontologie et de la PSEAH	4		994 000	4		978 000	10 000	988 000	
Bureau du Médiateur et des services de médiation	1		288 000	1		310 000		310 000	
Bureau des affaires juridiques	7	1	2 055 000	8	1	2 167 000	202 000	2 381 000	
Bureau exécutif	4	2	1 411 000	4	2	1 081 000	326 000	1 457 000	
Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication	3		697 000	3		759 000		759 000	
Médias et communication	4		764 000	4		770 000		770 000	
Secrétariat des organes directeurs	3	5	1 614 000	3	6	829 000	902 000	1 771 000	
Mobilisation des ressources	1	1	476 000	1	1	360 000	159 000	519 000	
Partenariats	2	1	739 000	2		560 000		582 000	
Partenariats avec le secteur privé	1		258 000	1		298 000		298 000	
Bureau de la stratégie et de la performance institutionnelle									
Risques institutionnels	1		261 000	1		273 000		273 000	
Directrice générale adjointe chargée des opérations	2		396 000	2		394 000		394 000	
Données, analyse et coordination des politiques	7	2	2 181 000	8	2	1 857 000	308 000	2 360 000	
Action humanitaire et relèvement	9	1	2 557 300	11	1	2 854 000	142 000	3 031 000	
Voies de mobilité et inclusion	13	4	3 898 000	16	4	3 702 000	675 000	4 427 000	
Protection	8		1 727 000	8		1 841 000		1 841 000	
Action climatique	2		359 000	2		379 000		379 000	
Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes	1	1	454 000	1	1	265 000	141 000	406 000	
Gestion administrative et financière	11	8	4 243 000	12	9	2 861 000	1 384 000	4 366 000	
Ressources humaines	6	2	1 914 700	8	2	1 887 000	278 000	2 190 000	
Technologies de l'information et de la communication	2	3	1 027 000	2	3	580 000	479 000	1 059 000	
Chaîne d'approvisionnement	1		290 000	1		300 000		300 000	
Santé et bien-être du personnel	2		585 000	3		798 000	5 000	803 000	
Services partagés à l'échelle mondiale	1		166 000	1		170 000		170 000	
Comité de l'Association mondiale du personnel		1	181 000		1		166 000	166 000	
Total - Siège	106	33	32 647 000	118	33	29 380 000	5 162 000	35 113 000	
Centres administratifs									
Centre administratif de Manille	3	8	1 051 000	3	8	799 000	369 000	1 168 000	
Centre administratif de Panama	3	1	619 000	3	1	607 000	62 000	669 000	
Total - Centres administratifs	6	9	1 670 000	6	9	1 406 000	431 000	1 837 000	
Bureaux extérieurs									
Bureaux mondiaux									
Bruxelles (Belgique)	4		967 000	2		465 000		465 000	
Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique)				2		479 000		479 000	
Total - Bureaux mondiaux	4		967 000	4		944 000		944 000	
Bureaux régionaux									
Bangkok (Thaïlande)	7	4	1 616 000	7	4	1 278 000	263 000	1 541 000	
Le Caire (Égypte)	6	2	1 439 000	8	2	1 712 000	88 000	1 800 000	
Dakar (Sénégal)	7	3	1 557 000	9	3	1 853 000	107 000	1 960 000	
Nairobi (Kenya)	7	2	1 613 000	8	2	1 811 000	126 000	1 937 000	
Panama (Panama)	7	3	1 591 600	8	2	1 634 000	108 000	1 742 000	
Vienne (Autriche)	6	3	1 745 000	8	3	1 747 000	340 000	2 087 000	
Total - Bureaux régionaux	40	17	9 561 600	48	16	10 035 000	1 032 000	11 067 000	
Bureaux indépendants délocalisés									
Affaires juridiques				1		197 000		197 000	
Contrôle interne				1		142 000		142 000	
Total - Bureaux indépendants délocalisés				2		339 000		339 000	
Bureaux sous-régionaux									
Bruxelles (Belgique)	1	2	503 000	1	2	223 000	271 000	494 000	
Pretoria (Afrique du Sud)	2	2	483 000	2	2	411 000	136 000	547 000	
Total - Bureaux sous-régionaux	3	4	986 000	3	4	634 000	407 000	1 041 000	
Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique)	4		1 019 000	4		1 011 000		1 011 000	
Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba (Éthiopie)	2		418 000	2		430 000		430 000	
Institut mondial des données	1		233 000	1		274 000		274 000	
Bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation									
Danemark	1.5	1.0	395 000	1	2	256 000	151 000	407 000	
Royaume-Uni	2	0.5	511 400						
Total - Bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation	3.50	1.50	906 400	1	2	256 000	151 000	407 000	

suite en page suivante

OBJETS DE DÉPENSES (suite)

Partie administrative du budget (en francs suisses)

	2024 - Montants révisés			Estimations pour 2025					
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Dépenses de personnel		Autres dépenses	Montant total
	P	NO/G		P	NO/G	P	NO/G		
Bureaux de pays à fonctions de coordination									
Argentine	1		256 000	1		255 000			255 000
Barbade				2		530 000			530 000
Cameroun	1		191 000	1.25		236 000			236 000
Ghana	1		241 000	1.25		302 000			302 000
Guinée	1		238 000	2		497 000			497 000
Inde	0.5	0.5	121 000	0.75	1	148 000	48 000		196 000
Kazakhstan	1		126 000	0.75		102 000			102 000
Micronésie (États fédérés de)	2		364 000	1.25		249 000			249 000
Sénégal	2		356 000	2		361 000			361 000
Sri Lanka	1		200 000	1.25		285 000			285 000
Suisse		0.5	88 000		0.5		104 000		104 000
Total - Bureaux de pays à fonctions de coordination	10.5	1	2 181 000	13.50	1.5	2 965 000	152 000		3 117 000
Bureaux de pays									
Afghanistan	1		334 000	1.25		424 300			424 300
Angola	0.5	0.5	160 000	1.5		244 000			244 000
Bangladesh	1		252 000	1.5		396 000			396 000
Bolivie (État plurinational de)		1	63 000		1.50		93 500		93 500
Brésil	0.5	0.5	156 000	0.75	0.75	184 000	46 000		230 000
Burkina Faso	1		196 000	1.5		330 000			330 000
Burundi	1		209 000	1.5		274 000			274 000
Cambodge	0.5	0.5	143 000	0.75	0.75	148 000	48 000		196 000
République centrafricaine	1		268 000	1.5		409 000			409 000
Tchad	1		196 000	1.5		354 000			354 000
Costa Rica				0.75		199 000			199 000
Côte d'Ivoire	1		188 000	1.5		303 000			303 000
République démocratique du Congo	1		241 000	1.5		379 000			379 000
Djibouti	1		181 000	1.5		275 000			275 000
République dominicaine	1		139 000	1.5		211 000			211 000
Égypte	1		163 000	1.5		272 000			272 000
El Salvador	1		208 000	1.5		329 000			329 000
Érythrée	0.5		61 000	0.75		93 000			93 000
Éthiopie	1		268 000	1.5		428 000			428 000
Guatemala	0.5		71 000	0.75		145 000			145 000
Haïti	1		326 000	1.5		466 000			466 000
Honduras	0.5	0.5	138 000	1.5		228 000			228 000
Indonésie	1		292 000	1.5		423 000			423 000
Iran (République islamique d')	1		168 000	1.5		292 000			292 000
Kenya	1		226 000	1.5		362 000			362 000
République démocratique populaire lao				0.75		85 000			85 000
Liban	1		257 000	1.5		377 000			377 000
Malawi	1		124 000	0.75	0.75	143 000	68 000		211 000
Mali	1		207 000	1.5		305 000			305 000
Mauritanie	1		204 000	1.5		309 000			309 000
Mexique	0.5		85 000	0.75		125 000			125 000
Maroc	1		171 000	1.5		259 000			259 000
Mozambique	1		194 000	1.5		304 000			304 000
Myanmar	1		223 000	1.5		316 000			316 000
Népal	1		183 000	1.5		302 000			302 000
Niger	1		206 000	1.5		374 000			374 000
Nigéria	1		257 000	1.25		314 000			314 000
Pakistan	1		219 000	1.25		288 000			288 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1		231 000	1.5		345 000			345 000
Philippines	1		221 000	1.5		340 000			340 000
Rwanda	1		167 000	1.5		284 000			284 000
Somalie	1		293 000	1.5		392 000			392 000
Soudan du Sud	1		256 000	1.5		370 000			370 000
Soudan	1		269 000	1.5		434 000			434 000
Timor-Leste	0.5	0.5	115 000	0.75	0.75	151 000	113 000		264 000
Tunisie	1		182 000	1.5		280 000			280 000
Ouganda	1		201 000	1.5		271 000			271 000
Ukraine	1		197 000	1.5		345 900			345 900
République-Unie de Tanzanie	1		271 000	1.5		319 000			319 000
Venezuela (République bolivarienne du)	1		235 000	1.5		348 000			348 000
Viet Nam	1		161 000	1.5		247 000			247 000
Yémen	1		255 000	1.5		400 000			400 000
Zambie	1		154 000	1.5		237 000			237 000
Zimbabwe	1		245 000	1.5		286 000			286 000
Total - Bureaux de pays	47.0	3.5	10 430 000	72	5	15 719 200	368 500		16 087 700
Total - Bureaux extérieurs	115	27	26 702 000	151	28	32 607 200	2 110 500		34 717 700
Total - Dépenses de personnel	227	69	61 019 000	275	70	63 393 200	7 703 500		71 667 700

suite en page suivante

OBJETS DE DÉPENSES (suite)

Partie administrative du budget (en francs suisses)

	2024 - Montants révisés			Estimations pour 2025					
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Dépenses de personnel		Autres dépenses	Montant total
	P	NO/G		P	NO/G	P	NO/G		
Autres prestations dues au personnel									
Indemnité d'installation			440 000					440 000	
Indemnités dues à la cessation de service			700 000					1 500 000	
Frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation			350 000					350 000	
Total - Autres prestations dues au personnel			1 490 000					2 290 000	
Frais généraux de bureau									
Amortissement, location et entretien des bâtiments			1 354 000					1 354 000	
Fournitures de bureau, travaux d'imprimerie et autres services			210 000					210 000	
Achat et entretien de matériel et mobilier de bureau			1 868 000	1	3	246 226	751 000	1 008 000	
Total - Frais généraux de bureau			3 432 000	1	3	246 226	751 000	2 572 000	
Communications									
Courrier électronique			520 000					520 000	
Télécopie			50 000					50 000	
Poste et messagerie			176 000					176 000	
Téléphone			239 000					239 000	
Total - Communications			985 000					985 000	
Services contractuels									
Consultants			55 000					55 000	
Assurances, frais de banque, sécurité, etc.			632 000					632 000	
Perfectionnement et formation du personnel			1 458 216					1 458 216	
Total - Services contractuels			2 145 216					2 145 216	
Sessions des organes directeurs									
Documents			35 000					35 000	
Location de bureaux, matériel, etc.			65 000					65 000	
Salaires			335 000					335 000	
Total - Sessions des organes directeurs			435 000					435 000	
Déplacements et représentation			1 128 000					1 116 200	
Activités d'envergure mondiale			120 000					120 000	
Frais de participation aux coûts afférents aux Nations Unies			4 477 000					3 722 850	
Réforme du système des Nations Unies sur le terrain			1 882 000					2 823 000	
Total - Autres dépenses			7 607 000					7 782 050	
TOTAL GÉNÉRAL	227	69	77 113 216	276	73	63 639 426	8 454 500	16 780 266	

P – Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ;
 NO – Agents recrutés sur le plan national (total : 13,5) ;
 G – Catégorie des services généraux (total : 59,5)

TABLEAU DES EFFECTIFS

Partie administrative du budget

	2024 - Montants révisés										Estimations pour 2025									
	DG/DDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P	NO/G	Total	DG/DDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P	NO/G	Total
Siège																				
Directrice générale et Directrices générales adjointes	3							3		3	3							3		3
Bureau du contrôle interne		1	1	2	1	1	1	7	1	8		1	1	2	1	1	2	8		8
Bureau de la déontologie et de la PSEAH			2	1				4		4			2	1			1	4		4
Bureau du Médiateur et des services de médiation			1					1		1			1					1		1
Bureau des affaires juridiques		1	1	2	3			7	1	8		1	1	2	4			8	1	9
Bureau exécutif		1	1		1			4	2	6		1	1		1			4	2	6
Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication				1	1	1		3		3			1	1	1			3		3
Médias et communication			1		1			2	4	4			1	1			2	4		4
Secrétariat des organes directeurs			1		2			3	5	8			1		2			3	6	9
Mobilisation des ressources			1					1	1	2			1					1	1	2
Partenariats			1	1				2	1	3			1	1				2		2
Partenariats avec le secteur privé				1				1		1				1				1		1
Bureau de la stratégie et de la performance institutionnelle																				
Risques institutionnels					1				1	1				1				1		1
Directrice générale adjointe chargée des opérations				1				1	2	2				1			1	2		2
Action humanitaire et relèvement		1	1		1			3	1	4		1	1		1	2		5	1	6
Interventions en espèces					1			1	1	1				1				1		1
Opérations humanitaires				1	1			2		2				1	1			2		2
Paix et relèvement				1	1			2		2				1	1			2		2
Préparation et adaptation au changement climatique				1				1		1				1				1		1
Protection			1					1		1			1					1		1
Genre et diversité				1				1	2	2				1			1	2		2
Protection humanitaire						2		2		2				1	1			2		2
Protection des migrants				1	2			3		3				1	2			3		3
Voies de mobilité et inclusion		1						1	1	2		1				1		2	1	3
Gouvernance de l'immigration et des frontières				1	2			3		3				1	2			3		3
Mobilité de la main-d'œuvre				1	2			3		3				1	2		2	5		5
Migration et santé			1	1				2	1	3			1	1				2	1	3
Réinstallations et gestion des mouvements			1		2			4	2	6			1		2		1	4	2	6
Données, analyse et coordination des politiques		1						1		1		1						1		1
Politiques, connaissances et recherche			1	1	2			2	6	2	8		1	1	2		3	7	2	9
Action climatique				1				1	2	2				1				1	2	2
Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes				1				1	1	2				1				1	1	2
Gestion administrative et financière		1						1	1	2		1						1	1	2
Finances et comptabilité			1		1			2	2	4			1		1	1		3	2	5
Budget				1	2	1		4	1	5				1	2	1		4	2	6
Trésorerie				1	1	2		4	1	5				1	1	2		4	1	5
Services communs								3	3	3								3	3	3
Ressources humaines		1	1					2	2	2		1	1					2		2
Services consultatifs et de gestion des ressources humaines				1	1			2		2				1	1			2		2
Politiques de ressources humaines						1		1	1	2				1	1			2	1	3
Gestion intégrée des talents				1				1	1	2				1			1	2	1	3
Technologies de l'information et de la communication		1						1		1		1						1		1
Infrastructure et opérations								3	3	3								3	3	3
Stratégie, gestion des ressources et gouvernance						1		1		1					1			1		1
Chaîne d'approvisionnement			1					1		1			1					1		1
Santé et bien-être du personnel			1	1				2		2			1	1	1			3		3
Services partagés à l'échelle mondiale						1		1		1					1			1		1
Comité de l'Association mondiale du personnel									1	1									1	1
Total – Siège	3	9	19	26	28	10	11	106	33	139	3	9	19	27	31	13	16	118	33	151
Centres administratifs																				
Centre administratif de Manille																				
Gestion des ressources				1	1			2	6	8			1	1				2	6	8
Autres			1					1	2	3			1					1	2	3
Centre administratif de Panama																				
Gestion des ressources			1		2			3		3			1		2			3		3
Autres								1	1	1								1	1	1
Total – Centres administratifs			2	1	3			6	9	15			2	1	3			6	9	15
Bureaux extérieurs																				
Bureaux mondiaux																				
Bruxelles (Belgique)		1		2	1			4		4		1		1				2		2
Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique)												1		1				2		2
Bureaux régionaux																				
Bangkok (Thaïlande)		1	1	1	2	1	1	7	4	11		1	1	1	3		1	7	4	11
Le Caire (Égypte)		1	1	2	2			6	2	8		1	1	2	4			8	2	10
Dakar (Sénégal)		1	1	1	3	1		7	3	10		1	1	1	6			9	3	12
Nairobi (Kenya)		1	1	1	4			7	2	9		1	1	2	4			8	2	10
Panama (Panama)		1	1	1	1	3		7	3	10		1	1	1	5			8	2	10
Vienne (Autriche)		1	1	2	2			6	3	9		1	1	1	4	1		8	3	11
Bureaux indépendants délocalisés																				
Contrôle interne															1			1		1
Affaires juridiques														1				1		1
Bureaux sous-régionaux																				
Bruxelles (Belgique)					1			1	2	3					1			1	2	3
Pretoria (Afrique du Sud)			1			1		2	2	4			1		1			2	2	4

suite en page suivante

TABLEAU DES EFFECTIFS (suite)

Partie administrative du budget

	2024 - Montants révisés										Estimations pour 2025									
	DG/DDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P	NO/G	Total	DG/DDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P	NO/G	Total
Bureaux spéciaux de liaison																				
Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique)		1			2	1		4		4		1			2	1		4		4
Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba (Éthiopie)			1			1		2		2		1			1		2		2	
Institut mondial des données				1				1		1				1				1		1
Bureaux de pays chargés																				
des partenariats et de la sensibilisation																				
Danemark			1			1		2	1	3		1					1	2	3	
Royaume-Uni			1			1		2	0.5	3										
Bureaux de pays à fonctions de coordination																				
Argentine			1					1		1		1					1		1	
Barbade													1		1		2		2	
Cameroun					0.5	0.5		1		1				0.75	0.5	0.5	1.25		1.25	
Ghana				0.5	0.5			1		1				0.75	0.5		1.25		1.25	
Guinée				0.5		0.5		1		1			1		1		2		2	
Inde					0.5			0.5	0.5	1				0.75			0.75	1	1.75	
Kazakhstan						1		1		1					0.75		0.75		0.75	
Micronésie (États fédérés de)				1			1	2		2			0.75			0.5	1.25		1.25	
Sénégal				1			1	2		2			1		1		2		2	
Sri Lanka			1			0.5		1		1			0.75		0.5		1.25		1.25	
Suisse									0.5	0.5								0.5	0.5	
Bureaux de pays																				
Afghanistan				0.5	0.5			1		1			0.5		0.75		1.25		1.25	
Angola					0.5			0.50	1	1					0.75		0.75		1.5	
Bangladesh			0.5		0.5			1		1		0.75		0.75			1.5		1.5	
Bolivie (État plurinational de)									1	1								1.5	1.5	
Brésil				0.5				0.5	0.5	1				0.75			0.75	0.75	1.5	
Burkina Faso				0.5		0.5		1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
Burundi				0.5		0.5		1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
Cambodge					0.5			0.5	0.5	1				0.75			1	0.75	1.5	
République centrafricaine				0.5		0.5		1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
Tchad				0.5		0.5		1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
Costa Rica													0.75				1		1	
Côte d'Ivoire				0.0	1	0.5		1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
République démocratique du Congo				0.5	0.5			1		1			0.75	0.75			1.5		1.5	
Djibouti				0.0	1	0.5		1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
République dominicaine				0.0	1	0.5	1	0.5	1	1				0.75		0.75	1.5		1.5	
Égypte				0.5		0.5		1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
El Salvador				0.5	0.5			1		1			0.75	0.75			1.5		1.5	
Érythrée							0.5	0.5	1	1						0.75	0.75		0.75	
Éthiopie			0.5		0.5			1		1		0.75		0.75			1.5		1.5	
Guatemala					0.5			0.5	0.5	1					0.75		0.75		0.75	
Haiti				1	0.5			1		1		0.75		0.75			1.5		1.5	
Honduras						1		1	1	1				0.75		0.75	1.5		1.5	
Indonésie		1			0.5			1		1				0.75	0.75		1.5		1.5	
Iran (République islamique d')					0.5		0.5	1		1				0.75	0.75		1.5		1.5	
Kenya				0.5	0.5			1		1				0.75	0.75		1.5		1.5	
République démocratique populaire lao																0.75	0.75		0.75	
Liban				0.5		0.5		1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
Malawi				0.5	0.5			0.5	0.5	1				0.75	0.75		0.75	0.75	1.5	
Mali				0.5		0.5		1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
Mauritanie					0.5	0.5		1		1				0.75		0.75	1.5		1.5	
Mexique					0.5	0.5		0.5	0.5	1				0.75			0.75		0.75	
Maroc					0.5	0.5		1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
Mozambique				0.5	0.5			1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
Myanmar				0.5	0.5			1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
Népal					0.5	0.5		1		1			0.75			0.75	1.5		1.5	
Niger				0.5	0.5			1		1		0.75		0.75			1.5		1.5	
Nigéria			0.5		0.5			1		1		0.5		0.75			1.25		1.25	
Pakistan			0.5		0.5			1		1		0.5		0.75			1.25		1.25	
Papouasie-Nouvelle-Guinée					0.5			1		1				0.75		0.75	1.5		1.5	
Philippines			0.5			0.5		1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
Rwanda				0.5		0.5		1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
Somalie			0.5		0.5			1		1		0.75		0.75			1.5		1.5	
Soudan du Sud			0.5		0.5			1		1		0.75		0.75			1.5		1.5	
Soudan			0.5		0.5			1		1		0.75		0.75			1.5		1.5	
Timor-Leste					0.5			0.5	0.5	1				0.75			0.75	0.75	1.5	
Tunisie				0.5		0.5		1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
Ouganda				0.5	0.5			1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
Ukraine			0.0	0.5		1		1		1		0.75	0.75				1.5		1.5	
République-Unie de Tanzanie				0.5		0.5		1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
Venezuela (République bolivarienne du)				0.5		0.5		1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
Viet Nam				0.5		0.5		1		1			0.75		0.75		1.5		1.5	
Yémen			0.5		0.5			1		1		0.75		0.75			1.5		1.5	
Zambie					0.0	1	0.5	1		1				0.75		0.75	1.5		1.5	
Zimbabwe					0.5			1		1				0.75		0.75	1.5		1.5	
Total - Bureaux extérieurs		9	16	26	34.0	26	4.0	114.5	27.5	142		9	18.25	35.25	53.5	25.5	9	150.5	28	178.5
Autres frais et services à l'échelle mondiale																1		1	3	4
Frais généraux de bureau																1		1	3	4
Total – Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs	3	17.5	37	53	65	36	15	226.5	69.5	296	3	18	39	63	88	40	25	276	73	349

P – Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; NO – Agents recrutés sur le plan national (total : 13,5) ; G – Catégorie des services généraux (total : 59,5)

PARTIE II:
PARTIE OPERATIONNELLE
DU BUDGET
(en dollars É.-U.)



PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET

INTRODUCTION

204. La partie opérationnelle du budget est financée par les contributions volontaires.

205. Les activités de l'Organisation sont financées, le plus souvent, par des contributions affectées à des projets précis ou par le remboursement de services fournis. La partie opérationnelle du budget est composée des crédits que l'OIM escompte recevoir des donateurs pour des activités nouvelles ou en cours sur la base d'accords contractuels formels. Pour 2025, elle est estimée à 2,19 milliards de dollars É.-U..

206. Les ressources inscrites au budget pour 2025 ont été déterminées à partir des informations dont dispose actuellement l'Administration sur les projets et les programmes qu'elle escompte poursuivre ou engager au cours de l'exercice budgétaire. Elles ne reflètent pas toujours le coût total de mise en œuvre des projets, étant donné que seules sont indiquées les activités pour lesquelles des fonds sont actuellement disponibles pour l'exercice budgétaire. Les ressources inscrites au budget pour les dépenses administratives, de personnel et de programme sont donc fondées sur des estimations raisonnables faites à la date d'élaboration du présent document.

207. Il arrive que les fonds affectés par des donateurs à des projets précis ne soient pas intégralement utilisés ou même engagés durant l'exercice budgétaire considéré. Les fonds non utilisés sont reportés sur l'exercice suivant pour que l'exécution du projet puisse se poursuivre. Les fonds qu'il est prévu de reporter sont désignés comme des ressources inscrites au budget pour des activités ou projets spécifiques auxquels ils sont destinés.

208. Les fonds affectés à des programmes précis relevant de la partie opérationnelle du budget ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles précisées par les donateurs, ce qui limite la capacité de l'OIM d'investir dans de nouvelles activités, à moins de pouvoir compter sur des engagements fermes. Hormis un montant limité de RSO qui offre une certaine latitude d'utilisation, l'Organisation ne dispose pas de fonds propres qu'elle pourrait affecter à des programmes particuliers ou utiliser à l'appui de ses structures hors Siège. L'Administration engage vivement les États Membres à envisager de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à l'appui de l'action menée par l'Organisation.

209. Les revenus de soutien opérationnel projetés pour 2025 s'élèvent à 273 millions de dollars É.-U.. De plus amples informations sur leur source et leur application sont données dans la section pertinente aux pages 78 à 92.

210. La ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget donnée aux pages 187 à 207 situe les programmes de l'OIM dans une perspective régionale.

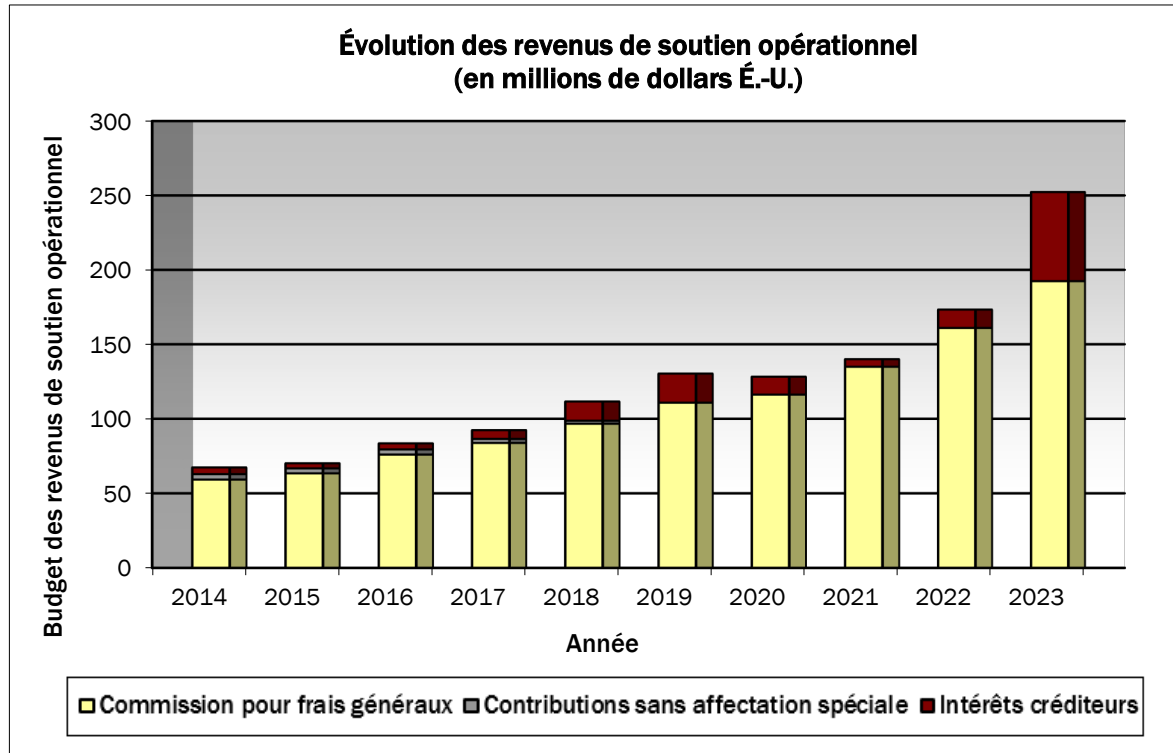
211. L'annexe II (Fonds détenus dans des comptes spéciaux) donne des indications détaillées sur les fonds visés et sur les critères d'utilisation.

212. Les dépenses administratives et de personnel figurent dans le tableau de l'annexe IV. Les dotations en effectifs et les coûts correspondants imputables sur le budget de projets opérationnels spécifiques ont été déterminés sur la base d'une projection des structures administratives et de personnel, qui elles-mêmes dépendent du niveau d'activité et de financement, de sorte qu'ils sont ajustés en permanence. L'annexe IV indique en outre les postes fonctionnels, les structures administratives et les autres dépenses financés par les RSO.

213. Les estimations de mouvements sont indiquées à l'annexe V. Ce tableau donne une ventilation du nombre de mouvements projeté sur la base du niveau d'activité escompté.

REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

214. Conformément à la résolution du Conseil n° 1390 relative aux dispositions et pratiques budgétaires, adoptée le 24 novembre 2020, une partie des RSO sert à financer, à titre complémentaire, les structures de base de l'Organisation. Le diagramme ci-après, établi à partir des rapports financiers annuels, montre que les RSO réellement générés ont augmenté au fil des ans, à mesure que se développaient les activités de l'Organisation.



215. Le budget estimatif des RSO pour 2025 devrait s'élever à 273 millions de dollars É.-U.. La projection de RSO pour 2025 a augmenté de 24,1 % par rapport à la Révision du Programme et Budget pour 2024 (document S/34/6). En outre, l'augmentation du niveau projeté des RSO répond aux demandes formulées par les États Membres pour que l'Organisation prévoie des RSO plus élevés, compte tenu des niveaux de dépenses croissants observés les années précédentes.

216. Si les revenus de soutien opérationnel effectifs sont supérieurs aux niveaux des dépenses à la fin de l'exercice, la différence sera affectée au comblement de déficits imprévus ; après quoi, tout solde restant sera porté au crédit de la réserve de RSO. En revanche, des fonds seront retirés de la réserve si le montant des RSO disponibles à la fin de l'exercice financier est inférieur au montant projeté. Cette approche permet de répondre aux inquiétudes quant aux fluctuations du montant des RSO et de garantir un niveau de financement durable pour couvrir la structure de base de l'Organisation.

PROJECTION DE LA COMMISSION POUR FRAIS GÉNÉRAUX LIÉS AUX PROJETS

217. Le montant projeté de la commission pour frais généraux liés aux projets pour 2025 s'élève à 215 millions de dollars É.-U.. Le tableau ci-après montre les revenus que l'Administration espère tirer des différentes commissions pour frais généraux prélevées sur les projets et les programmes présentés dans le présent document au titre de la partie opérationnelle du budget.

Tableau récapitulatif de la commission pour frais généraux liés aux projets

Taux de la commission pour frais généraux	Budget total pour 2025 en millions de dollars É.-U.	Pourcentage (%) pour 2025	Dépenses administratives et de personnel inscrites au budget total pour 2025 en millions de dollars É.-U.	Commission pour frais généraux pour 2025 en millions de dollars É.-U.
12 % des dépenses administratives/de personnel	44,9	2,1	19,1	2,3
5 % des dépenses totales	1,1	0,1	0,6	0,1
7 % des dépenses totales	1 113,2	50,9	421,2	71,9
10 % des dépenses totales (à l'exclusion des dépenses pour des billets) ^a	835,9	38,2	363,8	60,9
Entre 0 et 4 %	189,9	8,7	65,5	2,1
TOTAL	2 185,0	100,0	870,2	137,3
Montant nécessaire pour que les revenus provenant de la commission pour frais généraux atteignent le niveau projeté pour 2025				77,7
TOTAL	2 185,0	100,0	870,2	215,0

^a Concerne certaines grandes opérations de réinstallation et les projets connexes pour lesquels le taux de la commission pour frais généraux est fixé par le donateur à 10 % des dépenses totales, à l'exclusion des dépenses pour les billets d'avion, afin de soutenir la structure de base de l'Organisation.

^b Les projets/financements nouveaux et additionnels doivent permettre de dégager 77,7 millions de dollars É.-U. en 2025 pour générer des revenus tirés de la commission pour frais généraux projetés à 215 millions de dollars É.-U.. Les fonds tirés de la commission pour frais généraux de 137,3 millions de dollars É.-U. proviennent de projets en cours dont le financement a été confirmé.

218. Comme il est indiqué dans la section précédente, la commission pour frais généraux liés aux projets est un pourcentage prélevé sur les projets pour couvrir les dépenses indirectes et la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme du DSS. Le taux actuel de la commission pour frais généraux liés aux projets est de 7 % du total des dépenses de projet. Un taux inférieur peut toutefois être appliqué aux fonds bilatéraux provenant d'États Membres en développement qui demandent à l'OIM une assistance technique pour mettre en œuvre des projets de développement nationaux, ainsi qu'aux projets faisant intervenir des fonds de « transfert », pour lesquels l'intervention de l'OIM consiste simplement à transférer des fonds à une autre entité.

219. Les fonctions, services et projets financés par les RSO sont présentés ci-après. L'augmentation des fonds a permis de renforcer ou de créer des fonctions et des services, conformément aux domaines identifiés lors des discussions sur la réforme budgétaire. Une partie des RSO sert à couvrir la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme du DSS ainsi que les dépenses liées aux structures de sécurité du personnel, et à alimenter le Fonds de l'OIM pour le développement. Les projets financés par ce dernier ne sont pas présentés par activité dans le présent document, mais font l'objet d'un rapport distinct.

SOURCES ET APPLICATION DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

(en dollars É.-U.)

Sources	2025
REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS GÉNÉRAUX LIÉS AUX PROJETS	
Commission pour frais généraux	215 000 000
Total des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets	215 000 000
REVENUS DIVERS	
Contributions sans affectation spéciale	16 000 000
Intérêts créditeurs	42 000 000
Total des revenus divers	58 000 000
Total	273 000 000

Application	2025
Personnel et services du Siège	88 405 000
Personnel et services des centres administratifs	20 442 820
Personnel et services des bureaux mondiaux	11 934 100
Personnel et services des bureaux régionaux	34 103 000
Personnel et services des bureaux indépendants délocalisés	4 984 000
Personnel et services des bureaux sous-régionaux	3 345 400
Personnel et services du Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York	3 360 000
Personnel et services du Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba (Éthiopie)	1 149 700
Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations	638 500
Institut mondial des données	3 423 100
Personnel et services des bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation	6 101 100
Personnel et services des bureaux de pays à fonctions de coordination	6 713 400
Personnel et services des bureaux de pays	14 934 250
Activités et appui à l'échelle mondiale	3 765 800
Technologies de l'information et de la communication	15 953 630
Bureau de la sécurité du personnel	22 196 400
Activités et structures non inscrites au budget	8 000 000
Entretien des locaux de bureaux	1 400 000
Autres prestations dues au personnel	5 309 200
Système d'information et de gestion des projets (PRIMA)	1 071 000
Frais de participation aux coûts afférents aux Nations Unies	769 600
Fonds de l'OIM pour le développement- première ligne de crédit	1 400 000
Fonds de l'OIM pour le développement- deuxième ligne de crédit	13 600 000
Total général	273 000 000

PERSONNEL ET SERVICES FINANCÉS PAR LES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

(en dollars É.-U.)

	Activité	Dépenses administratives et de personnel	Autres dépenses	Coût total
1	Siège	88 405 000		88 405 000
2	Hors Siège – Centres administratifs	20 442 820		20 442 820
3	Hors Siège – Bureaux mondiaux	11 934 100		11 934 100
4	Hors Siège – Bureaux régionaux	34 103 000		34 103 000
5	Hors Siège – Bureaux indépendants délocalisés	4 984 000		4 984 000
6	Hors Siège – Bureaux sous-régionaux	3 345 400		3 345 400
7	Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York	3 360 000		3 360 000
8	Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba (Éthiopie)	1 149 700		1 149 700
9	Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations	638 500		638 500
10	Institut mondial des données (Centre mondial d'analyse des données sur la migration et Matrice de suivi des déplacements)	3 423 100		3 423 100
11	Hors Siège – Bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation	6 101 100		6 101 100
12	Hors Siège – Bureaux de pays à fonctions de coordination	6 713 400		6 713 400
13	Hors Siège – Bureaux de pays	14 934 250		14 934 250
14	Perfectionnement et formation du personnel	1 282 800		1 282 800
15	Recherche et publications	225 000		225 000
16	Activités de prise en compte des questions de genre	100 000		100 000
17	Cours sur le droit international de la migration	20 000		20 000
18	Initiatives en matière de leadership, de diversité et d'inclusion	300 000		300 000
19	Relations avec le secteur privé	200 000		200 000
20	Processus consultatifs régionaux sur la migration	25 000		25 000
21	Appui aux consultations avec les organisations de la société civile	10 000		10 000
22	Assistance humanitaire aux migrants en détresse		300 000	300 000
23	Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)	30 000		30 000
24	Cours interaméricain sur la migration		63 000	63 000
25	Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla	20 000		20 000
26	Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)	10 000		10 000
27	Conférence sud-américaine sur le processus migratoire	20 000		20 000
28	Soutien annuel à la formulation des politiques migratoires et aux dialogues sur la migration de l'Union africaine	80 000		80 000
29	PRIMA	1 071 000		1 071 000
30	Initiatives institutionnelles	1 000 000		1 000 000
31	Vérification externe des comptes	130 000		130 000
32	Technologies de l'information et de la communication	15 953 630		15 953 630
33	Sécurité du personnel	5 783 000	16 413 400	22 196 400
34	Activités et structures non inscrites au budget	8 000 000		8 000 000
35	Entretien des locaux de bureaux	1 400 000		1 400 000
36	Autres prestations dues au personnel	5 309 200		5 309 200
37	Frais de participation aux coûts afférents aux Nations Unies	769 600		769 600
38	Fonds de l'OIM pour le développement	605 200	14 394 800	15 000 000
	Total général	241 828 800	31 171 200	273 000 000

APPLICATION DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

220. La présente section donne un aperçu des sources et de l'application des RSO.

221. Les détails sur les postes fonctionnels, les dépenses administratives et les autres postes budgétaires financés par les RSO sont donnés à l'annexe IV.

1. Siège

222. Le personnel essentiel, au Siège, s'entend de tous ceux qui exercent des fonctions de conseil et/ou qui planifient, organisent, supervisent et contrôlent le fonctionnement général de l'Organisation, dans un contexte régional ou fonctionnel, et dont les tâches ne sont pas liées à la mise en œuvre d'un programme ou d'un projet unique donné. Une partie de la structure de base, qui n'est pas financée par la partie administrative du budget, est couverte par les revenus de soutien opérationnel.

Ressources inscrites au budget : 88 405 000

2. Hors Siège – Centres administratifs

223. Les centres administratifs de Manille et de Panama, considérés comme des annexes du Siège, fournissent un soutien administratif à l'ensemble de l'Organisation. La majeure partie des fonctions qu'assurent ces centres sont des fonctions de soutien administratif général et sont donc couvertes par les RSO. Face à la croissance continue de l'Organisation, ces centres revêtent une importance inestimable car les services qu'ils fournissent sont moins onéreux que s'ils étaient assurés à Genève.

Ressources inscrites au budget : 20 442 820

3. Hors Siège – Bureaux mondiaux

224. Deux bureaux mondiaux ont été créés, l'un à Bruxelles (Belgique) et l'autre à Washington D.C. (États-Unis d'Amérique). Ces bureaux mondiaux fournissent des orientations stratégiques et opérationnelles aux bureaux extérieurs de l'OIM, assurent une étroite coordination entre les représentants des donateurs et les structures de l'OIM concernés et veillent à ce que les parties prenantes clés dans ces deux lieux soient tenues pleinement informées des évolutions institutionnelles survenues à l'OIM.

Ressources inscrites au budget : 11 934 100

4. Hors Siège – Bureaux régionaux

225. Les bureaux régionaux supervisent, planifient, coordonnent et appuient les activités déployées par l'OIM dans leur région. Cette allocation budgétaire vise à couvrir les fonctions essentielles exercées par les bureaux régionaux, à savoir, entre autres : s'acquitter de tâches de liaison ; gérer les relations avec d'autres organismes multilatéraux ; planifier, organiser ou mettre en œuvre des activités de l'Organisation à l'échelle régionale ou sous-régionale ou dans un contexte fonctionnel ; superviser et appuyer les opérations de l'Organisation dans le domaine de l'élaboration des projets, en fournissant un soutien thématique spécialisé, ainsi que de l'approbation et de la mise en œuvre de ces derniers ; se procurer des services ; contrôler les dépenses de projet ; recevoir et déboursier des fonds ; négocier des accords ; fournir des services de recrutement et de ressources humaines ; établir des rapports financiers ; soutenir les vérifications externes des comptes et les vérifications internes ; et fournir un appui administratif aux bureaux de pays.

Ressources inscrites au budget : 34 103 000

5. Hors Siège – Bureaux indépendants délocalisés

226. Dans le but de renforcer la coordination avec les structures hors Siège et l'appui apporté à celles-ci tout en promouvant des mesures de maîtrise des coûts, des fonctions clés du Bureau du contrôle interne, du Bureau du Médiateur et des services de médiation et du Bureau des affaires juridiques (bureaux indépendants qui relèvent directement de la Directrice générale) ont été délocalisées.

Ressources inscrites au budget : 4 984 000

6. Hors Siège – Bureaux sous-régionaux

227. Les Bureaux sous-régionaux de Bruxelles (Belgique) et de Pretoria (Afrique du Sud) sont chargés de veiller au respect des règles et règlements de l'OIM dans la sous-région et de fournir, si nécessaire,

un soutien direct aux bureaux de pays, y compris un appui technique spécifique dans les domaines de la réinstallation et du relogement, de la protection des migrants et de la gestion des ressources.

Ressources inscrites au budget : 3 345 400

7. Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York

228. Le Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York est chargé de renforcer les partenariats de l'Organisation à l'échelle du système des Nations Unies ou avec des missions diplomatiques, le secteur privé ou d'autres parties prenantes essentielles. Il vise à mieux faire comprendre les questions liées à la migration, à favoriser la concertation sur les politiques et à faire en sorte que l'OIM et les questions liées à la migration soient bien représentées aux conférences et réunions de haut niveau des Nations Unies. En prenant part à des débats relatifs à la migration, envisagée sous l'angle politique, social, économique et humanitaire, ou encore du point de vue de la paix et de la sécurité, le Bureau s'emploie à faire mieux connaître les travaux et les priorités de l'Organisation et à renforcer la visibilité de la migration, en appelant l'attention sur l'importance de la question dans différentes enceintes des Nations Unies, telles que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Aux côtés de l'Unité des partenariats avec les Nations Unies à Genève, le Bureau donne des orientations au personnel de l'OIM dans le monde entier concernant la collaboration avec les mécanismes de coordination des Nations Unies, y compris les équipes de pays, et il joue un rôle clé dans la promotion des priorités stratégiques et des objectifs opérationnels de l'OIM. Ces deux entités travaillent de concert avec les États Membres, le secrétariat, les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies et différentes organisations intergouvernementales à l'échelle mondiale ; ainsi, elles contribuent dans une large mesure à la réalisation des engagements pris par l'OIM en lien avec la réforme des Nations Unies et avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et font en sorte de maintenir la migration au cœur des débats internationaux.

Ressources inscrites au budget : 3 360 000

8. Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba (Éthiopie)

229. Le Bureau spécial de liaison de l'OIM avec l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique entretient et renforce les relations de l'OIM avec l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et d'autres bureaux de liaison des Nations Unies, les missions diplomatiques et des acteurs pertinents en contribuant à leur bonne compréhension des questions migratoires et en assurant l'intégration de la gouvernance des migrations dans les politiques de développement. Le Bureau s'emploie à renforcer la participation stratégique de l'OIM aux organismes précités en veillant à ce que la migration soit dûment prise en considération dans les programmes d'action afférents au développement, aux questions politiques et sociales, à l'action humanitaire et à la paix, et à la sécurité. Ces relations permettent à l'OIM de contribuer à traduire les décisions politiques en réponses programmatiques et politiques concrètes à l'échelle continentale, régionale et nationale. Le Bureau joue un rôle de coordination stratégique qui lui permet d'appuyer la contribution de l'ensemble du système des Nations Unies au programme de l'Union africaine en matière de migration conformément à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. En outre, il collabore étroitement avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique pour intégrer la migration dans des initiatives multilatérales axées sur l'Afrique. Il s'emploie également à faire en sorte que le Siège et les bureaux régionaux et de pays en Afrique soient tenus informés des nouvelles orientations politiques prises par les organismes compétents dans le domaine de la migration.

Ressources inscrites au budget : 1 149 700

9. Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations

230. Le Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations, établi à Moshi (République-Unie de Tanzanie), vise les objectifs ci-après en collaboration avec le Gouvernement de ce pays : a) contribuer à la compréhension, à l'échelle internationale, des migrants et des questions relatives à la migration ; b) favoriser en Afrique une gouvernance saine en matière migratoire ; c) élaborer, institutionnaliser et proposer des programmes de formation, sur place et à l'extérieur, en matière de gestion des migrations ; et d) renforcer les capacités de gestion des migrations des États africains. Pour atteindre ces objectifs, l'OIM collabore étroitement avec l'ensemble des gouvernements, organismes régionaux et autres parties prenantes du continent.

Ressources inscrites au budget : 638 500

10. Institut mondial des données (Centre mondial d'analyse des données sur la migration et Matrice de suivi des déplacements)

231. L'Institut mondial des données a pour objectif de tirer parti du rôle de l'OIM en sa qualité de contributeur majeur aux efforts déployés par la communauté internationale pour élargir et renforcer la base d'éléments factuels sur les mouvements de personnes dans le monde, y compris la migration et les déplacements. L'Institut, placé sous la supervision administrative de la Directrice générale adjointe chargée des opérations est composé de l'Unité de la Matrice de suivi des déplacements et du Centre mondial d'analyse des données sur la migration.

Ressources inscrites au budget : 3 423 100

11. Hors Siège – Bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation

232. Pour garantir l'efficacité des appels de fonds et des relations avec les donateurs, sept bureaux de pays qui coordonnent une part importante du financement des activités de l'OIM dans le monde (Allemagne, Australie, Canada, Danemark pour les pays nordiques, Japon, République de Corée et Royaume-Uni) assument des responsabilités additionnelles en matière de mobilisation des ressources et de sensibilisation. La sensibilisation consiste à informer le public et à mobiliser la société civile, le secteur privé et le grand public. Ces bureaux collaborent au niveau stratégique avec les pays donateurs à l'appui du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 et les bureaux de pays de l'OIM partout dans le monde. Ils apportent leur appui à l'élaboration de politiques de financement, fixent les priorités et les procédures, préparent des propositions et élaborent des stratégies et des mécanismes de mobilisation de fonds destinés à des programmes et des projets nationaux conformément à l'orientation stratégique et aux priorités de l'Organisation.

Ressources inscrites au budget : 6 101 100

12. Hors Siège – Bureaux de pays à fonctions de coordination

233. En raison des réalités migratoires sous-régionales observées dans les grandes régions géographiques couvertes par les différents bureaux régionaux, des fonctions de coordination ont été attribuées à certains bureaux de pays pour leur permettre de s'occuper de ces dynamiques migratoires particulières. Les bureaux en question apportent leur concours pour faire face aux questions de migration propres à une sous-région et aux tendances émergentes dans celle-ci, et promouvoir de nouvelles adhésions à l'OIM au sein de la sous-région. Ils fixent des priorités en matière d'élaboration de projets et de mobilisation des ressources, et stimulent, dirigent et soutiennent l'élaboration de projets au sein du groupe de bureaux dans le contexte des stratégies, politiques et processus consultatifs sous-régionaux. Les bureaux de pays à fonctions de coordination sont situés dans les pays suivants : Argentine, Barbade, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Fidji, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Inde, Italie, Kazakhstan, Madagascar, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Panama, Sénégal, Sri Lanka et Suisse.

Ressources inscrites au budget : 6 713 400

13. Hors Siège – Bureaux de pays

234. Conformément à la politique de l'Organisation (« projectization ») consistant à imputer directement au budget des projets les dépenses qui s'y rapportent, la majeure partie des dépenses administratives et de personnel des bureaux de pays sont directement imputées aux projets correspondants. Dans certains cas, toutefois, l'Administration soutient des bureaux de pays qui gèrent des projets dont le financement est insuffisant pour financer intégralement les structures administratives, notamment lorsqu'il s'agit d'activités de liaison ou de la création et du maintien d'une présence à titre d'investissement dans la perspective de projets potentiels. En outre, compte tenu de la poursuite de la mise en œuvre progressive des réformes budgétaires convenues au titre de la résolution n° 31 adoptée le 28 juin 2022 par le Comité permanent, une part du financement partiel des postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays visés par ladite résolution est couverte par les RSO.

Ressources inscrites au budget : 14 934 250

14. Perfectionnement et formation du personnel

235. L'Administration reste déterminée à soutenir la mise en œuvre des stratégies et politiques de ressources humaines existantes et à élaborer de nouvelles politiques et de nouveaux outils pour répondre

à la nécessité, pour l'Organisation, de disposer d'une stratégie globale et intégrée de la gestion des talents, du perfectionnement et de la formation du personnel, de la gestion de la performance et de la planification des successions.

Ressources inscrites au budget : 1 282 800

15. Recherche et publications

236. Les activités de la Division de la recherche sur la migration et des publications continuent d'augmenter, et le catalogue en ligne des publications contient actuellement plus de 3 300 titres. Pour répondre à la multiplication des demandes de soutien en matière de publications de la part de structures hors Siège, des investissements accrus doivent être réalisés dans le processus de production des publications, et permettre notamment de réduire le manque de ressources, de renforcer les capacités d'assurance qualité et d'améliorer les outils en ligne permettant de diffuser les contenus et d'élargir l'accès des États Membres et du public en général. La plateforme des publications de l'OIM propose un large éventail de publications de l'OIM dans les trois langues officielles, ainsi que dans d'autres langues. La plupart des publications peuvent être téléchargées gratuitement.

- Revue spécialisée de l'OIM : *International Migration*

237. Cette revue est publiée par Wiley, sous la direction de l'Université Koç. La revue paraît six fois par an, en ligne uniquement. Des exemplaires papier peuvent être demandés via le portail Wiley. Créée par l'OIM en 1961, la revue scientifique a fêté son 60^e anniversaire en 2021. Parmi les principales avancées de la revue, on peut citer l'augmentation de son facteur d'impact et du nombre de citations de ses articles en 2023, ainsi qu'une multiplication de ses articles en accès libre, y compris des articles de recherche et de réflexion, et des articles scientifiques.

- *Migration Policy Practice*

238. *Migration Policy Practice* est une revue publiée par l'OIM, en partenariat avec l'Université du Ghana et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). À la faveur d'appels à contributions à l'échelle mondiale, elle réunit des articles de hauts fonctionnaires, d'organisations internationales et de représentants de la société civile du monde entier s'occupant des politiques et pratiques migratoires. Au 15 septembre 2024, 51 numéros avaient été publiés, une attention renouvelée étant accordée aux contributions provenant de pays en développement.

- Série Migration Research

239. La série Migration Research propose des articles de recherche et d'analyse empiriques et orientés vers l'action qui entendent contribuer à une meilleure compréhension des multiples facettes de la migration et éclairer les politiques migratoires à l'échelle nationale, régionale et internationale. Au 15 septembre 2024, plus de 87 titres étaient parus, dont certains en espagnol et en français. Tous les articles sont en accès libre sur la plateforme des publications de l'OIM, afin d'en garantir une large diffusion et un grand retentissement parmi les responsables politiques, les praticiens, les universitaires, les chercheurs et les étudiants intéressés par les questions de migration.

- Rapport *État de la migration dans le monde*

240. Les rapports *État de la migration dans le monde* étudient et analysent les tendances les plus récentes de la migration internationale et sont publiés dans les six langues officielles des Nations Unies. Le lancement de la version anglaise de l'édition 2024 du Rapport a été assuré par la Directrice générale en mai 2024, à Dacca (Bangladesh). À la mi-septembre, le Rapport était disponible en espagnol et en français et en cours de traduction dans d'autres langues des Nations Unies (arabe, chinois et russe) ainsi qu'en portugais et en swahili. Pour la première fois, en 2024, le Rapport a été publié au format HTML, afin de simplifier l'accès à ses contenus pour les personnes qui utilisent des technologies d'assistance.

241. Doté d'une nouvelle plateforme interactive permettant à ses lecteurs de consulter des analyses et des données clés sur la migration, le Rapport *État de la migration dans le monde* est désormais un rapport phare plusieurs fois récompensé par des prix internationaux pour sa conception et sa plateforme en ligne en 2021, en 2022 et en 2023. Le Rapport *État de la migration dans le monde* vise trois objectifs : a) fournir des informations clés sur les questions relatives à la migration et aux migrants aux plans mondial et régional ; b) proposer une analyse des questions complexes et émergentes dans le domaine de la migration ; et c) émettre des conclusions présentant un intérêt pour la formulation des politiques, qui s'appuient sur des recherches et des analyses solides, ainsi que des suggestions pratiques à l'intention de diverses parties prenantes. Le Rapport *État de la migration dans le monde* est cofinancé

par des dons et subventions du secteur privé, de fondations philanthropiques, d'États Membres et d'organisations intergouvernementales. Les RSO ne couvrent qu'une faible part des dépenses (80 000 dollars É.-U.).

- Autres publications

242. L'Organisation produit également, directement ou au titre d'accords de copublication avec d'autres organisations, un nombre considérable de publications (études, rapports, livres, guides et manuels) par l'intermédiaire de son Siège ou de ses bureaux extérieurs du monde entier, auquel cas les travaux résultent directement des projets qu'elle mène. L'OIM travaille également en partenariat avec les Publications des Nations Unies.

Ressources inscrites au budget : 225 000

16. Activités de prise en compte des questions de genre

243. En 2024, l'OIM s'est dotée d'une nouvelle politique relative à l'égalité des genres, assortie d'un plan quinquennal de mise en œuvre. De même, le troisième Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et le Plan d'accélération à l'échelle du Système des Nations Unies pour l'égalité des genres énoncent tous deux des mesures à engager sur le plan institutionnel pour permettre au système des Nations Unies d'être mieux à même de parvenir aux objectifs relatifs à l'égalité des genres qui figurent dans le Programme 2030. L'Unité de coordination des questions de genre et de diversité s'emploiera à promouvoir la mise en œuvre de la Politique de l'OIM relative à l'égalité des genres ainsi que des cadres des Nations Unies susmentionnés, en favorisant le développement de connaissances dans les bureaux régionaux et en fournissant aux bureaux de pays une assistance technique à distance, notamment grâce à la publication et au déploiement de la nouvelle panoplie d'outils de l'OIM pour l'analyse intersectionnelle sur le genre.

244. La nouvelle Stratégie de l'OIM pour l'inclusion du handicap préconise d'intégrer l'inclusion du handicap dans tous les programmes et projets de l'Organisation à l'échelle mondiale, en s'inspirant de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. L'Unité de coordination des questions de genre et de diversité assurera la coordination interne de la diffusion et de la mise en œuvre de la Stratégie à tous les niveaux de l'Organisation et fournira un appui technique à sa mise en application.

Ressources inscrites au budget : 100 000

17. Cours sur le droit international de la migration

245. En réponse à l'intérêt manifesté par les gouvernements, l'OIM organise tous les ans un cours à l'intention des fonctionnaires des différents ministères chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des textes de loi sur la migration. Cette formation donne un vaste aperçu du droit international de la migration, tout en mettant l'accent sur les questions migratoires présentant un intérêt particulier. Le dialogue et la coopération entre les administrations publiques d'un même pays sont également encouragés.

Ressources inscrites au budget : 20 000

18. Initiatives en matière de leadership, de diversité et d'inclusion

246. L'objectif de ces initiatives est double : a) remédier aux pénuries de compétences en matière de gestion et de direction, en établissant et en préparant une réserve de talents constituée de dirigeants de l'OIM en devenir, afin de garantir une bonne planification des successions aux postes de direction intermédiaires et supérieurs ; et b) maximiser les avantages qui découlent de l'emploi de personnes de genre, d'origine, de culture et d'appartenance ethnique divers et variés, dans le but de servir les intérêts des bénéficiaires et des États Membres de l'OIM avec efficacité et tact.

Ressources inscrites au budget : 300 000

19. Relations avec le secteur privé

247. La Division des partenariats avec le secteur privé est investie d'une double mission : instaurer des partenariats d'envergure mondiale et appuyer les efforts de mobilisation du secteur privé déployés par les bureaux régionaux et nationaux. Grâce à l'aide et à l'expertise qu'elle fournit au Siège, aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays, elle veille à ce que des partenariats avec le secteur privé soient effectivement initiés, conclus et entretenus. Ainsi, l'Organisation peut mettre pleinement à profit les avantages qu'offre ce type de collaboration. La Division pilote et appuie les efforts déployés par

l'Organisation pour nouer des partenariats avec le secteur privé ; identifie des possibilités de collaboration stratégique ; coordonne une communication structurée en direction de partenaires potentiels ; et élabore et met en œuvre des campagnes de collecte de fonds efficaces.

Ressources inscrites au budget : 200 000

20. Processus consultatifs régionaux sur la migration

248. Pour répondre à la complexité et à la diversité croissantes des migrations internationales, un certain nombre de processus consultatifs régionaux (PCR) ont été créés ces dernières années. Organisées à intervalles réguliers, ces consultations offrent aux participants l'occasion de communiquer et d'échanger des informations sur des questions migratoires d'actualité. Elles permettent de faciliter et d'approfondir les échanges d'idées entre PCR et d'examiner les moyens de renforcer les liens de coopération à l'avenir. S'appuyant sur l'action menée par le passé par l'OIM en matière d'organisation et de soutien d'un certain nombre de PCR, l'Administration juge important de renforcer ses structures pour consolider l'engagement de l'Organisation dans ces processus.

Ressources inscrites au budget : 25 000

21. Appui aux consultations avec les organisations de la société civile

249. L'OIM noue et entretient constamment des relations avec des OSC qui œuvrent dans le domaine de la migration, conformément à son mandat de renforcer la coopération avec les acteurs non gouvernementaux sur les questions de migration et dans les domaines connexes. Les consultations annuelles entre l'OIM et les OSC continuent de favoriser les partenariats sur des sujets liés à la migration. Ces consultations portent sur toutes sortes de questions qui sont de plus en plus d'actualité, dont les flux migratoires mixtes, les migrants dans les pays en crise et l'adaptation au climat. Elles profiteront d'un élargissement de l'éventail d'OSC participantes grâce au parrainage d'un petit nombre d'entre elles, selon les questions inscrites à l'ordre du jour.

Ressources inscrites au budget : 10 000

22. Assistance humanitaire aux migrants en détresse

250. Bien que la responsabilité de porter assistance aux migrants en détresse incombe aux pouvoirs publics des pays d'origine, ceux-ci sont souvent incapables de répondre aux besoins immédiats. C'est pourquoi l'OIM est fréquemment sollicitée par les gouvernements et les institutions internationales pour apporter, à très courte échéance, une aide humanitaire d'urgence aux migrants, notamment lorsqu'ils se trouvent dans des circonstances migratoires difficiles pour lesquelles des fonds ne peuvent pas être facilement débloqués.

251. Le programme d'assistance humanitaire aux migrants en détresse, qui sert de mécanisme de financement pour fournir une réponse globale et efficace en temps utile, entend : a) apporter une aide humanitaire flexible et rapide aux migrants en détresse et en difficulté qui peuvent difficilement bénéficier des programmes existants ; et b) à partir de l'information recueillie lors de la fourniture de cette assistance, dresser un tableau plus clair des tendances changeantes de la migration irrégulière, afin d'aider la communauté internationale à formuler des parades pouvant être incorporées dans les programmes futurs de l'OIM.

Ressources inscrites au budget : 300 000

23. Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)

252. À titre de service aux États et au grand public, l'OIM continuera de fournir des informations sur la migration internationale et les questions connexes en Amérique latine, aux Caraïbes et dans d'autres régions géographiques. Ces informations ont été réunies au fil des ans à partir de sources fiables, telles que les milieux universitaires, les spécialistes de la migration et les unités de projets et d'information travaillant sur la migration dans la région. Elle permet de comprendre et de surveiller les caractéristiques et l'ampleur des mouvements migratoires dans la région. Le Centre a publié et actualisé un registre bibliographique des publications sur la migration, le transfert inverse de technologie, les ressources humaines et autres questions connexes en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il joue en outre un rôle majeur dans la promotion et l'utilisation d'outils et de méthodes modernes de diffusion de l'information, afin d'améliorer la compatibilité des systèmes régionaux.

Ressources inscrites au budget : 30 000

24. Cours interaméricain sur la migration

253. Cette initiative appuiera l'organisation du cours annuel interaméricain sur la migration internationale avec le Gouvernement de l'Argentine. Ce cours vise à donner à des représentants de diverses spécialités de la région une formation théorique et pratique qui contribuera à la mise en place de mécanismes permettant d'améliorer les capacités de gestion des migrations des États, notamment dans des domaines tels que l'administration et la régularisation des processus de migration. Elle facilite en outre l'échange d'expertise, d'expérience et de méthodologies aux fins de conception d'activités dans le domaine de la migration internationale, compte tenu de cadres mondiaux et régionaux tels que le Pacte mondial et les PCR.

Ressources inscrites au budget : 63 000

25. Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla

254. Le Processus de Puebla, en tant que PCR, offre un espace de discussion respectueuse, franche et honnête entre les pays membres sur la migration à l'échelle régionale et internationale, garantissant une coordination, une transparence et une coopération accrues. Il permet ainsi de stimuler les efforts régionaux visant à renforcer la gouvernance des migrations ; à protéger les droits humains des migrants, en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité ; à promouvoir des liens appropriés entre la migration et le développement durable ; à définir des priorités stratégiques ; à faire face aux principaux défis que pose la migration dans la région ; et à renforcer et à moderniser la gestion des frontières.

Ressources inscrites au budget : 20 000

26. Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)

255. L'objectif général de ce projet est de renforcer le rôle de l'OCAM en tant que mécanisme de consultation, de coordination et de coopération pour faire face aux problèmes migratoires dans le cadre du processus d'intégration régionale. Ce projet s'appuie sur l'élaboration d'activités de coopération par l'intermédiaire du réseau de communication électronique de l'OCAM et sur la modernisation des systèmes administratifs de migration. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme pour l'intégration régionale.

Ressources inscrites au budget : 10 000

27. Conférence sud-américaine sur le processus migratoire

256. L'objectif général de ce projet est de soutenir la Conférence sud-américaine sur le processus migratoire, conformément à la stratégie régionale. L'OIM assure le secrétariat technique de la Conférence. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme pour la coopération régionale.

Ressources inscrites au budget : 20 000

28. Soutien annuel à la formulation des politiques migratoires et aux dialogues sur la migration de l'Union africaine

257. L'objectif général du projet est de soutenir les dialogues sur la migration en Afrique, afin de garantir une formulation et une mise en œuvre inclusives et cohérentes des politiques. Des services consultatifs et une assistance technique seront fournis pour garantir la complémentarité de l'engagement et des activités, conformément au programme africain pour la migration et le développement. Ce soutien annuel sera également conforme à la stratégie continentale de l'OIM pour l'Afrique et visera à renforcer la collaboration avec la Commission de l'Union africaine, ses communautés économiques régionales et d'autres entités compétentes en matière de migrations sûres, ordonnées et régulières. L'OIM est le principal partenaire d'un certain nombre de dialogues sur la migration en Afrique, notamment le Forum panafricain sur la migration. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme de soutien pour la coopération et l'intégration régionales.

Ressources inscrites au budget : 80 000

29. PRIMA

258. Le Système PRIMA d'information et de gestion des projets a été déployé à l'échelle mondiale en 2019 et est en cours de perfectionnement, dans le but de le rendre compatible avec le nouveau système de planification des ressources d'entreprise, WAVE. Il occupe une place centrale dans de nombreux processus de l'OIM et fait partie intégrante d'un grand nombre de réformes prévues au titre du Cadre de gouvernance interne, qui consistent notamment à veiller à ce que tous les projets de l'OIM soient conçus selon une approche de la gestion axée sur les résultats ; à faire en sorte que les processus d'approbation, y compris l'approbation, l'activation et la mise en œuvre de projets, ainsi que les rapports connexes, reposent sur les orientations données dans le Manuel des projets de l'OIM ; à adopter une approche de la gestion des projets fondée sur les risques, conformément aux instructions internes relatives à la gestion des risques ; à permettre l'institutionnalisation du suivi des résultats au regard du Cadre stratégique de résultats de l'OIM ; et à s'assurer que l'Organisation se conforme aux exigences externes et internes en matière de rapports.

Ressources inscrites au budget : 1 071 000

30. Initiatives institutionnelles

259. Plusieurs initiatives institutionnelles d'importance stratégique nécessitent un financement durable, notamment afin d'appuyer la participation de l'OIM à la trentième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 30), et de renforcer les capacités institutionnelles permettant de fournir une assistance technique aux États Membres. L'OIM contribue en outre à l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI), qui vise à renforcer les capacités des gouvernements en matière de prévention des déplacements dus aux catastrophes, et doit s'acquitter de droits d'adhésion pour participer aux réseaux et plateformes suivants : le Partenariat pour le déploiement de personnel d'appoint (SBP) ; le Partenariat pour les standards humanitaires ; la Plateforme de réservation humanitaire ; le Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire (ALNAP) ; le Réseau Cash Learning Partnership (CALP) ; et le portail des partenaires des Nations Unies. Par ailleurs, l'OIM organise deux fois par an le Dialogue international sur la migration (IDM), qui est une importante enceinte de dialogue sur les politiques de migration au niveau ministériel.

Ressources inscrites au budget : 1 000 000

31. Vérification externe des comptes

260. En raison de la croissance de l'Organisation, des fonds additionnels sont alloués dans le but d'élargir le champ des activités de vérification externe des comptes.

Ressources inscrites au budget : 130 000

32. Technologies de l'information et de la communication

261. Des efforts continueront à être mis en œuvre pour moderniser et renforcer les technologies existantes, améliorer la posture institutionnelle en matière de cybersécurité et les solutions d'information et de communication en place à l'échelle de l'Organisation, grâce à plusieurs initiatives en cours ou prévues qui doivent permettre à l'Organisation de continuer à fournir un appui efficace et performant aux structures et services administratifs et opérationnels. Ces efforts répondent à l'objectif de maximiser les avantages des systèmes, solutions et services TIC pour promouvoir le mandat de l'Organisation, tout en atténuant les risques en matière de cybersécurité. Les projets prioritaires en 2024 sont les suivants :

- Il est essentiel d'assurer la maintenance du système de planification des ressources d'entreprise PRISM et de mettre en œuvre sa solution de remplacement, WAVE, afin de répondre au besoin de nouvelles procédures et capacités opérationnelles des bureaux et départements de l'OIM et de se tenir à niveau sur le plan technique.
- L'OIM a entrepris un programme révisé visant à renforcer les technologies sur lesquelles repose son infrastructure de base et à améliorer sa posture de cybersécurité. Le déploiement d'outils et de solutions en nuage vise à optimiser la performance, à identifier, à suivre, à gérer et à atténuer les vulnérabilités de l'Organisation et les risques en matière de cybersécurité auxquels elle fait face, en particulier au niveau des bureaux extérieurs, tout en protégeant ses données et ses informations contre les attaques malveillantes.

- Une modernisation technologique de la nouvelle génération de l'application MiMOSA s'impose pour renforcer l'automatisation et l'intégration des services de migration assistée. L'application MigApp et d'autres systèmes complémentaires permettent à l'OIM d'être en contact avec ses bénéficiaires et de leur fournir des informations sur la migration régulière et les services de réinstallation. Ils offrent aussi au personnel la possibilité de mettre à profit les technologies mobiles dans l'exercice de ses fonctions et de fournir des services dans le cadre de ses interactions avec les migrants dans des régions isolées.
- L'OIM a consenti d'importants investissements en faveur de la création d'une infrastructure de données à titre de première étape d'une démarche visant à se doter d'outils d'analyse évolutifs et de solutions d'informatique décisionnelle performantes. En 2025, cette initiative comprendra une phase de consolidation et d'intégration des sources de données et de renforcement des mesures de sécurité et de gouvernance des données dans l'ensemble de l'Organisation, et la décentralisation du soutien informatique dans les bureaux extérieurs et les régions aux fins d'une plus grande proximité avec les opérations.

Ressources inscrites au budget : 15 953 630

33. Sécurité du personnel

262. Les organisations internationales ont renforcé leurs efforts visant à améliorer la gestion de la sécurité des personnes et des actifs en réponse aux menaces grandissantes pour la sûreté et la sécurité du personnel. Consciente des menaces potentielles auxquelles sont confrontés les membres de son personnel dans certains environnements dangereux, l'OIM participe au mécanisme du DSS.

263. Conformément aux dispositions budgétaires, une partie des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets est utilisée pour couvrir la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme du DSS, le coût des structures de sécurité du personnel et, dans la limite des ressources disponibles, celui de la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle et aux évacuations, ainsi que les autres dépenses en matière de sécurité du personnel. Les procédures internes qui ont été établies ont permis de déterminer les besoins de sûreté et de sécurité dans toute l'Organisation, et notamment dans les bureaux extérieurs, débouchant sur l'adoption de pratiques et de normes de sécurité raisonnables. Les besoins de sécurité sont régulièrement évalués, et les dispositions prises en la matière font l'objet de contrôles constants dans tous les bureaux extérieurs de l'OIM, et le personnel reçoit une formation aux questions de sécurité.

Ressources inscrites au budget : 22 196 400

34. Activités et structures non inscrites au budget

264. Une gestion saine et la prise de décisions prudentes doivent régir la mise en œuvre des projets dans le monde, eu égard à la croissance significative des activités de l'Organisation, des risques qu'elles comportent et de l'évolution des priorités migratoires. L'Administration a mis en place des mesures et des politiques de contrôle interne destinées à limiter les risques inhérents à la complexité des opérations de l'OIM. Cependant, des facteurs impondérables susceptibles d'avoir d'importantes conséquences financières peuvent entrer en jeu, tels que : a) des besoins émergents qu'il n'était pas possible de prévoir de manière réaliste ; b) des exigences liées au cofinancement, dans les cas où des donateurs ne financent qu'une partie des dépenses totales d'un projet et où l'OIM entreprend de mettre en œuvre ledit projet en espérant être en mesure de mobiliser le reste des fonds nécessaires ; et c) la nécessité de trouver des crédits-relais pour assurer la transition entre la phase des opérations d'urgence et les activités migratoires normales, dans les cas où il pourrait être coûteux de réduire des structures qui devront ensuite être reconstruites.

265. Compte tenu de la structure financière de l'OIM, qui repose sur le principe de l'imputation des dépenses au budget des projets auxquels elles se rapportent, et en l'absence d'autres sources de revenus, les dépenses non inscrites au budget découlant de facteurs imprévus sont couvertes en fin d'exercice par les RSO éventuels, après que toutes les autres possibilités ont été épuisées.

Ressources inscrites au budget : 8 000 000

35. Entretien des locaux de bureaux

266. En raison de l'élargissement de la structure des effectifs de base, l'Organisation doit allouer des ressources additionnelles aux dépenses administratives, en particulier pour couvrir les coûts de location et d'entretien et d'autres dépenses de fonctionnement au Siège.

Ressources inscrites au budget : 1 400 000

36. Autres prestations dues au personnel

267. Outre les dépenses de la structure de base qui dépendent du lieu d'affectation, d'autres dépenses de personnel sont couvertes par les RSO, notamment l'indemnité d'installation, le congé parental et le congé de maladie prolongé, ainsi que les frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation.

Ressources inscrites au budget : 5 309 200

37. Frais de participation aux coûts afférents aux Nations Unies

268. Outre les dépenses de la structure de base qui dépendent du lieu d'affectation, d'autres dépenses de personnel sont couvertes par les RSO, notamment l'indemnité d'installation, le congé parental et le congé de maladie prolongé, ainsi que les frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation.

Ressources inscrites au budget : 769 600

38. Fonds de l'OIM pour le développement

269. Le Fonds de l'OIM pour le développement est un mécanisme souple permettant de répondre avec rapidité et efficacité aux priorités des États Membres qui remplissent les conditions requises en vue de renforcer leurs capacités de gestion et de gouvernance des migrations. Il est un élément clé du soutien qu'offre l'OIM à ces États Membres en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Les lignes directrices et critères détaillés du Fonds, qui fournissent des informations pratiques sur le fonctionnement et la gestion des deux lignes de crédit, peuvent être consultés dans les trois langues officielles sur le site Web du Fonds (<http://developmentfund.iom.int/>). Un plan stratégique quinquennal fournit des orientations à l'appui de la formulation et de la mise en œuvre de décisions efficaces concernant la gestion du Fonds.

270. En résumé, le Fonds de l'OIM pour le développement fonctionne selon les paramètres décrits ci-dessous :

- Comme principal critère d'admissibilité, l'OIM utilise la version la plus récente de la liste des pays ayant des revenus faibles à intermédiaires de la tranche supérieure telle qu'établie par la Banque mondiale. Les pays qui, selon cette liste, pourraient normalement prétendre à un financement à ce titre en sont exclus quand ils adhèrent à l'Union européenne.
- La priorité est accordée aux projets innovants de développement des capacités dans les différents domaines d'activité de l'OIM, notamment la recherche et les études de faisabilité relatives à de telles activités.
- Les projets nationaux et régionaux peuvent faire l'objet d'un financement au titre du Fonds.
- Les projets offrant de bonnes perspectives de financement futur, et ceux destinés à assurer un cofinancement à l'appui d'engagements pris par des donateurs importants ou à apporter des crédits-relais continuent à être pris en considération.
- Le Fonds ne peut être mis à contribution pour le financement de certains types d'activités de l'OIM. Il s'agit des activités suivantes :
 - Les mouvements : activités supervisées par la Division des réinstallations et de la gestion des mouvements de l'OIM, y compris les programmes classiques de transport et de réinstallation des réfugiés et des migrants ;
 - Les urgences : activités supervisées par le Département de l'action humanitaire et du relèvement, par exemple, les activités engagées au lendemain d'un conflit ;
 - Les grandes conférences et manifestations similaires, y compris la poursuite de

dialogues en cours et autres activités similaires déjà bien établies. Cependant, certaines manifestations pouvant favoriser le lancement de nouveaux processus régionaux, une nouvelle couverture géographique ou le renforcement de la planification et de la mise en œuvre des programmes entre l'OIM et les États Membres ne sont pas exclues ;

- Les projets finançant pour l'essentiel des dépenses administratives et de personnel, y compris les projets proposés dans le but spécifique d'ouvrir ou de maintenir ouvert un bureau de l'OIM ; les dépenses administratives et de personnel de l'OIM peuvent toutefois être incorporées dans le budget de mise en œuvre d'un projet selon l'approche habituelle de l'OIM qui consiste à imputer sur le budget des projets les dépenses qui s'y rapportent directement, jusqu'à concurrence de 30 % du budget ;
 - Les projets de retour volontaire assisté, à moins qu'ils ne comprennent des éléments significatifs de développement des capacités des gouvernements en plus d'un volet de retour.
- Dans le contexte des projets régionaux, les pays qui ne sont pas Membres de l'OIM continuent à bénéficier du Fonds uniquement si le projet profite à une majorité d'États Membres.
 - Les États non membres ne peuvent pas demander directement à bénéficier du Fonds.
 - Tous les États Membres remplissant les conditions requises sont admis à bénéficier d'un financement au titre de la deuxième ligne, à l'exclusion de ceux débiteurs de contributions assignées à la partie administrative du budget d'un montant égal ou supérieur à la somme due par eux pour les deux années écoulées (conformément aux dispositions de l'article 4 de la Constitution). Cette exclusion ne s'applique pas aux États Membres qui sont à jour dans les versements au titre d'un échéancier de paiement.
 - Les niveaux maximaux de financement ci-dessous sont applicables :
 - Première ligne : 100 000 dollars É.-U. pour les projets nationaux et régionaux. Exceptionnellement, des allocations supérieures pourront être accordées pour des projets régionaux, jusqu'à concurrence de 200 000 dollars É.-U..
 - Deuxième ligne : 300 000 dollars É.-U. dans le cas des projets nationaux, et 400 000 dollars É.-U. dans le cas des projets régionaux. Au-delà de ces sommes, les demandes de financement ne sont pas prises en considération.
 - Tous les projets doivent être appuyés et avalisés par une demande écrite émanant de la capitale du bénéficiaire visant à obtenir un financement du Fonds de l'OIM pour le développement.
 - Les deux lignes de crédit font l'objet d'un suivi et de rapports comptables distincts.
 - Tous les projets comprennent un budget d'évaluation a posteriori fixé à 5 % du montant total du budget du projet.
 - Les questions de genre sont prises en compte de manière systématique dans tous les projets lors des phases de conception et de mise en œuvre, de manière à satisfaire au code 2a du marqueur de l'égalité hommes-femmes de l'OIM.
 - Tous les projets comprennent des indicateurs conformes au Cadre stratégique de résultats de l'OIM.
 - Des campagnes de levée de fonds et de visibilité sont en cours.
 - Afin d'assurer sa bonne administration, le Fonds couvre également les dépenses relatives aux fonctions d'appui.

Ressources inscrites au budget : 15 000 000

FINANCEMENT DE LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET

271. Les contributions à la partie opérationnelle du budget comprennent :

- Les **contributions à affectation spéciale** pour des programmes et des projets spécifiques, et les remboursements effectués par les gouvernements, les migrants, les répondants, les agences bénévoles et autres ;
- Les **contributions sans affectation spéciale** versées par les gouvernements ou les donateurs ;
- **Les intérêts créditeurs.**

272. Le tableau ci-dessous résume, par source de financement, les contributions volontaires escomptées en 2025.

	Dollars É.-U.
Total de la partie opérationnelle du budget	2 185 008 000
Contributions à affectation spéciale	
Contributions à affectation spéciale et remboursements escomptés des gouvernements, des institutions intergouvernementales, des migrants, des répondants, des agences bénévoles et autres	1 280 618 200
Fonds de prêt aux réfugiés (principal contributeur : Gouvernement des États-Unis)	835 899 000
Total des contributions à affectation spéciale	2 116 517 200
Contributions sans affectation spéciale	26 490 800
Intérêts créditeurs	42 000 000
TOTAL DES RESSOURCES ESCOMPTÉES	2 185 008 000

273. On trouvera en pages 95 et 96 la ventilation des sources de financement de la partie opérationnelle du budget.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTÉES À LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET

274. Le tableau en pages 95 et 96 donne le montant des contributions volontaires escomptées des gouvernements et des donateurs multilatéraux pour la mise en œuvre des projets au titre de la partie opérationnelle du budget pour 2025. Une partie des contributions à affectation spéciale concerne des services remboursables liés au transport dans le cadre des programmes de réinstallation, tandis que les autres contributions sont allouées directement aux projets pour lesquels les fonds ont été affectés. Dans certains cas, les ressources financières réservées par les donateurs en 2024 à des initiatives spécifiques ne seront pas complètement utilisées ou affectées à des activités dans le courant de cet exercice. Les fonds restants seront donc reportés sur 2025 pour assurer la continuité de la mise en œuvre des projets.

275. Les chiffres de la colonne « Contributions sans affectation spéciale » sont le résultat de discussions, de notifications reçues et d'accords conclus avec les États Membres et de reports estimatifs de 2024, ou reposent sur des calculs effectués en application du « Plan type des contributions volontaires à la partie opérationnelle du budget » (résolution du Conseil no 470 du 23 novembre 1970 sur le financement volontaire des opérations).

276. L'Organisation ne disposant pas de ressources financières propres dont elle puisse disposer de manière flexible pour lancer de nouveaux projets en réponse à des problèmes migratoires présentant un intérêt pour les parties prenantes, l'Administration engage vivement les États Membres à envisager de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à la partie opérationnelle du budget. De tels fonds offrent à l'Organisation la possibilité d'adapter ses stratégies au gré de l'évolution des circonstances migratoires. Ils servent en outre de capital d'amorçage pour appuyer les structures de l'OIM dans des secteurs critiques, lorsque le financement des projets n'est pas pleinement assuré, et permettent aussi de garantir l'exécution des fonctions de base nécessaires et de renforcer ses systèmes de gestion.

277. Le phénomène migratoire a de profondes incidences, qui se font sentir dans tous les pays à des degrés divers, si bien qu'une approche concertée à l'échelle mondiale est nécessaire pour faire face aux questions qu'il soulève. La complexité et l'ampleur croissantes de la migration exigent une approche ciblée appuyée par des moyens suffisants permettant à l'Organisation de soutenir les efforts des gouvernements dans leur quête de solutions. C'est pourquoi l'Administration en appelle une fois de plus aux gouvernements donateurs pour qu'ils versent des fonds sans affectation spéciale. Elle continuera à examiner avec les États Membres les possibilités de contributions financières générales pouvant aider l'OIM à relever les divers défis que pose la migration à tous les pays sur tous les continents.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTÉES À LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET POUR 2025

	Contributions sans affectation spéciale/intérêts créditeurs Dollars É.-U.	Contributions à affectation spéciale Dollars É.-U.	Total Dollars É.-U.
ÉTATS MEMBRES			
Argentine		1 086 200	1 086 200
Australie		45 301 200	45 301 200
Autriche ^a	39 600	4 047 700	4 087 300
Belgique ^a		18 139 900	18 139 900
Bulgarie ^a		3 589 500	3 589 500
Canada		128 181 800	128 181 800
Tchad		10 351 300	10 351 300
Chine		398 800	398 800
Colombie		884 000	884 000
Croatie ^a		117 100	117 100
Chypre ^a		6 080 800	6 080 800
Tchéquie ^a		651 600	651 600
Danemark ^a	7 047 400	8 114 900	15 162 300
Estonie ^a		294 600	294 600
Finlande ^a		11 566 500	11 566 500
France ^a		8 680 800	8 680 800
Allemagne ^a		121 334 300	121 334 300
Grèce ^a		59 889 200	59 889 200
Islande		2 081 600	2 081 600
Irlande ^a		3 892 300	3 892 300
Italie ^a		28 137 100	28 137 100
Japon		9 103 700	9 103 700
Lituanie ^a		658 800	658 800
Luxembourg ^a		298 100	298 100
Malawi		1 522 800	1 522 800
Mozambique		394 000	394 000
Pays-Bas (Royaume des) ^a	3 285 900	58 710 500	61 996 400
Nouvelle-Zélande		9 394 500	9 394 500
Norvège		9 688 600	9 688 600
Pérou		881 500	881 500
Portugal ^a		2 348 700	2 348 700
Roumanie ^a		388 500	388 500
République de Corée	1 000 000	12 827 500	13 827 500
Slovaquie ^a		1 040 900	1 040 900
Soudan du Sud		16 492 900	16 492 900
Espagne ^a		5 719 900	5 719 900
Suède ^a		12 929 900	12 929 900

suite en page suivante

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTÉES À LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET POUR 2025 (suite)

	Contributions sans affectation spéciale/intérêts créditeurs Dollars É.-U.	Contributions à affectation spéciale Dollars É.-U.	Total Dollars É.-U.
ÉTATS MEMBRES (suite)			
Suisse		7 518 900	7 518 900
Türkiye		1 350 900	1 350 900
Royaume-Uni		43 716 800	43 716 800
États-Unis d'Amérique		1 002 341 500	1 002 341 500
Uruguay		246 700	246 700
Total – États Membres	11 372 900	1 660 396 800	1 671 769 700
AUTRES			
Kosovo ^b		1 179 100	1 179 100
Koweït		357 100	357 100
Arabie saoudite		1 303 200	1 303 200
Organismes des Nations Unies		33 603 500	33 603 500
Union européenne ^a		220 904 500	220 904 500
Remboursements des prêts consentis à des réfugiés		30 795 000	30 795 000
Migrants, répondants, agences bénévoles et autres		164 643 200	164 643 200
Solde reporté des initiatives financées par des revenus sans affectation spéciale	15 117 900		15 117 900
Secteur privé		3 254 800	3 254 800
Intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa		80 000	80 000
Intérêts créditeurs	42 000 000		42 000 000
Total général	68 490 800	2 116 517 200	2 185 008 000

^a Les contributions de l'Union européenne et des États Membres de l'OIM au sein de l'Union européenne s'élèvent au total à 587 909 000 dollars É.-U..

^b Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

SERVICES/APPUI



TABLEAU SYNOPTIQUE

Opérations : financées par les contributions volontaires

SERVICES/APPUIS		Dollars É.-U.
I.	Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	1 219 522 700
II.	Migration et santé	342 693 000
III.	Migration et développement durable	49 929 100
IV.	Migration régulée	338 177 700
V.	Migration assistée	136 763 200
VI.	Politiques, recherche et communication en matière migratoire	21 190 200
VII.	Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations	2 629 900
VIII.	Appui aux programmes de caractère général	74 102 200
TOTAL		2 185 008 000

I. PROGRAMMES CONCERNANT LES MOUVEMENTS ET LES SITUATIONS D'URGENCE ET D'APRÈS-CRISE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
I.1	Aide à la réinstallation	299 638 800	435 760 600	48 952 900	784 352 300
I.2	Aide au rapatriement	210 400	789 000	53 800	1 053 200
I.3	Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence	60 778 000	130 970 700	12 357 100	204 105 800
I.4	Aide à la transition et à la stabilisation	61 961 700	147 208 200	13 899 200	223 069 100
I.5	Soutien en matière électorale	763 800	5 724 400	454 100	6 942 300
	Total	423 352 700	720 452 900	75 717 100	1 219 522 700

278. L'allocation budgétaire totale pour les programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise est d'environ 1,22 milliard de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

279. Placées sous la responsabilité du Département de l'action humanitaire et du relèvement, les activités dans le domaine des mouvements et des situations d'urgence et d'après-crise consistent à fournir aux migrants, aux personnes déplacées et aux communautés touchées des services sûrs, fiables, souples et efficaces par rapport à leur coût dans les situations d'urgence et d'après-crise, et à veiller à ce que les droits de l'homme et le bien-être des migrants soient garantis conformément au droit international.

280. Les projets et activités relevant des programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

281. **Aide à la réinstallation** : L'OIM continuera à appuyer de diverses manières les efforts déployés par les gouvernements et le HCR pour mettre en œuvre des programmes de réinstallation de réfugiés dans lesquels la réinstallation est envisagée comme une solution durable aux besoins individuels de protection internationale. Bien que l'appui offert par l'OIM en la matière soit multisectoriel et s'étende d'un bout à l'autre du processus de réinstallation, l'Organisation a augmenté ses capacités de traitement des dossiers tout en continuant de mettre essentiellement l'accent sur le transport international des réfugiés depuis les pays du premier asile vers les pays de réinstallation, en veillant à ce qu'il soit sûr et flexible, qu'il se déroule en bon ordre et offre le meilleur rapport coût/efficacité. Les mouvements de personnes représentent une partie considérable des programmes d'opérations de l'OIM, et celle-ci possède une structure opérationnelle mondiale qui lui permet de mener des activités de réinstallation et de transport régulières et nouvelles.

282. L'OIM aide à réinstaller les personnes admises au titre de divers programmes en s'occupant du traitement des dossiers, en effectuant des évaluations médicales, et en fournissant des services de formation et de transport, selon les besoins. L'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire et les traitements font partie intégrante de l'appui apporté par l'OIM aux programmes de réinstallation et, bien que ces activités soient liées à l'aide à la réinstallation, les budgets qui s'y rapportent sont principalement reflétés dans la partie II, Migration et santé.

283. L'évolution de la situation économique, du contexte sanitaire et des conditions de sécurité a eu de sérieuses répercussions sur le secteur des transports aériens, et compliqué la négociation de tarifs et de conditions préférentiels. L'Organisation s'emploie à nouer de nouveaux partenariats afin de disposer d'un réseau de moyens de transport solide, fiable et d'un bon rapport coût/efficacité.

284. Pour renforcer sa capacité à suivre et à gérer les opérations de réinstallation, l'OIM a conçu et mis en place des outils de gestion de l'information propres, tels que l'application MiMOSA et le système informatique iGATOR. Grâce à ces outils, elle est mieux à même de gérer ses activités opérationnelles, de maîtriser les dépenses et de surveiller les tendances émergentes. Une formation permanente de son

personnel vient compléter ces outils, afin de garantir un haut niveau de préparation opérationnelle dans l'ensemble des bureaux extérieurs dans le monde.

285. **Aide au rapatriement :** L'OIM continuera d'apporter aux réfugiés une aide au rapatriement librement consenti, essentiellement à l'appui des activités de rapatriement du HCR. Ces retours s'effectuent en conformité avec les prescriptions et les procédures internationalement reconnues en matière de protection, qui tiennent compte du statut particulier des rapatriés. Dans le cadre des formules globales d'aide au rapatriement mises en place pour assurer le retour sûr et durable des réfugiés dans leur pays d'origine, les accords de transport conclus en faveur des bénéficiaires sont souvent complétés par une aide à la réintégration, y compris, le cas échéant, une assistance sanitaire durant le voyage et une escorte médicale.

286. **Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence :** L'OIM continue d'effectuer des interventions rapides et de fournir des secours d'urgence et des services vitaux, ainsi qu'une aide à la préparation et à la gestion des risques de catastrophe. Les interventions d'urgence simultanées et à grande échelle en cours continueront de nécessiter des capacités et des ressources accrues. Par ailleurs, de nombreuses situations d'urgence sont caractérisées par des conflits et des violences graves et prolongés, qui obligent l'OIM à intervenir pendant des périodes plus longues que jamais auparavant.

287. Les interventions d'urgence en cas de crise humanitaire sont axées sur la fourniture d'abris d'urgence, la distribution d'articles non alimentaires, la gestion des camps, l'appui en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, l'établissement de profils et l'enregistrement, l'appui logistique, le transport, la protection, la sensibilisation, l'assistance médicale et le soutien psychosocial. Ces activités seront stimulées par les investissements que l'Organisation réalise en permanence en renforçant ses capacités humanitaires fondamentales, en élaborant des orientations opérationnelles, en visant à garantir une réponse institutionnelle complète aux crises, et en se concentrant sur les mesures de préparation sur le plan technique et de la gestion.

288. L'OIM joue un rôle de plus en plus vaste dans les interventions humanitaires coordonnées. En étroite coopération avec d'autres organisations du système des Nations Unies, en sa qualité de membre du IASC et par sa participation aux plans d'intervention stratégiques, elle veille à ce que ses activités et programmes soient bien coordonnés et conformes aux normes convenues à l'échelle mondiale, et qu'ils contribuent aux efforts de la communauté internationale. L'OIM est l'organisme chef de file du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps en cas de catastrophe naturelle, et est également un partenaire actif au sein du groupe sectoriel des abris d'urgence, codirigeant le Groupe de travail sur la prévention de la violence fondée sur le genre dans les programmes d'abris, et dirigeant ou codirigeant le groupe des abris d'urgence ou sa structure équivalente dans différentes situations d'urgence. Elle renforcera l'infrastructure et les capacités de sa Matrice de suivi des déplacements – une composante essentielle de la réponse opérationnelle de l'Organisation – pour garantir la fourniture en temps voulu de données et d'analyses exactes et utilisables, ce qui est une nécessité pour toute intervention humanitaire ciblée.

289. **Aide à la transition et à la stabilisation :** Les mesures de redressement, de stabilisation et de transition de l'OIM apportent une aide aux personnes et aux communautés, y compris les communautés de retour ou qui risquent d'être déplacées, sous la forme de programmes de moyenne ou longue durée mis en œuvre à l'échelle locale et nationale. S'appuyant sur les dispositifs de paix, de sécurité et de développement, la majorité des projets continuent d'être axés sur la promotion de la stabilité à la faveur d'efforts multisectoriels et de subventions visant à stimuler le redressement économique et social, à consolider les dividendes de la paix, et à s'attaquer aux facteurs de migration forcée. Les subventions et les activités de projet, ainsi que l'assistance technique aux gouvernements, sont fondées sur les principes du développement et revêtent une importance particulière dans les contextes de crise transitoires, complexes ou prolongés. À l'aide d'approches communautaires participatives, l'OIM donne aux populations les moyens d'assurer leur propre transition vers une paix, un redressement et un développement durables, de faciliter la reconstruction et la remise en état des zones sinistrées, et de s'attaquer aux facteurs de déplacement afin de prévenir la migration forcée ou irrégulière.

290. Les principales activités continueront d'être axées sur le retour et la réintégration des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des réfugiés et des groupes de population en situation de vulnérabilité, sur le rétablissement des moyens de subsistance, sur la promotion de la stabilisation et l'atténuation des conflits, sur le renforcement de la cohésion sociale, et sur la reconstruction et la remise en état des infrastructures sociales à l'échelle communautaire. Elles continueront en outre de porter une attention particulière à la consolidation de la paix, ainsi qu'à la prévention et à la préparation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience.

291. L'Organisation a entrepris de développer de nouveaux outils et de nouvelles compétences pour renforcer l'appui constant qu'elle apporte aux processus de désarmement, de démobilisation et de

réintégration, en mettant l'accent sur la réintégration socioéconomique locale et sur les nouvelles applications destinées à soutenir l'approche suivie par le Service d'information, de conseils et d'orientation de l'OIM dans le contexte de conflits contemporains. Ses autres activités consistent à prévenir le recrutement dans des groupes armés de populations à risque, notamment des jeunes, et à mettre en place des mesures de justice transitionnelle pour les victimes dans les communautés de retour, de réintégration de combattants étrangers, et de prévention de l'extrémisme violent.

292. **Soutien en matière électorale** : L'OIM apporte son aide aux gouvernements et aux migrants en vue de promouvoir les droits politiques et d'améliorer l'accès des communautés de migrants (diasporas, réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays) ou des migrants potentiels aux processus électoraux démocratiques dans leur pays ou territoire d'origine. Elle encourage également les élections nationales et locales en tant qu'élément fondamental de la démocratie, de la prévention des conflits et de la stabilisation communautaire. Les activités de l'OIM liées au soutien en matière électorale concernent les différents stades du cycle électoral, et sont mises en œuvre en coordination avec des partenaires. Cette approche concertée a pour but de fournir une assistance efficace aux gouvernements qui sollicitent cet appui.

I.1 AIDE À LA RÉINSTALLATION

Programme/Projet	Objectifs
I.1 Aide à la réinstallation	<p>Conformément aux accords de coopération conclus avec les pays d'accueil et les pays de réinstallation, et en étroite collaboration avec le HCR et d'autres organismes internationaux, des organisations gouvernementales, des ONG et des répondants privés, une assistance sera fournie pour réinstaller quelque 266 000 personnes dans divers endroits en Amérique du Nord, en Europe et dans la région Asie-Pacifique au titre de divers programmes de réinstallation en 2025. Ces programmes de réinstallation comportent les grands axes suivants : traitement/gestion des dossiers ; facilitation des missions de sélection ; orientation avant le départ/après l'arrivée ; et gestion des mouvements (notamment aide internationale au transport depuis le pays d'origine via des points de transit et jusqu'à la destination finale, organisée avec le concours du réseau mondial de bureaux extérieurs de l'Organisation, et transport à l'intérieur du pays dans le cadre de l'aide à la réinstallation, par exemple aux fins d'entretiens, d'évaluations sanitaires et de l'orientation avant le départ).</p> <p>Les dépenses liées à la réinstallation des personnes remplissant les conditions requises sont généralement supportées par les gouvernements concernés selon une formule de remboursement intégral. De nombreux programmes de réinstallation comprennent une évaluation sanitaire des bénéficiaires. La santé des bénéficiaires est évaluée par l'OIM ou par un groupe de médecins agréés, à la demande des gouvernements de certains pays de réinstallation. Les dépenses liées au regroupement familial sont supportées par les répondants. En raison de la structure financière de certains de ces projets, les dépenses liées à l'évaluation sanitaire visant à déterminer l'aptitude au voyage sont aussi intégrées dans ce secteur de programme.</p>
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 784 352 300
Aide à la réinstallation	Total des ressources inscrites au budget : 784 352 300

I.2 AIDE AU RAPATRIEMENT

Programme/Projet	Objectifs
I.2.1 Protection des migrants en situation de vulnérabilité et stabilisation communautaire en Libye	Contribuer au renforcement de la résilience et à la réduction des vulnérabilités des populations touchées en Libye grâce à une réponse multisectorielle, en fournissant une aide vitale et en renforçant les capacités des parties prenantes nationales au moyen d'interventions ciblées axées sur l'assistance directe et spécialisée aux migrants dans les centres de détention. Ce projet continuera de faciliter le retour volontaire pour motifs humanitaires de migrants en détresse et favorisera la réintégration durable de ceux-ci dans leur communauté.
Stratégie de l'OIM : 1, 2	Ressources inscrites au budget : 204 900
I.2.2 Appui aux activités de protection, de transit et de retour volontaire éclairé et de réintégration dans le contexte du conflit en Ukraine	Contribuer à une bonne gestion des frontières et des migrations en République de Moldova et dans les pays voisins dans le contexte des déplacements massifs provoqués par le conflit, afin de veiller à un traitement de première ligne efficace et respectueux de la dignité humaine des citoyens ukrainiens et des ressortissants de pays tiers qui traversent la frontière, conformément aux normes internationalement reconnues en matière de gestion humanitaire des frontières.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 848 300
Aide à la réinstallation	Total des ressources inscrites au budget : 1 053 200

I.3 PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE ET AIDE D'URGENCE

Programme/Projet	Objectifs
I.3.1 Renforcement des capacités stratégiques à des fins d'action humanitaire, d'aide d'urgence et de relèvement	Améliorer les solutions en matière d'abris et d'établissements pour les populations touchées par des crises en faisant mieux connaître les besoins en matière d'aide, en améliorant les compétences spécialisées dans le domaine des abris humanitaires, des établissements et de la coordination et de la gestion des camps, ainsi qu'en assurant la gestion de stocks prépositionnés dans des entrepôts stratégiquement répartis en vue d'une fourniture rapide aux personnes qui en ont besoin.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 4, 7	Ressources inscrites au budget : 491 400
I.3.2 Programme complet de réintégration et d'intervention d'urgence au Burundi	Fournir une aide à la réintégration aux personnes de retour, aux communautés d'accueil et aux autres populations déplacées en communiquant des informations sur la stabilité dans les zones de retour au Burundi ; en assurant un accès aux services de base et aux possibilités de subsistance ; en offrant des services d'orientation, ainsi qu'une aide en matière de gestion des dossiers et de santé ; et en mettant en œuvre des activités de la Matrice de suivi des déplacements. De plus, cette initiative permettra d'agir selon une approche multisectorielle en réponse aux déplacements internes, notamment en apportant une assistance en matière d'abris, d'articles non alimentaires, d'eau, d'assainissement et d'hygiène et de santé ; ainsi qu'en améliorant la protection, la santé mentale et le bien-être psychosocial.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 177 800
I.3.3 Fourniture d'une aide vitale aux populations déplacées au Cameroun	Contribuer à l'amélioration du bien-être, du respect de la dignité et de la vie des populations déplacées en distribuant des abris d'urgence et des articles non alimentaires au Cameroun.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 49 800

Programme/Projet	Objectifs
I.3.4 Aide d'urgence aux personnes touchées par le conflit en République centrafricaine	Appuyer la mise en œuvre de diverses composantes de la Matrice de suivi des déplacements afin d'informer la communauté humanitaire et les interlocuteurs gouvernementaux des besoins multisectoriels les plus pressants dans les endroits accueillant la plus forte concentration de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de migrants de retour en République centrafricaine. Cette initiative améliorera les conditions de vie des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays grâce à la construction et à la remise en état d'abris ainsi qu'à la construction de latrines d'urgence, et renforcera les mécanismes de coordination et de gestion des camps.
Stratégie de l'OIM : 1, 6, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 3 374 500
I.3.5 Suivi et gestion des déplacements de population en République démocratique du Congo	Fournir un soutien humanitaire vital aux populations déplacées en République démocratique du Congo dans le cadre des activités de la Matrice de suivi des déplacements ainsi que d'interventions en matière de coordination et de gestion des camps et d'abris sûrs et dignes.
Stratégie de l'OIM : 2, 9	Ressources inscrites au budget : 225 600
I.3.6 Assistance humanitaire en Égypte	Fournir une assistance humanitaire, comprenant une protection, une aide médicale et un soutien psychosocial et en matière de santé mentale, aux personnes en Égypte touchées par la crise au Soudan afin de répondre à leurs besoins immédiats et de créer un environnement propice et pérenne dans lequel la population de migrants est acceptée par les communautés d'accueil.
Stratégie de l'OIM : 2, 9	Ressources inscrites au budget : 184 900
I.3.7 Approche multisectorielle de l'aide d'urgence en Éthiopie	Fournir une aide humanitaire vitale essentielle en Éthiopie à la faveur d'une action multisectorielle intégrée et contribuer à améliorer la coordination et l'efficacité de la réponse humanitaire grâce à l'utilisation de la Matrice de suivi des déplacements, ainsi qu'à des interventions en matière d'abris, d'articles non alimentaires et de coordination et de gestion des camps.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 592 500
I.3.8 Renforcement des interventions en cas d'inondation et de la gestion des risques de catastrophe en Libye	Améliorer la situation humanitaire et appuyer le relèvement et la résilience des populations touchées par les inondations en Libye en fournissant aux personnes touchées par des catastrophes une aide en matière de santé, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de relèvement socioéconomique et de réduction des risques de catastrophes. En outre, ce projet répondra aux besoins immédiats en matière de relèvement et de reconstruction tout en plaçant la préparation et la prévention au cœur de son intervention afin d'agir de manière préventive à l'égard des aléas futurs.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5	Ressources inscrites au budget : 587 600
I.3.9 Intervention humanitaire au Mozambique	Mettre en œuvre une intervention multisectorielle consistant à fournir des services de santé, de santé mentale et de soutien psychosocial, à assurer la coordination et la gestion des camps, à mener des activités au titre de la Matrice de suivi des déplacements, à distribuer des abris et des articles non alimentaires ainsi qu'à offrir un soutien en matière de coordination, afin de garantir des conditions de vie dignes et sûres et de proposer des services de base aux populations vulnérables touchées par des catastrophes dues à des chocs climatiques et à des conflits, d'accroître l'autonomisation et la résilience des personnes et des communautés au Mozambique et de renforcer la mobilisation communautaire et la communication des informations entre les personnes touchées par des conflits.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 9	Ressources inscrites au budget : 784 900

Programme/Projet	Objectifs
I.3.10 Renforcement de l'aide humanitaire aux populations touchées par des crises au Niger	Fournir une assistance humanitaire dans plusieurs régions du Niger en ciblant les communautés d'accueil, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants de retour qui sont touchés par les inondations ou les conflits armés, et apporter une réponse globale à la situation humanitaire à Assamaka et sur la route migratoire reliant Assamaka, Arlit et Agadez.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 164 500
I.3.11 Aide multisectorielle aux populations déplacées au Nigéria	Établir un fonds de réponse rapide pour permettre le versement en temps voulu de fonds aux partenaires locaux, afin de remédier à l'insuffisance des financements et de répondre efficacement aux besoins urgents des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des migrants de retour et des membres vulnérables des communautés d'accueil. En outre, le projet permettra de mettre en place une source d'électricité fiable, d'un bon rapport coût/efficacité, propre et durable dans les pôles humanitaires au Nigéria.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 167 600
I.3.12 Amélioration de la préparation aux catastrophes en Somalie	Améliorer la résilience des communautés vulnérables touchées par le conflit et des catastrophes récurrentes en Somalie. Dans le cadre du projet, une intervention intégrée sera mise en œuvre pour renforcer les capacités des mécanismes d'intervention, des institutions nationales et locales et des communautés elles-mêmes.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 350 900
I.3.13 Aide multisectorielle aux populations touchées par la crise au Soudan du Sud	Prévenir, réduire et atténuer les menaces en matière de protection tout en répondant aux besoins humanitaires des populations déplacées au Soudan du Sud. Ces mesures amélioreront également les conditions de vie et réduiront les préoccupations humanitaires immédiates en assurant aux personnes touchées un environnement sûr et respectueux de la dignité.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 3 401 000
I.3.14 Fourniture d'une aide humanitaire aux populations touchées par le conflit au Soudan	Intégrer une aide multisectorielle en faveur des populations vulnérables dans le pays touchées par le conflit et les crises, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les réfugiés, les migrants de retour et les communautés d'accueil, en offrant une aide humanitaire, notamment sous la forme d'interventions d'urgence, telles que la fourniture d'abris, d'articles non alimentaires, d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de soins de santé, de services de protection, de coordination humanitaire et de gestion de l'information aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, aux réfugiés, aux personnes de retour, aux communautés d'accueil et aux populations touchées par le conflit au Soudan. Le projet améliorera également la fourniture de services essentiels relevant d'une aide humanitaire vitale aux principaux points d'entrée au Soudan.
Stratégie de l'OIM : 2, 5, 9	Ressources inscrites au budget : 1 247 900
I.3.15 Renforcement de la surveillance communautaire au Zimbabwe	Renforcer les activités de suivi des flux le long des grands couloirs de migration et dans les centres urbains, y compris les points d'entrée, les communautés frontalières et les zones de rassemblement au Zimbabwe en dressant un tableau plus complet de la dynamique de la mobilité.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 220 700

Programme/Projet	Objectifs
I.3.16 Renforcement des capacités techniques en faveur des partenaires et appui à l'intervention humanitaire à Gaza	Répondre aux besoins immédiats et atténuer la souffrance des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des autres personnes touchées à Gaza en assurant le renforcement des capacités techniques et un appui à l'ensemble de l'intervention dans les domaines des abris, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et de la gestion de site.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 30 495 000
I.3.17 Amélioration de l'aide destinée aux populations déplacées en Iraq	Prévenir, réduire et atténuer les menaces en matière de protection pesant sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays qui vivent en situation de déplacement prolongé dans des établissements informels en Iraq, en améliorant l'accès aux services de manière à assurer des mesures de protection intégrées.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 447 000
I.3.18 Réponse d'urgence à la crise en République arabe syrienne	Répondre aux besoins immédiats des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en situation de vulnérabilité dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, en fournissant une assistance multisectorielle sous la forme d'abris, d'articles non alimentaires, d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, d'activités de protection et de services en matière d'alimentation, de santé, d'éducation et de transport.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 246 000
I.3.19 Aide multisectorielle complète en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays au Yémen	Fournir une aide humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux communautés d'accueil et aux communautés touchées par le conflit au Yémen au moyen d'interventions multisectorielles qui répondent à leurs besoins les plus criants, associées à des interventions complémentaires telles que des évaluations réalisées au moyen de la Matrice de suivi des déplacements, essentielles pour éclairer la réponse intégrée et améliorer l'accès à des services d'assainissement sûrs.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 9	Ressources inscrites au budget : 29 755 000
I.3.20 Intervention multisectorielle en faveur des migrants en République bolivarienne du Venezuela	Répondre aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité dans les zones frontalières ainsi que des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays dans les zones minières et reculées de la République bolivarienne du Venezuela, et fournir une assistance sur mesure aux victimes de la traite dans le contexte de la mobilité humaine.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 232 400
I.3.21 Renforcement de la réponse à la situation d'urgence en Haïti	Améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables victimes de violence en bande organisée en Haïti, grâce à la fourniture de services de protection intégrés. Ce projet permettra d'offrir une aide globale comprenant un soutien psychosocial, des articles non alimentaires, des services de coordination et de gestion des camps, des interventions dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, du matériel médical, une aide à l'obtention de documents et des logements adéquats grâce à un système d'aide en espèces pour le paiement du loyer. En outre, cette initiative renforcera l'appui apporté aux autorités gouvernementales pour leur permettre de fournir une aide directe aux migrants de retour ou rapatriés.
Stratégie de l'OIM : 4, 9	Ressources inscrites au budget : 3 195 200

Programme/Projet		Objectifs
I.3.22	Réponse aux besoins des migrants au Honduras	Préserver la dignité des migrants internationaux pendant leur transit au Honduras en leur assurant un accès à des conditions de vie décentes, y compris une eau potable, une bonne hygiène et des mécanismes de protection.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 162 200
I.3.23	Fourniture d'une aide vitale au Panama	Répondre aux besoins humanitaires des migrants au Panama qui sont en transit ou bloqués dans des centres d'accueil pour migrants gérés par les pouvoirs publics, et contribuer à l'amélioration des capacités institutionnelles et des conditions d'accueil dans ces centres.
Stratégie de l'OIM : 2, 9		Ressources inscrites au budget : 293 900
I.3.24	Renforcement de la protection et de la résilience des réfugiés rohingya en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande	Contribuer au renforcement de la protection et de la résilience des migrants et réfugiés rohingya en fournissant une aide humanitaire directe en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande. Les activités consisteront notamment à fournir un soutien psychosocial et en matière de santé et de santé mentale, des denrées alimentaires et des suppléments nutritionnels, des aides en espèces, des articles non alimentaires, un appui en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène ainsi que des hébergements.
Stratégie de l'OIM : 1		Ressources inscrites au budget : 199 600
I.3.25	Prise en compte des risques en matière de protection dans des contextes humanitaires en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Timor-Leste	Améliorer les mécanismes et les capacités permettant de faire face aux risques en matière de protection dans un contexte humanitaire, en accordant une importance particulière aux femmes, aux enfants et aux migrants, grâce à un renforcement de la résilience communautaire, des capacités des systèmes, de la coordination en cas d'urgence et du suivi de la protection tout au long des cycles d'intervention humanitaire en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Timor-Leste.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 772 600
I.3.26	Aide humanitaire multisectorielle à l'intention des populations touchées par la crise en Afghanistan	Fournir une aide humanitaire aux Afghans dépourvus de documents qui retournent au pays au départ de la République islamique d'Iran et du Pakistan par quatre principaux points de passage frontaliers, ainsi qu'aux populations mobiles vulnérables dans ces provinces, et éclairer l'aide humanitaire offerte. Ce projet vise à répondre aux besoins immédiats de ces populations en leur fournissant une assistance humanitaire après l'arrivée dans les centres de transit et d'accueil sous la forme d'examen médicaux, d'aides au transport, de services en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, d'une aide alimentaire et d'articles non alimentaires. Cette intervention visera également à prépositionner et distribuer des abris d'urgence et des articles non alimentaires, à fournir une aide aux Afghans qui migrent dans leur pays et dans les pays voisins, et à créer un environnement sûr et favorable de façon à protéger les droits et la dignité des femmes et des filles, y compris parmi les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les migrants de retour et les membres de la communauté d'accueil.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5, 6, 9		Ressources inscrites au budget : 57 807 100

Programme/Projet	Objectifs
I.3.27 Aide humanitaire aux réfugiés rohingya en situation de vulnérabilité au Bangladesh	Contribuer au Plan d'intervention conjoint face à la crise humanitaire des Rohingya en fournissant aux réfugiés et aux communautés d'accueil au Bangladesh une assistance de base, consistant notamment à distribuer des abris temporaires, à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à apporter une aide en matière de moyens de subsistance, à mener des activités de développement des sites, ainsi qu'à offrir un soutien psychosocial et en matière de santé, de santé mentale et de cohésion sociale. Ce projet permettra en outre de renforcer les mécanismes et approches de protection, tant dans les camps que dans les communautés d'accueil, et de mettre en œuvre des initiatives de subsistance et d'autonomisation des femmes, dans le but de réduire le risque de pauvreté parmi les ménages. Dans l'ensemble, il permettra d'améliorer la qualité de vie des réfugiés rohingya, réduira leur vulnérabilité et renforcera la coordination et la collaboration au niveau national afin d'accroître l'efficacité des interventions de réduction des risques de catastrophe au Bangladesh.
Stratégie de l'OIM : 5, 9	Ressources inscrites au budget : 14 704 700
I.3.28 Protection et aide offertes aux migrants en Indonésie	Aider le Gouvernement de l'Indonésie à fournir aux réfugiés et aux demandeurs d'asile différentes formes d'assistance directe en coopération avec les pouvoirs publics et les partenaires, afin de veiller à ce que les réfugiés aient accès aux services et à un soutien, notamment à un logement sûr, à des services de santé, à l'éducation, à la formation et à une aide au retour volontaire et à la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 20 600 100
I.3.29 Atténuation des effets de la sécheresse à Kiribati	Répondre aux situations de forte sécheresse à Kiribati par des interventions visant à renforcer la sécurité hydrique, à garantir un accès équitable à de l'eau propre et à favoriser des changements sociaux et comportementaux en faveur de pratiques d'hygiène sûres.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 290 500
I.3.30 Renforcement de l'état de préparation et des capacités de riposte des acteurs humanitaires en République de Corée	Renforcer l'état de préparation et les capacités de riposte de la société civile et des acteurs gouvernementaux de la République de Corée qui participent aux activités d'aide d'urgence et d'assistance humanitaire en cas de crise d'origine humaine ou de catastrophe dans la péninsule coréenne, en fournissant un appui sur mesure au développement des connaissances et des compétences, en promouvant la coordination et la création de partenariats, et en menant des activités de sensibilisation générale. Ce projet permettra aux bénéficiaires cibles de mieux comprendre la gestion des interventions d'urgence lorsqu'une catastrophe survient et de renforcer leurs compétences pratiques en la matière.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 77 700
I.3.31 Fourniture d'une aide d'urgence rapide aux populations déplacées et touchées par le conflit au Myanmar	Renforcer la responsabilité collective concernant le sort des populations touchées au Myanmar, en particulier dans les zones difficiles d'accès qui enregistrent le plus de déplacements. Le projet améliorera en outre la disponibilité de données fiables et de qualité sur les déplacements, les migrations et les besoins multisectoriels connexes, ainsi que la fréquence à laquelle ces données sont recueillies, fournissant ainsi une base d'éléments factuels permettant d'éclairer l'action humanitaire et pour le développement au Myanmar.
Stratégie de l'OIM : 1, 9	Ressources inscrites au budget : 5 092 500

Programme/Projet		Objectifs
I.3.32	Plan d'action conjoint pour le relèvement au Népal	Aider le Gouvernement du Népal à créer un environnement propice à la reconstruction et au relèvement à long terme des communautés touchées. Le projet donnera aux populations touchées et vulnérables les moyens de devenir des agents du relèvement dans la reconstruction de leurs foyers et de leurs communautés et réduira les risques futurs.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 173 600
I.3.33	Soutien d'urgence au renforcement des capacités aux Philippines	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement des Philippines en matière de préparation en cas de catastrophe en renforçant les capacités permettant au Département du bien-être social et du développement de bien gérer les populations déplacées conformément aux normes internationales et aux pratiques exemplaires. Ce projet permettra de répondre aux besoins systémiques et de renforcer les capacités institutionnelles du Département des établissements humains et du développement urbain, du Département du bien-être social et du développement et des gouvernants locaux compétents afin d'améliorer encore les mesures du Gouvernement en matière de préparation et de riposte en cas de catastrophe, en particulier en ce qui concerne la planification et l'intervention dans le domaine de la coordination et de la gestion des camps et des abris, la gestion des données et des informations, et la coordination.
Stratégie de l'OIM : 3, 9		Ressources inscrites au budget : 332 500
I.3.34	Réponse aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité en Thaïlande	Veiller à la satisfaction des besoins et au respect des droits en matière de protection des migrants et des populations mobiles en Thaïlande ; faire en sorte qu'ils puissent vivre dans des sociétés équitables et inclusives en ayant accès aux services essentiels et à un travail décent ; et apporter une assistance aux ressortissants du Myanmar vulnérables. Les efforts se poursuivront, dans le cadre de ce projet, en vue de rendre les interventions humanitaires plus respectueuses de l'environnement et de trouver des solutions économiquement avantageuses pour répondre aux besoins les plus pressants des populations touchées par les crises en matière d'énergie et d'eau, au moyen d'une ingénierie socialement responsable et de financements durables.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 11		Ressources inscrites au budget : 310 700
I.3.35	Réduction des risques de catastrophe au Timor-Leste	Aider l'autorité de protection civile du Timor-Leste à améliorer ses capacités de pilotage en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence à la faveur de programmes relatifs à la gestion des risques de catastrophe inclusifs et adaptés aux différents genres, et améliorer l'accès des membres mobiles et fragiles des communautés à des centres d'évacuation résilients au changement climatique, sûrs et respectueux de la dignité pendant les déplacements.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 65 400
I.3.36	Réponses aux flux migratoires mixtes dans les Balkans occidentaux	Contribuer à l'aide offerte aux migrants dans les Balkans occidentaux en renforçant les capacités d'accueil, d'orientation et d'enregistrement, en donnant aux migrants accès à une aide au retour volontaire et à la réintégration et en renforçant les données sur la migration et les connaissances sur les risques et les vulnérabilités dans la sous-région.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3		Ressources inscrites au budget : 1 142 400

Programme/Projet	Objectifs
I.3.37 Centre pour migrants en Belgique	Assurer le respect des droits fondamentaux des personnes qui demandent une protection internationale en Belgique en ouvrant et en gérant un centre d'accueil soucieux de la protection. Le projet facilitera le fonctionnement quotidien du centre, contribuera à garantir des conditions de vie dignes, permettra d'accueillir, d'orienter et d'informer les bénéficiaires, assurera un environnement sûr et soucieux de la protection, encouragera les bénéficiaires à participer à la gestion du centre, et promouvra les liens avec les communautés locales.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 6 974 900
I.3.38 Réponse à la situation des réfugiés et des migrants en Bosnie-Herzégovine	Appuyer la réponse à la situation des réfugiés et des migrants en Bosnie-Herzégovine afin d'assurer la transition vers une gestion des flux migratoires mixtes et une réponse en la matière qui soient durables, locales et prises en main par l'État grâce à un renforcement des capacités et à un transfert progressif de responsabilités à l'État.
Stratégie de l'OIM : 1, 2	Ressources inscrites au budget : 3 361 900
I.3.39 Amélioration du système national d'accueil en Grèce	Accroître les capacités nationales d'accueil afin d'améliorer la gestion des flux massifs de migrants actuels et futurs grâce à un certain nombre d'activités ciblées telles que des travaux de construction, l'achat d'équipements et la modernisation des infrastructures d'accueil existantes en Grèce.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 12 077 300
I.3.40 Aide multisectorielle en faveur des réfugiés en République de Moldova	Contribuer aux efforts visant à répondre aux besoins essentiels multisectoriels des réfugiés et des Moldaves vulnérables et renforcer la résilience des communautés dans le contexte fragile de la République de Moldova.
Stratégie de l'OIM : 8, 9	Ressources inscrites au budget : 102 500
I.3.41 Aide multisectorielle aux fins d'une meilleure intégration des ressortissants de pays tiers en Pologne	Répondre aux besoins imprévisibles et émergents des populations touchées par le conflit en Ukraine à moyen et à long terme en menant des initiatives de renforcement des capacités en faveur des parties prenantes pertinentes qui opèrent en Pologne.
Stratégie de l'OIM : 2, 8, 9	Ressources inscrites au budget : 137 800
I.3.42 Renforcement des capacités locales en Ukraine	Fournir une aide humanitaire essentielle vitale aux populations cibles et les plus vulnérables en Ukraine tout en renforçant les capacités des acteurs locaux, en présentant une stratégie de sortie et en améliorant l'ensemble de l'action humanitaire dans le pays.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 2 033 700
Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence Total des ressources inscrites au budget : 204 105 800	

I.4 AIDE À LA TRANSITION ET À LA STABILISATION

Programme/Projet	Objectifs
I.4.1 Initiatives de consolidation de la paix et de prévention des conflits au Bénin, au Burkina Faso et au Togo	Renforcer la résilience socioéconomique des femmes et des jeunes dans la zone frontalière du Bénin, du Burkina Faso et du Togo en consolidant les mécanismes internes de prévention et d'intervention précoce en cas de conflit communautaire au niveau local et transfrontalier, en redéfinissant la zone d'intervention et en poursuivant les activités. En outre, cette intervention mobilisera les acteurs locaux et étatiques et renforcera leurs capacités en vue de créer des espaces de consultation, tout en améliorant la résilience socioéconomique des femmes et des jeunes.
Stratégie de l'OIM : 7	Ressources inscrites au budget : 337 600

Programme/Projet		Objectifs
I.4.2	Renforcement de la résilience des femmes en tant qu'actrices de la paix au Burkina Faso	Renforcer la résilience communautaire et promouvoir la paix et les possibilités socioéconomiques au Burkina Faso, notamment en fournissant un soutien psychosocial et en matière de santé mentale dans le cadre d'un programme de stabilisation communautaire qui allie le renforcement des capacités des autorités locales et l'adaptation de leurs stratégies, de manière à répondre aux besoins particuliers des communautés et des femmes dans les zones de conflit. Cette initiative permettra également aux femmes et aux jeunes d'être mieux à même de promouvoir la paix et la cohésion sociale et leur donnera les moyens d'être plus résilients en situation de conflit.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 4, 7		Ressources inscrites au budget : 211 000
I.4.3	Renforcement des efforts de stabilisation communautaire au Cameroun	Ce projet vise à renforcer la résilience communautaire au Cameroun et à réduire la violence intercommunautaire dans le but de sauver des vies. Il permettra également de distribuer des kits d'abris d'urgence et de préparer des évaluations au moyen de la Matrice de suivi des déplacements de l'OIM.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 123 500
I.4.4	Appui aux solutions durables et au retour volontaire et à la réintégration en République centrafricaine	Le projet vise à renforcer la cohésion sociale en République centrafricaine en assurant des conditions de vie satisfaisantes ainsi qu'un accès à des moyens de subsistance et à l'emploi et en réduisant les tensions entre les migrants de retour et les communautés d'accueil. Il permettra également de communiquer des données et des analyses ventilées par genre à tous les partenaires, notamment aux autorités nationales, afin de promouvoir une action collective aux fins de la protection des personnes déplacées et de la prévention des crises liées aux déplacements. Le projet facilitera en outre la réintégration des anciens combattants, y compris par des activités favorisant la resocialisation, l'autonomisation et la cohésion sociale.
Stratégie de l'OIM : 5, 6, 8, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 651 500
I.4.5	Renforcement de la stabilisation communautaire au Tchad	Répondre de manière holistique aux besoins des rescapés de la violence fondée sur le genre et contribuer au renforcement de l'aide apportée aux communautés au Tchad en luttant contre les causes profondes de l'instabilité grâce à la fourniture de moyens de subsistance nouveaux et innovants, à la mise en œuvre de projets axés sur la communauté et pilotés par celle-ci, à la formation des autorités gouvernementales et traditionnelles en ce qui concerne les droits humains, et à l'apport d'un soutien en matière de santé mentale aux communautés. Le projet renforcera également la résilience économique, sociale et climatique des communautés en améliorant l'accès aux services de base et aux possibilités économiques.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 5		Ressources inscrites au budget : 11 432 700
I.4.6	Renforcement de la résilience à l'appui de la paix et de la stabilité socioéconomique en Côte d'Ivoire	Renforcer la capacité des autorités régionales et locales, ainsi que des services techniques gouvernementaux, à anticiper les risques liés au climat pour la stabilité socioéconomique et à en tenir compte dans la planification du développement, la gestion des zones protégées et les stratégies de prévention des conflits et de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire. Le projet vise également à réduire les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs et à renforcer la résilience des communautés frontalières face aux vulnérabilités liées à l'accès aux ressources naturelles et aux services sociaux de base, en particulier l'eau.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 6, 8		Ressources inscrites au budget : 190 100

Programme/Projet		Objectifs
I.4.7	Promotion de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo	Améliorer la sécurité et la stabilisation générale dans les zones d'intervention en République démocratique du Congo, en promouvant la stabilisation communautaire et les échanges économiques dans les communautés frontalières et en renforçant la résilience socioéconomique des communautés touchées par les déplacements, tout en luttant contre les facteurs d'instabilité, réels ou potentiels, qui pourraient entraîner des déplacements récurrents. Cette initiative contribuera également à la lutte contre le trafic illicite de ressources minérales.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 6, 8, 10		Ressources inscrites au budget : 768 300
I.4.8	Processus de consolidation de la paix et de relèvement en Éthiopie	Contribuer au renforcement de la cohésion sociale, de la résilience économique et de la prise en compte des questions de genre parmi les communautés touchées par les déplacements en Éthiopie grâce à des processus communautaires de consolidation de la paix et de relèvement et à un meilleur accès à des moyens de subsistance durables, y compris pour les femmes vulnérables, les jeunes et les personnes touchées par la violence fondée sur le genre.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 9 079 100
I.4.9	Mécanisme de stabilisation des États côtiers au Ghana	Renforcer la cohésion sociale et aider les communautés au Ghana à s'attaquer aux facteurs d'instabilité locale, qui risquent en outre de favoriser les conflits et l'extrémisme violent, en créant des moyens de subsistance résilients et durables et en appuyant les mesures politiques, ayant trait à la sécurité et axées sur le développement. Ce projet vise également à promouvoir le pouvoir mobilisateur national et l'unité d'action entre les acteurs civils, communautaires ou de la sécurité, grâce à des processus collaboratifs à l'appui de l'analyse, de la planification, de la définition des priorités et de la mise en œuvre, qui s'inscriront dans des approches de stabilisation communautaire intégrées.
Stratégie de l'OIM : 2, 4		Ressources inscrites au budget : 20 465 000
I.4.10	Promotion de la cohésion sociale et de la sécurité humaine durables à Madagascar	Faire mieux connaître et promouvoir la consolidation de la paix dans les communautés reculées, marginalisées et exposées aux conflits à Madagascar. Ce projet contribuera à la cohésion sociale et s'attaquera aux difficultés liées à la coexistence de différentes communautés en s'appuyant sur la participation active de celles-ci ; et vise à fédérer les différentes initiatives aux fins d'une approche mieux coordonnée du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 454 000
I.4.11	Renforcement des capacités de relèvement à la suite d'une situation d'urgence au Mozambique	Promouvoir la stabilisation communautaire et prévenir l'extrémisme violent au Mozambique, en particulier au sein des communautés touchées par le conflit et en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux filles, en mettant en œuvre des projets de revitalisation communautaire. Cette initiative promouvra également la cohésion sociale et l'autonomisation économique grâce à des activités de prévention des conflits menées par la communauté et à un appui au Gouvernement du Mozambique en ce qui concerne les mécanismes et les cadres de réintégration d'ex-combattants. En outre, cette intervention appuiera le renforcement du secteur de la pêche et contribuera à ouvrir la voie à des solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays qui se trouvent dans des zones urbaines, grâce à l'adoption d'une approche participative et soucieuse des questions de genre afin de trouver des solutions en matière de logement dans les communautés touchées par les déplacements.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 9, 11		Ressources inscrites au budget : 8 873 200

Programme/Projet		Objectifs
I.4.12	Lutte contre l'extrémisme au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie	Élaborer des interventions durables et centrées sur les communautés en vue de réduire les facteurs locaux qui mènent au recrutement extrémiste et à la radicalisation dans le sud de la République-Unie de Tanzanie et dans le nord du Mozambique. Ce projet s'attaquera aux approches davantage axées sur la sécurité qui ont souvent amplifié les griefs des communautés.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 209 700
I.4.13	Promotion de la cohésion communautaire et des moyens de subsistance et prévention de l'extrémisme violent au Niger	Renforcer la cohésion sociale au Niger en proposant une approche communautaire intégrée de la consolidation de la paix, fondée sur le dialogue inclusif et participatif dans les zones de retour, grâce à la création d'une force sociale capable d'offrir une solution aux conflits et de les prévenir en amont. Ce projet facilitera également la mise en œuvre de solutions identifiées par les communautés dans le domaine du relèvement socioéconomique et de la remise en état des infrastructures, notamment concernant des préoccupations liées à la traite, à la consommation de drogue et aux ressources minières.
Stratégie de l'OIM : 4, 5		Ressources inscrites au budget : 1 533 000
I.4.14	Soutien aux efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration et stabilisation communautaire au Nigéria	Améliorer la préparation des communautés aux fins de la réintégration d'ex-collaborateurs et de la lutte contre le rejet et la stigmatisation dont ils font l'objet, préparer le terrain à la guérison et à la réconciliation communautaires et promouvoir la cohésion sociale au Nigéria. Ce projet améliorera également l'accès aux services de santé publics de base pour les populations déplacées à l'intérieur de leur pays, les migrants de retour et les communautés d'accueil afin de favoriser la coexistence pacifique, d'assurer un environnement inclusif et de promouvoir des solutions durables aux déplacements prolongés.
Stratégie de l'OIM : 8, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 3 111 200
I.4.15	Renforcement de la stabilité et de la sécurité humaine à l'intention des migrants et des populations mobiles en Somalie	Contribuer au renforcement de la stabilité et de la paix, ainsi qu'aux mesures visant à répondre aux besoins humanitaires urgents en Somalie, notamment parmi les migrants en situation de vulnérabilité et les populations mobiles le long de la frontière entre la Somalie et le Kenya ; promouvoir la bonne réadaptation des jeunes à risque, y compris les ex-combattants et les femmes qui leur sont associées, ainsi que leur réintégration dans leur communauté ; appuyer des initiatives de stabilisation et renforcer la confiance dans l'administration locale ; faciliter des voies vers des solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à la faveur d'une collaboration avec les autorités locales, les communautés et d'autres parties prenantes en mettant l'accent sur les déplacements urbains et la sécurité des droits fonciers ; aider les communautés vulnérables en Somalie qui sont touchées par le conflit et des catastrophes liées à des aléas naturels en améliorant leur accès aux services de santé, de nutrition, et d'eau, d'assainissement et d'hygiène ; et renforcer la résilience communautaire face à l'extrémisme violent pour permettre de rompre le cycle du changement climatique et des conflits.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 4, 5, 9		Ressources inscrites au budget : 32 712 200

Programme/Projet	Objectifs
I.4.16 Initiative de renforcement du processus de paix et de relèvement, de réconciliation et de résilience au Soudan du Sud	Intégrer des approches participatives dans la consolidation de la paix, la réadaptation, les solutions durables et les infrastructures communautaires au Soudan du Sud, en particulier parmi les groupes marginalisés et vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Plus particulièrement, cette initiative visera à : fournir une plateforme où les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays pourront donner leur avis sur la paix et la coexistence pacifique et qui permettra l'analyse des déplacements et des flux de population au Soudan du Sud ; répondre aux besoins immédiats en matière de services de base et renforcer les capacités décisionnelles des institutions locales, leurs compétences en matière de résolution de conflits ainsi que leur responsabilité à l'égard des citoyens ; mettre en œuvre des interventions intégrées tenant compte du conflit dans les domaines de l'appui aux écoles secondaires et des formations fonctionnelles d'alphabétisation destinées aux adultes, afin de contribuer au rétablissement d'une coexistence sociale pacifique, à l'amélioration de la stabilité et au renforcement de la résilience des communautés vulnérables ; aider les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à prendre des décisions éclairées concernant la solution durable qu'elles souhaitent mettre en place, par exemple l'intégration locale, le retour ou la réimplantation dans un lieu tiers au Soudan du Sud ; offrir un soutien sur place aux efforts et processus locaux visant à résoudre pacifiquement les litiges en matière de logement et de biens fonciers et immobiliers grâce à des consensus ; apporter un appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une feuille de route pour la recherche de solutions aux déplacements internes adaptées aux différents États ; et réduire l'incidence négative des chocs climatiques sur la dynamique du conflit actuelle.
Stratégie de l'OIM : 4, 5, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 28 323 200
I.4.17 Stabilisation communautaire au Soudan	Créer un environnement favorable à la stabilisation communautaire et à la coexistence pacifique des communautés au Soudan, en répondant aux besoins d'infrastructure essentiels, en offrant des services sociaux, en mettant en place des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et en proposant des moyens de subsistance dans les villages et le long des couloirs empruntés par les éleveurs. Cette initiative contribuera en outre à une amélioration de l'accès à une aide humanitaire vitale afin de répondre aux besoins urgents et aux besoins de relèvement rapide des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des migrants de retour vulnérables, tout en renforçant la sécurité et la stabilisation des communautés afin de faciliter des solutions durables grâce à des programmes à base locale tenant compte des conflits et favorisant la cohésion sociale dans les zones de retour et d'intégration.
Stratégie de l'OIM : 4, 5, 6, 9	Ressources inscrites au budget : 1 013 400
I.4.18 Renforcement de la résilience et des moyens de subsistance des communautés vivant en République-Unie de Tanzanie	Le projet vise à remédier aux difficultés socioéconomiques persistantes qui affectent la sécurité humaine et conduisent à l'instabilité dans la région, à des flux de réfugiés et de migrants irréguliers, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, à des flambées régulières de choléra, à la criminalité transfrontalière organisée et à des possibilités économiques limitées pour la population jeune et croissante de la République-Unie de Tanzanie.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 144 900

Programme/Projet		Objectifs
I.4.19	Programme intégré de relèvement pour les migrants de retour au Zimbabwe	Fournir une aide au renforcement des capacités au Gouvernement du Zimbabwe et aux organisations de la société civile pour la gestion des migrations et la prévention des conflits, et faciliter la cohésion sociale ainsi que la réintégration durable des migrants de retour zimbabwéens. Ce programme soutient les migrants de retour en leur offrant des services de protection et une aide en espèces limitée pour les activités génératrices de revenus.
Stratégie de l'OIM : 1, 8		Ressources inscrites au budget : 1 606 500
I.4.20	Contribution aux efforts de stabilisation en Iraq	Contribuer aux efforts de stabilisation en cours en Iraq, en renforçant les capacités individuelles et communautaires à faire face à la crise persistante dans le pays, en atténuant les tensions entre les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les membres des communautés d'accueil, en consolidant la cohésion sociale, et en perfectionnant les systèmes de données afin de renforcer la gestion des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et d'améliorer la compréhension de la dynamique communautaire, des facteurs de radicalisation des jeunes et de l'extrémisme violent. Cette initiative appuiera le redressement économique par la création d'emplois et la revitalisation des économies locales, et apportera un soutien à des petites et moyennes entreprises qui contribuent directement au patrimoine culturel. Enfin, le programme contribuera à la stabilisation en Iraq en répondant aux besoins criants des Yézidis et d'autres communautés minoritaires, y compris en offrant des réparations.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 21 165 000
I.4.21	Contribution aux efforts de stabilisation au Yémen	Améliorer l'accès immédiat à l'approvisionnement en eau et aux infrastructures d'irrigation au niveau du bassin versant et soutenir la gestion communautaire des conflits et des ressources afin de renforcer la résilience globale des communautés cibles au Yémen. Ce projet fournira aux ménages vulnérables une aide immédiate à la subsistance en atténuant l'impact des inondations dans la zone et en renforçant le rôle des femmes et des jeunes dans la gestion des ressources naturelles.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 9		Ressources inscrites au budget : 4 773 500
I.4.22	Stabilisation communautaire en Colombie	Contribuer à la stabilisation communautaire et aux solutions durables en Colombie en reconstruisant les infrastructures, y compris les écoles; en apportant une aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays au moyen de formations et de possibilités génératrices de revenus; en renforçant les capacités des autorités locales; en renforçant la justice transitionnelle et la politique pénale aux fins de la consolidation de la paix; et en favorisant des conditions institutionnelles et communautaires propices au développement participatif et démocratique de la paix et de la réconciliation sur le territoire. Cette intervention renforcera la gouvernance locale aux fins du maintien de la paix et promouvra la santé mentale et le bien-être psychosocial des communautés touchées par le conflit et des survivants.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 8, 10		Ressources inscrites au budget : 14 462 100

Programme/Projet	Objectifs
I.4.23 Lutte contre la migration irrégulière au Guatemala	Réduire la migration irrégulière au Guatemala en permettant aux migrants potentiels d'avoir connaissance des possibilités de mener une vie prospère, digne et sûre. Ce projet témoigne de la volonté de l'OIM de protéger les migrants contre les dangers multiples qu'entraînent les mouvements transfrontaliers irréguliers et de faciliter des migrations sûres, ordonnées et responsables. Il contribuera en outre à la réalisation d'études sur mesure, à la mise en œuvre d'activités ciblées, à l'adoption d'approches en matière d'intégration systématique et à l'élaboration de programmes sensibles. Par ailleurs, des partenariats seront noués avec des organisations de jeunes, des membres de la diaspora, des autorités municipales, communautaires et ancestrales et des acteurs du secteur privé, afin de créer un environnement inclusif, sûr et propice à la participation constructive et au plein exercice des droits humains, une attention particulière étant accordée aux jeunes femmes et aux populations autochtones.
Stratégie de l'OIM : 3, 5	Ressources inscrites au budget : 2 271 600
I.4.24 Assistance technique et administrative aux fins de développement des infrastructures au Pérou	Fournir une assistance technique et administrative à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement du Pérou pour mettre en œuvre des projets visant à développer, à améliorer et à remettre en état les services publics de base, y compris en allouant des ressources administratives au Ministère de l'intérieur. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement péruvien pour couvrir les activités qui font l'objet d'une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 3, 10	Ressources inscrites au budget : 285 500
I.4.25 Appui à la résilience face aux catastrophes aux Îles Marshall et dans les États fédérés de Micronésie	Aider les équipes spéciales nationales à élaborer et à mettre en œuvre des plans de communication sur les risques et de mobilisation communautaire concernant la riposte à la COVID-19 aux Îles Marshall et dans les États fédérés de Micronésie. Cette initiative consiste à fournir des orientations techniques, à réaliser et à diffuser des campagnes nationales de sensibilisation, et à assurer des cours de formation à l'intention des agents de santé. Elle appuiera aussi des activités à des points d'entrée, ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation et d'information.
Stratégie de l'OIM : 3, 9	Ressources inscrites au budget : 126 400
I.4.26 Initiatives de revitalisation communautaire et initiatives de résilience multisectorielles en Afghanistan	Appuyer les efforts déployés par les autorités nationales en Afghanistan pour faire en sorte que les services essentiels et les infrastructures communautaires, y compris touchant à la santé, au changement climatique, aux infrastructures, à l'agriculture et à l'approvisionnement en énergie soient fonctionnels et élargis afin de répondre aux besoins différents des femmes et des hommes en Afghanistan en ce qui concerne la recherche de solutions durables aux déplacements internes. Ces efforts amélioreront la sécurité alimentaire et poseront les bases d'entreprises et de moyens de subsistance durables au moyen d'interventions en espèces. Le projet vise également à protéger les droits humains, à faciliter l'accès à la justice et à renforcer la cohésion sociale à l'échelle locale.
Stratégie de l'OIM : 9, 4	Ressources inscrites au budget : 3 840 200
I.4.27 Promotion de la cohésion sociale et renforcement des capacités aux fins de résilience au Bangladesh	Renforcer la cohésion sociale et les capacités de la société civile au Bangladesh en répondant aux besoins socioéconomiques des ménages vulnérables dans certaines communautés d'accueil touchées par l'afflux de réfugiés rohingya, en renforçant les capacités techniques permettant aux organisations locales de mettre en œuvre des activités socioéconomiques, en améliorant la fourniture de services et en pérennisant les acquis du développement à Cox's Bazar.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 186 100

Programme/Projet		Objectifs
I.4.28	Action nationale aux fins d'une mobilité humaine pacifique, sans exclusive et respectueuse de la dignité en El Salvador	Améliorer et renforcer la stratégie adoptée pour surmonter les défis que pose la consolidation de la paix dans le contexte de la mobilité humaine et de la migration en intensifiant les efforts et en consolidant les résultats obtenus en matière de résilience et de cohésion sociale en El Salvador.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 10		Ressources inscrites au budget : 44 800
I.4.29	Appui aux initiatives de consolidation de la paix en Haïti	Le projet vise à créer des conditions favorables au renforcement de la confiance entre l'État et les citoyens grâce à la reprise des services sociaux de base fournis par les institutions nationales au bénéfice des communautés et de la cohésion sociale; à l'amélioration de la sécurité; à la restauration de la paix dans les zones touchées par la violence et à l'amélioration de la gouvernance locale.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 1 021 000
I.4.30	Promotion d'une mobilité humaine pacifique, sans exclusive et respectueuse de la dignité en Amérique centrale	Améliorer et renforcer la stratégie adoptée pour surmonter les défis que pose la consolidation de la paix dans le contexte de la mobilité humaine et de la migration en intensifiant les efforts et en consolidant les résultats obtenus en matière de résilience et de cohésion sociale en Amérique centrale.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 10		Ressources inscrites au budget : 136 400
I.4.31	Renforcement de la confiance et de la cohésion sociale et d'un environnement favorable au Kirghizistan	Le projet permettra de développer les capacités de coopération dans de nombreux secteurs au Kirghizistan en renforçant une gestion des frontières sûre, ordonnée et soucieuse des questions de genre et en améliorant les possibilités d'interactions positives avec les interlocuteurs en Ouzbékistan. Le projet met l'accent sur le renforcement de la confiance entre les autorités locales et les communautés qui vivent à la frontière entre le Kirghizistan et l'Ouzbékistan.
Stratégie de l'OIM : 3, 5		Ressources inscrites au budget : 174 900
I.4.32	Initiatives de stabilisation communautaire au Pakistan	Renforcer la cohésion communautaire et accroître l'engagement civique au Pakistan en agissant dans les domaines suivants : développement des infrastructures, moyens de subsistance, éducation, santé, élections, sécurité aux frontières, gouvernance, énergie, intervention en cas d'inondation et adaptation au changement climatique. Ce projet permettra également d'améliorer les conditions de vie et de travail des autorités chargées de l'application des lois et de renforcer leurs capacités de maintien de la paix et de lutte contre les activités liées aux stupéfiants au Pakistan afin de promouvoir des dynamiques migratoires positives, de renforcer la résilience et de réaliser les objectifs de développement durable.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 7, 11		Ressources inscrites au budget : 423 600
I.4.33	Initiatives de consolidation de la paix aux Philippines	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement des Philippines en vue d'établir une paix durable en améliorant la production locale de produits agricoles et maritimes pour ce qui est de la qualité, de la diversité et des groupements, ainsi que sa réponse aux besoins du marché. Ce projet est conçu pour apporter une contribution importante aux efforts visant à s'attaquer aux causes et conséquences des déplacements dus aux conflits. Il aura pour principal objectif de donner à l'équipe conjointe de consolidation de la paix les moyens de devenir une artisanne de la paix efficace et d'améliorer la situation socioéconomique des populations vulnérables touchées par un conflit en fournissant une aide à la subsistance.
Stratégie de l'OIM : 4, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 1 990 300

Programme/Projet		Objectifs
I.4.34	Réinstallation et réintégration durables à Sri Lanka	Élargir l'aide fournie aux fins de la réinstallation et de la réintégration durables des migrants de retour à Sri Lanka. Cette intervention permettra d'améliorer l'accès des migrants de retour aux possibilités de subsistance et de revenus, d'offrir un soutien psychologique en renforçant les capacités des organisations communautaires, et d'aider les réfugiés de retour à accéder à des services en matière de logement et de protection.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 58 300
I.4.35	Promotion de solutions durables aux déplacements internes à Vanuatu	Le projet appuiera l'établissement formel de l'équipe spéciale chargée des solutions durables à l'échelle nationale, y compris en renforçant le rôle moteur, la gouvernance et les dispositions institutionnelles permettant d'identifier, de planifier et de coordonner des solutions aux déplacements. Le projet promouvra également des stratégies nationales de recherche de solutions prévoyant des efforts en faveur de solutions à long terme dans le cadre plus large des plans de développement et de réalisation des objectifs de développement durable du pays.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 5		Ressources inscrites au budget : 252 200
I.4.36	Renforcement de la cohésion sociale, de la résilience, de la confiance, de la paix et de la sécurité en Bosnie-Herzégovine	Renforcer la mobilisation locale des jeunes et promouvoir un environnement propice à une véritable réconciliation, ce qui contribuera à une amélioration de la confiance et de la cohésion sociale au sein des communautés et entre celles-ci et leurs dirigeants en Bosnie-Herzégovine. L'objectif global du projet consiste à promouvoir le programme d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. Il contribuera également à l'amélioration des politiques et des services pour les femmes, en particulier celles touchées par les conflits ou marginalisées.
Stratégie de l'OIM : 4, 5, 11		Ressources inscrites au budget : 1 773 100
I.4.37	Renforcement de la résilience au Kosovo*	Contribuer au développement de politiques et de textes législatifs plus inclusifs au Kosovo*, qui bénéficient aux communautés non majoritaires et améliorent par conséquent leur résilience face au risque d'escalade du conflit. Ce projet permettra également de créer des liens entre les communautés, promouvra la coopération et, en définitive, contribuera à une société sûre, démocratique et développée au bénéfice de tous. Cette intervention facilitera l'établissement d'une société multiethnique inclusive par des initiatives en faveur de la stabilité socioéconomique et du développement communautaire ainsi que par la création d'emplois et de possibilités de revenus acceptables, auxquels toutes les communautés auront pleinement accès.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 10		Ressources inscrites au budget : 1 870 700
I.4.38	Appui à la gestion des migrations en Serbie	Aider les principales institutions gouvernementales qui participent à la gestion des migrations et sont chargées de cette question en vue de renforcer la gouvernance des migrations et de l'asile en luttant contre les discours négatifs sur les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants et en promouvant la cohésion sociale, l'intégration des migrants et des réfugiés, ainsi que l'amélioration des politiques, afin de pouvoir répondre avec plus d'efficacité, d'efficience et de réactivité aux besoins de base des populations migrantes résidant dans le pays.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8		Ressources inscrites au budget : 1 998 200

* Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Programme/Projet		Objectifs
I.4.39	Solutions durables à l'appui des régions touchées par le tremblement de terre en Türkiye	Créer un solide réseau de protection, renforcer et développer les activités de renforcement de la résilience et contribuer à des solutions durables pour les réfugiés en favorisant leur intégration dans la société turque. Cette intervention appuiera également le redressement de l'économie locale dans la région touchée par le tremblement de terre, tout en dotant les personnes des aptitudes et compétences nécessaires pour favoriser la résilience à long terme.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 4 706 000
I.4.40	Aide à la stabilisation à l'intention des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des populations touchées par le conflit en Ukraine	Contribuer aux efforts du Gouvernement de l'Ukraine visant à appuyer le relèvement socioéconomique des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des populations touchées par le conflit, en mettant en œuvre un ensemble complet d'activités ciblées destinées à améliorer les possibilités d'emploi et de mise en réseau, à sensibiliser aux risques de traite et d'exploitation, à améliorer les conditions de logement et à soutenir les efforts de reconstruction, ainsi qu'à fournir une aide en nature et des installations médicales. Ce projet contribuera également à la réintégration durable des vétérans du conflit dans l'est de l'Ukraine en fournissant une aide aux moyens de subsistance et un accès fiable à des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène et à des services de santé mentale et de soutien psychosocial, ainsi qu'en garantissant la sécurité des élèves, des enseignants et de l'ensemble de la communauté.
Stratégie de l'OIM : 4, 9, 10, 11		Ressources inscrites au budget : 40 269 100
Aide à la transition et à la stabilisation		Total des ressources inscrites au budget : 223 069 100

I.5 SOUTIEN EN MATIÈRE ÉLECTORALE

Programme/Projet		Objectifs
I.5.1	Appui aux missions d'observation électorale de l'Union européenne	Faciliter l'action des missions d'observation électorale de l'Union européenne, en leur fournissant l'aide administrative et logistique nécessaire pour bien surveiller les processus électoraux nationaux.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 6 942 300
Soutien en matière électorale		Total des ressources inscrites au budget : 6 942 300

II. MIGRATION ET SANTÉ

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	154 313 500	115 280 000	23 803 300	293 396 800
II.2	Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants	4 561 500	19 726 200	1 666 600	25 954 300
II.3	Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise	5 737 100	16 374 200	1 230 600	23 341 900
	Total	164 612 100	151 380 400	26 700 500	342 693 000

Note : Les questions de santé concernent tous les migrants et se retrouvent dans tous les domaines d'activité de l'OIM. Cette section ne reflète que les programmes et projets de migration et santé. Lorsque ces activités sont intégrées dans d'autres services de l'OIM, il en est rendu compte dans les parties pertinentes du présent document.

293. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration et santé s'élève à environ 342,7 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

294. S'inspirant de la résolution sur la promotion de la santé des réfugiés et des migrants adoptée par la soixante-dixième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2017 (WHA70.15), ainsi que du cadre (2018) et du plan d'action mondial (2019) connexes, des objectifs de développement durable se rapportant à la santé dans le contexte migratoire, des mesures et engagements relatifs à la santé énoncés dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et de la déclaration politique issue de la Réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, la Division Migration et santé fait la soudure entre les besoins des États Membres et ceux des migrants en se préoccupant des besoins sanitaires et du bien-être de ces derniers, des populations mobiles et des communautés d'accueil. Elle a participé à l'élaboration d'orientations et de pratiques exemplaires dans le domaine de la santé dans le contexte migratoire et à des mesures préconisant des politiques et des programmes de santé tenant compte des migrants à l'échelle nationale, régionale et mondiale, ainsi qu'à la fourniture d'avis thématiques et de recherches à l'appui de l'élaboration de politiques de migration et santé multisectorielles fondées sur des éléments factuels. Les programmes de migration et santé visent à renforcer les systèmes de santé grâce à des mesures prônant des politiques fondées sur des éléments factuels, à la fourniture de services efficaces, à des recherches, au partage d'informations, ainsi qu'à une concertation et à des partenariats multisectoriels à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Ces programmes sont mis en œuvre en partenariat avec les gouvernements, des organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, les milieux universitaires, des ONG et des organisations de la société civile. En 2023, des projets de migration et santé étaient menés dans quelque 132 pays, représentant au total 253,5 millions de dollars É.-U. de dépenses. Étant donné que la santé est une question transversale, la Division Migration et santé s'emploie à veiller à ce que la santé des migrants et de leur famille soit correctement prise en considération et intégrée dans les projets et programmes mis en œuvre par d'autres divisions et départements, conformément aux priorités stratégiques de l'OIM et aux principes relatifs à la santé publique et aux droits humains, tout en renforçant la résilience sanitaire des migrants pour qu'ils puissent contribuer au développement socioéconomique de leurs communautés d'accueil et d'origine.

295. Les programmes/projets et activités de santé dans le contexte migratoire sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

296. **Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage** : À la demande des États qui accueillent des migrants et des réfugiés, l'OIM fournit des services d'évaluation sanitaire avant le départ vers les pays de destination. Ce programme mondial a principalement pour objectif d'améliorer la santé des migrants en dépistant les maladies à un stade précoce, en les gérant et en assurant des interventions préventives, de réduire et de mieux gérer les incidences de la mobilité des populations sur la santé publique des pays d'accueil, de faciliter l'intégration des migrants, et de garantir la continuité des soins grâce à la communication d'informations médicales en temps utile aux fournisseurs de soins de santé dans les pays d'accueil. En plus d'offrir sur une grande échelle des

traitements avant le départ pour les maladies à taux de prévalence élevé telles que le paludisme et les parasites intestinaux, l'OIM assure également des services de diagnostic et de traitement de la tuberculose et de certaines maladies sexuellement transmissibles. Les migrants sont immunisés contre les maladies évitables par la vaccination et bénéficient de services de conseil confidentiels avant et après un test de dépistage. Ceux qui voyagent sous les auspices de l'Organisation font l'objet d'une évaluation avant le départ pour déterminer leur aptitude au voyage. Des escortes médicales sont organisées à l'intention des migrants qui ont besoin d'une assistance et de soins en route. Dans les pays de destination, les migrants qui présentent des problèmes médicaux sont orientés vers des programmes de santé nationaux. D'autres activités connexes consistent à fournir des services de prélèvement d'échantillons d'ADN à l'intention des migrants, essentiellement dans le contexte du regroupement familial.

297. **Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants** : L'OIM fournit des services de santé de qualité et complets et en facilite l'accès aux migrants, y compris les travailleurs migrants et les migrants en situation irrégulière et de vulnérabilité tels que les victimes de la traite, aux réfugiés, aux populations mobiles et transfrontalières et aux communautés d'accueil. Un soutien technique est apporté aux commissions économiques régionales et aux gouvernements pour l'élaboration et le renforcement de politiques et de services soucieux des migrants. L'OIM collabore étroitement avec des organisations partenaires, y compris d'autres institutions des Nations Unies, des organismes techniques nationaux tels que les centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis, les milieux universitaires, les ONG internationales de la santé, des mécanismes de financement de la santé multilatéraux, tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'Alliance Gavi, la société civile et les réseaux et communautés de migrants. Des mesures conjointes sont élaborées dans les domaines suivants : promotion de la santé ; aide sanitaire directe aux migrants ; gestion et lutte contre les maladies infectieuses posant des problèmes de santé publique, telles que la tuberculose, le VIH/sida, la maladie à virus Ebola, le paludisme, ainsi que les maladies non transmissibles ; santé sexuelle et reproductive ; nutrition ; et consolidation du système de santé. L'OIM collabore en outre étroitement avec les États Membres et les partenaires en offrant une expertise technique afin de promouvoir la gouvernance et la coordination de la santé dans le contexte migratoire dans le secteur de la santé et au-delà. Pour favoriser la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, la Division Migration et santé veille à ce que les questions de santé soient dûment prises en compte dans les mécanismes existants de coordination des migrations tels que le Réseau des Nations Unies sur les migrations, les processus consultatifs régionaux sur la migration et les mécanismes nationaux de coordination des questions de migration, notamment en renforçant les capacités gouvernementales. La régionalisation des systèmes de santé revêt une importance essentielle pour s'attaquer aux inégalités entre les pays, et l'OIM préconise la prise en compte des questions de santé dans les processus d'intégration régionaux et dans les dispositions relatives à la libre circulation des personnes par-delà les frontières.

298. Par ce soutien, l'OIM vise à faire en sorte que les systèmes de santé nationaux soient soucieux des migrants et capables de répondre à leurs besoins sanitaires ainsi qu'à ceux des communautés qui les accueillent. L'OIM effectue un nombre considérable d'études sur le terrain et sur documents consacrées à la thématique migration et santé, dont elle publie les conclusions en vue de promouvoir l'adoption de politiques de santé pour les migrants. Par ailleurs, elle collabore étroitement avec l'OMS et d'autres parties prenantes clés pour aider les États Membres à assurer la mise en œuvre et le suivi du code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé, adopté à la soixante-troisième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2010 (WHA 63.16), de la résolution de 2014 sur la stratégie mondiale et les cibles pour la prévention de la tuberculose, les soins et la lutte après 2015 (WHA 67.1), de la résolution de 2015 sur la stratégie technique mondiale contre le paludisme et les cibles 2016-2030 (WHA 68.2), et du Règlement sanitaire international (2005), entre autres. La Division Migration et santé œuvre en collaboration étroite avec d'autres divisions de l'OIM pour faire en sorte que ce secteur de programme soit dûment pris en considération ; par exemple, en veillant à ce que les aspects sanitaires et psychosociaux soient intégrés dans la formation dispensée aux travailleurs migrants avant leur départ, en facilitant les évaluations sanitaires pour les migrants au bénéfice de programmes de retour volontaire assisté, ou encore en dispensant aux autorités frontalières une formation sanitaire afin qu'elles soient mieux à même de répondre aux besoins sanitaires des migrants. À cet égard, l'OIM collabore étroitement avec d'importants partenaires techniques de la santé publique dans le cadre de groupes de travail et d'autres enceintes, ainsi qu'avec d'importants mécanismes mondiaux de financement de la santé – tels que le Fonds mondial – qui, de plus en plus, donnent un degré de priorité élevé à l'aide aux migrants et aux populations mobiles. Des projets de recherche et des évaluations de programmes permettent de dégager des enseignements et des données techniques à l'intention d'un public interne et externe.

299. **Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise** : L'OIM joue un rôle clé dans la riposte aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique et dans les efforts déployés à l'appui du rétablissement, de la résilience et du renforcement des systèmes de santé. À cet égard, l'OIM collabore étroitement avec des acteurs dans des domaines tels que l'eau, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que la prévention de la violence fondée sur le genre, ce qui lui permet d'adopter une approche multisectorielle pour répondre aux besoins sanitaires des populations dans des situations de crise. Les programmes sanitaires d'urgence de l'OIM relèvent de l'un des quinze secteurs d'assistance du Cadre opérationnel en cas de crise migratoire. Ces programmes offrent des solutions à courte et à moyenne échéance pour réduire la morbidité, la mortalité et l'invalidité évitables, et ont également pour objectif de contribuer aux efforts menés au titre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix pour favoriser le relèvement en reconstruisant les capacités d'un pays en matière de soins de santé et en renforçant les systèmes de santé publique existants. Aussi, l'OIM joue un rôle clé pour aider les gouvernements et les communautés à bâtir des systèmes de santé et des systèmes de gestion des migrations soucieux des migrants et des populations mobiles et armés pour faire face aux préoccupations de santé publique tout au long du continuum migratoire. L'OIM contribue ainsi à la réalisation du programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale, aux efforts de préparation et de riposte en cas de pandémie et à la couverture sanitaire universelle.

300. Les diverses interventions sanitaires menées par l'OIM dans des situations de crise consistent, entre autres, à fournir des services de soins de santé primaire dans les domaines suivants : soins cliniques et traumatiques généraux, santé infantile, nutrition, prise en charge des maladies transmissibles et non transmissibles, santé sexuelle et reproductive et droits connexes, soins de santé maternelle et infantile, vaccination, prévention et riposte à la violence fondée sur le genre, préparation, détection et riposte aux flambées de maladie, et communication sur les risques et mobilisation communautaire ; ainsi qu'à assurer une orientation vers des soins spécialisés. Au titre des programmes sanitaires d'urgence, l'OIM répare et remet en état des installations sanitaires endommagées, distribue des médicaments de première nécessité, des fournitures médicales et du matériel médical, renforce les capacités, facilite les mécanismes d'orientation et procède à des évacuations sanitaires internationales. En outre, la Division Migration et santé a continué de développer ses activités dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, ainsi qu'en matière de violence fondée sur le genre, conformément aux engagements pris par l'Organisation en réponse à l'Appel à l'action pour la protection contre la violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence. L'utilisation de la Matrice de suivi des déplacements par la Division a considérablement augmenté, notamment dans le cadre d'activités de prévention du choléra aux points d'entrée et d'exercices de cartographie de la mobilité des populations. L'OIM joue également un rôle actif au sein du groupe sectoriel mondial de la santé et du Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie, à l'échelle mondiale, et dans les équipes de pays des Nations Unies. Les programmes sanitaires d'urgence de l'Organisation sont guidés par son cadre de gestion de la santé, des frontières et de la mobilité. Ce cadre (révisé en 2020) définit le rôle stratégique de l'OIM et ses résultats escomptés en ce qui concerne la prévention, le dépistage et la riposte aux maladies transmissibles dans un contexte de mobilité humaine à grande échelle. Il énonce en outre les activités essentielles et sert de référence permettant aux États Membres et aux partenaires de comprendre le rôle et les contributions de l'OIM dans ce domaine d'activité.

301. S'appuyant sur les enseignements tirés de sa riposte à la flambée de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014 et à celles qui se sont déclarées ces dernières années en République démocratique du Congo et, l'an dernier, en Ouganda, l'OIM continue de jouer un rôle clé à l'appui de la préparation et de la riposte transfrontalières, conformément au Règlement sanitaire international (2005) et en collaboration avec des ministères de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires nationaux et régionaux. Des enseignements importants tirés de la riposte de l'OIM à la maladie à virus Ebola ont été utilisés et appliqués pendant la pandémie de COVID-19. Ainsi, il est de plus en plus admis que les points d'entrée sont des endroits cruciaux au regard de la préparation, de la détection et de la riposte aux flambées de maladie, et le rôle de l'OIM dans ce domaine est mieux reconnu.

302. L'OIM offre également des services de santé mentale et de soutien psychosocial à base communautaire et à plusieurs niveaux dans le cadre des interventions humanitaires visant les communautés touchées par des situations d'urgence complexes, en tant qu'élément des programmes de transition et de relèvement et à titre de service spécialisé et ciblé à l'intention des migrants en situation de vulnérabilité, notamment des victimes de la traite, des migrants dans les centres de détention et des migrants sauvés en mer. Ces services reposent sur les lignes directrices pertinentes du IASC et sur le Manuel de santé mentale et de soutien psychosocial communautaire en situations d'urgence et de déplacement de l'OIM et comprennent des mesures d'évaluation, de coordination et de formation des intervenants, des activités d'appui communautaire, des services ciblés de soutien psychologique, ainsi qu'une protection et une aide pour les personnes souffrant de graves problèmes de santé mentale. Dans les situations d'après-crise et de relèvement, le soutien psychosocial est une composante essentielle des

activités menées dans les domaines suivants : désarmement, démobilisation et réintégration ; prévention de l'extrémisme violent ; réparations ; solutions durables ; et cohésion sociale. Ces activités comprennent des interventions directes, des programmes de master professionnel ou d'executive master, des formations ou autres initiatives de renforcement des capacités, notamment en lien avec la santé mentale et le soutien psychosocial dans la gestion des conflits et la médiation. Une importance particulière est accordée au renforcement des capacités des professionnels nationaux et à la consolidation des réseaux de soutien et de la résilience des communautés. La santé mentale et le soutien psychosocial constituent également l'un des trois piliers de la stratégie de l'OIM concernant l'aide au retour volontaire et à la réintégration.

II.1 ÉVALUATIONS SANITAIRES DANS LE CONTEXTE MIGRATOIRE ET ASSISTANCE SANITAIRE DURANT LE VOYAGE

Programme/Projet	Objectifs
II.1 Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	Améliorer la santé des réfugiés et des migrants en dépistant les maladies et en les gérant au moindre coût, réduire et gérer les effets de la mobilité des populations sur la santé publique, et faciliter l'intégration et la continuité des soins pour les bénéficiaires. L'OIM propose, avant le départ, des tests et un traitement de certaines maladies contagieuses, ainsi que des vaccinations contre certaines maladies évitables par la vaccination à la demande des pays de destination. Ces projets d'évaluation sanitaire contribuent par ailleurs à des initiatives connexes de renforcement des capacités gouvernementales des pays d'accueil devant profiter aux migrants. L'OIM fournit en outre une assistance sanitaire durant le voyage aux réfugiés, y compris une escorte médicale aux bénéficiaires quand une assistance est requise durant le voyage. D'autres activités connexes consistent à fournir des services de prélèvement d'échantillons d'ADN à l'intention des migrants, essentiellement dans le contexte du regroupement familial.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 8, 10	Ressources inscrites au budget : 293 396 800
Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	Total des ressources inscrites au budget : 293 396 800

II.2 PROMOTION DE LA SANTÉ ET ASSISTANCE SANITAIRE AUX MIGRANTS

Programme/Projet	Objectifs
II.2.1 Amélioration de la santé sexuelle et reproductive et des résultats en matière de VIH/sida à l'intention des personnes vivant dans des communautés touchées par la migration en Afrique australe	Améliorer la santé sexuelle et reproductive et les résultats en matière de VIH parmi les migrants et autres personnes vivant dans des communautés touchées par la migration dans six pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, à savoir l'Eswatini, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, l'Afrique du Sud et la Zambie.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 123 100
II.2.2 Amélioration de l'accès à la vaccination au Burundi	Contribuer à la mise en œuvre du plan national de déploiement des vaccins au Burundi en améliorant l'accès à la vaccination contre les maladies évitables, y compris la COVID-19, pour les populations mobiles et les communautés d'accueil dans les zones difficiles d'accès, ainsi qu'aux points d'entrée.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 320 600

Programme/Projet		Objectifs
II.2.3	Préparation et renforcement de la réponse sanitaire d'urgence en République démocratique du Congo	Contribuer à l'amélioration de la sécurité sanitaire aux points d'entrée en renforçant les systèmes régionaux de surveillance des maladies, notamment par une meilleure collaboration en matière de surveillance des maladies et de préparation en cas d'épidémie, et en favorisant une riposte immédiate et efficace en cas de crise ou d'urgence sanitaire aux frontières et le long des couloirs de mobilité en République démocratique du Congo. Ce projet contribuera au programme national de vaccination et veillera à ce qu'il englobe les migrants, les voyageurs internationaux, les usagers des postes frontière, les travailleurs frontaliers de première ligne et les communautés locales et vulnérables qui vivent le long de la frontière.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5		Ressources inscrites au budget : 900 200
II.2.4	Contribution à la réponse sanitaire nationale en Guinée	Réduire l'impact et le taux de mortalité de la tuberculose et élargir les services différenciés de prévention du VIH en faveur des populations clés et vulnérables en Guinée.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 208 500
II.2.5	Renforcement de la préparation, de la réponse et de la résilience aux situations d'urgence sanitaire au Togo	Gérer les situations d'urgence sanitaire dans le contexte de la mobilité aux points d'entrée au Togo. Cette initiative soutiendra les efforts déployés par le Gouvernement du Togo pour gérer les problématiques de santé publique aux points d'entrée, notamment le manque de personnel; assurer la surveillance continue des maladies à potentiel épidémique; et remédier au manque de matériel et d'équipements adéquats.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3		Ressources inscrites au budget : 362 800
II.2.6	Renforcement des systèmes de santé en Tunisie	Renforcer les connaissances des migrants et des communautés en leur donnant les moyens de prendre des décisions éclairées concernant leur santé et de recourir au système tunisien de santé publique. Ce projet améliorera la capacité des fournisseurs de services et d'autres acteurs concernés à renforcer les systèmes de santé soucieux des migrants. Cette initiative améliorera également les connaissances en matière de santé des migrants grâce à des séances d'information visant à les aider à mieux comprendre les effets du mode de vie sur la santé, les déterminants sociaux de la santé et le droit à la santé.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3		Ressources inscrites au budget : 573 500
II.2.7	Appui aux installations de soins de santé mentale et psychosociale pour les migrants au Nicaragua	Contribuer au bien-être psychosocial des enfants et des adolescents membres de la famille de migrants au Nicaragua et les sensibiliser à leurs droits. Ce projet améliorera leur bien-être psychosocial et subjectif et leur donnera des moyens d'agir en les renseignant sur la procédure à suivre pour signaler des situations de violence lorsque leurs droits sont menacés ou lorsqu'ils sont victimes d'un quelconque type de violence.
Stratégie de l'OIM : 2, 5, 6		Ressources inscrites au budget : 15 100
II.2.8	Renforcement des dépistages sanitaires systématiques parmi les populations migrantes au Cambodge	Appuyer les efforts du Gouvernement du Cambodge par une intervention innovante et sur mesure axée sur la nécessité de répondre aux besoins particuliers des personnes souffrant de problèmes de santé. Cette intervention appuiera la cartographie de la mobilité des populations, l'éducation sanitaire et la recherche active de cas de tuberculose par l'analyse de prélèvements buccaux, une méthode de diagnostic novatrice et non invasive qui promet un dépistage plus rapide et plus sûr de la tuberculose, et nécessite une mise en pratique et des recherches plus poussées concernant son efficacité, sa sensibilité et sa spécificité en vue d'une utilisation dans ce type de populations.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 499 300

Programme/Projet		Objectifs
II.2.9	Renforcement de la fourniture de services de santé essentiels au Myanmar	Améliorer l'accès des populations vulnérables à des services de santé essentiels au Myanmar grâce à un modèle de fourniture reposant sur des partenaires clés de la société civile et des communautés ethniques en matière de santé déjà présents sur le plan opérationnel dans les zones ciblées, afin de fournir des services intégrés vitaux et essentiels aux communautés et aux groupes de migrants concernés. Ce projet permettra également d'améliorer l'état de fonctionnement des installations et des systèmes de santé locaux, notamment la gestion communautaire des cas de paludisme, et de fournir un soutien essentiel en matière de nutrition et d'alimentation à des bénéficiaires vulnérables vivant avec la tuberculose ou le VIH.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 4, 6		Ressources inscrites au budget : 1 384 600
II.2.10	Renforcement des capacités permettant de fournir des services de santé aux Philippines	Améliorer la capacité locale des organismes publics à réaliser des réformes fondamentales et transversales dans les systèmes de santé aux Philippines en renforçant la gouvernance de la santé, les financements, la chaîne d'approvisionnement, la logistique, les ressources humaines et l'information sanitaire, afin d'établir un cadre plus propice à la mise en œuvre de programmes portant sur la tuberculose, la planification familiale, la santé reproductive des adolescents et la sécurité sanitaire mondiale.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 211 000
II.2.11	Fourniture de services médicaux et psychosociaux aux migrants dans les centres d'accueil en Grèce	Assurer la fourniture d'un soutien psychosocial et de soins de santé primaire, en étroite coopération avec les autorités nationales pertinentes et d'autres parties prenantes en Grèce. Ce soutien sera fourni par du personnel spécialisé composé notamment de médecins, de pédiatres, de gynécologues, d'infirmières, de sages-femmes, de psychologues, de techniciens de laboratoire médical, de radiologues et de travailleurs sociaux, et comprendra également la fourniture de médicaments sans ordonnance et de matériel médical, l'entretien du matériel médical et le transport de bénéficiaires en situation d'urgence.
Stratégie de l'OIM : 2, 9		Ressources inscrites au budget : 20 397 900
II.2.12	Assistance sanitaire initiale dans le cadre des opérations de sauvetage en mer en Italie	Aider les autorités italiennes chargées du sauvetage en mer Méditerranée en fournissant des services de médiation culturelle et en facilitant le dépistage sanitaire à l'arrivée sur les côtes de Sicile.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 957 700
Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants		Total des ressources inscrites au budget : 25 954 300

II.3 ASSISTANCE SANITAIRE AUX POPULATIONS MIGRANTES VIVANT UNE SITUATION DE CRISE

Programme/Projet		Objectifs
II.3.1	Réponse sanitaire d'urgence à la crise au Moyen-Orient	Assurer le continuum des soins dans des environnements opérationnels difficiles en fournissant des services essentiels en matière de VIH, de tuberculose et de paludisme. Les interventions ont pour but de répondre aux besoins de la population générale, mais portent une attention particulière aux groupes en situation de vulnérabilité, y compris les réfugiés, les migrants, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les personnes qui se trouvent dans des zones difficiles d'accès en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen, ainsi que les réfugiés syriens, les migrants et les autres groupes de population vulnérables syriens en Jordanie et au Liban.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 16 651 700

Programme/Projet		Objectifs
II.3.2	Aide d'urgence aux populations vulnérables en République bolivarienne du Venezuela	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela en vue d'améliorer l'accès à des services sanitaires de qualité dans les communautés prioritaires, y compris des services de santé primaire et de santé mentale complets visant à répondre aux besoins immédiats. Ce projet renforcera également le système de santé local en améliorant les connaissances du personnel de santé et en facilitant des activités de prévention et de promotion de la santé; et permettra de répondre aux besoins sanitaires immédiats, notamment en ce qui concerne le soutien psychosocial et en matière de santé mentale, l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène et la protection des communautés vulnérables grâce à une aide multisectorielle et à une approche intégrée.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11		Ressources inscrites au budget : 4 616 200
II.3.3	Renforcement des systèmes de santé en Afghanistan	Améliorer l'immunité collective à la poliomyélite et à d'autres maladies évitables par la vaccination au sein des populations mobiles à haut risque en Afghanistan. Ce projet a pour but d'améliorer l'accès aux vaccins et la vaccination systématique pour les communautés les plus vulnérables et mal desservies, comme les migrants de retour, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les communautés nomades et les communautés d'accueil touchées, et contribuer ainsi à la réduction de la morbidité chez les enfants et de la mortalité associée aux maladies évitables par la vaccination.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 834 500
II.3.4	Amélioration des services de soins de santé d'urgence au Myanmar	Améliorer la disponibilité des services de santé vitaux et l'accès à ceux-ci dans les installations de santé locales des zones touchées par le conflit au Myanmar en utilisant tous les moyens disponibles et utiles, y compris en collaborant activement et en nouant des partenariats avec la société civile, des organisations confessionnelles, des organisations communautaires, des organisations de santé ethniques, le secteur privé et des partenaires sanitaires locaux.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 81 100
II.3.5	Amélioration de l'accès aux soins de santé pour les réfugiés et les personnes déplacées en provenance de l'Ukraine qui se trouvent en Europe	Aider les États Membres touchés par la crise en Ukraine en continuant de renforcer la capacité de leurs systèmes nationaux de santé à faire face aux arrivées supplémentaires de personnes déplacées, et améliorer l'accès des patients parmi elles qui pourraient avoir des besoins particuliers pendant une période transitoire avant le retour dans leur pays.
Stratégie de l'OIM : 1, 9		Ressources inscrites au budget : 1 158 400
Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise		Total des ressources inscrites au budget : 23 341 900

III. MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
III.1	Cohérence des politiques et développement des communautés	4 652 200	6 163 900	661 100	11 477 200
III.2	Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques	8 771 600	13 316 100	1 359 800	23 447 500
III.3	Contribution des migrants au développement	4 480 600	9 542 200	981 600	15 004 400
	Total	17 904 400	29 022 200	3 002 500	49 929 100

303. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration et développement durable s'élève à environ 49,9 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

304. Comme exposé dans la Stratégie institutionnelle de l'OIM en matière de migration et de développement durable, l'action de l'Organisation dans ce domaine se retrouve dans tous ses domaines thématiques et projets. L'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été une occasion importante de mettre à profit les liens positifs existant entre la migration et le développement. De ce fait, les projets qui portent spécifiquement sur la cohérence des politiques et le développement communautaire, sur la coopération internationale et le développement ainsi que sur le développement local sont classés dans la catégorie Migration et développement durable parce qu'ils visent en particulier à accélérer la réalisation d'un éventail plus large d'objectifs relatifs au développement durable.

305. La Stratégie institutionnelle oriente cette action de façon à ce que les programmes et les interventions de politique générale de l'OIM s'appuient sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et mettent à profit les articulations positives entre la migration et le développement, étant entendu que la migration peut être un puissant facteur de développement durable pour les migrants eux-mêmes, pour les membres de leur famille et pour les communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination.

306. La thématique migration et développement durable continue de revêtir une importance cruciale pour la communauté internationale. L'action menée par l'OIM dans le domaine de la gouvernance des migrations vise depuis longtemps à mettre à profit les liens positifs qui unissent la migration et le développement humain. En raison de l'intégration de l'OIM dans le système des Nations Unies et du rôle de coordination dont elle est investie au sein du Réseau des Nations Unies sur les migrations aux fins de la mise en œuvre et du suivi du Pacte mondial, ainsi que de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, il incombe aujourd'hui à l'Organisation d'orienter ses activités et sa mission à la lumière du Programme 2030, de rendre compte à ses États Membres des activités qu'elle mène en application des engagements y relatifs, et de contribuer aux discussions mondiales sur la migration et le développement durable. L'adoption du Pacte mondial a été une occasion importante de mettre à profit les liens positifs qui unissent la migration et le développement, étant donné que cet instrument est ancré dans le Programme 2030 et sert de feuille de route pour concrétiser les aspects des objectifs de développement durable qui se rapportent à la migration.

307. En plus d'assurer les fonctions de coordination et de secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, l'OIM codirige plusieurs axes de travail visant à aider les États Membres et les organismes des Nations Unies à mettre en œuvre le Pacte mondial. Par exemple, au titre de ces axes de travail, des supports de formation ont été élaborés pour aider les équipes de pays des Nations Unies à intégrer le Pacte mondial dans leur planification nationale et l'appui apporté aux gouvernements ; et un projet d'orientations a été rédigé pour aider les gouvernements à faire progresser les efforts de mise en œuvre, de suivi et d'examen du Pacte mondial. La mise en application de ces outils est actuellement assurée par l'intermédiaire du Réseau des Nations Unies sur les migrations au titre du Dispositif à la demande établi dans le cadre du Mécanisme de renforcement des capacités, avec le soutien d'équipes interinstitutions et de parties prenantes aux niveaux régional et national. Ces activités s'inscrivent dans

le cadre d'efforts plus vastes menés au niveau institutionnel pour faire en sorte que l'ensemble des activités de l'OIM tendent à contribuer à la réalisation du Programme 2030 et du Pacte mondial.

308. Cohérence des politiques et développement des communautés : Pour garantir la cohérence des politiques de migration et développement, ce type de programmes contribuent à l'intégration de la migration dans la planification et la mise en œuvre des politiques nationales et locales, de façon à ce que les effets de la migration et les besoins des migrants soient pris en considération dans tous les domaines de gouvernance, tels que le développement, la santé, l'éducation et l'inclusion financière. À cette fin, une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics s'impose ; elle doit être fondée sur la concertation entre tous les secteurs et tous les niveaux de gouvernement afin d'améliorer les politiques existantes ou d'élaborer de nouvelles politiques adaptées aux effets de la migration et aux besoins des migrants et permettant d'y répondre.

309. Un secteur d'activité distinct porte notamment sur l'intégration de la migration dans les programmes, plans et processus de coopération pour le développement à l'échelle bilatérale et multilatérale. Pour ce faire, l'OIM a) appuie le renforcement des capacités de tous les acteurs pertinents, y compris les donateurs et autres partenaires du développement, afin qu'ils soient mieux à même de comprendre et de faciliter la coopération pour le développement et d'administrer les migrations dans l'intérêt de tous à la faveur de formations, d'un partage de connaissances et d'échanges entre pays ; b) aide les gouvernements à instituer et à renforcer des mécanismes de coordination entre secteurs de gouvernance et entre autorités nationales et locales ; et c) fournit une aide technique et financière pour la mise en œuvre de politiques ou de programmes, nouveaux ou améliorés, qui intègrent des questions relatives à la migration.

310. Au niveau local, l'OIM aide les acteurs infranationaux à créer des environnements qui sont favorables au développement socioéconomique dans le contexte migratoire et à la cohésion sociale dans leurs communautés et qui, de ce fait, permettent un développement favorable à l'ensemble de la société. À cet effet, l'OIM aide les États Membres : à renforcer les capacités des dirigeants locaux et des autorités infranationales afin qu'ils puissent consolider la dimension locale de la gouvernance des migrations ; à s'attaquer aux facteurs de la mobilité humaine, afin que celle-ci relève d'un processus décidé en connaissance de cause et bien planifié ; et à réduire les difficultés économiques, sociales et environnementales auxquelles se heurtent les migrants, afin de promouvoir un développement humain plus inclusif. Pour cela, elle met à disposition des outils de formation et assure des séances de formation, met en place des mécanismes de protection à base communautaire ouverts aux migrants, et promeut la cohérence verticale des politiques en appuyant la concertation entre les acteurs locaux et nationaux de façon à ce que les autorités locales et régionales puissent contribuer, par leur savoir-faire et leurs connaissances, à l'élaboration de politiques nationales mieux adaptées et plus pertinentes susceptibles d'être mises en œuvre avec succès à l'échelle locale. L'OIM appuie également les mesures visant à faciliter la participation des migrants et des diasporas au développement communautaire, par exemple en fournissant une assistance technique à l'appui des communautés de la diaspora et des communautés de migrants pour qu'elles puissent s'associer, s'organiser collectivement, négocier et défendre leurs droits, ou en aidant les gouvernements à créer des plateformes de consultation et de participation communautaire. En outre, l'OIM promeut une approche associant l'ensemble de la société, en s'attachant à ce que les services fournis au titre de projets prennent en compte et intègrent la communauté entière et à ce que les efforts de cohésion profitent à chacun.

311. Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques : Les activités de l'OIM dans ce domaine reposent tout à la fois sur l'idée que les stratégies en matière de mobilité humaine peuvent contribuer à l'amélioration des politiques qui portent sur le changement climatique, la dégradation de l'environnement, les catastrophes et la réduction des risques, et sur le principe selon lequel les politiques de migration ne peuvent faire abstraction des facteurs environnementaux et climatiques. L'OIM est déterminée à poursuivre son action sur la multithématique migration, environnement et changement climatique par la recherche et l'analyse de données, le dialogue stratégique, le renforcement des capacités et les activités opérationnelles.

312. Les activités de l'OIM dans ce domaine consistent à contribuer au renforcement de la base d'éléments factuels, à promouvoir l'élaboration des politiques et à instaurer le dialogue, et à mettre en œuvre des programmes portant sur la mobilité humaine dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Elles sont axées sur la mobilité dans le contexte de la dégradation de l'environnement, des incidences du changement climatique sur les moyens de subsistance et des effets de la migration sur l'environnement ; et comportent des composantes relatives à la réduction des risques de catastrophe, notamment le renforcement de la résilience, la prévention et l'atténuation des aléas et la préparation à l'échelle communautaire. Elles sont liées aux phénomènes et processus (climatiques et non climatiques) à évolution lente, tels que l'élévation du niveau de la mer, la hausse des températures, l'acidification des océans, le retrait des glaciers, la

dégradation des écosystèmes côtiers et marins, la salinisation des sols, la dégradation des terres et des forêts, la diminution de la diversité biologique et la désertification, ainsi qu'aux extrêmes climatiques (phénomènes météorologiques extrêmes ou phénomènes climatiques), tels que les changements de fréquence et d'intensité des tempêtes tropicales et des cyclones, les modifications des régimes pluviométriques, les changements dans la chimie atmosphérique, et la fonte des glaciers de montagne.

313. Le renforcement des capacités est un autre grand domaine d'activité, qui porte essentiellement sur le développement de la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes des pays d'origine et de destination à s'atteler aux questions de migration sous l'angle de la dégradation de l'environnement, du changement climatique et des catastrophes. Les activités menées dans ce domaine visent à former les décideurs et les praticiens des départements ministériels et à faciliter le dialogue entre eux, en mettant l'accent sur la migration dans le contexte de la dégradation de l'environnement et du changement climatique, mais aussi à renforcer les capacités permettant aux gouvernements et aux communautés de faire face aux risques de catastrophe et de les gérer, d'en réduire les effets, d'accroître la résilience aux crises et de sauver des vies. Ces activités permettent aux décideurs et aux praticiens de mieux comprendre les articulations entre la migration, le climat, l'environnement, les catastrophes et la réduction des risques, et renforcent la coordination multipartite sur la façon d'aborder les questions liées à la mobilité humaine à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale, notamment dans les cadres relatifs au changement climatique, à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion des migrations et lors des négociations connexes.

314. **Contribution des migrants au développement :** Ce secteur de programme a pour but de mobiliser et d'autonomiser les migrants et les diasporas et de leur donner les moyens de contribuer au développement de leurs communautés d'accueil et d'origine. L'OIM œuvre avec les États Membres pour promouvoir la protection des droits des migrants et autonomiser ces derniers par la fourniture des services et du soutien dont ils ont besoin pour faire partie intégrante de leur nouvelle société et contribuer à leurs communautés d'origine. L'un des moyens mis en œuvre par l'OIM à cette fin consiste à faciliter le retour de l'étranger de ressortissants compétents et qualifiés à la faveur d'affectations professionnelles, virtuelles, de courte durée, répétées ou de longue durée, y compris l'établissement de mécanismes permettant le retour de nationaux qualifiés aux fins d'un transfert de connaissances et d'une assistance technique dans le cadre d'une politique nationale plus vaste ou d'un plan de développement, de remise en état ou de reconstruction engagé par la communauté internationale. En outre, l'OIM aide les gouvernements à concevoir des politiques et des mécanismes qui permettent aux communautés transnationales d'appuyer le développement socioéconomique de leur pays d'origine à la faveur d'un transfert de ressources financières et de contributions économiques à des projets de développement précis, notamment par des investissements, des œuvres philanthropiques, un appui au commerce et la constitution de réseaux. D'autres initiatives peuvent viser à améliorer les services financiers offerts aux migrants, par exemple par une réduction du coût des transferts de fonds, l'amélioration des connaissances financières, et des mesures destinées à faire en sorte que des services de rapatriement de fonds soient disponibles même dans les lieux les plus reculés. Les projets relevant de ce secteur de programme sont axés sur la maximisation des contributions des migrants au développement, sur le renforcement des perspectives économiques ainsi que sur l'amélioration des services sociaux et des infrastructures communautaires dans les lieux qui sont sujets à l'émigration économique ou qui ont besoin de se développer pour absorber de manière durable les retours de migrants.

III.1 COHÉRENCE DES POLITIQUES ET DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Programme/Projet	Objectifs
III.1.1 Intégration de la migration dans le développement	Promouvoir la bonne gouvernance des migrations en faisant le lien entre la migration et le développement, en protégeant les droits et le bien-être des migrants et en utilisant la migration aux fins du développement durable. Remédier efficacement aux difficultés qui influent sur les moyens de subsistance vulnérables et sensibles au climat au moyen de stratégies globales associant divers acteurs, y compris la diaspora, et permettant d'investir dans des moyens de subsistance résilients et de promouvoir une agriculture intelligente face au climat.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 486 400

Programme/Projet		Objectifs
III.1.2	Renforcement de l'écosystème des données et des statistiques sur la migration en Égypte	Aider le bureau national des statistiques égyptien à améliorer ses données sur divers aspects liés à la migration ; et nouer des partenariats avec les institutions de premier plan qui mènent des recherches et des études sur la migration en vue de produire des données et des informations fiables et actualisées sur la migration.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5, 6, 7, 12		Ressources inscrites au budget : 322 100
III.1.3	Autonomisation des jeunes à des fins de développement économique en Libye	Appuyer les efforts déployés par les pouvoirs publics aux fins de la promotion de moyens de subsistance et de la cohésion sociale en Libye par un renforcement des compétences et des possibilités de subsistance. Ce projet fera fond sur de précédentes activités d'élaboration de programmes d'études et de remise en état de l'infrastructure pour renforcer les voies d'apprentissage et d'emploi accessibles aux jeunes issus de diverses régions.
Stratégie de l'OIM : 4, 5		Ressources inscrites au budget : 1 009 100
III.1.4	Renforcement de l'autonomisation économique des jeunes au Niger	Aider le Gouvernement du Niger à faire face aux difficultés liées à l'emploi des jeunes et aux conditions socioéconomiques qui poussent les jeunes vers la migration irrégulière et les exposent à des risques d'exploitation et de maltraitance. Ce projet vise à promouvoir l'inclusion économique des jeunes grâce à l'entrepreneuriat et à un renforcement des compétences adapté aux besoins de production et du marché du travail du pays.
Stratégie de l'OIM : 12		Ressources inscrites au budget : 1 609 000
III.1.5	Consolidation de la réintégration des migrants de retour au Sénégal	Contribuer au développement des possibilités économiques pour les migrants de retour au Sénégal et à l'amélioration de l'employabilité des jeunes, notamment grâce à l'appui de la diaspora. Ce projet vise à former les migrants de retour et les jeunes à l'entrepreneuriat.
Stratégie de l'OIM : 4, 12		Ressources inscrites au budget : 165 600
III.1.6	Renforcement des possibilités socioéconomiques et de réintégration, ainsi que de l'autonomisation des jeunes en Tunisie	Aider le Gouvernement de la Tunisie à accroître les possibilités socioéconomiques de réintégration pour les jeunes susceptibles de réémigrer par des voies irrégulières et d'autres groupes vulnérables à la faveur de formations qualifiantes orientées vers le marché et d'un soutien au développement communautaire. Ce projet offrira aux jeunes des alternatives concrètes à la migration irrégulière et les aidera à élaborer des projets de développement personnel novateurs et viables.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5, 12		Ressources inscrites au budget : 920 700
III.1.7	Initiatives relatives à la migration et au développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	Continuer de faciliter l'intégration socioéconomique durable des migrants à la faveur d'une action globale axée sur l'accès à l'emploi, le soutien à l'entrepreneuriat, et le renforcement des capacités des autorités locales et de la société civile en Amérique latine et dans les Caraïbes.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4		Ressources inscrites au budget : 550 600
III.1.8	Assistance administrative et technique au Gouvernement de l'Argentine	Fournir des services techniques, administratifs, de supervision et de suivi à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement de l'Argentine pour élaborer des politiques contribuant au développement socioéconomique par la création de possibilités d'emploi et des incitations à l'investissement dans le cadre de mesures en cours visant à gérer la migration. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement de l'Argentine pour couvrir les activités qui font l'objet d'une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 3, 4		Ressources inscrites au budget : 774 000

Programme/Projet		Objectifs
III.1.9	Possibilités éducatives pour les migrants et les migrants de retour en El Salvador	Améliorer l'accès des migrants potentiels, des migrants de retour et des membres de leur famille aux possibilités d'éducation formelle en El Salvador, afin de promouvoir des moyens de subsistance durables et compétitifs et de favoriser le bien-être.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 1 858 800
III.1.10	Appui dans le domaine de la migration et du développement au Nicaragua	Contribuer à la réduction des principales lacunes en matière de développement auxquelles sont confrontées les communautés d'origine dans le nord et l'ouest du couloir sec au Nicaragua. Cette initiative, qui mettra l'accent sur l'utilisation de la Matrice de suivi des déplacements, prévoit des formations et un renforcement des compétences sur la gestion des technologies de communication et des réseaux numériques à l'intention des adolescents et des jeunes entrepreneurs en situation de vulnérabilité.
Stratégie de l'OIM : 2, 5, 11		Ressources inscrites au budget : 130 600
III.1.11	Assistance administrative et technique en matière de migration et de développement économique au Pérou	Apporter une assistance administrative et technique à l'appui des efforts nationaux visant à stimuler la migration et le développement économique au Pérou. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement péruvien pour couvrir les activités qui font l'objet d'une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 7		Ressources inscrites au budget : 736 300
III.1.12	Renforcement des capacités institutionnelles locales en matière de migration en Albanie	Donner aux administrations locales les moyens de gérer efficacement la migration et les questions liées à la diaspora en Albanie en favorisant l'emploi des personnes qui migrent à l'intérieur du pays ainsi que la réintégration des migrants de retour et en encourageant la diaspora à effectuer des investissements, tout en renforçant la coordination interinstitutionnelle et la mobilisation des parties prenantes de la migration et en faisant évoluer le discours sur la migration.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 663 600
III.1.13	Renforcement des capacités en matière de migration et de développement en Italie	Renforcer les liens entre la migration, l'inclusion sociale et le développement en autonomisant les migrants et les acteurs de la diaspora ; promouvoir la reconnaissance de la contribution des migrants en sensibilisant l'opinion ; et renforcer la position de l'Italie sur la scène mondiale de la migration et du développement.
Stratégie de l'OIM : 7		Ressources inscrites au budget : 1 697 300
III.1.14	Initiative relative à la gouvernance des migrations en Serbie	Renforcer l'approche inclusive relative à la planification sectorielle du développement et améliorer en parallèle les capacités en matière de production d'éléments factuels, ainsi que d'élaboration et de mise en œuvre de politiques en Serbie. Ce projet vise à promouvoir des politiques et une planification en matière migratoire fondées sur les données grâce au développement des capacités et des compétences nationales et locales permettant de recueillir et d'analyser des données migratoires complètes et à une approche associant la politique migratoire et la planification du développement durable.
Stratégie de l'OIM : 2, 4		Ressources inscrites au budget : 217 100

Programme/Projet	Objectifs
III.1.15 Intégration économique des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Ukraine	Compléter les mesures d'urgence prises par le Gouvernement de l'Ukraine et appuyer une riposte solide et ciblée aux conséquences à long terme de la pandémie de COVID-19 en contribuant à l'adaptation, au relèvement et à la croissance économiques à la faveur d'une aide ciblée offerte aux populations touchées, principalement pour promouvoir le maintien dans l'emploi et la création d'emplois. Ce projet contribuera aussi directement aux efforts de stabilisation en améliorant les conditions qui encouragent l'inclusion socioéconomique durable des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des migrants de retour et des victimes de la traite et de violences domestiques, grâce à la revitalisation des économies locales.
Stratégie de l'OIM : 9, 10	Ressources inscrites au budget : 336 000
Cohérence des politiques et développement des communautés	
Total des ressources inscrites au budget : 11 477 200	

III.2 MIGRATION, ENVIRONNEMENT, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉDUCTION DES RISQUES

Programme/Projet	Objectifs
III.2.1 Renforcement des projets en lien avec la migration, l'environnement, le changement climatique et la réduction des risques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord	Renforcer le portefeuille de programmes portant sur la migration, l'environnement, le changement climatique et la réduction des risques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en augmentant l'aide thématique et programmatique apportée aux bureaux de pays dans la région afin de s'attaquer à la multithématique migration, environnement, changement climatique et santé, et en fournissant un appui institutionnel à la participation de l'OIM à divers groupes de travail dans le même domaine thématique. Cette initiative vise également à améliorer la base d'éléments factuels sur le lien entre le changement climatique, la réduction des risques, la santé et le bien-être et la mobilité humaine.
Stratégie de l'OIM : 2, 6	Ressources inscrites au budget : 686 700
III.2.2 Renforcement de la gestion des risques de catastrophe et de la capacité d'adaptation au changement climatique en Libye	Contribuer au renforcement de la résilience des communautés touchées ou risquant d'être touchées par des aléas naturels et, par conséquent, renforcer la capacité nationale d'intervention pour atténuer l'impact des catastrophes liées au climat en Libye en faisant fond sur les activités de gestion des risques de catastrophe menées par le Bureau d'assistance humanitaire des États-Unis en Libye.
Stratégie de l'OIM : 6, 9	Ressources inscrites au budget : 434 500
III.2.3 Renforcement des capacités institutionnelles permettant d'atténuer les difficultés liées au changement climatique au Maroc	Aider le Gouvernement du Maroc à planifier des solutions d'adaptation durables pour les communautés qui sont vulnérables en raison du changement climatique. Le projet visera à renforcer les capacités institutionnelles à l'échelle nationale et régionale qui permettent de faire face au changement climatique, à la pauvreté rurale et à la mobilité humaine, tout en mobilisant des organisations de la société civile. Cette initiative aura également pour but de renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des communautés qui risquent d'être forcées de migrer en raison du changement climatique et des aléas naturels, et des femmes en particulier.
Stratégie de l'OIM : 3, 6, 12	Ressources inscrites au budget : 535 200
III.2.4 Renforcement de la gestion des risques de catastrophe au Soudan du Sud	Contribuer à une meilleure gestion de l'eau, renforcer les capacités institutionnelles et améliorer les approches fondées sur des connaissances et des éléments factuels au Soudan du Sud. Ce projet vise à accroître l'accès à l'eau potable pour renforcer la résilience des communautés dans les zones inondables.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 631 600

Programme/Projet	Objectifs
III.2.5 Gestion de la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique au Togo	Appuyer le renforcement des capacités des autorités compétentes du Togo grâce à l'élaboration de politiques publiques qui contribuent à la bonne gestion de la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 50 500
III.2.6 Promotion d'une approche fondée sur la sécurité humaine concernant les déplacements dus aux catastrophes et la migration environnementale dans la région des Caraïbes	Favoriser l'intégration d'une approche fondée sur la sécurité humaine dans les politiques relatives aux déplacements dus aux catastrophes, à la migration environnementale et à la réduction des risques de catastrophe dans les Caraïbes. Les questions ayant trait aux déplacements dus aux catastrophes, à la migration environnementale et à la réduction des risques de catastrophe pourront ainsi être abordées d'une manière globale et axée sur la prévention.
Stratégie de l'OIM : 6	Ressources inscrites au budget : 14 800
III.2.7 Renforcement des capacités permettant de relever les défis que présentent la migration, le changement climatique et la santé au Brésil	Contribuer à relever les défis complexes que présentent la migration, le changement climatique et la santé. Ce projet renforcera également l'accès des migrants aux services de santé essentiels dans les municipalités frontalières de l'Amazonie brésilienne, en mettant l'accent sur l'optimisation de la cohérence des politiques, le renforcement des capacités des systèmes de soins de santé locaux et l'amélioration de la santé dans les communautés, y compris parmi les populations autochtones transfrontalières.
Stratégie de l'OIM : 1, 8	Ressources inscrites au budget : 352 700
III.2.8 Renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe et de la réintégration des migrants en Haïti	Contribuer à une approche globale du renforcement des capacités nationales de préparation aux catastrophes grâce à une gestion et un entretien efficaces de stocks d'articles non alimentaires et au développement des capacités en Haïti. Ces efforts s'appuieront sur les réalisations de l'OIM en matière de gestion et d'entretien des entrepôts sur le terrain et viendront compléter les programmes de réduction des risques de l'Organisation. Ce projet permettra également d'offrir des possibilités d'emploi aux migrants ayant été contraints au retour ; d'améliorer les perspectives économiques à l'échelle locale ; et de faciliter l'organisation de campagnes de sensibilisation concernant les pratiques durables de gestion des ressources naturelles.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 62 300
III.2.9 Renforcement des capacités en matière d'adaptation climatique pour lutter contre les facteurs environnementaux négatifs qui poussent à la migration au Mexique	Promouvoir, en collaboration avec des spécialistes de l'adaptation au changement climatique et d'autres parties prenantes, des pratiques agricoles résilientes face au climat parmi les communautés en développement au Mexique de manière à renforcer l'adaptation au changement climatique et à lutter contre les facteurs environnement négatifs qui poussent à la migration, tout en promouvant des moyens de subsistance et des possibilités de migration sûrs pour les migrants environnementaux, afin de relever les défis que pose le changement climatique.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 6, 12	Ressources inscrites au budget : 823 000
III.2.10 Efforts régionaux en matière de préparation aux déplacements climatiques en Asie	Améliorer les données relatives aux potentiels déplacements climatiques futurs en tant qu'élément fondamental pour promouvoir des réponses ciblées et adaptées au contexte qui intègrent une perspective à court et long termes et pour permettre une meilleure compréhension du phénomène, au-delà des facteurs environnementaux, et tenir compte des facteurs politiques, économiques, socioculturels et démographiques de déplacement aux Fidji, en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 205 200

Programme/Projet	Objectifs
III.2.11 Protection et autonomisation des communautés qui subissent les effets du changement climatique dans la région du Pacifique	Protéger et autonomiser les communautés touchées par le changement climatique et les catastrophes dans la région du Pacifique, en portant une attention particulière aux migrations, aux déplacements et aux réimplantations planifiées dus au changement climatique et aux catastrophes à la faveur d'une réponse régionale à la mobilité liée au climat. Ce projet autonomisera les communautés touchées par le changement climatique en proposant des activités de formation et de développement des compétences visant à améliorer l'accès aux programmes de mobilité de main-d'œuvre, en vue d'aider les personnes à migrer en toute sécurité et en connaissance de leurs droits.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 7	Ressources inscrites au budget : 1 449 500
III.2.12 Efforts de gestion des risques de catastrophe en Afghanistan	Apporter un soutien aux communautés afghanes en matière de gestion des risques de catastrophe en construisant, à petite échelle, une infrastructure d'atténuation des catastrophes et des systèmes d'irrigation; en donnant aux communautés des orientations sur les moyens d'atténuer les effets et de s'y préparer; et en améliorant le système national d'information sur la gestion des catastrophes. Cette intervention visera également à renforcer les capacités des autorités afghanes compétentes et à leur fournir un appui technique pour qu'elles soient en mesure de gérer les informations plus efficacement et en temps voulu.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 4 737 700
III.2.13 Renforcement de la gestion des déplacements liés aux catastrophes au Bangladesh	Renforcer la résilience des réfugiés rohingya et des communautés d'accueil grâce à des activités communautaires de réduction des risques de catastrophe, de renforcement de la résilience et d'autonomisation des communautés. Ce projet visera à améliorer les connaissances, l'évaluation des risques, la préparation et la planification intégrée, conformément à ses objectifs généraux.
Stratégie de l'OIM : 5, 9	Ressources inscrites au budget : 1 853 800
III.2.14 Renforcement de la résilience communautaire face aux risques de catastrophe et de déplacement aux Fidji	Renforcer et favoriser la préparation des communautés et des familles ainsi que les capacités leur permettant de briser les cycles récurrents de déplacement aux Fidji. À la faveur d'une approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire et le développement, ce projet s'attaquera aux facteurs systémiques de vulnérabilité qui découlent des catastrophes en réduisant les effets néfastes des tensions cycliques, et promouvra ainsi un développement durable.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 390 900
III.2.15 Renforcement de la résilience des ménages vulnérables et des migrants face au changement climatique en Inde	Renforcer la résilience des ménages ruraux face au changement climatique dans les zones présentant un risque de migration due au climat; et améliorer et mettre à profit les résultats en matière de migration en veillant tout particulièrement à prendre en compte les vulnérabilités des femmes, des jeunes et d'autres groupes marginalisés vivant dans les zones côtières de l'État d'Odisha et dans les zones sensibles au climat de l'État de Telangana, en Inde.
Stratégie de l'OIM : 1, 4, 5	Ressources inscrites au budget : 440 800
III.2.16 Réponse aux défis de toute sorte en matière de développement urbain en Indonésie	Améliorer la disponibilité et la qualité des infrastructures et services résilients en collaborant avec les autorités municipales pour identifier les lacunes dans les services municipaux, y compris dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'approvisionnement en eau et de la gestion des déchets, puis élaborer conjointement un programme de travail pour améliorer la disponibilité, la qualité et la résilience des services touchés par le stress environnemental en Indonésie.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 385 400

Programme/Projet	Objectifs
III.2.17 Renforcement des mesures d'atténuation et de préparation inclusives dans les Îles Marshall	Aider le Gouvernement des Îles Marshall et les communautés à améliorer leur résilience et leur capacité d'adaptation dans le contexte du changement climatique et des aléas naturels grâce à des processus consultatifs à sélectionner les communautés dans lesquelles il convient d'intervenir en priorité; à des activités d'évaluation de la vulnérabilité aux aléas et de cartographie des capacités; à des discussions de groupe; et à la mise au point d'activités ciblées concernant la sécurité alimentaire.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 573 500
III.2.18 Mesures d'atténuation et de préparation inclusives dans les États fédérés de Micronésie	Aider globalement le Gouvernement et les communautés des États fédérés de Micronésie à renforcer leur résilience et leur capacité d'adaptation dans le contexte du changement climatique et des aléas naturels grâce à une approche communautaire de la gestion des risques de catastrophe consistant à promouvoir des mesures locales et inclusives de préparation aux catastrophes au sein des communautés vulnérables.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 629 700
III.2.19 Renforcement de la résilience des communautés touchées par le conflit et par des catastrophes au Myanmar	Réduire les risques futurs de conflit dans les communautés fragiles en renforçant la résilience communautaire, la cohésion sociale, l'accès aux services, les moyens de subsistance et la capacité à absorber les chocs et à y répondre, y compris les aléas naturels ou d'origine humaine au Myanmar.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 1 886 000
III.2.20 Mise en œuvre de mesures d'atténuation et de préparation aux Palaos	Renforcer les capacités globales permettant à l'organisme gouvernemental compétent des Palaos d'assurer la préparation et la riposte aux aléas, et d'atténuer les risques. Le projet sera mis en œuvre au niveau des communautés, au niveau national et au niveau des États, en vue de renforcer la coordination.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 995 800
III.2.21 Lutte contre les déplacements dus aux catastrophes grâce au renforcement de la résilience en Papouasie-Nouvelle-Guinée	S'attaquer aux facteurs et aux conséquences des déplacements dus aux catastrophes en Papouasie-Nouvelle-Guinée en renforçant la résilience communautaire ainsi que les capacités de préparation des pouvoirs publics et les mécanismes d'intervention à tous les niveaux.
Stratégie de l'OIM : 2, 9	Ressources inscrites au budget : 226 200
III.2.22 Renforcement de la résilience face aux catastrophes et au changement climatique aux Îles Salomon	Contribuer à remédier aux fragilités face aux catastrophes et au changement climatique et améliorer la résilience nationale et communautaire aux Îles Salomon.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 735 000
III.2.23 Renforcement de la résilience des communautés à risque face aux catastrophes au Timor-Leste	Améliorer les capacités fonctionnelles du Gouvernement du Timor-Leste en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence à la faveur de programmes inclusifs et adaptés aux différents genres. Ce projet améliorera la capacité de réduction des risques de catastrophe dans les communautés à risque, en particulier pour les femmes, les filles, les personnes âgées et les personnes présentant un handicap grâce à une participation inclusive et à un accès amélioré aux centres d'évacuation.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 123 500
III.2.24 Renforcement de la résilience face aux risques de catastrophe et de déplacement à Vanuatu	Renforcer les capacités institutionnelles en matière d'appréciation et de réduction des risques liés à la mobilité humaine à Vanuatu. Ce projet permettra de doter les autorités nationales d'outils, de connaissances et de compétences améliorés pour qu'elles puissent surveiller et gérer les risques de déplacement dans les zones urbaines et périurbaines.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 1 922 000

Programme/Projet	Objectifs
III.2.25 Renforcement des capacités locales en matière de préparation aux catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe en Bosnie-Herzégovine,	Aider les communautés locales et les acteurs qui interviennent en cas de catastrophe, à l'échelle locale, des entités et de l'État, à renforcer leur état de préparation et leur réponse face aux événements dangereux en Bosnie-Herzégovine. Ce projet sera mené en étroite coordination avec le Ministère de la sécurité, aux niveaux national, des entités et du district, ainsi qu'avec les autorités chargées de la protection civile et les organisations et groupes pertinents, y compris, les responsables communautaires locaux, aussi bien les hommes que les femmes, dont la participation est essentielle au succès d'une collaboration avec les communautés locales.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 785 900
III.2.26 Réponse aux difficultés que pose la migration environnementale en Géorgie	Aider le Gouvernement de la Géorgie et d'autres parties intéressées à élaborer et mettre en œuvre une approche globale et intégrée pour répondre aux difficultés et exploiter les possibilités que présente la migration environnementale. Ce projet facilitera la collecte et l'analyse de données et d'éléments factuels sur le lien entre la migration, l'environnement et le changement climatique, ainsi que l'élaboration et la diffusion de bonnes pratiques et d'orientations recommandées.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 189 300
III.2.27 Lutte contre le changement climatique en Macédoine du Nord	Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air en Macédoine du Nord en encourageant le secteur privé et les ménages à investir dans les énergies renouvelables et des solutions à rendement énergétique élevé qui aideront le pays à progresser dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 326 000
Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques	Total des ressources inscrites au budget : 23 447 500

III.3 CONTRIBUTION DES MIGRANTS AU DÉVELOPPEMENT

Programme/Projet	Objectifs
III.3.1 Mobilisation de la diaspora en Afrique subsaharienne	Élaborer une approche régionale en vue de mobiliser la diaspora de la Communauté d'Afrique de l'Est pour qu'elle participe activement au processus d'intégration et au développement socioéconomique dans la région. Pour ce faire, une approche harmonisée et cohérente de la mobilisation de la diaspora sera suivie, grâce à la validation d'un projet de politique et de plan d'action régionaux relatifs à la diaspora. En outre, cette initiative régionale renforcera le développement du secteur privé, la croissance économique, ainsi que la résilience sociale et climatique grâce à la collaboration avec les communautés de la diaspora.
Stratégie de l'OIM : 4, 8	Ressources inscrites au budget : 4 654 100
III.3.2 Contribution de la diaspora à l'économie de Madagascar	Collaborer avec la diaspora malgache en vue de susciter des engagements spontanés et structurés pour contribuer au développement durable à Madagascar. Ce projet favorisera le développement de plusieurs secteurs comme la santé, l'éducation et la technologie en mobilisant des capitaux, non seulement via les rapatriements de fonds et l'épargne, mais aussi par les investissements directs de la diaspora.
Stratégie de l'OIM : 8	Ressources inscrites au budget : 230 100

Programme/Projet		Objectifs
III.3.3	Mobilisation de la diaspora à des fins de développement institutionnel en Somalie	Contribuer au renforcement du développement durable en Somalie en améliorant les résultats en matière de santé reproductive et d'éducation, à la faveur d'une participation active de membres qualifiés de la diaspora somalienne et de mesures promouvant l'autonomisation des jeunes et l'égalité des genres. Le projet s'appuie sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de projets de mobilisation de la diaspora et sur les résultats obtenus à cet égard depuis 15 ans.
Stratégie de l'OIM : 3, 8		Ressources inscrites au budget : 9 625 800
III.3.4	Renforcement du Forum des diasporas en Italie	Contribuer à l'organisation et à l'officialisation de la participation des associations de la diaspora au système italien de coopération au développement. Ce projet s'appuie sur les enseignements tirés et les lacunes identifiées pour répondre au besoin d'une représentation plus structurée, mieux coordonnée et plus inclusive des acteurs de la diaspora qui participent à la coopération pour le développement à l'échelle nationale, ainsi qu'à la nécessité de développer les capacités des associations en permanence et de façon adaptée.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 58 500
III.3.5	Mise à profit des effets positifs de la migration en République de Moldova	Mettre à profit les effets positifs de la migration sur le développement socioéconomique en République de Moldova et réduire au minimum ses incidences négatives en renforçant les capacités permettant aux autorités publiques compétentes d'assurer une conception et une gestion efficaces des politiques migratoires et d'utiliser des instruments novateurs aux fins d'une meilleure mobilisation des membres de la diaspora hautement qualifiés.
Stratégie de l'OIM : 3, 4		Ressources inscrites au budget : 285 700
III.3.6	Appui à la diaspora kényane au Royaume-Uni	Contribuer à la réduction du coût des rapatriements de fonds pour la diaspora kényane au Royaume-Uni afin de maximiser les avantages et les effets positifs des rapatriements de fonds. Ce projet remédiera aux obstacles et aux lacunes identifiés afin de réduire les coûts pour les bénéficiaires visés, d'accroître l'accès à des possibilités moins onéreuses et de renforcer l'efficacité des transferts de fonds entre le Royaume-Uni et le Kenya.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 150 200
Contribution des migrants au développement		Total des ressources inscrites au budget : 15 004 400

IV. MIGRATION RÉGULÉE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
IV.1	Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	67 683 700	97 875 200	11 472 500	177 031 400
IV.2	Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite	25 149 100	39 067 200	4 492 800	68 709 100
IV.3	Solutions dans le domaine des frontières et de l'identité	21 953 900	40 850 700	3 870 000	66 674 600
IV.4	Appui à la gestion des migrations	11 092 600	13 009 400	1 660 600	25 762 600
	Total	125 879 300	190 802 500	21 495 900	338 177 700

315. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration régulée s'élève à environ 338,2 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

316. Alors que, de manière générale, la migration est une force positive pour les pays d'origine comme pour les pays de destination, la migration non régulée peut représenter des difficultés sociales, financières et politiques pour les individus, la société et les gouvernements. Une approche globale, transparente et cohérente de la gestion des migrations associant tous les pays situés sur le continuum migratoire peut contribuer à la maîtrise des aspects négatifs liés à la migration irrégulière, y compris le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, et permettre de préserver l'intégrité de la migration en tant que processus social naturel. Une saine gouvernance en matière migratoire aux niveaux national, régional et international est de plus en plus reconnue comme un élément clé de la gestion humaine et ordonnée des mouvements de population.

317. L'OIM aide les gouvernements à mettre en place et à appliquer des politiques, des législations et des mécanismes institutionnels fondés sur des faits dans le domaine migratoire qui renforcent la gestion des migrations, tout en apportant un soutien spécialisé aux migrants, selon leurs besoins de protection et en tenant dûment compte des considérations de genre, d'âge et de dignité humaine.

318. L'OIM apporte une assistance technique aux fonctionnaires gouvernementaux et les aide à évaluer, améliorer et actualiser les systèmes opérationnels de gestion des migrations, par exemple dans les domaines suivants : délivrance des documents de voyage, élaboration de systèmes de données, et technologies de gestion des frontières, y compris la saisie de données et l'utilisation responsable de la biométrie. Elle met en œuvre des programmes visant à faciliter le retour volontaire assisté des demandeurs d'asile déboutés, des migrants en détresse et d'autres migrants en situation de vulnérabilité, ainsi que leur réintégration dans leur pays d'origine, en tenant dûment compte des besoins des migrants eux-mêmes ainsi que des préoccupations des communautés locales. L'OIM travaille avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile ; elle propose des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique et opérationnelle afin de promouvoir une réglementation et des pratiques éthiques en matière de recrutement. L'OIM adopte une approche fondée sur les droits dans la mise en œuvre d'un large éventail d'activités de soutien aux victimes de la traite et aux migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance, y compris les enfants migrants. Elle offre une assistance technique aux gouvernements, au secteur privé et aux ONG et coopère avec divers acteurs internationaux, nationaux et locaux pour venir en aide aux migrants et aux victimes de la traite, ainsi qu'à leur famille et à leur communauté. Plusieurs gouvernements font appel à l'OIM pour qu'elle les aide à trouver des solutions durables face à l'augmentation du nombre d'enfants migrants séparés de leur famille ou non accompagnés qui franchissent leurs frontières. Le soutien de l'Organisation consiste notamment à repérer les familles, à fournir une aide au retour volontaire et à la réintégration d'enfants et à renforcer les capacités des pouvoirs publics compétents dans les pays d'origine, en collaboration avec l'UNICEF, le HCR, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes pertinentes. L'OIM met également en œuvre des projets globaux dans le domaine de la protection de l'enfance qui visent à répondre aux besoins des enfants migrants non accompagnés ou séparés de leur famille dans les régions frontalières.

319. En outre, l'OIM s'emploie à lutter contre les facteurs qui créent une demande de biens et de services produits et fournis par des migrants victimes de la traite et de l'exploitation. Afin de contribuer aux efforts déployés dans ce domaine, l'OIM coopère notamment avec les autorités responsables de la réglementation, des acteurs du secteur privé, des intermédiaires du recrutement et de l'emploi et des associations professionnelles, afin de créer et de promouvoir des plateformes, des solutions et des outils permettant de garantir un recrutement éthique et des pratiques responsables en matière d'emploi, et ainsi de lutter contre la traite et l'exploitation dans les chaînes d'approvisionnement.

320. Les projets et activités de migration régulée sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

321. **Aide au retour et à la réintégration** L'aide au retour volontaire et à la réintégration est l'un des services clés de gestion des migrations fournis par l'OIM. Elle consiste notamment à apporter un appui administratif, logistique et financier aux migrants qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans le pays d'accueil et qui ont choisi de regagner leur pays d'origine. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration offrent une alternative sûre, humaine, digne, fondée sur les droits et moins coûteuse à la migration de retour irrégulière et aux retours forcés, et sont souvent complétés par des mesures visant à faciliter une réintégration durable. Pour être couronnée de succès, la mise en œuvre de ces programmes requiert la coopération et la participation d'un large éventail d'acteurs, dont les migrants, la société civile et les gouvernements des pays d'origine, d'accueil et de transit.

322. Conformément aux principes énoncés dans la Politique de l'OIM relative au processus complet de retour, de réadmission et de réintégration, les projets de ce type ont pour principal objectif d'apporter un soutien renforcé pour faciliter le retour et la réintégration des migrants dans leur pays d'origine, y compris les demandeurs d'asile déboutés, les migrants en situation irrégulière, les migrants en détresse et d'autres personnes en situation de vulnérabilité désireuses de rentrer au pays mais qui ne peuvent le faire par leurs propres moyens. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration peuvent aussi profiter aux migrants en situation de vulnérabilité, tels que les victimes de la traite, les migrants objets de trafic illicite qui ont besoin de protection, les enfants migrants non accompagnés ou séparés de leur famille et les migrants ayant des besoins sanitaires. Typiquement, les programmes de ce genre s'articulent autour de trois grandes phases : l'aide précédant le départ, l'aide au retour et l'aide après l'arrivée. Ils consistent à réaliser une évaluation des besoins de groupes cibles dans les pays d'origine, de transit et d'accueil, conformément au processus de diligence raisonnable interne de l'OIM applicable au retour et à la réintégration, et à fournir des informations sur les possibilités de retour ainsi que des conseils aux candidats au retour potentiels, une aide en matière de documents et une assistance sanitaire, des services d'accueil à l'arrivée et un soutien de longue durée à la réintégration pour ceux qui rentrent au pays et, si nécessaire, pour leur famille et leur communauté dans le pays d'origine, afin de renforcer la durabilité de la réintégration.

323. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration sont particulièrement efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans une approche sur plusieurs fronts de la gestion des migrations, pour répondre à des scénarios migratoires spécifiques. Lorsqu'ils sont mis en œuvre en association avec, notamment, des programmes d'asile et une approche de la gestion des frontières efficaces dans les pays d'accueil, ils peuvent contribuer à l'intégrité des systèmes de migration régulière et compléter les voies régulières. Dans le cadre de ces programmes, l'OIM fournit une expertise technique aux gouvernements et aux acteurs pertinents en vue d'améliorer la gestion de la migration de retour fondée sur les droits, réalise à cet effet des travaux de recherche et facilite le dialogue sur la migration de retour entre pays d'origine, de transit et de destination.

324. Conformément à sa Politique relative au processus complet de retour, de réadmission et de réintégration, l'OIM fournit aussi aux migrants dont le retour est assuré par d'autres acteurs (retour forcé ou volontaire) des services non liés au transport avant ou après le voyage. Ces services peuvent comprendre des conseils avant le départ ou une aide à l'arrivée, y compris une aide à la réintégration. L'Organisation offre une assistance aux migrants qui ont exprimé leur consentement éclairé et veille à ce que les services fournis contribuent à la protection de leurs droits et de leur bien-être. Enfin, elle apporte également une aide stratégique et technique aux gouvernements pour leur permettre de renforcer leurs capacités dans le domaine du retour, de la réadmission et de la réintégration, en conformité avec le droit international applicable.

325. En ce qui concerne la fourniture d'un appui à la réintégration aux migrants retournant au pays, l'OIM préconise l'adoption d'une approche intégrée, centrée sur les aspects économiques, sociaux et psychosociaux aux plans individuel, communautaire et structurel. Cette approche intégrée repose sur de solides partenariats avec d'autres acteurs susceptibles d'apporter un soutien additionnel et/ou spécialisé aux migrants de retour. Elle nécessite également de veiller à la complémentarité entre la gestion des

migrations et d'autres formes d'intervention, telles que l'aide humanitaire, la stabilisation communautaire et la coopération au développement.

326. En 2023, l'OIM a facilité le retour sûr et digne de 71 951 migrants au départ de 122 pays d'accueil vers 149 pays d'origine. En outre, 131 bureaux de pays ont fourni un éventail complet de services de réintégration, qui ont débouché sur la mise en œuvre de 126 482 activités de réintégration au cours de l'année.

327. En outre, l'OIM s'emploie à favoriser la création d'une communauté de praticiens de la protection, notamment du retour et de la réintégration et de la gestion des connaissances pour qu'ils fournissent une expertise thématique, élaborent et harmonisent des procédures et cadres de suivi et d'évaluation, et améliorent les outils de collecte et de gestion de données existants.

328. En collaboration avec l'UNICEF, le HCR et l'Institut des politiques migratoires, l'OIM codirige l'axe de travail du Réseau des Nations Unies sur les migrations visant à promouvoir un retour et une réadmission sûrs, dignes et fondés sur les droits, ainsi qu'une réintégration durable, qui donne la priorité à la mise en œuvre de la Liste de vérification pour un retour sûr et digne et une réintégration durable ; à la protection de l'enfance ; à l'identité juridique dans l'élaboration et la mise en œuvre d'orientations accompagnées de pratiques exemplaires ; au soutien aux initiatives nationales et transnationales en faveur de la mise en œuvre du Pacte mondial prises par les pays ayant fait des annonces de contributions destinées au retour et à la réintégration et promouvant une approche fondée sur les droits concernant le retour et la réintégration et les besoins des migrants en situation de vulnérabilité ; et à l'appui à l'élaboration d'un indicateur de mise en œuvre du Pacte mondial concernant les retours fondés sur des droits et la réintégration durable, en étroite coopération avec l'axe de travail relatif aux indicateurs.

329. **Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite**
L'OIM collabore avec les gouvernements, les organisations de la société civile, le secteur privé et les institutions compétentes des Nations Unies, dans les pays d'origine, de transit et de destination, pour garantir la protection des migrants, y compris les populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui sont vulnérables à la violence, à l'exploitation ou aux mauvais traitements, notamment la traite d'êtres humains et les formes connexes de maltraitance et d'exploitation, ou en ont été victimes. De plus en plus, cette collaboration englobe la prise de mesures préventives visant à promouvoir un recrutement éthique, ainsi que la fourniture d'une assistance et d'une protection spécialisée aux populations déplacées et aux communautés touchées. Les programmes menés dans ce domaine visent à s'attaquer aux facteurs et aux circonstances qui contribuent à la vulnérabilité des migrants et à porter assistance à ceux qui ont besoin de protection. En adhérant à la Politique sur la protection et à la Déclaration sur la place centrale de la protection dans l'action humanitaire du IASC, l'OIM réaffirme que la protection de toutes les personnes et communautés touchées et à risque doit être au cœur de la prise de décisions et de l'intervention humanitaires ; elle est résolue à intégrer dans tous les secteurs d'intervention pour que l'ensemble des opérations soient accessibles, ne nuisent pas et donnent des moyens d'action aux bénéficiaires.

330. En coopération avec des gouvernements, les Nations Unies, des organisations internationales et non gouvernementales, le secteur privé et des partenaires de développement, l'OIM mène des activités de lutte contre la traite qui englobent tous les aspects du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, à savoir la prévention de la traite, la protection des victimes et des survivants, la poursuite des auteurs et la facilitation de partenariats multipartites.

331. Sur le plan opérationnel, l'action de l'OIM en matière de protection couvre toutes les phases d'une crise et englobe diverses activités visant à garantir le plein respect et la pleine jouissance des droits des personnes et des communautés touchées, ainsi que des mesures de prévention et de gestion des risques, grâce à la promotion du recrutement éthique. Par exemple, l'Organisation assure le suivi de la protection, promeut des mesures de substitution à la détention d'immigrants, facilite l'accès à des documents officiels, mène des actions de sensibilisation, atténue les risques dans toutes ses opérations, met à disposition des lieux ou des abris sûrs, offre une aide en espèces aux fins de protection et assure la gestion des dossiers de protection des victimes, réelles ou potentielles, de violence, d'exploitation et de maltraitance grâce à la fourniture directe d'informations ainsi que de services et d'une aide personnalisés. Ces activités consistent également à offrir une assistance directe aux victimes de la traite et de formes connexes d'exploitation et de mauvais traitements, ainsi qu'aux personnes qui y sont particulièrement vulnérables, telles que les enfants migrants non accompagnés ou séparés de leur famille. Depuis le milieu des années 1990, l'OIM a aidé plus de 100 000 victimes de la traite. La promotion du recrutement éthique, à titre de mesure de prévention et de gestion des risques, joue également un rôle fondamental dans ces activités. En 2023, l'OIM a enregistré un total de 154 718 migrants en situation de vulnérabilité et est venue en aide à 146 036 d'entre eux, dont 8 460 étaient victimes de la traite, 9 211 étaient des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille

et 17 082 avaient des besoins sanitaires. En 2023 également, grâce au Fonds d'assistance global de l'OIM, un mécanisme de financement de dernier recours offrant aux migrants en situation de vulnérabilité dans le monde entier une protection immédiate personnalisée et une aide directe complète et durable, l'OIM a prêté assistance à 91 migrants de 32 nationalités. Les bénéficiaires ont reçu au moins l'un des services suivants : articles alimentaires et articles de base, logement, soins de santé et soutien psychosocial, évaluations familiales et regroupement familial, retour dans des conditions de sécurité et de dignité, et aide à la réintégration. Le Fonds d'aide d'urgence aux victimes a fourni un appui à court terme à des victimes de la traite : 460 victimes nouvellement identifiées (221 hommes, 226 femmes et 13 filles) ont bénéficié de différents services allant de la fourniture d'un abri, de soins de santé, d'un soutien psychosocial et d'un appui de santé mentale, d'un conseil ou d'une aide juridique, à un rapatriement, en passant par une aide à la réintégration, des possibilités d'éducation et un accès à des moyens de subsistance durables. En outre, l'Organisation a appuyé la mise en place de 1 308 initiatives destinées à apporter une protection aux migrants en situation de vulnérabilité ou marginalisés, y compris aux enfants et aux victimes de la traite.

332. L'OIM met en œuvre des initiatives en matière d'information, d'éducation, de stratégie et de communication visant à atténuer les risques en matière de protection, y compris la traite d'êtres humains ainsi que l'exploitation et la maltraitance des migrants, et à fournir aux populations vulnérables les informations dont elles ont besoin pour voyager sans danger et bénéficier d'une aide en cas de besoin. Les campagnes d'information de l'OIM visent en outre à encourager les entreprises et les consommateurs à vérifier si les produits ou services qu'ils achètent ou utilisent ne proviennent pas de l'exploitation de migrants ou de la traite d'êtres humains.

333. Dans le cadre de ses activités d'assistance directe, l'OIM administre sa base de données de gestion des dossiers (système MiMOSA), qui renferme une grande quantité de données sur les victimes de la traite et les migrants en situation de vulnérabilité. L'OIM s'emploie à mettre à profit ces données d'une manière sûre et éthique, conformément à ses Principes relatifs à la protection des données, à l'appui de travaux de recherche, notamment au titre de la Base de données collaborative sur la lutte contre la traite de l'OIM, et de l'élaboration de rapports de recherche. L'OIM participe également aux efforts déployés à l'échelle mondiale visant à améliorer la base d'éléments factuels sur la traite des personnes, en collaboration avec d'autres organisations et organismes des Nations Unies et les milieux universitaires.

334. Les activités de soutien technique visent à développer les capacités des gouvernements, des entités du secteur privé et des institutions de la société civile ; à renforcer les politiques et les procédures visant à protéger les droits des migrants et à lutter contre la traite d'êtres humains, le trafic illicite de migrants et l'exploitation de migrants ; et à moderniser les infrastructures pertinentes. Elles consistent notamment à former les ONG, les entreprises et les fonctionnaires gouvernementaux, y compris les responsables de l'application des lois, et à fournir un soutien technique à l'élaboration de politiques, de procédures et de programmes destinés à protéger et à aider les personnes qui ont été, ou risquent d'être, victimes de la traite, de violence, d'exploitation et de mauvais traitements. Afin de promouvoir le respect des normes et des principes de protection dans l'ensemble de l'Organisation, un appui technique est également fourni au personnel en interne, qui vise à renforcer les capacités internes en matière de protection et dans des domaines thématiques connexes, dont la prise en considération systématique de la protection, l'inclusion du handicap, le recrutement éthique, la protection de l'enfance et la lutte contre la traite, grâce à des formations et à l'élaboration d'outils et d'orientations pratiques.

335. L'OIM s'emploie également à renforcer les politiques et les cadres juridiques et à promouvoir le dialogue et la coopération à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale, notamment en participant et en contribuant aux domaines d'action du Groupe mondial de la protection et aux domaines de responsabilité connexes au Siège et sur le terrain, ainsi qu'en collaborant aux initiatives du IASC. Elle prend également part aux activités du Réseau mondial de réflexion sur le recrutement relatives à la réglementation du recrutement international. En outre, l'Organisation facilite les travaux d'équipes spéciales nationales et régionales, élabore des mécanismes interinstitutions d'identification et d'aide aux victimes, promeut des initiatives régionales de protection sous les auspices de processus consultatifs régionaux et participe à des mécanismes de coordination internationaux tels que le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et l'Alliance 8.7.

336. L'OIM fournit des services de conseil à des entités du secteur privé pour promouvoir le recrutement éthique, mettre en place des voies de recours, et mettre fin à l'exploitation dans leurs opérations et chaînes d'approvisionnement. À ce titre, elle appuie l'évaluation, l'atténuation et la prévention des risques et met en œuvre des mesures visant à offrir des réparations aux victimes de violence, de maltraitance et d'exploitation.

337. **Solutions dans le domaine des frontières et de l'identité :** L'OIM facilite la mise en œuvre de voies de migration régulières en améliorant la gestion des aspects connexes liés aux frontières et à l'identité. À ce titre, elle peut mettre en œuvre des mesures opérationnelles fondamentales visant par exemple à renforcer les technologies et les systèmes de gestion des frontières, à prévenir et combattre la criminalité transnationale, à mettre en place un solide système de gestion de l'identité, ou à promouvoir une bonne gouvernance des frontières.

338. L'OIM aide les États à formuler des politiques et à concevoir et mettre en œuvre des programmes qui visent à renforcer les capacités des services gouvernementaux pour qu'ils puissent gérer l'immigration et les frontières avec efficacité dans le respect du droit international et du droit des droits de l'homme, tout en luttant contre la migration irrégulière. Elle apporte une expertise et une assistance technique de pointe afin de répondre à certains besoins essentiels en matière de développement des capacités, allant du conseil stratégique à l'apport de solutions technologiques en passant par le renforcement des étapes opérationnelles du parcours migratoire afin d'améliorer la gestion des frontières et la vérification des documents de voyage, d'une manière exhaustive.

339. Les projets de l'OIM dans ce secteur de programme prévoient généralement des services d'évaluation et de conseils, une assistance technique et des activités de formation afin de renforcer les capacités institutionnelles des autorités nationales. Ils promeuvent systématiquement des approches de la gestion des migrations fondées sur la collaboration entre les autorités nationales compétentes et entre les États. Les questions clés suivantes sont souvent abordées dans les projets de l'OIM : l'amélioration des systèmes de gestion des frontières et de données et d'analyse sur la migration ; l'amélioration de l'intégrité des documents de voyage et des systèmes connexes permettant de les délivrer, de les exploiter et de les contrôler ; l'établissement ou le renforcement de programmes de formation nationaux ou régionaux à l'intention de fonctionnaires de l'immigration ; les programmes sur le respect des droits humains des migrants dans des contextes frontaliers particuliers ; la gestion des frontières au regard du développement et du commerce ; et la sécurité aux frontières. En particulier, l'OIM peut fournir un soutien technique et opérationnel aux points d'entrée, notamment en matière de développement des capacités ; elle apporte un soutien adapté à la situation dans des domaines clés, tels que la gestion humanitaire et la gestion intégrée des frontières, le traitement d'informations préalables sur les voyageurs, les opérations de recherche et de sauvetage en mer et en milieu désertique, la régularisation, les régimes régionaux de libre circulation, les mesures de substitution à la détention, la lutte contre le trafic illicite de migrants, la médiation culturelle, la mobilisation des communautés et la surveillance policière de proximité.

340. L'OIM s'emploie également à améliorer l'accès aux preuves d'identité juridique, enjeu transversal et composante de base de l'accès à des voies de migration régulières auquel elle s'efforce de répondre en faisant son possible pour que toutes les personnes, quel que soit leur statut migratoire, aient accès à des documents sécurisés et homologués, conformément aux principes relatifs aux droits humains et à la protection des données. Elle aide ses États Membres à mettre sur pied des stratégies nationales et régionales en matière d'identité juridique, préconise des politiques favorables à un accès universel aux documents d'identité, et met en œuvre des programmes visant à améliorer les procédures liées à l'identité juridique sur des points tels que les systèmes nationaux d'enregistrement des données d'état civil et de gestion de l'identité, la collecte des faits d'état civil et la délivrance et la vérification des documents de voyage. À ce titre, elle organise des campagnes de sensibilisation, fournit une assistance technique et assure le développement des capacités dans des domaines délicats liés à la biométrie et aux systèmes d'identité numérique. L'OIM conduit également des recherches sur les pratiques relatives à l'identité juridique, en collaboration avec les milieux universitaires et des spécialistes techniques, et elle favorise l'innovation dans ce domaine. En instaurant des partenariats avec diverses parties prenantes, et en sa qualité de membre actif de l'équipe spéciale du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, l'OIM exploite ses ressources et son expertise pour faire progresser les pratiques en la matière.

341. **Appui à la gestion des migrations :** Si de nombreux projets de l'OIM sont axés sur des domaines thématiques et des problèmes précis en matière de gestion des migrations, l'Organisation aide de plus en plus les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des approches de la gestion des migrations transparentes, cohérentes et globales qui couvrent tous les domaines thématiques pertinents.

342. Les principales composantes des projets de ce type menés à ce jour portent sur l'élaboration et l'exécution de programmes nationaux et régionaux de formation à la gestion des migrations destinés à renforcer les capacités des décideurs, des praticiens et d'autres parties prenantes en matière de gestion et de gouvernance des migrations.

IV.1 AIDE AU RETOUR APPORTÉE AUX MIGRANTS ET AUX GOUVERNEMENTS

Programme/Projet		Objectifs
IV.1.1	Aide au retour volontaire et à la réintégration, informations et conseils aux migrants, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	Faciliter le retour volontaire assisté et la réintégration de demandeurs d'asile considérés comme n'ayant pas besoin d'une protection internationale, de migrants en situation irrégulière et d'autres migrants dans leur pays d'origine. Il est prévu de fournir une aide au retour à des migrants quittant divers pays d'accueil en 2025, dont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, l'Estonie, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, la Lituanie, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume des Pays-Bas, la Suisse et la Tchèque.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 6, 10		Ressources inscrites au budget : 70 417 600
IV.1.2	Assistance de portée mondiale aux migrants irréguliers	Venir en aide aux migrants qui se sont retrouvés en détresse alors qu'ils tentaient de se rendre au Canada. Le projet consistera avant tout à procéder à la cartographie et au filtrage des migrants, à mener des activités de sensibilisation, et à apporter une aide humanitaire et une aide directe au retour et à la réintégration aux migrants qui ont tenté de gagner le Canada et qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 542 800
IV.1.3	Protection, retour et réintégration des migrants en Afrique du Nord	Faciliter l'aide au retour volontaire et à la réintégration afin de veiller à ce que les migrants en détresse et les migrants en situation de vulnérabilité en provenance d'Afrique du Nord reçoivent une assistance pour rentrer dans leur pays d'origine respectif de manière sûre et librement consentie et qu'ils y soient durablement réintégrés. Ce projet apportera aussi une aide aux migrants qui font face à d'importants risques en matière de protection le long de la route de la Méditerranée centrale et de la route de l'Atlantique ouest-africaine.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11		Ressources inscrites au budget : 71 573 200
IV.1.4	Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration au Maroc	Faire en sorte que les migrants en détresse et les migrants en situation de vulnérabilité au Maroc retournent dans leur pays d'origine de manière sûre et y soient durablement réintégrés. Ce projet améliorera également le système de gouvernance des migrations au Maroc en fournissant une protection et une assistance aux migrants en situation de vulnérabilité.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 717 100
IV.1.5	Facilitation de la réintégration durable de migrants rentrés volontairement au Nigéria	Contribuer à la réintégration durable de migrants rentrés volontairement au Nigéria, en améliorant leurs résultats en tant qu'entrepreneurs professionnels et donc la durabilité des projets d'entreprise et de la réintégration dans les structures locales.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 171 200
IV.1.6	Renforcement des mécanismes d'intervention et de l'aide fournie aux migrants en situation de vulnérabilité en Tunisie	Aider les autorités tunisiennes et la société civile locale à continuer de fournir assistance et protection aux migrants en détresse, accroître les possibilités d'accès à l'aide au retour volontaire et à la réintégration offertes à ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas rester en Tunisie, en accordant une attention particulière aux migrants en situation de vulnérabilité, et donner aux migrants les moyens de trouver des solutions durables.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10		Ressources inscrites au budget : 2 227 400

Programme/Projet	Objectifs
IV.1.7 Réponses intégrées à la migration au départ de l'Amérique centrale	Répondre au besoin d'informations améliorées et accessibles sur la migration, de données factuelles améliorées concernant les résultats en matière de réintégration à l'échelle des municipalités, et de stratégies et cadres fondés sur des éléments factuels. Ce projet aidera également les pays à formuler des politiques stratégiques et fondées sur des données factuelles afin de s'attaquer aux facteurs qui contribuent à la mobilité humaine.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 13 769 000
IV.1.8 Aide au retour volontaire en Amérique latine	Fournir un appui administratif, logistique et financier aux migrants en situation de vulnérabilité dans l'hémisphère occidental, qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans leur pays d'accueil, pour qu'ils puissent rentrer dans leurs pays d'origine en Amérique centrale, en Amérique du Sud ou dans les Caraïbes.
Stratégie de l'OIM : 2, 10	Ressources inscrites au budget : 73 000
IV.1.9 Autonomisation des femmes et des filles en El Salvador, au Guatemala et au Honduras	Réduire les facteurs de migration à haut risque et de déplacements forcés et faciliter le retour, la réintégration ou la protection internationale des femmes et filles, dans le cadre d'une approche intégrée associant l'aide humanitaire et le développement, en El Salvador, au Guatemala et au Honduras.
Stratégie de l'OIM : 2, 5, 6	Ressources inscrites au budget : 1 844 700
IV.1.10 Renforcement des capacités de gestion opérationnelle au Bangladesh	Permettre au Gouvernement du Bangladesh d'être mieux à même de fournir des services intégrés et soucieux des questions de genre et de mettre en place des systèmes de migration de retour fondés sur les droits afin de favoriser des migrations sûres et régulières, et améliorer le bien-être des migrants, des personnes de retour et des communautés ainsi que l'accès aux services et à l'aide voulus. Un soutien sera en outre apporté aux activités de sensibilisation à la migration sûre et aux risques liés à la migration irrégulière.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 12	Ressources inscrites au budget : 2 076 700
IV.1.11 Aide au retour et à la réintégration à l'intention de victimes de la traite au Japon	Renforcer le mécanisme de retour volontaire de l'OIM existant au Japon en continuant de faciliter le retour de victimes de la traite dans des conditions sûres et humaines dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement du Japon pour améliorer la protection et la réintégration durable de victimes de la traite. En outre, ce projet renforcera la gestion des migrations dans son ensemble.
Stratégie de l'OIM : 1, 10	Ressources inscrites au budget : 650 500
IV.1.12 Aide à la réintégration des femmes migrantes au Viet Nam	Aider les femmes et les enfants vietnamiens migrants à leur retour de la République de Corée ou d'autres pays à accéder à des soins de santé à l'appui de leur réintégration durable grâce à l'administration de guichets uniques dans plusieurs provinces.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 8	Ressources inscrites au budget : 182 800
IV.1.13 Appui régional à l'établissement de systèmes de gestion des migrations soucieux de la protection dans les Balkans occidentaux	Contribuer à une gestion des migrations et de l'asile soucieuse de la protection et efficace dans la région, conformément aux normes internationales et de l'Union européenne. À terme, le projet contribuera à une gestion fondée sur les droits et efficace des migrants et des personnes ayant besoin d'une protection internationale dans les Balkans occidentaux.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 10	Ressources inscrites au budget : 1 238 100

Programme/Projet	Objectifs
IV.1.14 Renforcement des mécanismes d'aide à la réintégration en Autriche	Aider le Ministère de l'intérieur de l'Autriche à évaluer en connaissance de cause les perspectives de réintégration individuelles des migrants dans leur pays de retour, en accordant une attention particulière aux migrants de retour en situation de vulnérabilité. En mettant également l'accent sur des mesures d'assurance de la qualité, ce projet offre aux acteurs centraux du système des possibilités de formation et d'échange et leur fournira des informations sous la forme d'activités de sensibilisation et de communication, notamment à la faveur d'un site Web sur l'aide au retour volontaire et à la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 10	Ressources inscrites au budget : 1 994 100
IV.1.15 Promotion d'un soutien durable aux migrants qui retournent au pays au départ de la Belgique	Contribuer à la réintégration durable des migrants qui retournent au pays au départ de la Belgique en menant des activités qui s'attaquent aux aspects économiques, sociaux et psychosociaux de la réintégration, tout en renforçant les capacités des personnes, de leurs communautés et des parties prenantes. Grâce au projet, les migrants en situation de vulnérabilité recevront en outre des informations précises et professionnelles concernant leurs droits fondamentaux et leurs options éventuelles, et ils seront orientés vers des conseillers professionnels.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 1 669 900
IV.1.16 Module de demande d'aide en Allemagne	Aider les migrants à prendre une décision éclairée concernant le retour volontaire. Le module facilite également le travail des conseillers pour l'aide au retour volontaire et à la réintégration. Ce projet offrira par ailleurs une assistance et des formations aux utilisateurs externes et internes en Allemagne.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 2 734 100
IV.1.17 Aide au retour volontaire et à la réintégration en Italie	Proposer des mesures d'aide au retour volontaire aux ressortissants de pays tiers se trouvant en Italie, y compris les migrants réguliers et irréguliers, les demandeurs d'asile, les migrants en détresse, les migrants en situation de vulnérabilité et les migrants qui ont des problèmes de santé connus et faciliter leur accès à ces mesures.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 5 149 200
Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	Total des ressources inscrites au budget : 177 031 400

IV.2 PROTECTION ET AIDE OFFERTES AUX MIGRANTS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ET LUTTE CONTRE LA TRAITE

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.1 Coopération en matière de migration et partenariats aux fins de solutions durables	Contribuer aux systèmes de gouvernance des migrations, à la coopération multipartite et aux services qui facilitent des migrations sûres, ordonnées et régulières, et permettent de protéger et faire respecter les droits des migrants. Le programme met l'accent sur la mise en œuvre des changements systémiques qui sont essentiels pour remédier aux causes profondes de la vulnérabilité des migrants, de l'inégalité entre les genres et de l'exclusion, y compris dans des contextes humanitaires et fragiles ; appuyer les politiques et les lois fondées sur les droits ; assurer un accès équitable aux services de protection essentiels ; renforcer les partenariats locaux aux fins de l'inclusion des migrants et de la cohésion sociale ; renforcer les interventions fondées sur des données ; et influencer sur les normes et les comportements sociaux.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 17 821 600

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.2 Résilience climatique aux fins de lutte contre la traite et l'exploitation	Réduire les risques de traite en aidant les communautés à améliorer leur résilience climatique et à mieux comprendre le phénomène de la traite. Le projet contribuera en outre au renforcement de la base d'éléments factuels sur l'influence que le changement climatique a sur la migration et la vulnérabilité à la traite, et permettra d'acquérir des connaissances en vue d'éventuelles interventions.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 119 500
IV.2.3 Réduction du risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles	Réduire le risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les communautés touchées par une crise en le gérant selon une approche collective.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 183 100
IV.2.4 Sensibilisation aux possibilités socioéconomiques et promotion de l'autonomisation en Afrique	Apporter une aide aux gouvernements des pays d'origine situés le long des principales routes traversant le désert et la Méditerranée depuis l'Afrique du Nord et de l'Ouest afin de faire en sorte que les migrations s'effectuent en meilleure connaissance de cause et que les possibilités socioéconomiques soient mieux promues.
Stratégie de l'OIM : 1, 5	Ressources inscrites au budget : 463 600
IV.2.5 Plan régional d'aide aux migrants en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique	Fournir une aide vitale aux migrants en situation de vulnérabilité et aux communautés d'accueil. Le projet permettra également de fournir en temps voulu une assistance et des services inclusifs et de qualité en matière de protection aux migrants et aux communautés d'accueil en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 5 828 000
IV.2.6 Amélioration de la gestion des migrations dans la Corne de l'Afrique	Donner aux autorités et aux institutions nationales dans la Corne de l'Afrique les moyens de faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le projet permettra d'améliorer la gouvernance des migrations, de lutter contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants et de protéger les migrants en situation de vulnérabilité et les victimes de la traite.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 743 500
IV.2.7 Renforcement de la protection en Afrique du Nord	Fournir une évaluation actualisée concernant les enfants migrants le long des routes de la Méditerranée et faciliter la production d'outils à l'appui de la gestion transfrontalière, centrée sur la protection et fondée sur les droits des dossiers des victimes de la traite et des enfants migrants.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 147 400
IV.2.8 Aide au retour volontaire et à la réintégration pour les migrants en détresse et les migrants en situation de vulnérabilité en Algérie	Améliorer la gestion des migrations en Algérie en fournissant une aide au retour volontaire et à la réintégration aux migrants en situation de vulnérabilité pour permettre leur retour volontaire et sûr dans leur pays d'origine, puis leur réintégration durable.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 1 937 800
IV.2.9 Assistance directe aux migrants en situation de vulnérabilité en Côte d'Ivoire	Renforcer les capacités institutionnelles et les mécanismes opérationnels pour lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants en Côte d'Ivoire. Ce projet visera en outre à éliminer le travail des enfants en Côte d'Ivoire en mettant l'accent sur la prévention et sur la lutte contre les causes profondes de ce phénomène.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 196 800

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.10 Renforcement des capacités et sensibilisation en Égypte	Accroître la sensibilisation des acteurs et renforcer leur capacité à protéger et à faire respecter les droits des migrants en Méditerranée d'une manière conforme au droit international et aux normes en matière de pratiques exemplaires. Le projet permettra également d'aider les autorités égyptiennes et les parties intéressées à honorer leurs engagements nationaux et internationaux concernant la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ; de renforcer la résilience des migrants en situation de vulnérabilité et de contribuer à leur protection ; et de promouvoir la cohésion sociale avec les communautés d'accueil dans les centres urbains.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5, 8, 9	Ressources inscrites au budget : 1 728 000
IV.2.11 Amélioration de la protection des migrants en situation de vulnérabilité en Éthiopie	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement de l'Éthiopie pour améliorer la protection des victimes de la traite interne et transnationale grâce à une approche centrée sur les victimes et tenant compte des traumatismes.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 11	Ressources inscrites au budget : 120 500
IV.2.12 Protection des victimes de la traite au Lesotho	Renforcer la capacité du Gouvernement du Lesotho et de la société civile à poursuivre les auteurs de la traite d'êtres humains et à protéger les victimes.
Stratégie de l'OIM : 5, 7	Ressources inscrites au budget : 245 100
IV.2.13 Promotion et fourniture d'une aide à l'intention des migrants en situation de vulnérabilité en Libye	Contribuer à promouvoir des solutions fondées sur les droits afin de répondre aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité en Libye, conformément au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable applicable dans le pays. En outre, le projet permettra de contribuer à rendre moins vulnérables les victimes de la traite en Libye.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 443 800
IV.2.14 Renforcement de la protection des migrants en Mauritanie	Améliorer la protection des victimes de la traite en Mauritanie en renforçant la capacité des autorités à mettre en œuvre les mesures énoncées dans les cadres juridiques nationaux et internationaux ; en renforçant les efforts déployés pour établir un système de soins solide qui respecte les droits des enfants et améliore l'accès à la justice pour les personnes rescapées de la traite.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 150 100
IV.2.15 Réintégration sociale et économique des migrants à Maurice	Fournir aux migrants en situation de vulnérabilité retournant à Maurice une aide à la réintégration sociale et économique sous la forme d'un soutien financier et technique aux fins de réinstallation permanente dans le pays.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 13 400
IV.2.16 Amélioration de la cohésion sociale, de la protection et de l'accès aux services dans des conditions d'égalité pour les migrants au Maroc	Examiner la situation migratoire au Maroc, pays d'origine, de transit et de destination qui présente différents types de flux migratoires. Le projet améliorera la gestion des migrations grâce à des systèmes et des services de protection renforcés, et à l'intégration socioéconomique des migrants, et permettra aux migrants en situation de vulnérabilité de bénéficier d'une aide humanitaire, d'articles non alimentaires et de logements d'urgence.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9	Ressources inscrites au budget : 4 521 200

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.17 Protection et gestion des frontières au Niger	Renforcer les capacités des services d'application des lois au Niger en matière de prévention et de lutte contre les infractions graves, y compris la traite d'êtres humains et la violence sexuelle et fondée sur le genre. Le projet permettra également de renforcer la cohésion entre les communautés et la résilience le long de la route migratoire, ainsi que la gestion des migrations et les services de protection, y compris l'aide au retour et à la réintégration et l'aide directe pour les migrants en situation de vulnérabilité au Niger.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5, 7, 11	Ressources inscrites au budget : 5 964 200
IV.2.18 Renforcement de la lutte contre la traite au Nigéria	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement du Nigéria pour fournir une assistance en matière de protection aux victimes de la traite et aux autres migrants en situation de vulnérabilité et faciliter l'accès de ces personnes à la justice.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 8, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 75 200
IV.2.19 Amélioration de la gestion des migrations au Soudan	Favoriser des migrations sûres, ordonnées et régulières, et combattre et réduire efficacement la traite des personnes et le trafic illicite de migrants dans la région de la Corne de l'Afrique et depuis cette région, en appliquant une approche fondée sur les droits au Soudan.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 2 126 500
IV.2.20 Renforcement de la protection des victimes de la traite en République-Unie de Tanzanie	Contribuer à développer la protection et les services d'intervention au bénéfice des victimes de la traite en mettant au point un système d'intervention centrée sur les victimes propre à garantir la sécurité, le relèvement et la réintégration en République-Unie de Tanzanie.
Stratégie de l'OIM : 2, 11	Ressources inscrites au budget : 466 700
IV.2.21 Renforcement des capacités du Gouvernement et fourniture d'une assistance aux migrants en Tunisie	Renforcer la capacité du Gouvernement de la Tunisie à assurer la protection des victimes de la traite en renforçant les capacités et en établissant les procédures nécessaires. Le projet permettra en outre de fournir des services humanitaires et de protection aux migrants en détresse et aux migrants en situation de vulnérabilité en Tunisie.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 1 496 000
IV.2.22 Protection des femmes migrantes en Amérique centrale et en République dominicaine	Promouvoir la protection et l'autonomisation économique des femmes migrantes et répondre à leurs besoins dans le contexte du changement climatique en intégrant ces questions dans les cadres stratégiques en Amérique centrale et en République dominicaine.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 298 100
IV.2.23 Soutien à la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants en Amérique latine	Appuyer les efforts de lutte contre la traite et le trafic illicite, et contribuer à la sécurité, à un meilleur respect et à la protection des droits de l'homme, et au développement social et économique à l'échelle nationale et régionale en Amérique latine.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5	Ressources inscrites au budget : 111 500
IV.2.24 Promotion des droits des réfugiés et des migrants en Amérique latine	Renforcer la protection des réfugiés et migrants, en particulier les femmes et les filles vénézuéliennes, en Colombie, au Pérou et dans d'autres pays d'Amérique latine.
Stratégie de l'OIM : 8	Ressources inscrites au budget : 676 600
IV.2.25 Réduction du travail forcé dans le secteur de la pêche au Costa Rica	Réaliser une étude sur l'ampleur de la traite d'êtres humains dans le secteur de la pêche au Costa Rica afin d'obtenir un tableau précis de la situation actuelle et de participer à un programme de lutte contre la traite.
Stratégie de l'OIM : 6, 11	Ressources inscrites au budget : 201 200

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.26 Protection et aide offertes aux femmes et enfants vulnérables en Haïti	Contribuer à la lutte contre la traite d'êtres humains et à la protection des migrants internes et transfrontaliers en situation de vulnérabilité en Haïti – en particulier les femmes et les enfants – contre la violence et l'exploitation et les atteintes sexuelles.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5	Ressources inscrites au budget : 1 827 500
IV.2.27 Protection des migrants au Nicaragua	Donner aux populations vulnérables telles que les femmes, les filles, les garçons, les jeunes, les familles et les migrants résidant dans les territoires du couloir de la sécheresse du Nicaragua en leur donnant plus de connaissances sur les droits humains, la traite d'êtres humains et l'esclavage moderne et une conscience accrue des enjeux qui s'y rapportent.
Stratégie de l'OIM : 2, 6	Ressources inscrites au budget : 21 800
IV.2.28 Assistance aux victimes de la traite aux États-Unis d'Amérique	Assurer une formation de courte durée et fournir une aide technique visant à répondre aux besoins de renforcement des capacités du Gouvernement des États-Unis d'Amérique afin d'améliorer l'efficacité des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre toutes les formes de traite des personnes et de fournir une aide aux victimes de la traite, notamment aux fins de retour, de réintégration et de regroupement familial.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 1 318 700
IV.2.29 Protection des migrants en situation de vulnérabilité en Asie centrale	Contribuer à la protection des migrants et accroître la résilience des migrants en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, en Asie centrale en consolidant les mesures nationales prises pour lutter contre les vulnérabilités des migrants à la faveur d'un renforcement des plateformes de coordination et de la coopération entre tous les acteurs compétents.
Stratégie de l'OIM : 5, 11	Ressources inscrites au budget : 766 300
IV.2.30 Activités de lutte contre la traite en Azerbaïdjan	Éviter que les populations vulnérables en Azerbaïdjan soient victimes de la traite, de travail forcé ou de violences domestiques et fondées sur le genre. En outre, le projet donnera des moyens d'action aux organisations de la société civile en Azerbaïdjan et les rendra plus résilientes.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5	Ressources inscrites au budget : 725 900
IV.2.31 Renforcement de la protection offerte aux survivants et des mesures connexes au Cambodge	Apporter un appui au Gouvernement du Cambodge en améliorant la protection offerte aux personnes rescapées de la traite d'êtres humains et les mesures de lutte contre ce phénomène sous toutes ses formes grâce à une meilleure identification des victimes, à la fourniture de services axée sur la demande et à la mise à disposition de possibilités de réintégration dans les provinces situées le long de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 534 600
IV.2.32 Renforcement de la législation sur la traite des personnes au Kazakhstan	Améliorer l'identification des victimes, ainsi que les enquêtes sur les cas de traite des personnes et la poursuite des auteurs au Kazakhstan en renforçant les capacités des autorités chargées de l'application des lois, des académies de police et des décideurs, et en fournissant au Gouvernement un appui technique spécialisé.
Stratégie de l'OIM : 3, 11	Ressources inscrites au budget : 418 600
IV.2.33 Assistance en matière de protection à l'intention des migrants en situation de vulnérabilité au Pakistan	Renforcer les dispositifs de protection accessibles aux ressortissants afghans vulnérables au Pakistan, en fournissant des services de protection juridique ainsi qu'en menant une analyse de la protection et des activités de surveillance des flux aux points de passage frontalier avec l'Afghanistan.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 782 600

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.34 Lutte contre la traite d'êtres humains et promotion de migrations sûres à Sri Lanka	Renforcer les capacités de Sri Lanka aux niveaux national et communautaire et transposer à plus grande échelle les interventions à base communautaire pour combattre efficacement la traite d'êtres humains. En outre, le projet appuiera les priorités arrêtées et les efforts déployés par le Gouvernement pour atténuer les risques de migration irrégulière et de traite d'êtres humains ; renforcera l'acquisition et la reconnaissance des compétences ; et favorisera la réintégration durable des personnes rentrées au pays, afin de promouvoir des migrations sûres et régulières.
Stratégie de l'OIM : 1, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 393 400
IV.2.35 Amélioration des poursuites des auteurs de faits de traite au Tadjikistan	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement du Tadjikistan pour lutter contre la traite des personnes, par des mesures permettant de faire aboutir les poursuites intentées, en suivant une approche centrée sur les personnes rescapées et en améliorant le contrôle et le signalement des faits de traite.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 173 300
IV.2.36 Renforcement des mesures de lutte contre la traite en Ouzbékistan	Promouvoir une approche centrée sur les victimes dans le cadre des efforts de lutte contre la traite et d'aide aux victimes déployés en Ouzbékistan en améliorant l'accès aux services psychosociaux et aux outils de réintégration pour les victimes ainsi qu'en contribuant au renforcement des capacités des entités gouvernementales, des abris financés par le gouvernement et des ONG.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 10	Ressources inscrites au budget : 63 700
IV.2.37 Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité au Viet Nam	Renforcer les capacités des partenaires de réintégration et des fournisseurs de services et accroître la portée de leur action pour aider les victimes de la traite et les migrants de retour en situation de vulnérabilité à se réintégrer avec succès dans leur communauté de retour au Viet Nam.
Stratégie de l'OIM : 3, 11	Ressources inscrites au budget : 311 400
IV.2.38 Promotion de la participation des enfants migrants à la prise de décisions en Europe	Promouvoir la participation des enfants migrants et des enfants issus d'un milieu migrant aux processus de prise de décisions au niveau local, national et européen pour leur permettre de faire connaître leurs préoccupations, leurs difficultés et leurs ambitions aux autorités compétentes d'Espagne, d'Italie, de Malte et de Slovaquie.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 594 300
IV.2.39 Renforcement des dispositifs de tutelle de l'Union européenne	Renforcer les services de tutelle en Belgique, en Pologne, au Portugal et en Slovaquie grâce à la mise en commun des connaissances, au renforcement des capacités et à l'échange de bonnes pratiques pour favoriser le bien-être, la sécurité et l'intégration des enfants non accompagnés demandeurs d'asile dans l'Union européenne.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 8	Ressources inscrites au budget : 530 000
IV.2.40 Renforcement de l'assistance et promotion de l'autonomisation dans les États baltes	Renforcer les mécanismes de protection et de soutien pour les victimes et les personnes rescapées de violence fondée sur le genre dans la population migrante en Estonie, en Lettonie et en Lituanie, l'accent étant mis sur les femmes.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 10	Ressources inscrites au budget : 77 000
IV.2.41 Amélioration des procédures et de la prévention en Autriche	Contribuer à l'optimisation des procédures, des structures et des décisions dans le contexte de l'asile et de la migration en Autriche, en particulier en ce qui concerne les personnes vulnérables. En outre, le projet contribuera à la prévention de la violence fondée sur le genre dans la sphère domestique, dans le contexte du regroupement familial.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 635 800

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.42 Lutte contre la traite des personnes au Bélarus	Améliorer les capacités afin de s'attaquer aux problèmes que pose la traite des personnes au Bélarus en consolidant le mécanisme de lutte contre la traite, en facilitant la fourniture de services essentiels et en renforçant les capacités techniques et organisationnelles des organisations de la société civile locales.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 66 600
IV.2.43 Renforcement des capacités en Bosnie-Herzégovine	Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles nationales en vue d'enquêter sur les cas de traite des personnes et d'en poursuivre les auteurs, ainsi que d'établir des mécanismes d'identification et d'orientation des victimes efficaces et interopérables en Bosnie-Herzégovine.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 201 600
IV.2.44 Fourniture d'un soutien aux mineurs non accompagnés en Bulgarie	Renforcer les capacités des systèmes nationaux d'accueil et de protection de l'enfance pour offrir aux mineurs non accompagnés un accueil et une prise en charge de qualité, par la gestion en continu de deux zones de sécurité, et améliorer la prise en charge complète et les conditions d'accueil de ces migrants en Bulgarie.
Stratégie de l'OIM : 1, 2	Ressources inscrites au budget : 3 012 400
IV.2.45 Élargissement de la protection des migrants en situation de vulnérabilité à Chypre	Élargir la fourniture d'une protection fondée sur les droits et d'un soutien global et inclusif aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille à Chypre à la faveur d'une approche globale.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 8	Ressources inscrites au budget : 6 080 800
IV.2.46 Lutte contre la traite des personnes en Géorgie	Aider le Gouvernement de la Géorgie et la société civile à améliorer leurs activités de lutte contre la traite. Dans le cadre de ce projet, il est prévu d'apporter un soutien ciblé aux organisations de la société civile et de mettre à contribution d'autres acteurs clés, dont le secteur privé.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 93 700
IV.2.47 Prise en charge des enfants migrants non accompagnés en Grèce	Faire en sorte que les enfants migrants non accompagnés identifiés comme vivant dans des conditions précaires aient un meilleur accès à un hébergement immédiat et à une aide adaptée à leur intérêt supérieur. Le projet permettra également d'améliorer le bien-être des enfants migrants non accompagnés arrivés en Grèce et de leur donner un meilleur accès à leurs droits fondamentaux.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 639 000
IV.2.48 Évaluation des familles de mineurs non accompagnés au Luxembourg	Appuyer les efforts déployés par le Ministère des affaires étrangères et européennes pour déterminer l'intérêt supérieur des mineurs non accompagnés présents sur le territoire du Luxembourg.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 30 600
IV.2.49 Renforcement des efforts de lutte contre la traite en République de Moldova	Renforcer les mesures de protection mises en œuvre en République de Moldova en offrant aux autorités locales et nationales une aide et en renforçant leurs capacités afin qu'elles puissent répondre aux besoins des plus vulnérables, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées, les groupes minoritaires, les personnes vivant dans la pauvreté et les personnes présentant un handicap.
Stratégie de l'OIM : 3, 6, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 1 018 500

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.50 Renforcement des activités de lutte contre la traite au Monténégro	Donner plus de moyens d'action au bureau de lutte contre la traite et à l'équipe opérationnelle de lutte contre la traite des êtres humains du Monténégro, afin de leur permettre de renforcer la coordination entre les acteurs locaux et nationaux chargés de repérer les cas de traite présumés et d'y répondre.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 249 200
IV.2.51 Lutte contre la traite en Türkiye	Renforcer les activités de lutte contre la traite des principales parties prenantes ainsi que les mécanismes de protection des victimes en Türkiye, par la création d'un groupe de travail technique, l'organisation d'ateliers et de réunions avec les parties intéressées et l'organisation de visites d'étude afin d'observer les pratiques exemplaires.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 11	Ressources inscrites au budget : 1 350 900
IV.2.52 Lutte contre la traite des personnes en Ukraine	Prêter assistance aux personnes rescapées de la traite en Ukraine et aux personnes touchées par la crise qui sont fortement exposées au risque de traite.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 512 100
IV.2.53 Formation professionnelle et réintégration au Royaume-Uni	Aider les hommes victimes de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne et les partenaires ou les enfants qui les accompagnent en apportant aux participants remplissant les conditions requises orientés par Migrant Help au Royaume-Uni un soutien supplémentaire dans le cadre du programme de formation qualifiante et de réintégration. En outre, le projet renforcera les capacités qui permettent aux prestataires de service d'aide du Royaume-Uni d'améliorer les résultats obtenus à l'issue des retours volontaires pour les personnes rescapées de l'esclavage moderne.
Stratégie de l'OIM : 4, 8, 11	Ressources inscrites au budget : 199 400
Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite	Total des ressources inscrites au budget : 68 709 100

IV.3 SOLUTIONS DANS LE DOMAINE DES FRONTIÈRES ET DE L'IDENTITÉ

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.1 Initiative Canada-Inde en matière de migration	Créer un écosystème sûr, ordonné et régulier permettant à des migrants potentiels originaires d'Inde de se rendre au Canada pour étudier, et assurer un suivi constant aux fins d'une meilleure intégration dans la société canadienne.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 8	Ressources inscrites au budget : 198 200
IV.3.2 Appui au dialogue sur la migration et la mobilité entre l'Union européenne et la Chine	Renforcer le dialogue sur la migration et la mobilité de l'Union européenne avec la Chine. À cet effet, il est prévu de mener des négociations parallèles sur un accord de facilitation des visas et un accord de coopération en matière de lutte contre la migration irrégulière, le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains ; de s'intéresser aux flux migratoires réguliers et irréguliers entre l'Union européenne et la Chine ; et de répondre à l'évolution de la situation migratoire dans des pays tiers ainsi qu'au défi mondial que représente la migration.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 603 500

Programme/Projet		Objectifs
IV.3.3	Appui au Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations	Faire en sorte que le Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations réponde aux critères d'excellence les plus élevés possible en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des migrations, au profit des États africains. Le projet permettra également d'améliorer la qualité des installations de formation du Centre, d'élargir la couverture thématique des interventions du Centre et de nouer des accords de partenariat solides avec l'Union africaine et différents États membres afin de mieux intégrer l'expertise du Centre dans les institutions intéressées à l'échelle continentale et régionale.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 7, 9, 11		Ressources inscrites au budget : 63 000
IV.3.4	Renforcement des capacités en matière de sécurité des frontières autour du lac Victoria	Repérer et dissuader la criminalité transnationale organisée dans la sous-région du lac Victoria, au carrefour du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Ouganda, en améliorant l'environnement de travail, les outils et les connaissances des organismes de gestion des frontières.
Stratégie de l'OIM : 2, 11		Ressources inscrites au budget : 739 800
IV.3.5	Renforcement de la gouvernance des frontières au Bénin et au Togo	Améliorer la gouvernance des frontières au Togo et au Bénin, en développant les capacités nationales afin de favoriser la confiance et le dialogue entre les organismes de gestion des frontières et les communautés, et en renforçant la coordination entre les responsables de l'application des lois dans les deux pays.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6		Ressources inscrites au budget : 1 304 200
IV.3.6	Facilitation de la mobilité transfrontalière entre le Malawi et le Mozambique	Contribuer à la promotion de la mobilité transfrontalière et de la facilitation du commerce entre le Malawi et le Mozambique grâce à la mise en place d'un système de laissez-passer frontalier mobile aux points de passage.
Stratégie de l'OIM : 2, 3		Ressources inscrites au budget : 844 600
IV.3.7	Gestion intégrée des frontières en République centrafricaine	Contribuer à la promotion d'une paix durable et de la cohésion sociale et à la mise en place de frontières sûres, aux fins d'une gestion améliorée des données migratoires en République centrafricaine.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4		Ressources inscrites au budget : 1 372 000
IV.3.8	Renforcement de la gestion des frontières en Côte d'Ivoire	Assurer un contrôle plus efficace des mouvements transfrontaliers en Côte d'Ivoire tout en renforçant les capacités des autorités de gestion des frontières afin de répondre aux menaces transnationales actuelles, ainsi que la sécurité et la stabilité des zones frontalières, et resserrer la coopération internationale en matière de gestion des migrations.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6		Ressources inscrites au budget : 1 171 400
IV.3.9	Promotion de la gouvernance en matière de sécurité en République démocratique du Congo	Contribuer au rétablissement de l'autorité de l'État et à la stabilisation des zones de retour grâce à l'introduction de principes de surveillance policière de proximité et à la professionnalisation connexe de la police afin d'établir une relation de confiance entre la police et la population en République démocratique du Congo.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5		Ressources inscrites au budget : 29 200
IV.3.10	Renforcement des capacités des gardes-côtes à Djibouti	Contribuer à renforcer et à rendre plus efficaces les opérations de recherche et sauvetage menées par les gardes-côtes djiboutiens au bénéfice des migrants en situation de vulnérabilité, conformément à la législation et aux normes internationales.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 98 200

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.11 Renforcement de la gestion des frontières en Égypte	Permettre aux gardes-côtes égyptiens d'être mieux à même d'assurer la surveillance des frontières et de mener des opérations de recherche et de sauvetage sur terre et en mer, conformément aux obligations nationales et internationales, aux normes relatives aux droits de l'homme et aux approches axées sur la protection. Le projet permettra en outre aux autorités chargées de la gestion des frontières de repérer et de combattre plus efficacement les actes de traite et de trafic et d'autres actes qui relèvent de la criminalité transnationale, dans des pays ciblés.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 11	Ressources inscrites au budget : 6 521 100
IV.3.12 Renforcement de la collecte de données sur les migrations et de la gestion des migrations en Éthiopie	Renforcer les capacités de l'Éthiopie en matière de gouvernance des frontières en améliorant l'infrastructure de son système d'information pour la gestion des frontières.
Stratégie de l'OIM : 2, 5	Ressources inscrites au budget : 34 200
IV.3.13 Renforcement de la gestion des frontières au Kenya	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement du Kenya pour améliorer le traitement des passagers et ses capacités en matière de gestion de l'identification des voyageurs, et pour créer et mettre en œuvre un système permettant d'enregistrer les renseignements préalables concernant les passagers ou le nom des passagers.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 6	Ressources inscrites au budget : 305 400
IV.3.14 Renforcement de la gestion des migrations au Malawi	Faciliter une mobilité transfrontalière sûre en renforçant les procédures et le système d'information pour la gestion des frontières à la faveur du déploiement du Système d'information et d'analyse des données sur la migration au Malawi.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 1 072 200
IV.3.15 Promotion d'une gouvernance transfrontalière inclusive en Mauritanie	Atténuer les risques en matière de sécurité et promouvoir la cohésion sociale dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal. Le projet mettra l'accent sur des domaines stratégiques complémentaires afin de renforcer la gouvernance transfrontalière.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 7	Ressources inscrites au budget : 235 500
IV.3.16 Amélioration des capacités humaines et opérationnelles des services d'immigration en Somalie	Contribuer à améliorer les capacités humaines et opérationnelles des services d'immigration en Somalie afin de combler les lacunes des capacités institutionnelles pour renforcer les procédures d'immigration et la gestion des frontières.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 221 200
IV.3.17 Renforcement de la gestion des frontières et de la mobilité en Tunisie	Accroître les capacités des autorités tunisiennes chargées de la gestion des frontières et de la mobilité grâce à un renforcement des opérations et à l'amélioration du matériel et des infrastructures aux points d'entrée sur la base des besoins identifiés conjointement avec les services compétents du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la santé publique. Ce projet renforcera également les capacités des autorités tunisiennes en matière de gestion des migrations et des frontières en ce qui concerne la recherche et le sauvetage en mer et l'inspection et l'analyse des documents de voyage.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 1 290 000
IV.3.18 Amélioration de la gestion intégrée des frontières en Iraq	Contribuer à la mise en œuvre d'un cadre de gestion des frontières normalisé, fondé sur des données factuelles et reposant sur les droits humains en Iraq, en vue d'améliorer la gestion des frontières, de renforcer la sécurité et de promouvoir la stabilité.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 172 700

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.19 Renforcement des capacités des forces et services frontaliers jordaniens	Renforcer la gestion des frontières, la sécurité et les pratiques sanitaires aux points d'entrée en Jordanie et aider les autorités frontalières à se conformer aux normes internationales et aux pratiques exemplaires aux fins de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme aux points d'entrée. Le projet favorisera également la construction et l'aménagement de nouveaux immeubles de logements réservés aux femmes pour les forces armées jordaniennes.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 11	Ressources inscrites au budget : 3 706 800
IV.3.20 Renforcement de la gestion des frontières au Liban	Faire face à la migration irrégulière au Liban en améliorant les capacités de recherche, de sauvetage et de débarquement ainsi que les services de santé mentale et de conseil fournis au personnel chargé des opérations de recherche et de sauvetage. Ce projet renforcera également les capacités nationales de gouvernance des frontières au Liban afin d'améliorer la lutte contre le trafic illicite de migrants et la migration irrégulière, tout en promouvant les droits humains et le bien-être des migrants.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 530 000
IV.3.21 Centre arabe de coopération technique en Arabie saoudite	Créer un centre arabe de coopération technique en matière de gestion des migrations et des frontières en Arabie saoudite. Ce centre offrira aux ministères compétents et à d'autres parties prenantes s'occupant de la mobilité humaine dans la région arabe un appui technique, juridique, opérationnel et stratégique sur certaines questions liées à la gestion des migrations.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 1 042 900
IV.3.22 Assistance administrative et technique à l'intention des services de gestion des migrations en Argentine	Offrir une assistance administrative et technique à l'appui des efforts nationaux déployés pour résoudre les problèmes de gouvernance et de gestion des migrations en Argentine, notamment en facilitant le transfert de personnel spécialisé, la coopération internationale et un renforcement ciblé des capacités. Le projet renforcera en outre le fonctionnement des centres et des points de passage frontaliers de manière à assurer une circulation sûre et ordonnée.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 312 200
IV.3.23 Amélioration de la gouvernance des frontières au Costa Rica	Améliorer la gouvernance des frontières au Costa Rica, au moyen d'activités visant à renforcer la coexistence pacifique, l'intégration des communautés et les interventions institutionnelles destinées aux communautés transfrontalières dans la zone du nord du pays qui est concernée par la mobilité humaine ; et à développer les capacités qui permettent aux forces de l'ordre et aux services de justice pénale de se coordonner et d'échanger des renseignements afin d'enquêter sur les cas de traite d'êtres humains et de trafic illicite de migrants et de poursuivre les auteurs des faits.
Stratégie de l'OIM : 8, 11	Ressources inscrites au budget : 337 800
IV.3.24 Gestion des frontières en Haïti	Favoriser des migrations sûres et ordonnées en renforçant les capacités de gestion des frontières en Haïti grâce à la fourniture de matériel technique essentiel à la police des frontières, au renforcement des capacités des agents, à l'amélioration de l'infrastructure aux frontières, et à un développement des capacités visant à rendre la gestion des frontières mieux adaptée aux besoins des différents groupes au sein des populations migrantes et de la population locale.
Stratégie de l'OIM : 2, 5	Ressources inscrites au budget : 1 255 100

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.25 Appui au Processus de Bali	Ce projet facilite l'administration du Bureau d'appui régional du Processus de Bali, situé à Bangkok, qui fait office de bureau de coordination pour le partage d'informations, le renforcement des capacités et l'échange de pratiques exemplaires parmi les États membres du Processus de Bali, et apporte un appui administratif et en matière de coordination au Processus de Bali et à ses activités. Il contribuera également à l'action du Processus de Bali en grâce à des interventions visant à rendre le site Web du Processus convivial et informatif, y compris en assurant la maintenance du site et la mise à jour de ses contenus.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 6, 7, 11	Ressources inscrites au budget : 2 185 000
IV.3.26 Contribution aux voies de migration de main-d'œuvre régulières dans les pays insulaires du Pacifique	Examiner la manière dont les politiques et pratiques relatives à l'immigration et à la gestion des frontières facilitent ou restreignent l'accès aux voies de migration de main-d'œuvre régulières dans la région du Pacifique. Il s'agit, ce faisant, de simplifier les pratiques en matière d'immigration et de gestion des frontières pour permettre des migrations sûres, ordonnées et régulières dans la région.
Stratégie de l'OIM : 2, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 226 200
IV.3.27 Amélioration des capacités de gestion des frontières afin d'assurer la riposte aux maladies infectieuses dans les pays insulaires du Pacifique.	Favoriser le relèvement socioéconomique post-COVID-19 dans la région du Pacifique grâce à des opérations de gestion des frontières améliorées, une infrastructure de gestion des frontières homogène, des technologies et du matériel adaptés, et des capacités accrues.
Stratégie de l'OIM : 2, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 1 029 200
IV.3.28 Renforcement des capacités de contrôle aux frontières aux Maldives et à Sri Lanka	Contribuer à l'amélioration de la sûreté, de la sécurité et de l'efficacité des procédures aux principaux points d'entrée internationaux à Sri Lanka et aux Maldives. Le projet permettra de renforcer les mesures aux frontières visant à prévenir la propagation de maladies infectieuses.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 827 000
IV.3.29 Renforcement des capacités de gestion des frontières au Bangladesh	Aider le Gouvernement du Bangladesh à renforcer les systèmes intégrés de gestion des migrations et de contrôle aux frontières en améliorant l'efficacité des opérations aux points de contrôle frontalier, en renforçant les mécanismes de coopération régionale et d'échange d'informations, et en améliorant les capacités permettant aux autorités compétentes chargées de l'application des lois de contrôler les frontières avec efficacité et de prévenir les infractions transfrontalières telles que la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 127 900
IV.3.30 Renforcement des capacités de gestion des frontières au Cambodge	Renforcer les capacités de gestion des frontières permettant de détecter et de démanteler systématiquement la criminalité transnationale organisée, y compris la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, et de gérer efficacement toute crise transfrontalière éventuelle dans la région du Mékong.
Stratégie de l'OIM : 2, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 307 000
IV.3.31 Renforcement de la coordination en Indonésie	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de l'Indonésie pour sécuriser les voies maritimes intérieures, contribuer à l'ensemble des efforts entrepris à l'échelle mondiale en vue de prévenir la criminalité transnationale organisée en mer, et améliorer les capacités qui lui permettent de démanteler les activités de trafic illicite de migrants et de traite d'êtres humains.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5	Ressources inscrites au budget : 582 800

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.32 Appui aux réfugiés et aux migrants afghans en République islamique d'Iran	Aider le Gouvernement de la République islamique d'Iran à gérer les migrations, notamment en renforçant les infrastructures de gestion des frontières et en formant les institutions locales et les agents frontaliers aux questions de protection qui concernent les migrants et, en particulier, à la lutte contre la traite et le trafic illicite.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 290 400
IV.3.33 Renforcement du contrôle aux frontières au Kazakhstan	Améliorer les capacités aux frontières au Kazakhstan permettant de lutter contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et la migration irrégulière, et créer un réseau de partage d'informations afin d'appuyer les décisions opérationnelles et l'élaboration de politiques.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 329 100
IV.3.34 Renforcement de la gestion des migrations au Pakistan	Renforcer les efforts de sensibilisation déployés au Pakistan en mettant l'accent sur les avantages de la migration régulière et sur les risques de la migration irrégulière, afin de communiquer aux migrants potentiels des informations précises sur les réalités de la migration pour qu'ils soient en mesure de prendre une décision éclairée.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 11	Ressources inscrites au budget : 72 700
IV.3.35 Renforcement de la sécurité aux frontières au Tadjikistan	Contribuer au renforcement de la sécurité à la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan en ce qui concerne la migration irrégulière et les menaces de santé publique en améliorant les capacités des services frontaliers du Tadjikistan.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 71 500
IV.3.36 Amélioration de la gestion des frontières en Thaïlande	Améliorer les systèmes et les procédures de gestion des frontières en Thaïlande grâce au renforcement des capacités relatives à l'examen des documents, afin de prévenir et de repérer les cas de traite d'êtres humains et de trafic illicite de migrants, et de contribuer à améliorer la poursuite des auteurs d'infractions relevant de la criminalité transnationale.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 527 600
IV.3.37 Dissuasion de la migration irrégulière par voie maritime au Viet Nam	Décourager la migration irrégulière par voie maritime du Viet Nam vers l'Australie, au moyen d'une campagne d'information publique reposant sur des supports et des outils de communication et des activités de sensibilisation.
Stratégie de l'OIM : 5, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 108 800
IV.3.38 Protection et promotion des droits fondamentaux à Chypre et en Grèce	Renforcer et rationaliser la protection et la promotion des droits fondamentaux dans les activités de gestion des frontières à Chypre et en Grèce, compte tenu des politiques, des priorités et des besoins identifiés à l'échelle régionale et nationale.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 137 000
IV.3.39 Renforcement des capacités de gestion des frontières en Arménie	Donner aux gardes frontière arméniens les moyens d'être mieux à même de relever les défis relatifs à la sécurité et à la gestion des migrations conformément aux pratiques exemplaires en matière de gestion des frontières et aux normes et obligations internationales, et renforcer les mécanismes juridiques accessibles aux migrants en Arménie.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 161 500
IV.3.40 Renforcement des capacités de gestion des frontières en Bosnie-Herzégovine	Améliorer la capacité de la Bosnie-Herzégovine à gérer efficacement ses frontières, et renforcer les capacités des responsables de la gestion des frontières leur permettant de mettre en œuvre des politiques migratoires conformément aux normes de l'Union européenne.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 1 734 400

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.41 Contrôle du retour de migrants depuis la Croatie	Contribuer à une gestion des retours complète et fondée sur les droits en assurant le contrôle des retours depuis la Croatie, pour veiller au respect des normes internationales et des règles de l'Union européenne applicables et assurer la non-violation des libertés et des droits fondamentaux dont jouissent les personnes indépendamment de leur statut migratoire.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 117 100
IV.3.42 Appui à la gestion intégrée des frontières en Géorgie	Mener des interventions adaptées pour que la police des frontières géorgienne soit mieux à même d'adhérer aux normes internationales applicables au contrôle des frontières, aux opérations d'intervention, à la collecte de renseignements, aux enquêtes et à l'analyse des risques, et de se conformer à l'accord de libéralisation du régime des visas, conclu avec l'Union européenne.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 11, 10	Ressources inscrites au budget : 462 800
IV.3.43 Appui à la médiation culturelle en Irlande	Fournir un appui au Bureau de la protection internationale en Irlande en déployant une réserve de médiateurs culturels qualifiés.
Stratégie de l'OIM : 1, 2	Ressources inscrites au budget : 1 482 300
IV.3.44 Unité d'appui en matière de gestion du programme régional de développement et de protection pour l'Afrique du Nord en Italie, et fourniture d'une aide à certaines autorités frontalières	Fournir un appui au secrétariat en organisant des réunions du comité de pilotage, aider le Ministère de l'intérieur de l'Italie à surveiller la mise en œuvre des projets dans les pays cibles, et assurer la liaison avec les bureaux des partenaires d'exécution dans la région. Ce projet apportera également une aide aux autorités frontalières italiennes à certaines frontières maritimes, aériennes et terrestres.
Stratégie de l'OIM : 1, 2	Ressources inscrites au budget : 5 484 700
IV.3.45 Renforcement des capacités de police en République de Moldova	Favoriser la paix, la sécurité et la stabilité en renforçant la confiance entre les forces de l'ordre et les communautés et en améliorant la sûreté et la sécurité des migrants et des communautés d'accueil en République de Moldova.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 8, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 91 100
IV.3.46 Appui technique à la gestion des migrations au Monténégro	Contribuer aux efforts fournis par le Gouvernement du Monténégro pour améliorer son système de gestion des données conformément à la loi sur les procédures administratives générales. Le projet renforcera également les capacités de gestion des frontières en comblant d'importantes lacunes en matière de ressources humaines et d'équipements.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 4 568 400
IV.3.47 Droits sans frontières au Portugal	Contribuer à la protection des droits des migrants qui se trouvent dans des centres de détention d'immigrants au Portugal, conformément aux normes relatives aux droits humains, et à la promotion du recours à des mesures de substitution à la détention.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5	Ressources inscrites au budget : 433 900
IV.3.48 Amélioration de la gestion des frontières en Serbie	Contribuer à l'amélioration de la gestion des frontières et des migrations en Serbie, conformément aux normes de l'Union européenne, afin de faciliter les mouvements ordonnés de populations et de marchandises tout en renforçant la sécurité en Europe.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 3 078 100

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.49 Gestion des flux migratoires à destination de l'Espagne	Aider le Ministère de l'intérieur de l'Espagne à gérer les flux migratoires irréguliers à destination de l'Espagne en fournissant des orientations et des informations aux migrants qui sont arrivés irrégulièrement sur la côte espagnole et manquent de renseignements concernant leur statut administratif et les implications juridiques de celui-ci.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 6	Ressources inscrites au budget : 172 300
IV.3.50 Appui aux efforts de gestion des migrations en Türkiye	Soutenir les efforts déployés pour renforcer les capacités opérationnelles et la coopération interinstitutionnelle afin d'améliorer l'efficacité des organismes chargés de la gestion des frontières et des migrations. Le projet aidera aussi le Gouvernement de la Türkiye à améliorer les capacités de surveillance et de contrôle des bureaux de douane concernant la circulation des marchandises dans le pays et à prévenir les passages frontaliers irréguliers et d'autres infractions transfrontalières à ses frontières est, sud et sud-est.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5	Ressources inscrites au budget : 1 661 600
IV.3.51 Renforcement des capacités de gestion des frontières en Ukraine	Contribuer au renforcement de la sécurité aux frontières en Ukraine grâce à une transparence et à une efficacité accrues compte tenu du contexte actuel, en améliorant la résilience, la formation et la gouvernance au sein du service national ukrainien des gardes frontière. Ce projet vise en outre à contribuer à la facilitation du commerce et au relèvement économique.
Stratégie de l'OIM : 3, 11	Ressources inscrites au budget : 15 877 700
IV.3.52 Appui aux capacités au Royaume-Uni	Donner accès à des conseils et à un soutien en matière d'immigration afin d'aider les migrants à régulariser leur statut au Royaume-Uni, notamment dans le cas de dossiers complexes, et à bénéficier de services d'interprétation, le cas échéant. Une attention particulière sera accordée aux migrants en situation de vulnérabilité ou ayant besoin de plus d'aide. Ce projet vise également à fournir une aide aux autorités locales sur les questions migratoires.
Stratégie de l'OIM : 2, 8	Ressources inscrites au budget : 65 300
Solutions dans le domaine des frontières et de l'identité	Total des ressources inscrites au budget : 66 674 600

IV.4 APPUI À LA GESTION DES MIGRATIONS

Programme/Projet	Objectifs
IV.4.1 Renforcement des capacités de gestion des migrations dans l'hémisphère occidentale	Répondre, dans toute la mesure possible, aux besoins particuliers de tous les migrants dans divers contextes, en tenant compte des questions de genre. En outre, ce projet promouvra une représentation équilibrée entre les genres parmi les agents participant aux séminaires, aux activités de formation et aux manifestations de sensibilisation, et assurera la diffusion de messages appropriés sur l'égalité entre les genres. Il veillera également à une approche de la programmation fondée sur les droits et à l'intégration de la protection dans les interventions en cas de crise.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 10 877 600

Programme/Projet		Objectifs
IV.4.2	Programme régional sur la migration en Afrique	Contribuer à la prise en main du programme par les gouvernements bénéficiaires en renforçant son alignement sur les initiatives et cadres continentaux et régionaux relatifs à la migration, ainsi qu'en renforçant les capacités à long terme des gouvernements cibles pour leur permettre de gérer les migrations de manière durable et humaine. Ce projet renforcera également la cohérence des cadres, stratégies, politiques et règlements sur la gestion des migrations et la protection des migrants, promouvra l'harmonisation des politiques sectorielles, et facilitera la mobilité interrégionale et intrarégionale.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 7, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 5 050 400
IV.4.3	Youth Power Hub au Lesotho	Exécuter au Lesotho une série d'interventions destinées à donner aux organisations de la société civile un poids plus important en tant qu'acteurs indépendants à part entière de la gouvernance et du développement, l'accent étant mis principalement sur la jeunesse.
Stratégie de l'OIM : 12		Ressources inscrites au budget : 24 900
IV.4.4	Renforcement de la gouvernance des migrations en Mauritanie	Faciliter une meilleure gouvernance des migrations fondée sur des éléments factuels en Mauritanie en aidant le Gouvernement à mettre en œuvre la stratégie nationale de gestion des migrations et le plan d'action connexe.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 1 830 000
IV.4.5	Renforcement de la législation relative à la migration en Tunisie	Renforcer le système garant de l'état de droit et l'efficacité judiciaire et en matière d'application des lois; favoriser la responsabilité et la transparence dans l'application des lois, politiques et décisions relatives à l'immigration; et promouvoir le respect des droits humains et de l'état de droit en Tunisie.
Stratégie de l'OIM : 2, 3		Ressources inscrites au budget : 1 152 500
IV.4.6	Renforcement de l'action concernant les déplacements forcés et les migrations en Ouganda	Renforcer les institutions et les systèmes nationaux et infranationaux en Ouganda afin de faire face aux défis que posent les déplacements forcés et les migrations en facilitant l'adoption de politiques intégrées fondées sur les connaissances concernant les déplacements forcés et les migrations et en contribuant à leur mise en œuvre aux niveaux national et infranational.
Stratégie de l'OIM : 1, 5		Ressources inscrites au budget : 452 300
IV.4.7	Appui à l'accès à la justice en Jordanie	Favoriser l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil à la justice en Jordanie et promouvoir et protéger l'état de droit et les droits humains pour toutes les personnes. Le projet améliorera l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil à une justice abordable, ainsi que la transparence et la responsabilité du système judiciaire.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 1 430 300
IV.4.8	Appui à la gestion des migrations et aux activités connexes en Uruguay	Accroître les capacités nationales de gestion des migrations en Uruguay et contribuer au renforcement des activités relatives à la migration à l'échelle régionale.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 5, 8, 9, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 40 600
IV.4.9	Appui aux systèmes de gestion des migrations soucieux de la protection dans les Balkans occidentaux	Contribuer à la gestion efficace et fondée sur les droits des migrants et des personnes ayant besoin d'une protection internationale dans les Balkans occidentaux en améliorant les statistiques normalisées et exploitables à l'échelle régionale, ainsi que les mécanismes permettant d'identifier les mouvements migratoires mixtes, d'en assurer l'enregistrement et de procéder à des orientations.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5		Ressources inscrites au budget : 272 000

Programme/Projet	Objectifs
IV.4.10 Assistance à la frontière de la République de Moldova et de l'Ukraine	Aider la République de Moldova et l'Ukraine à bien gérer leur frontière commune et contribuer activement à des mesures concrètes relatives au règlement du conflit transnistrien.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 1 394 100
IV.4.11 Renforcement de la gestion des migrations en Arménie	Renforcer la gouvernance des migrations et accroître la protection des réfugiés en Arménie au moyen de mesures complètes comme la mise au point d'une stratégie globale en matière de migration, qui prévoira une collaboration interministérielle, des consultations avec la société civile et des ateliers de validation afin de garantir la conformité avec les normes internationales.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 852 400
IV.4.12 Renforcement des capacités de gestion des migrations et des frontières en Bosnie-Herzégovine	Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des autorités chargées de la gestion des frontières en Bosnie-Herzégovine, notamment à la faveur de formations conjointes sur les patrouilles transfrontalières et grâce à l'achat de matériel technique et de logiciels.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 656 700
IV.4.13 Renforcement des capacités et diaspora au Kosovo*	Contribuer à une meilleure gouvernance des migrations grâce à une approche englobante fondée sur des éléments factuels, et maximiser le potentiel qu'offre la migration pour obtenir des résultats en matière de développement durable au Kosovo*.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 516 100
IV.4.14 Appui à la gestion efficace des migrations en Türkiye	Appuyer les efforts de gestion des migrations en Türkiye, en particulier la mise en œuvre du document stratégique et du plan d'action national concernant la migration irrégulière pour la période 2021-2025, et promouvoir la migration régulière en renforçant la coopération et les partenariats avec les pays d'origine et de destination.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5	Ressources inscrites au budget : 1 212 700
Appui à la gestion des migrations	Total des ressources inscrites au budget : 25 762 600

* Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

V. MIGRATION ASSISTÉE

Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
V.1 Migration de main-d'œuvre	11 021 600	21 842 100	1 860 300	34 724 000
V.2 Intégration et cohésion sociale	18 845 600	26 812 600	3 196 200	48 854 400
V.3 Immigration et visas	43 706 900	6 018 000	3 459 900	53 184 800
Total	73 574 100	54 672 700	8 516 400	136 763 200

343. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration assistée s'élève à environ 136,8 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

344. La mobilité est une caractéristique essentielle du monde actuel. Les marchés mondiaux intégrés, l'apparition de réseaux transnationaux et le développement rapide des technologies de communication ont tous contribué à augmenter les mouvements de travailleurs hautement qualifiés et peu qualifiés, d'étudiants, de stagiaires, de professionnels et de familles. Les évolutions démographiques, technologiques et sociales dans les économies industrialisées ont créé un besoin de travailleurs et de professionnels venant d'autres pays. Les économies qui veulent rester compétitives doivent tenir compte des possibilités qu'offre la mobilité de la main-d'œuvre qui peuvent contribuer à la croissance, et renforcer l'accès à d'autres voies de migration régulières, notamment le regroupement familial. Le fait que certains pays de destination disposent d'une représentation diplomatique et de services d'immigration limités appelle également une approche novatrice des activités de délivrance de visas.

345. En plus de promouvoir le dialogue régional et de fournir des conseils politiques et techniques aux gouvernements des pays d'origine et de destination sur la migration de main-d'œuvre et autres mouvements migratoires, l'OIM offre aux gouvernements, aux migrants et aux entreprises (agences de recrutement et employeurs) les services suivants : conseils concernant les normes de recrutement éthique, reconnaissance des compétences, formation linguistique, orientation culturelle et orientation précédant le départ, soutien en matière de traitement des dossiers d'immigration et des visas, assistance lors du départ, durant le transit et à l'arrivée, et services d'intégration des migrants. Cette assistance est adaptée aux besoins de chaque programme, et assurée aux divers stades du processus de migration de main-d'œuvre : avant l'embauche, lors du recrutement, avant le départ, et après l'arrivée. Des stratégies d'intégration sont indispensables dans ce contexte, car le soutien à l'intégration peut aider les migrants à s'adapter à leur nouvel environnement et favoriser la cohésion sociale entre les nouveaux venus et la communauté d'accueil. La migration assistée peut être une solution qui profite à tous – gouvernements, employeurs, migrants et communautés.

346. Les programmes et activités de migration assistée sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

347. **Migration de main-d'œuvre :** La migration de main-d'œuvre est une préoccupation prioritaire de nombreux États, qu'il s'agisse de pays d'origine, de transit ou de destination. Sachant qu'il y a plus de 169 millions de travailleurs migrants dans le monde, les enjeux sont énormes. Trois facteurs décisifs continueront d'alimenter les mouvements de ce type : le facteur d'attraction que constituent l'évolution démographique et des besoins du marché du travail en mutation dans de nombreux pays industrialisés ; les facteurs d'incitation que sont le chômage et l'absence de perspectives pour des groupes de population toujours plus nombreux – dont les jeunes – de même que les crises dans les pays moins avancés ; et les réseaux transnationaux établis, qui se nourrissent des liens familiaux et culturels et des relations historiques entre les pays. Une proportion non négligeable de la migration de main-d'œuvre est irrégulière, avec une économie informelle qui s'en fait la complice. De plus en plus, les gouvernements aux deux extrémités du spectre migratoire élaborent des mécanismes réglementaires pour gérer la mobilité de la main-d'œuvre dans leur intérêt propre et dans l'intérêt mutuel, et l'on voit des gouvernements et des migrants se tourner vers l'OIM pour un soutien spécialisé et pour une aide à la migration régulée de la main-d'œuvre. L'OIM vise à faciliter l'élaboration de politiques et de programmes s'accordant avec les intérêts des migrants et des gouvernements, par des activités d'orientation et de renforcement des capacités, de recherche et de statistique, de diffusion d'informations et de

sensibilisation, par la promotion et la facilitation du recrutement éthique, par des partenariats sur la mobilité des compétences et des talents, et par le dialogue et la coopération entre États. L'approche de l'OIM en matière de mobilité et de migration de main-d'œuvre consiste à promouvoir la protection des travailleurs migrants et de leur famille, à favoriser le développement et à ouvrir de nouvelles voies légales pour la migration de main-d'œuvre comme alternative à la migration irrégulière.

348. Intégration et cohésion sociale : Deux sous-secteurs de programme sont englobés ici : la formation des migrants et l'intégration des migrants. Les programmes visent à aider les États et les autres parties prenantes pertinentes à promouvoir l'intégration des migrants tout au long du continuum migratoire. L'objectif est de faciliter l'intégration effective et la cohésion sociale en apportant un soutien renforcé avant le départ et après l'arrivée et en fournissant un appui technique aux fins d'une approche de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de services d'intégration associant l'ensemble de la société. Un élément important de ces activités – et l'un des services traditionnels de l'OIM – consiste à préparer les migrants et les réfugiés à leur nouvelle vie, afin de faciliter le processus d'installation et leur intégration. L'OIM fournit toutes sortes de services dans ce domaine, y compris une orientation préparant à l'emploi, une orientation culturelle précédant le départ, une formation linguistique et une aide à l'intégration à l'arrivée, dont bénéficient à la fois les migrants et la communauté qui les accueille. Une intégration réussie étant un processus bidirectionnel, l'OIM collabore avec les nouveaux venus et les communautés d'accueil pour promouvoir la cohésion sociale. À cette fin, elle renforce les capacités, articule étroitement les liens entre l'orientation et la planification avant le départ et après l'arrivée, et mobilise les municipalités et les acteurs locaux pour l'accueil des migrants et l'établissement d'un « guichet unique » pour les services d'intégration. L'OIM fournit également une aide technique en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques au moyen de formations, de services consultatifs et d'autres initiatives de renforcement des capacités, s'appuyant sur différents modèles et pratiques exemplaires tirés de ses activités en matière d'intégration des migrants et de cohésion sociale.

349. Immigration et visas : Aux fins de voies de migration régulières mieux gérées, il est essentiel de renforcer l'accessibilité et la flexibilité des processus d'admission et de séjour, notamment grâce à de meilleures politiques et pratiques en matière de visas. Pour les migrants, il est fondamental de pouvoir accéder à des voies régulières, faute de quoi ils sont vulnérables à l'exploitation et aux mauvais traitements, y compris de la part d'intermédiaires peu scrupuleux, et sont exposés aux risques que posent une migration irrégulière et le statut de migrant irrégulier. L'OIM aide les États à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de visas complètes et des dispositifs globaux de traitement des demandes de visas, y compris à des fins de regroupement familial, et promeut une gestion et une coopération renforcées en matière de réadmission, conformément à sa Politique relative au processus complet de retour, de réadmission et de réintégration. Cette aide comprend des évaluations et des conseils portant sur les politiques et la législation relatives aux visas, à l'admission et au séjour ; l'amélioration des processus administratifs relatifs à l'admission et au séjour ; des bonnes pratiques opérationnelles et des formations à l'intention des parties prenantes gouvernementales ; des conseils sur les programmes et les cadres de coopération internationale en matière de visa et d'admission ; ainsi que le renforcement du dialogue et la mise à disposition de solutions techniques permettant aux gouvernements de mieux gérer les réadmissions.

350. L'OIM aide également les autorités consulaires et de l'immigration à gérer les procédures de demande de visa en fournissant un large éventail de solutions opérationnelles conçues sur mesure, fondées sur des technologies, économiquement avantageuses et à but non lucratif et des processus modernisés soucieux de la protection grâce auxquels les voies de migration régulières sont plus accessibles et permettent de migrer dans des conditions dignes, rapidement et en toute transparence. L'aide fournie comprend les services suivants : assistance logistique pour faciliter le traitement des visas, aide à la demande de visa, gestion des dossiers, vérification des documents, facilitation des entretiens, facilitation des contrôles des compétences professionnelles et linguistiques, relevé des identifiants biométriques, traitement des documents de voyage, systèmes de prise de rendez-vous pour le dépôt des demandes de visa et de délivrance de visa, gestion de centres de demande de visa, services d'information en matière de visa, accès aux services consulaires et aux services aux ressortissants, et soutien intersectoriel en lien avec l'identité juridique.

V.1 MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE

Programme/Projet		Objectifs
V.1.1	Promotion de la protection des travailleurs migrants	Promouvoir la protection des droits humains et du travail des travailleurs migrants à la faveur d'un recrutement éthique et équitable et éliminer le travail forcé, la traite d'êtres humains et les autres violations de droits auxquelles sont exposés les travailleurs migrants.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 10 200
V.1.2	Partenariat pour la mobilité des compétences entre l'Autriche et l'Égypte	Renforcer la coopération en matière d'éducation et de formation pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et assurer la bonne intégration en Autriche des jeunes adultes égyptiens. Le projet portera sur l'élargissement d'un partenariat mutuellement bénéfique relatif au développement et à la mobilité des talents entre les deux pays.
Stratégie de l'OIM : 3, 4		Ressources inscrites au budget : 276 500
V.1.3	Gouvernance de la migration de main-d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique	Renforcer la gouvernance de la migration de main-d'œuvre et lutter contre les pratiques de recrutement contraires à l'éthique au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Nigéria afin d'améliorer la protection des travailleurs migrants et les voies de mobilité de la main-d'œuvre fondées sur les droits.
Stratégie de l'OIM : 12		Ressources inscrites au budget : 109 600
V.1.4	Mise en place de projets de migration circulaire entre la Belgique et le Pakistan, le Suriname et la Tunisie	Faciliter l'établissement de partenariats collaboratifs et durables pour la mobilité des compétences entre la Belgique et le Pakistan et entre la Belgique et le Suriname, ainsi que d'un programme de mobilité à des fins de formation en Tunisie, en échange d'un appui financier et technique sur mesure fourni par les secteurs belges des soins de santé et des TIC, ce qui permettra de constituer une réserve fiable de travailleurs pouvant travailler en Belgique à titre temporaire ou permanent dans ces secteurs.
Stratégie de l'OIM : 12		Ressources inscrites au budget : 722 700
V.1.5	Mesures en matière de travail, d'emploi et de mobilité en Afrique	Renforcer une gouvernance et une réglementation de la mobilité et de la migration de main-d'œuvre en Afrique efficaces, fondées sur les droits et tenant compte des questions de genre dans le respect de l'état de droit, des principes du droit international de la migration et des normes internationales du travail, afin de favoriser une croissance économique équitable, le plein emploi et le développement durable sur le continent africain. Ce projet prévoit une collaboration avec les principales parties prenantes parmi les pouvoirs publics, les législateurs, les décideurs, les partenaires sociaux, les migrants, les organisations internationales, le secteur privé, les ONG, les organisations de la diaspora et les organisations de la société civile.
Stratégie de l'OIM : 12		Ressources inscrites au budget : 1 275 500
V.1.6	Y-Med – économie bleue	Appuyer le renforcement des compétences des jeunes Libyens dans le secteur de la pêche en proposant des stages dans des entreprises italiennes, à la faveur d'un programme de migration circulaire qui cible spécifiquement l'économie bleue.
Stratégie de l'OIM : 12		Ressources inscrites au budget : 19 300
V.1.7	Gouvernance de la migration de travail et mobilité de la main-d'œuvre en Italie et en Afrique du Nord	Contribuer au renforcement des mécanismes de protection des travailleurs migrants tout au long du cycle migratoire, que les travailleurs quittent la région ou y cherchent un emploi.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 12		Ressources inscrites au budget : 3 373 100

Programme/Projet		Objectifs
V.1.8	Programme de migration pour le développement en Afrique de l'Ouest	Fournir une formation aux fonctionnaires gouvernementaux en matière de migration et de développement, aider les gouvernements à élaborer des politiques et stratégies en lien avec la migration et assurer la formation des jeunes ainsi que leur accès à l'emploi dans leurs pays d'origine.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 5, 7, 8, 12		Ressources inscrites au budget : 1 640 500
V.1.9	Mobilité de la main-d'œuvre en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique	Améliorer la gouvernance de la migration de main-d'œuvre et la protection des droits humains, sociaux, et du travail des travailleurs migrants grâce à une coopération intrarégionale et interrégionale selon une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société, afin de favoriser l'intégration régionale, de faciliter la mobilité dans l'intérêt d'une croissance économique transformatrice, inclusive et durable et de promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes.
Stratégie de l'OIM : 2, 12		Ressources inscrites au budget : 496 100
V.1.10	Jeunesse, emploi et migration au Burkina Faso	Offrir aux jeunes au Burkina Faso, y compris les groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes présentant un handicap, des possibilités d'emploi décent au moyen de formations axées spécifiquement sur les besoins du marché. En outre, le projet favorisera l'entrepreneuriat et appuiera des activités génératrices de revenus.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 93 100
V.1.11	Alternatives positives pour les jeunes Égyptiens	Contribuer à freiner la migration irrégulière parmi les jeunes Égyptiens en offrant des alternatives positives dans le secteur du tourisme. Ce projet intégrera des mesures publiques de lutte contre le phénomène de la migration irrégulière au départ de l'Égypte dans le cadre d'une approche globale.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 12		Ressources inscrites au budget : 673 200
V.1.12	Stimulation de l'emploi des jeunes en Libye	Contribuer à l'accroissement des revenus des jeunes en Libye à la faveur de formations visant à renforcer leurs compétences professionnelles et à améliorer leur accès à des possibilités de subsistance, en établissant des liens entre les activités de formation et les programmes relatifs aux moyens de subsistance afin de contribuer à la croissance économique et de renforcer la résilience des ménages. Ce projet permettra également d'apporter un soutien aux installations des centres de formation et de les moderniser.
Stratégie de l'OIM : 2, 4		Ressources inscrites au budget : 885 000
V.1.13	Prévention de la migration irrégulière en Mauritanie	Prévenir la migration irrégulière au départ de la Mauritanie, principalement celle des jeunes et des migrants présents sur le territoire, en améliorant leur accès aux possibilités d'emploi et en les informant mieux des risques et des possibilités liés à la migration.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 701 200
V.1.14	Recrutement éthique aux fins d'intégration au Mexique	Permettre de renforcer les voies de migration régulières et de dissuader la migration irrégulière au Mexique grâce à des programmes de mobilité de la main-d'œuvre présentant des modalités efficaces qui favorisent le travail régulier temporaire, afin de réduire le risque de migration irrégulière. Le projet prévoit également d'intégrer les migrants en leur offrant un emploi formel qui réponde à la demande du marché du travail et aux besoins en matière de main-d'œuvre et promeuve la cohésion sociale, la croissance économique et le développement durable.
Stratégie de l'OIM : 4, 8, 12		Ressources inscrites au budget : 928 500

Programme/Projet	Objectifs
V.1.15 Facilitation de voies de migration régulières et de l'intégration socioéconomique en Uruguay	Mettre en place des activités de parrainage communautaire en Uruguay en renforçant les connaissances et les capacités des institutions publiques, de la société civile, du secteur privé et des communautés d'accueil tout en œuvrant sur les deux axes suivants : renforcement institutionnel visant à consolider les voies de régularisation, et promotion de l'intégration socioéconomique des migrants et des réfugiés pour leur permettre de s'épanouir durablement dans le pays.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 495 900
V.1.16 Promotion de la responsabilité des entreprises et des droits des travailleurs migrants en Asie	Promouvoir la responsabilité des entreprises et la protection des droits des travailleurs migrants dans le contexte des chaînes d'approvisionnement mondiales en Asie en se saisissant de questions cruciales relatives à la migration, aux pratiques commerciales et aux droits humains.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 3 315 200
V.1.17 Réduction de la pauvreté grâce à des migrations sûres, à l'amélioration des compétences et à un placement dans l'emploi renforcé en Asie	Éliminer les contraintes et les barrières qui empêchent les travailleurs migrants, leurs employeurs et leurs communautés au Cambodge, en République démocratique populaire lao, au Myanmar et en Thaïlande de tirer pleinement parti du potentiel de la migration de main-d'œuvre comme source de réduction de la pauvreté, de croissance économique et de résilience.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4	Ressources inscrites au budget : 1 218 600
V.1.18 Promotion du recrutement éthique et des pratiques de travail équitable	Promouvoir le recrutement éthique et les pratiques de travail équitable dans quatre couloirs de migration à destination de la Malaisie, et aider les entreprises à respecter et promouvoir les droits humains et du travail des travailleurs migrants dans les chaînes d'approvisionnement internationales et à mettre en place des voies de recours.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 19 400
V.1.19 Migration sûre de travailleurs saisonniers en provenance d'Asie centrale	Faciliter la participation en toute sécurité des migrants d'Asie centrale au dispositif britannique pour les travailleurs saisonniers, en favorisant des expériences migratoires positives au Royaume-Uni et en aidant les pays participants d'Asie centrale à maximiser les avantages de ce dispositif pour leur développement économique.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 12	Ressources inscrites au budget : 427 600
V.1.20 Programme de migration de main-d'œuvre en Asie centrale	Contribuer à une meilleure gouvernance de la migration de main-d'œuvre afin de mieux répondre aux besoins des employeurs et du marché du travail tout en garantissant la protection des travailleurs migrants et en renforçant les incidences de la migration sur le développement dans les pays d'origine et de destination.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5, 6	Ressources inscrites au budget : 1 924 700
V.1.21 Programme de mobilité de la main-d'œuvre Pacifique-Australie	Appuyer les gouvernements partenaires de la région du Pacifique et renforcer l'aide fournie aux travailleurs participant au programme de mobilité de la main-d'œuvre Pacifique-Australie (PALM) et à leurs familles.
Stratégie de l'OIM : 4, 12	Ressources inscrites au budget : 705 200
V.1.22 Promotion de migrations sûres en Malaisie	Aider le Consumer Goods Forum et les membres de sa coalition pour les droits de l'homme à lutter contre le travail forcé dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement, à promouvoir le recrutement responsable, à fournir un appui dans ce domaine au secteur des plantations de palmier à huile en Malaisie, ainsi qu'à détecter et à combattre les pratiques d'exploitation par le travail.
Stratégie de l'OIM : 12	Ressources inscrites au budget : 162 300

Programme/Projet	Objectifs
V.1.23 Partenariats public-privé en Thaïlande	Promouvoir le développement durable en Thaïlande en contribuant à faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières, en faisant respecter les droits humains des travailleurs migrants et en promouvant l'inclusion socioéconomique des migrants.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 17 000
V.1.24 Amélioration de la gestion des migrations à Vanuatu aux fins de la mobilité de la main-d'œuvre	Contribuer à une meilleure gestion des migrations à Vanuatu en renforçant les processus de mobilité circulaire de la main-d'œuvre grâce à une collaboration, des procédures et une législation améliorées, et faire en sorte que les migrants de travail et leur famille maximisent les effets positifs de leur participation à la mobilité internationale de la main-d'œuvre en conservant une bonne santé, en entretenant des relations exemptes de violence et en préservant leur stabilité financière tout au long de l'expérience de mobilité circulaire de la main-d'œuvre.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 4, 12	Ressources inscrites au budget : 275 700
V.1.25 Talents déplacés pour l'Europe	Renforcer la capacité des pays de l'Union européenne à établir et mettre en œuvre des voies complémentaires pour les talents déplacés afin de permettre à davantage de personnes déplacées d'avoir accès à des solutions durables tout en remédiant aux pénuries de main-d'œuvre dans l'Union européenne.
Stratégie de l'OIM : 12	Ressources inscrites au budget : 556 200
V.1.26 Renforcement des institutions locales en Albanie	Contribuer au renforcement du cadre et des capacités institutionnels en matière de migration régulière en Albanie, y compris à des fins d'emploi, en mettant résolument l'accent sur l'intégration des questions de genre et l'inclusion des populations minoritaires.
Stratégie de l'OIM : 1, 6, 12	Ressources inscrites au budget : 53 300
V.1.27 Réseau d'apprentissage au Royaume des Pays-Bas	Contribuer aux efforts du Royaume des Pays-Bas visant à assurer l'attractivité du pays en tant que destination professionnelle pour les diplômés hautement qualifiés dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques.
Stratégie de l'OIM : 4, 12	Ressources inscrites au budget : 88 500
V.1.28 Conseils et formations à l'intention des employeurs en Slovaquie	Organiser des sessions de conseil et de formation à l'intention des employeurs slovaques sur les modalités de recrutement en Slovaquie des ressortissants de pays non membres de l'Union européenne. Ces sessions porteront sur les aspects de la législation slovaque relatifs au séjour et à l'emploi, ainsi que sur les normes de recrutement éthique et la protection des travailleurs migrants et de leurs droits.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 27 100
V.1.29 Mise en œuvre de programmes de migration de main-d'œuvre en Espagne	Améliorer les conditions de travail et de l'inclusion des migrants en Espagne et maximiser leur contribution au développement économique et social de leur pays d'origine ainsi que de leur pays de destination.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 8	Ressources inscrites au budget : 177 800
V.1.30 Intégration sur le marché du travail en Türkiye	Accroître l'emploi formel des Syriens bénéficiant d'une protection temporaire, des personnes bénéficiant d'une protection internationale et des membres de la communauté d'accueil, et améliorer les processus d'intégration en Türkiye.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 8, 12	Ressources inscrites au budget : 14 055 000
Migration de main-d'œuvre	Total des ressources inscrites au budget : 34 724 000

V.2 INTÉGRATION ET COHÉSION SOCIALE

Programme/Projet		Objectifs
V.2.1	Académie mondiale pour la migration et les médias	Appuyer la création de structures qui favorisent une couverture médiatique plus correcte, diversifiée et équilibrée de la migration, tant au regard de la qualité que de la quantité, ainsi que des discussions et un dialogue publics constructifs.
Stratégie de l'OIM : 7, 8		Ressources inscrites au budget : 194 400
V.2.2	Intégration des migrants (programme Orientation canadienne à l'étranger et Programme australien d'orientation culturelle)	Favoriser une meilleure compréhension, au sein de la communauté d'accueil, de la culture et de la situation des migrants, et renforcer la capacité d'adaptation des migrants à leur nouvel environnement. Ce projet favorisera une coexistence plus harmonieuse entre les migrants et les communautés d'accueil, que les migrants s'y installent de façon permanente ou temporaire.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 20 192 100
V.2.3	Programme d'orientation avant le départ en vue d'une réinstallation en Finlande	Contribuer à l'intégration précoce d'environ 600 bénéficiaires sélectionnés pour une réinstallation en Finlande en provenance du Pérou, de la République islamique d'Iran, du Rwanda, de la Türkiye et de la Zambie en organisant une formation d'orientation complète avant le départ pour les réfugiés concernés.
Stratégie de l'OIM : 1, 2		Ressources inscrites au budget : 377 700
V.2.4	Migration et développement en Afrique du Nord	Renforcer la protection des migrants en situation de vulnérabilité et améliorer les compétences qui leur permettent d'assurer leur subsistance tout en renforçant la cohésion sociale entre les migrants et les communautés d'accueil en Algérie, en Égypte et en Tunisie.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 664 000
V.2.5	Appui à l'intégration des migrants au Maroc	Aider les municipalités marocaines, ainsi que les acteurs locaux pertinents, à identifier les lacunes en matière d'intégration dans les zones urbaines au moyen d'un instrument innovant mis au point par l'OIM, l'outil de diagnostic urbain, puis à déterminer des initiatives concrètes, et appuyer leur mise en œuvre.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 264 700
V.2.6	Sport à l'appui de l'inclusion en Tunisie	Promouvoir l'inclusion sociale des migrants dans leurs communautés d'accueil en Tunisie ainsi que l'accès au sport, en particulier pour les femmes et les enfants, tout en renforçant les capacités des acteurs locaux aux fins d'un développement communautaire durable qui veille à ne laisser personne de côté.
Stratégie de l'OIM : 2, 4		Ressources inscrites au budget : 36 400
V.2.7	Intégration économique des migrants en situation de vulnérabilité au Brésil	Contribuer à l'intégration économique des migrants au Brésil en faisant en sorte qu'ils aient accès à des possibilités d'emploi et à des moyens de subsistance durables et en les assistant sur la voie de l'intégration et de la résilience à long terme.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 744 800
V.2.8	Levée des obstacles : appuyer le développement personnel et professionnel des personnes déplacées au Costa Rica	Renforcer les capacités permettant au Gouvernement du Costa Rica d'intégrer les migrants par la régularisation et l'accès à l'emploi, grâce à la coopération bilatérale et binationale, à des partenariats public-privé et au renforcement de la gouvernance de la migration de main-d'œuvre et de la sensibilisation en la matière. Ce projet permettra également d'accéder à des formations et des projets universitaires.
Stratégie de l'OIM : 1, 2		Ressources inscrites au budget : 392 000

Programme/Projet		Objectifs
V.2.9	Appui à l'intégration des réfugiés et migrants en provenance de la République bolivarienne du Venezuela au Pérou	Appuyer l'intégration des réfugiés et migrants de la République bolivarienne du Venezuela au Pérou à la faveur de mesures socioéconomiques qui leur permettent de jouir de leurs droits humains au sein d'une société inclusive et de contribuer au développement national et à la consolidation de la paix au Pérou.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 2 198 900
V.2.10	Intégration socio-urbaine des migrants en Uruguay	Fournir une aide humanitaire et promouvoir l'intégration des migrants en Uruguay à la faveur d'initiatives qui renforcent et complètent la réponse au phénomène migratoire à l'échelle nationale.
Stratégie de l'OIM : 2, 10		Ressources inscrites au budget : 206 100
V.2.11	Amélioration de la gouvernance des migrations et aide aux Afghans au Pakistan et en Asie centrale	Aider les institutions gouvernementales dans la région et les communautés à répondre aux besoins humanitaires et de protection immédiats des ressortissants afghans et des communautés locales, atténuer l'incidence à moyen terme de la crise sur les sociétés de la région et soutenir le relèvement et la résilience aux fins d'un développement durable à plus long terme.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 8, 10		Ressources inscrites au budget : 3 613 900
V.2.12	Renforcement de l'intégration par l'amélioration des parrainages en Belgique, en Italie et en Lituanie	Répondre aux besoins en matière de logement des bénéficiaires d'une protection internationale en ajustant, en développant et en pilotant des programmes de parrainage communautaire en Belgique, en Italie et en Lituanie.
Stratégie de l'OIM : 3, 8		Ressources inscrites au budget : 899 800
V.2.13	Appui à l'intégration des réfugiés afghans en Albanie	Fournir un appui direct aux Afghans dont la demande de réinstallation a été rejetée et qui cherchent à s'intégrer en Albanie, ainsi qu'un appui indirect à d'autres Afghans évacués désireux de s'intégrer localement avec l'aide d'ONG qui les parrainent.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 1 824 500
V.2.14	Mesures d'intégration préalable en Allemagne	Préparer les bénéficiaires d'une protection qui ont été retenus pour une réinstallation ou un programme d'admission humanitaire en Allemagne à leur intégration dans le pays au moyen de mesures d'intégration préalable individuelles et adaptées au groupe.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 202 200
V.2.15	Promotion de l'intégration des réfugiés sur le marché du travail en Grèce	Faciliter l'intégration des bénéficiaires dans la société et sur le marché du travail locaux en Grèce en favorisant leur emploi dans des secteurs qui connaissent des pénuries de main-d'œuvre. Ce projet permettra également de mettre en œuvre des interventions ciblées, conçues avec soin pour autonomiser les jeunes adultes et faciliter leur inclusion sur le marché du travail local.
Stratégie de l'OIM : 4, 8		Ressources inscrites au budget : 14 023 500
V.2.16	Centre d'information sur la migration en Lituanie	Faciliter l'intégration et renforcer l'inclusion des étrangers en Lituanie à la faveur d'une approche de guichet unique visant les ressortissants de pays tiers et les apatrides.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 348 500
V.2.17	Amélioration de l'intégration des migrants en Norvège	Promouvoir la bonne intégration bidirectionnelle des réfugiés réinstallés dans leur nouvelle communauté d'accueil en Norvège en permettant aux réfugiés de mieux comprendre la nouvelle société d'accueil et en préparant les municipalités d'accueil à l'arrivée de réfugiés réinstallés. Le projet prévoit également la création d'un cours en ligne d'orientation avant le départ/après l'arrivée conçu pour doter les travailleurs migrants de connaissances essentielles sur la vie en Norvège.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 8		Ressources inscrites au budget : 1 159 800

Programme/Projet	Objectifs
V.2.18 InterAct – Participation interactive et inclusion des migrants en Roumanie	Contribuer au bien-être des populations touchées par le conflit qui se trouvent en Roumanie. L'intervention vise à continuer de fournir une assistance adaptée aux migrants en situation de vulnérabilité et à appuyer l'intégration des bénéficiaires dans les communautés d'accueil.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 388 500
V.2.19 Centre d'information sur la migration destiné à faciliter l'intégration des migrants en Slovaquie	Faciliter l'intégration des ressortissants de pays tiers en Slovaquie. Le projet comprendra des conseils juridiques et des services sociaux et d'emploi ainsi que d'apprentissage linguistique, et couvrira les questions plus larges de l'inclusion sociale, de la cohésion communautaire, du respect des droits humains et de la participation politique.
Stratégie de l'OIM : 8	Ressources inscrites au budget : 720 900
V.2.20 Renforcement des associations de migrants en Espagne	Rendre l'action des associations de migrants en Espagne plus durable en renforçant leurs capacités et leurs réseaux, en donnant de la visibilité à leurs actions et en consolidant le rôle clé qu'elles jouent dans l'inclusion de la population de migrants et dans le transfert de connaissances. Le projet promouvra aussi une vision plus réaliste et un traitement plus éthique des sujets liés à la migration dans les médias.
Stratégie de l'OIM : 3, 7, 8	Ressources inscrites au budget : 401 700
Intégration et cohésion sociale	Total des ressources inscrites au budget : 48 854 400

V.3 IMMIGRATION ET VISAS

Programme/Projet	Objectifs
V.3.1 Services en matière d'immigration et de visa	Apporter un appui aux gouvernements et aux services de l'immigration en leur proposant des moyens de renforcer les voies régulières de migration, d'admission et de séjour. À cet effet, les procédures de visa seront rationalisées grâce à une réduction des tâches administratives qui prennent du temps, les coûts seront réduits, et la qualité des services et les mesures de lutte contre la fraude seront améliorées. En outre, ce programme vise à améliorer les procédures des missions consulaires, notamment en mettant à disposition les ressources nécessaires pour promouvoir un accès universel à l'identité juridique. Ces moyens doivent en outre permettre d'autonomiser les migrants en leur communiquant en temps utile des informations exactes dans une langue compréhensible, y compris grâce à des solutions à distance, tout en appuyant et en simplifiant les procédures de demande de visa.
Stratégie de l'OIM : 1, 2	Ressources inscrites au budget : 37 136 300
V.3.2 Aide au voyage à l'intention des titulaires d'un visa pour les États-Unis d'Amérique au Ghana	Fournir une aide au voyage au Ghana en accordant une attention particulière aux besoins spécifiques des migrants nécessitant une assistance spéciale, tels que les migrants en situation de vulnérabilité, y compris les migrants en situation irrégulière qui peuvent également avoir besoin de l'aide de l'OIM pour obtenir une autorisation de sortie.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 29 900
V.3.3 Renforcement des frontières du Yémen grâce aux visas électroniques	Aider les autorités yéménites à renforcer leurs capacités de gestion des migrations en améliorant leurs systèmes de gestion des visas et des frontières dans le contexte d'une gouvernance des migrations fondée sur les droits.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 153 100

Programme/Projet		Objectifs
V.3.4	Programmes de migration sélective au Costa Rica	Collaborer avec des migrants ainsi qu'avec des institutions ou des sociétés au Costa Rica qui doivent régulariser le statut de leurs employés et représentants, en fournissant les permis nécessaires et en collaborant avec la Direction générale de la migration et de l'immigration.
Stratégie de l'OIM : 1		Ressources inscrites au budget : 19 700
V.3.5	Programmes de migration sélective en El Salvador	Faciliter les processus de régularisation et l'obtention de permis de travail pour les migrants qui fournissent des services professionnels à des établissements d'enseignement publics et privés en El Salvador, ainsi que pour le personnel bénévole et les étudiants qui participent à des programmes d'échange culturels.
Stratégie de l'OIM : 1		Ressources inscrites au budget : 10 000
V.3.6	Voies de migration régulières aux États-Unis d'Amérique	Créer un système composé d'éléments interopérables, utilisé par des bénéficiaires autorisés et remplissant les conditions requises et qui s'articulera autour de la Plateforme PATH (Pathways Assistance Tracking Hub) aux États-Unis d'Amérique. Ce projet renforcera également le dialogue régional et l'appui en matière de coordination et de gestion concernant les voies de migration régulières.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 5		Ressources inscrites au budget : 296 300
V.3.7	Mécanisme de renforcement des capacités de réadmission de l'Union européenne	Contribuer à une coopération efficace et efficiente dans le domaine de la gouvernance des migrations entre l'Union européenne et ses pays partenaires par des initiatives de renforcement des capacités. Le projet a pour objectif de renforcer les capacités des pays partenaires leur permettant de gérer les retours et de coopérer avec l'Union européenne pour la réadmission, ainsi que de prévenir la migration irrégulière.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5		Ressources inscrites au budget : 5 205 100
V.3.8	Appui au Programme d'aide aux familles en Allemagne	Faciliter l'identification des membres de la famille qui remplissent les conditions requises pour demander le regroupement familial avec un répondant bénéficiant d'un statut de protection en Allemagne, ainsi que le traitement de leurs dossiers.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 9 701 600
V.3.9	Système électronique de gestion de dossiers de réadmission en Türkiye	Contribuer aux efforts du Gouvernement de la Türkiye visant à assurer une réadmission sûre, digne et fondée sur les droits des étrangers qui ne remplissent pas les conditions requises pour rester dans le pays. Ce projet vise concrètement à aider la Türkiye à simplifier et à normaliser son processus de réadmission vers des pays d'origine prioritaires en garantissant l'intégrité, la qualité et l'interopérabilité des données.
Stratégie de l'OIM : 1		Ressources inscrites au budget : 617 700
V.3.10	Conseiller pour l'immigration et l'asile à l'appui des autorités locales au Royaume-Uni	Faciliter le renforcement des capacités du personnel des autorités locales au Royaume-Uni, y compris des conseillers personnels et des travailleurs sociaux, et leur fournir un appui dans le cadre de la gestion des dossiers des migrants en situation de vulnérabilité.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 15 100
Immigration et visas		Total des ressources inscrites au budget : 53 184 800

VI. POLITIQUES, RECHERCHE ET COMMUNICATION EN MATIÈRE MIGRATOIRE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VI.1	Données et analyses sur la migration	2 740 800	2 722 600	310 700	5 774 100
VI.2	Politique migratoire	960 600	5 223 100	188 400	6 372 100
VI.3	Recherche et publications en matière migratoire	1 221 900	209 600	100 200	1 531 700
VI.4	Innovation et gestion des connaissances	201 200	532 800	51 400	785 400
VI.5	Activités liées au Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations	4 908 700	1 596 400	221 800	6 726 900
	Total	10 033 200	10 284 500	872 500	21 190 200

351. L'allocation budgétaire totale pour les politiques, la recherche et la communication en matière migratoire s'élève à environ 21,2 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

352. Dans un monde complexe et incertain, il est plus que jamais nécessaire d'utiliser judicieusement les données pour formuler des politiques et des mesures fondées sur des éléments factuels. Qu'il s'agisse d'aider des personnes déplacées à trouver une solution durable compte tenu des incidences du changement climatique ou de réaliser des analyses permettant de mieux anticiper et de mieux se préparer, y compris pour ce qui est d'identifier les possibilités de développement et de renforcement des voies régulières, la gestion de la mobilité humaine est essentielle au développement durable et requiert une approche axée sur les données. Dotée de bureaux dans presque tous les pays, l'OIM dispose d'une abondance d'informations sur la mobilité humaine et jouit de la confiance de ses États Membres du fait de ses vastes connaissances et de son expérience sur le terrain.

353. Les pouvoirs publics et les autres parties prenantes sont de plus en plus conscients des liens réciproques qui unissent le phénomène migratoire, les déplacements et d'autres domaines d'action, comme le développement socioéconomique, le commerce, l'emploi, l'environnement, la sécurité et les droits humains, ainsi que de la nécessité de veiller à ce que l'élaboration des politiques migratoires tienne compte de la planification des politiques dans ces différents domaines et y soit intégrée. En tant qu'organisation intergouvernementale cheffe de file œuvrant au côté des migrants, des communautés touchées et des gouvernements pour relever les défis migratoires contemporains, l'OIM occupe une place unique qui lui permet, grâce à son expérience de plus de 70 années d'action sur le terrain, de répondre aux besoins croissants de ses Membres et de la communauté internationale en fournissant des conseils et un appui aux gouvernements dans le domaine de la politique migratoire. Le Département des données, de l'analyse et de la coordination des politiques est responsable des activités de l'Organisation concernant les données et les analyses, les recherches et les prévisions stratégiques relatives à la migration et aux déplacements, et elle oriente les travaux de l'OIM ayant trait aux politiques migratoires et au droit de la migration axés sur les droits et fondés sur des données factuelles, ainsi qu'à l'établissement de programmes novateurs complets.

354. Les projets et activités relevant des politiques, de la recherche et de la communication en matière migratoire sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

355. **Données et analyses sur la migration** : L'Institut mondial des données est l'une des principales sources de données primaires et d'analyses sur les mouvements de population dans le monde. L'OIM a créé l'Institut afin d'exploiter pleinement le potentiel de ses données à des fins opérationnelles, de permettre une compréhension plus fine des schémas migratoires mondiaux et d'éclairer les prévisions. L'Institut utilise les données sur la migration et les déplacements, y compris en lien avec des facteurs tels que le changement climatique, pour réaliser des analyses cohérentes qui contribuent à la recherche de solutions et à la réalisation des priorités stratégiques de l'OIM et des objectifs du système des Nations Unies dans son ensemble.

356. **Politique migratoire :** Une analyse et une collecte saines des données sont essentielles pour élaborer des politiques migratoires fondées sur des éléments factuels permettant de maximiser les possibilités qui s'offrent et de surmonter les défis qui se présentent en matière de migration. Par l'intermédiaire de l'Unité appui et coordination des politiques, l'OIM fournit des conseils et un appui afin de renforcer la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes pertinentes à concevoir et à appliquer des politiques et des stratégies efficaces de gestion des migrations à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale, ainsi qu'à intégrer des considérations liées à la migration dans d'autres politiques sectorielles. Les indicateurs de gouvernance des migrations sont un outil essentiel à cet égard. Il s'agit d'une initiative conçue pour aider les gouvernements à l'échelle locale, nationale et régionale à évaluer leurs politiques et stratégies en matière de migration, afin d'identifier de bonnes pratiques et de faire apparaître les domaines susceptibles de développement.

357. Cette unité, qui couvre le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ainsi que divers domaines thématiques de l'OIM, facilite également l'élaboration des politiques institutionnelles et la coordination des questions transversales ou émergentes et appuie les efforts déployés par l'OIM pour jouer un rôle de chef de file dans le discours mondial sur la politique migratoire et pour façonner la perception de la migration, notamment en rassemblant diverses parties prenantes et en organisant des dialogues sur la migration pour promouvoir la coopération internationale aux fins de la bonne gouvernance des migrations. L'Unité est chargée, en outre, du Dialogue international sur la migration (IDM), qui offre aux États, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales et autres parties prenantes une tribune informelle et non contraignante essentielle d'échange de vues et d'expériences sur les questions de migration, afin de renforcer la compréhension du phénomène migratoire et les mécanismes de coopération dans l'optique d'une prise en compte globale et efficace des défis liés à la migration. L'IDM a vocation à élargir et à approfondir la réflexion sur ces questions et sur leurs articulations avec d'autres domaines d'action, et à permettre aux gouvernements d'être mieux à même de bien gérer les migrations, d'en promouvoir les aspects positifs et d'en atténuer les effets négatifs potentiels. L'IDM attache une grande importance à la diversité des thèmes afférents à la migration, ainsi qu'à celle des points de vue et des acteurs, afin de faire ressortir toute la complexité des questions de migration. Les thèmes sont choisis de façon que l'IDM traite de questions d'actualité ou, le cas échéant, s'intègre dans d'importants processus en cours au sein des Nations Unies, afin de compléter ces activités et d'y contribuer.

358. En outre, au titre de ce domaine d'action, l'Unité mène des activités consistant à soutenir et à coordonner les relations de l'OIM avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et la société civile, et à favoriser plus généralement la coopération sur les questions de migration. Menées sous la direction du Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication, ces activités visent à suivre et développer les partenariats de l'OIM aux niveaux inter-États et interinstitutions. Certaines activités visent à soutenir et favoriser des partenariats avec et entre les gouvernements en vue d'améliorer la cohérence des politiques et la coopération en matière de gestion des migrations à l'échelle bilatérale, régionale et mondiale. Ces activités, qui complètent les activités stratégiques décrites plus haut, mettent l'accent sur le développement et le renforcement de la coopération multilatérale grâce à un cadre interinstitutions et pluripartite garantissant une coopération systématique et efficace avec des organisations partenaires, notamment les Nations Unies et la société civile.

359. **Recherche et publications en matière migratoire :** L'OIM effectue des recherches et des analyses sur les questions migratoires d'actualité en vue de renforcer et d'améliorer la fourniture des programmes et des orientations stratégiques aux États Membres et autres parties prenantes. À cet effet, elle améliore la base de connaissances aux fins d'élaboration de politiques de migration, et propose des analyses sur les dynamiques migratoires en cours, en particulier dans sa publication phare, le Rapport État de la migration dans le monde, qui donne aux États Membres de l'OIM, aux médias, aux praticiens de la migration, aux chercheurs et à d'autres acteurs une vue d'ensemble de la situation migratoire dans le monde. La Division de la recherche sur la migration et des publications est chargée, en outre, de l'élaboration et de la coordination des règles générales de publication et de recherche de l'Organisation, et de la production technique des publications de l'OIM (qui paraissent sur la plateforme des publications de l'OIM). Ces dernières années, l'Unité des publications a enregistré une hausse significative du nombre de demandes de services de publication provenant du terrain (correction d'épreuves, mise en page et conception graphique, examen et approbation) et l'Unité de recherche sur la migration a connu une augmentation similaire du nombre de demandes de conseils techniques, d'examen technique et de formation du personnel sur les résultats et la gestion des projets de recherche sur la migration. Ces augmentations continues enregistrées par les deux Unités attestent d'une demande croissante de produits de connaissance dans le monde entier. Par ailleurs, la Division collabore avec des chercheurs et des universitaires du monde entier qui sont spécialistes de la migration ; elle est le point focal pour les collaborations de recherche universitaire et gère à ce titre la publication *International Migration Journal* (créée par l'OIM en 1961).

360. En 2025, en sus des services de publication, la Division de la recherche sur la migration et des publications continuera de produire les principales publications de l'OIM, dont le Rapport État de la migration dans le monde, la publication *International Migration*, qui paraît en ligne six fois par an, les publications de la série *Migration Policy Practice* et de la série *Migration Research*. Un appui continuera d'être fourni aux bureaux extérieurs et au Siège pour la production de publications, et des conseils et orientations techniques et des formations en matière de recherche seront offerts, notamment au moyen de nouveaux documents d'orientation en matière de recherche destinés au personnel de l'OIM et d'outils de production de publications. Des efforts continueront également d'être fournis pour publier davantage de rapports dans les autres langues officielles de l'OIM (le français et l'espagnol), ainsi que dans les autres langues officielles des Nations Unies. Le Rapport État de la migration dans le monde 2024, par exemple, est traduit dans les six langues officielles des Nations Unies, et certains chapitres sont disponibles dans d'autres langues comme le bengali, le swahili et le portugais.

361. **Droit international de la migration** : L'OIM aide les gouvernements et d'autres parties prenantes à favoriser une gouvernance des migrations fondée sur les droits en améliorant la compréhension et la mise en œuvre du droit international de la migration. Pour ce faire, l'Unité du droit international de la migration apporte aux gouvernements et autres parties prenantes un appui au développement des capacités au moyen de recherches sur le droit international et de formations sur le cadre juridique international régissant la migration. Elle crée et entretient des systèmes de gestion des connaissances concernant le droit international de la migration, notamment la base de données qui y est consacrée, et élabore des outils, des orientations et des pratiques à l'usage de l'OIM, des gouvernements, de la société civile, d'autres organismes des Nations Unies, d'organisations internationales et non gouvernementales et d'autres parties prenantes. Elle aide également les gouvernements, à leur demande, à élaborer, à examiner et à actualiser les lois et politiques nationales de migration conformément aux normes internationales et régionales et dirige les efforts déployés par l'Organisation pour que tous les programmes et activités reposent sur une approche fondée sur les droits au moyen de formations, d'approches méthodologiques et de conseils. En outre, l'Unité assure la coordination de la coopération entre l'OIM et les organes des Nations Unies créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et d'autres organismes concernés par les droits des migrants.

362. **Innovation et gestion des connaissances** : Conformément à la Stratégie de gestion des connaissances de l'OIM pour 2024-2028, l'Unité s'efforce de renforcer les capacités permettant à l'OIM de tirer des enseignements de son expertise programmatique et de celle de ses partenaires et d'exploiter cette expertise, en analysant des enseignements, des bonnes pratiques et des approches innovantes et en garantissant l'accès à ces ressources. Ces activités permettent d'améliorer les connaissances de pointe de l'OIM de manière à renforcer l'impact et la cohérence de son action ainsi que le potentiel d'application à plus grande échelle. L'Unité coordonne également le Centre de l'OIM pour l'innovation, qui fournit des financements d'amorçage et un soutien technique spécifique permettant de mettre à l'essai de nouvelles approches et d'appliquer à plus grande échelle des solutions avec les partenaires et les parties prenantes. En outre, elle appuie des approches et des pratiques innovantes afin de favoriser la transformation des systèmes tout en renforçant les partenariats avec des parties prenantes clés comme les gouvernements, le secteur privé, les milieux universitaires et les réseaux d'innovation.

363. **Médias et communication** : Par ses activités relatives aux médias et à la communication à l'échelle mondiale, nationale et locale, l'OIM permet au public de mieux connaître et de mieux comprendre la migration. Par ses activités de communication, elle s'efforce de lutter contre la xénophobie invasive et l'image négative de la migration. Des activités spécifiques sont menées en vue de sensibiliser tant le grand public que des communautés ciblées dans lesquelles l'OIM intervient à des sujets clés liés à la migration. Le Département des médias et de la communication aide les bureaux de l'OIM en examinant les propositions de projet, en fournissant un appui technique et des orientations, en renforçant la capacité de communication de l'Organisation par la formation du personnel, en mettant au point des ressources permettant de renforcer les actions de communication, et en améliorant la coordination en matière de communication entre les acteurs internes et externes.

364. **Activités liées au Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations** : Le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations relève directement du Directeur du Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication et apporte aux États Membres un soutien effectif, rapide et coordonné à l'échelle du système dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il fournit notamment un soutien : par l'intermédiaire du mécanisme de renforcement des capacités, auquel prennent part les équipes de pays des Nations Unies, les parties prenantes et les gouvernements, pour assurer à l'ensemble du système un renforcement des capacités et un appui technique à court terme afin de faire avancer la mise en œuvre du Pacte mondial grâce au Dispositif à la demande, contribuer à la mise en œuvre d'un mécanisme de

financement commun interinstitutions des Nations Unies pour les programmes liés à la migration via le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration et faciliter le partage de connaissances afin de mettre en commun les enseignements tirés de la mise en œuvre du Pacte mondial, y compris au moyen de l'Inventaire des pratiques revues par les pairs du Pôle du Réseau sur les migrations ; par un processus de suivi et d'examen pour contribuer, notamment, à l'établissement du rapport biennal du Secrétaire général des Nations Unies sur la mise en œuvre du Pacte mondial, fournir un appui et élaborer des orientations aux fins de la préparation des États Membres, du système et des parties prenantes des Nations Unies en vue du deuxième cycle d'examens régionaux du Pacte mondial et au Forum d'examen des migrations internationales 2026 ; et par un appui thématique au titre de ses axes de travail. Dans l'exercice de son mandat, le Réseau accorde la priorité aux droits et au bien-être des migrants et de leurs communautés de destination, d'origine et de transit et porte une attention particulière aux questions pour lesquelles une approche commune de l'ensemble du système des Nations Unies permettrait d'apporter une valeur ajoutée et d'évaluer facilement les résultats et l'impact. Dans l'exercice de ces fonctions, le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, assuré par l'OIM, est au service de toutes les composantes du Réseau.

VI.1 DONNÉES ET ANALYSES SUR LA MIGRATION

Programme/Projet	Objectifs
VI.1.1 Renforcement des capacités mondiales de la Matrice de suivi des déplacements aux fins de meilleures données sur les déplacements internes	Tirer parti des capacités mondiales et de la mise en œuvre sur le terrain de la Matrice de suivi des déplacements en améliorant la collecte, l'analyse, la gestion et la production de données et d'informations sur les déplacements internes dans des situations complexes aux quatre coins du monde, ce qui permettra aux partenaires humanitaires d'être mieux à même de répondre efficacement aux besoins des populations touchées par des crises humanitaires.
Stratégie de l'OIM : 6	Ressources inscrites au budget : 157 400
VI.1.2 Renforcement des capacités aux fins d'une gestion éclairée de la mobilité des migrants à Djibouti	Établir un cadre permettant de recueillir, d'analyser et d'utiliser de manière stratégique les données sur la migration à Djibouti grâce à la Matrice de suivi des déplacements afin de fournir au Gouvernement des informations précises et actualisées sur les mouvements migratoires, favorisant ainsi une compréhension fine des besoins des migrants et des difficultés connexes.
Stratégie de l'OIM : 6	Ressources inscrites au budget : 172 700
VI.1.3 Amélioration de la gestion de la migration interne à Madagascar	Remédier aux difficultés que pose la migration interne due au changement climatique à Madagascar, qui a mis à rude épreuve les ressources locales et exacerbé les tensions entre les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les communautés d'accueil, en permettant une meilleure compréhension des schémas migratoires et des causes profondes des conflits et de la fragilité. Ce projet vise également à éclairer la planification à long terme et l'élaboration de politiques afin de favoriser une solution durable pour les migrants et les communautés d'accueil dans la région.
Stratégie de l'OIM : 6	Ressources inscrites au budget : 120 200
VI.1.4 Amélioration des processus de collecte de données relatives aux interventions humanitaires au Yémen	Continuer d'améliorer la collecte et les produits de données pour fournir des informations de qualité sur les tendances et les besoins au Yémen aux fins d'interventions humanitaires. Ce projet vise à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de solutions durables, à base locale, tenant compte du conflit et des questions de genre et orientées vers le développement pour faire face aux déplacements en suscitant un changement systémique grâce à des évaluations conjointes des situations, des besoins et des solutions privilégiées par les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et par les communautés d'accueil de manière à faciliter l'intégration des personnes déplacées à la faveur de politiques intégrées novatrices, de réformes juridiques et de changements institutionnels.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 251 200

Programme/Projet		Objectifs
VI.1.5	Initiative pour des données complètes sur la migration dans l'hémisphère occidental – The Lighthouse Programme	Établir des systèmes de données cohérents et complets à l'échelle continentale permettant de disposer en temps utile de données et d'analyses prévisibles pour éclairer la prise de décisions concernant la politique migratoire, et les programmes et les initiatives en la matière dans l'hémisphère occidental.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5, 6, 7, 9		Ressources inscrites au budget : 938 400
VI.1.6	Suivi des déplacements et éléments factuels à l'appui de l'analyse des migrations et de l'élaboration de politiques migratoires en Asie	Améliorer l'interopérabilité et l'harmonisation régionales de la collecte de données sur la migration et les déplacements et renforcer la formulation et la mise en œuvre fondées sur des éléments factuels de politiques humanitaires et de développement et de programmes en matière de migration et de déplacements en Afghanistan, au Bangladesh, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Pakistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5, 6, 7, 9		Ressources inscrites au budget : 3 763 600
VI.1.7	Appui à la migration fondée sur des éléments factuels dans les Balkans occidentaux	Permettre aux partenaires d'être mieux à même de gérer durablement les flux migratoires mixtes dans les Balkans occidentaux. En utilisant les outils et les procédés de la Matrice de suivi des déplacements, le projet appuiera la collecte et l'analyse systématiques de données sur les flux migratoires et fournira des informations essentielles relatives à la présence, aux profils, à l'expérience et aux intentions des migrants. Cette initiative renforcera les capacités locales en matière de collecte de données, d'analyse et d'action éclairée en réponse à la migration et favorisera également le dialogue avec les partenaires dans les Balkans occidentaux et le renforcement de leurs capacités afin d'établir des systèmes de retour, de réintégration et de réadmission plus efficaces et de faciliter l'accès à l'aide au retour volontaire et à la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 3, 6, 10		Ressources inscrites au budget : 370 600
Données et analyses sur la migration		Total des ressources inscrites au budget : 5 774 100

VI.2 POLITIQUE MIGRATOIRE

Programme/Projet		Objectifs
VI.2.1	Aide à la mise en œuvre accélérée de la libre circulation des personnes en Afrique de l'Ouest	Contribuer aux efforts fournis par l'Union africaine pour accélérer la ratification du Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit d'entrée, au droit de résidence et au droit d'établissement. Ce projet favorisera l'universalisation du Protocole, renforcera les capacités techniques de l'Union africaine et appuiera les activités de promotion du Protocole et de la feuille de route devant permettre de le mettre en œuvre.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 7		Ressources inscrites au budget : 5 536 700
VI.2.2	Initiative régionale pour le renforcement des lois et politiques de migration en Afrique subsaharienne	Stimuler une évolution positive concrète des lois et politiques de migration en Afrique subsaharienne, en mettant l'accent sur les approches reposant sur des éléments factuels, fondées sur les droits et adaptées aux différents genres grâce à la création d'un réseau de juristes.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 7		Ressources inscrites au budget : 35 600
VI.2.3	Accès équitable à une éducation et des services de santé de qualité en Égypte	Aider le Gouvernement de l'Égypte, en coordination avec d'autres organismes connexes, à accroître les connaissances sur l'accès des femmes et des enfants à l'éducation et aux soins de santé ; à répondre à la demande considérable en matière d'éducation, en mettant l'accent sur l'éducation préscolaire et l'éducation de base ; et à accroître l'accès à l'aide sanitaire.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4		Ressources inscrites au budget : 569 200

Programme/Projet		Objectifs
VI.2.4	Renforcement de la gouvernance et de la gestion des migrations au Nigéria	Renforcer la gouvernance et la gestion des migrations au Nigéria en investissant dans la collecte, la comparaison et l'analyse de données migratoires pour éclairer la formulation de politiques et la prise de décisions. Cette initiative permettra aux parties prenantes d'être mieux à même d'appliquer efficacement la politique migratoire nationale actualisée et le plan d'action pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.
Stratégie de l'OIM : 5, 6		Ressources inscrites au budget : 68 100
VI.2.5	Renforcement de la coordination et de l'appui offerts aux gouvernements concernant les politiques et les programmes de migration en Amérique latine et dans les Caraïbes	Renforcer la coordination et l'appui offerts aux gouvernements concernant les politiques et les programmes de migration en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce au Pôle régional de données, de façon à apporter une aide aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, à la société civile, aux médias et aux autres parties prenantes clés dans la région, à l'appui des activités et des objectifs ayant trait aux informations et aux données sur la migration. Ce projet permettra également à l'OIM de fournir un appui efficace aux États Membres, à la Conférence régionale sur la migration et à d'autres parties prenantes dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 7, 11		Ressources inscrites au budget : 86 300
VI.2.6	Amélioration de la gouvernance des migrations au Népal	Renforcer la gouvernance des migrations au Népal grâce à de meilleurs mécanismes de coordination et à la promotion de pratiques migratoires sûres, ordonnées et régulières. Ce projet concorde avec la nécessité d'établir une approche complète permettant de traiter les possibilités et les défis de toutes sortes que présente la migration, qui découlent du nombre important de départs parmi la population jeune et instruite en quête de meilleures possibilités économiques.
Stratégie de l'OIM : 3, 4		Ressources inscrites au budget : 76 200
Politique migratoire		Total des ressources inscrites au budget : 6 372 100

VI.3 RECHERCHE ET PUBLICATIONS EN MATIÈRE MIGRATOIRE

Programme/Projet		Objectifs
VI.3.1	Création d'un réseau européen des migrations	Fournir des informations à jour, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile à l'appui de l'élaboration de politiques par l'Union européenne et des institutions nationales, et mettre à la disposition du grand public des informations sur la migration par la création d'un point de contact national du réseau des migrations en Autriche, en Lituanie et en Slovaquie.
Stratégie de l'OIM : 3, 6		Ressources inscrites au budget : 1 531 700
Recherche et publications en matière migratoire		Total des ressources inscrites au budget : 1 531 700

VI.4 INNOVATION ET GESTION DES CONNAISSANCES

Programme/Projet	Objectifs
VI.4.1 Modèle de microfinance garantie par la diaspora pour des abris sûrs	Mettre au point un modèle permettant aux diasporas de se porter garantes afin de faciliter l'octroi de prêts pour des abris résilients par des institutions financières de manière à tirer parti des contributions de la diaspora pour accroître l'accès des communautés à des solutions durables, sûres et respectueuses de l'environnement permettant de remettre en état et de reconstruire des abris, en accordant une attention particulière aux ménages dirigés par des femmes. Ce projet vise à regrouper les fonds de la diaspora et à les utiliser comme garantie pour des prêts de remise en état et de reconstruction, permettant ainsi aux institutions financières de baisser les taux d'intérêt et de faire face aux éventuels défauts de paiement.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 7	Ressources inscrites au budget : 273 000
VI.4.2 Autonomisation des communautés déplacées grâce à des réseaux énergétiques maillés au Mozambique	Révolutionner l'accès à l'énergie grâce à une approche novatrice et introduire un modèle avant-gardiste qui place les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays au cœur du processus d'élaboration de solutions, en donnant à ces personnes les moyens de participer activement à la conception et à la mise en œuvre de solutions énergétiques durables au Mozambique. Ce projet permettra de pérenniser les effets produits en favorisant les innovations pilotées par la communauté et il donnera aux communautés déplacées les moyens de prendre en main leurs solutions énergétiques tout en promouvant la durabilité, la fiabilité et l'accessibilité financière pour tous.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 266 100
VI.4.3 Promotion des possibilités de réparation, de récupération et de recyclage, ainsi que des emplois verts et des partenariats en Ouganda	Contribuer à la gestion des déchets électroniques en passant d'une approche linéaire source de gaspillage à un modèle circulaire en Ouganda afin de promouvoir les possibilités de réparation, de récupération et de recyclage, ainsi que les emplois verts et les partenariats en vue de donner aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux réfugiés et aux communautés d'accueil les moyens d'agir et de renforcer leur propre résilience pour qu'ils cessent d'être des bénéficiaires d'aide et deviennent des communautés autonomes disposant de multiples sources de revenus, tout en stimulant le développement socioéconomique. En outre, l'initiative établira un modèle d'action unique visant à permettre aux entités et aux partenaires des Nations Unies de progresser dans la réalisation des objectifs de neutralité et de durabilité climatiques fixés par les Nations Unies.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 246 300
Innovation et gestion des connaissances	Total des ressources inscrites au budget : 785 400

VI.5 ACTIVITÉS LIÉES AU SECRÉTARIAT DU RÉSEAU DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS

Programme/Projet	Objectifs
VI.5.1 Renforcement du Réseau des Nations Unies sur les migrations	Rendre opérationnel le Réseau des Nations Unies sur les migrations en renforçant la capacité des parties prenantes nationales et des entités des Nations Unies à mettre en œuvre le Pacte mondial. Le projet contribuera à des migrations sûres, ordonnées et régulières et permettra de mettre à profit la migration au service du développement, des gouvernements, des migrants et des communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 6 726 900
Activités liées au Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations	Total des ressources inscrites au budget : 6 726 900

VII. PROGRAMMES CONCERNANT LES BIENS FONCIERS ET IMMOBILIERS ET LES RÉPARATIONS

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VII.1	Appui aux mécanismes de justice transitionnelle en Iraq	7 900	16 100	1 700	25 700
VII.2	Renforcement institutionnel afin de soutenir les victimes du conflit en Colombie	654 400	1 632 800	139 700	2 426 900
VII.3	Renforcement institutionnel afin d'aider les survivants de violences sexuelles liées au conflit en Ukraine	52 300	113 400	11 600	177 300
	Total	714 600	1 762 300	153 000	2 629 900

365. L'allocation budgétaire totale pour les programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations s'élève à environ 2,6 millions de dollars É.-U.. Les projets sont énumérés avec indication de leurs objectifs et de leurs liens avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

366. Les défis du phénomène migratoire au 21^e siècle conduisent de plus en plus l'OIM à sortir du cadre de ses services habituels. De plus en plus de gouvernements sont ainsi notamment appelés à rapatrier ou à dédommager des personnes qui ont été dispersées dans le monde entier et ont souffert de déplacements, de dépossessions, de persécutions ou d'autres formes de préjudice personnel à la suite d'un conflit ou sous la férule d'un régime autoritaire, et ils se tournent de ce fait vers le réseau mondial de l'OIM en quête d'assistance. À mesure qu'apparaissent de nouveaux scénarios migratoires, reflétant les réalités politiques contemporaines, les gouvernements s'adressent à l'OIM pour qu'elle leur offre des variantes de ses services de base s'accordant avec ces nouvelles réalités. Depuis 2000, l'OIM fournit une assistance et des conseils techniques et juridiques, un soutien opérationnel, et des services de renforcement des capacités aux gouvernements nationaux et de transition ainsi qu'aux acteurs internationaux s'occupant des litiges fonciers et immobiliers engagés dans les efforts de renforcement de la paix et de reconstruction au lendemain d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Les activités de l'OIM liées aux programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations portent essentiellement sur la conception et la mise en œuvre de programmes axés sur la résolution des litiges fonciers, la restitution de droits de propriété, et d'autres questions foncières liées à la mobilité; la fourniture d'une compensation financière ou de prestations en nature aux victimes considérées individuellement; et les dédommagements collectifs aux communautés de victimes. L'assistance fournie comprend également un examen des politiques et des recommandations d'action concernant la réforme foncière et les stratégies nationales de réparation.

Programme/Projet	Objectifs
VII.1 Appui aux mécanismes de justice transitionnelle en Iraq	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement de l'Iraq pour promouvoir la stabilité grâce à des mécanismes de justice transitionnelle et à la fourniture de services visant à faire face à la violence sexuelle liée au conflit. Cette intervention favorisera la stabilisation en Iraq en permettant aux institutions gouvernementales et à la société civile d'être mieux à même de mener un dialogue et des efforts de sensibilisation efficaces, afin de garantir l'obligation de répondre des crimes internationaux grâce à une assistance technique et à un renforcement des capacités. Un soutien psychosocial et en matière de santé mentale sera en outre fourni aux personnes rescapées dans le cadre de ce projet.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 25 700

Programme/Projet		Objectifs
VII.2	Renforcement institutionnel destiné à soutenir les victimes du conflit en Colombie	Contribuer à la création de mécanismes qui établissent un lien entre les outils de planification de la stabilisation et le renforcement des capacités dans le domaine des politiques publiques relatives aux victimes du conflit en Colombie. Cette initiative promouvra la réconciliation et préviendra un nouveau conflit grâce à la protection des droits des victimes, à la facilitation de processus globaux de mémoire, de vérité et de justice et au renforcement de la confiance et de la cohésion sociale entre les personnes, les communautés et les acteurs des secteurs public et privé.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 2 426 900
VII.3	Renforcement institutionnel destiné à aider les survivants de violences sexuelles liées au conflit en Ukraine	Renforcer les capacités des organisations de la société civile et venir en aide au Gouvernement de l'Ukraine avec des outils, des connaissances et une stratégie adaptés au contexte afin d'élaborer et de mettre en œuvre en temps opportun des politiques et des cadres juridiques efficaces et inclusifs permettant d'offrir des réparations aux populations touchées par le conflit. Ce projet encouragera l'appropriation et la direction à l'échelle nationale aux fins d'une réponse durable centrée sur les survivants qui donne également à la société civile, aux réseaux de survivants et aux défenseurs des droits des femmes les moyens d'agir.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 177 300
Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations		Total des ressources inscrites au budget : 2 629 900

VIII. APPUI AUX PROGRAMMES DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.1	Personnel détaché	2 862 000		255 600	3 117 600
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MIMOSA)	5 173 800	682 000	585 600	6 441 400
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	43 000 000	15 000 000		58 000 000
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa		80 000		80 000
VIII.5	Contributions sans affectation spéciale	3 090 300	3 372 900		6 463 200
	Total	54 126 100	19 134 900	841 200	74 102 200

367. L'allocation budgétaire totale pour l'appui aux programmes de caractère général s'élève à environ 74,1 millions de dollars É.-U.. Les activités et services correspondant à chaque sous-catégorie sont décrits ci-après.

VIII.1 PERSONNEL DÉTACHÉ

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.1.1	Administrateurs auxiliaires	1 517 300		181 900	1 699 200
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	1 344 700		73 700	1 418 400
	Total	2 862 000		255 600	3 117 600

VIII.1.1 Administrateurs auxiliaires

368. Plusieurs gouvernements continuent de soutenir l'affectation d'administrateurs auxiliaires, qui aident l'Organisation dans différents aspects de son action. L'OIM compte actuellement 32 administrateurs auxiliaires travaillant au Siège et dans les bureaux extérieurs. Les pays donateurs, les représentations sur le terrain et le nombre d'administrateurs auxiliaires sont énumérés ci-dessous :

Pays donateur	Représentation sur le terrain	Nombre d'administrateurs auxiliaires	Coût total
Chine	Cambodge et Pakistan	2	124 500
Finlande	Burkina Faso	1	71 500
France	Suisse	3	284 600
Allemagne	Allemagne, Malawi et Suisse	3	168 800
Japon	Cameroun, États-Unis d'Amérique, Kenya, Mozambique, Suisse et Zimbabwe	6	111 600
Pays-Bas (Royaume des)	Niger et Suisse	3	98 100
République de Corée	Allemagne et Kenya	2	39 200
Suède	Haïti, Suisse et Tchad	3	224 900
Royaume-Uni	Suisse	1	39 600
États-Unis d'Amérique	Autriche, Barbade, Égypte, Jordanie, Pérou, Suisse, Tchad et Zambie	6	536 400
Total		32	1 699 200

Ressources inscrites au budget : 1 699 200

VIII.1.2 Affectations spéciales et appuis spéciaux

369. En plus des dépenses administratives et de personnel couvertes par les budgets administratif et opérationnel, il existe certaines dépenses spécifiques de personnel ou autres qui sont financées par des gouvernements pour compléter la structure générale de l'Organisation. Avec les contraintes budgétaires qui pèsent sur les ressources de base, ce soutien revêt une importance vitale dans la mesure où il permet à l'Organisation de répondre à des questions migratoires et de gérer celles-ci. Les structures administratives et de personnel couvertes par de tels accords spéciaux sont énumérées ci-après.

- **Conseiller au Siège, poste financé par le Secrétariat d'État aux migrations de la Suisse**

Le Secrétariat d'État aux migrations de la Suisse finance le détachement d'un conseiller pour apporter son concours à la direction institutionnelle. Le conseiller travaille en étroite collaboration avec le Bureau exécutif et l'équipe de direction pour aider la Directrice générale à définir et à réaliser le mandat et les objectifs de l'Organisation. Il est notamment chargé de recueillir des informations relatives à la planification des politiques, de fournir des notes d'information et des recommandations, de faciliter la gestion du changement et de donner des conseils stratégiques au Bureau exécutif et à l'équipe de direction. Le conseiller assure également le suivi des progrès au regard des objectifs, soutient l'Unité de la coordination et de l'appui à l'échelle régionale et fournit des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre des cadres stratégiques et des nouvelles initiatives de l'OIM. En outre, le conseiller apporte des contributions aux processus de prise de décisions et exécute d'autres tâches qui pourraient lui être confiées.
- **Spécialiste au Siège, poste financé par des fonds issus des contributions sans affectation spéciale**

Un poste de spécialiste principal du renforcement des capacités est financé par une allocation issue des contributions sans affectation spéciale pour aider le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations à mettre en œuvre son plan de travail, notamment à mettre en place la plateforme mondiale de connaissances du mécanisme de renforcement des capacités préconisé dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.
- **Conseiller au Siège, poste financé par des fonds issus des contributions sans affectation spéciale**

Un poste de conseiller de programmes en gestion des migrations est financé par une allocation issue des contributions sans affectation spéciale afin d'appuyer les fonctions transversales et la coordination au sein du Département des voies de mobilité et de l'inclusion et du pilier Opérations de l'OIM ainsi que de stimuler la réflexion organisationnelle concernant les dernières avancées enregistrées dans le domaine de la théorie et de la pratique du développement des capacités, axé sur le développement et permettant de renforcer les systèmes et de guider la coordination transversale au sein du pilier Opérations. Relevant du bureau du Directeur du Département des voies de mobilité et de l'inclusion, le conseiller aidera l'OIM à arrêter une position institutionnelle éclairée concernant les activités de développement des capacités relatives à la gestion des migrations destinées aux gouvernements, dans le cadre d'une approche cohérente du développement des capacités, de l'élaboration de stratégies de projet, de l'opérationnalisation, du suivi et de la documentation, et appuiera la collaboration transversale au sein du pilier Opérations afin d'accroître l'impact des programmes et les résultats pour les migrants.
- **Fonctionnaire principal chargé des ressources humaines au Siège, poste financé par le Gouvernement de la Chine**

Le Gouvernement de la Chine finance le détachement d'un fonctionnaire qui occupera le poste de spécialiste principal des ressources humaines et, à ce titre, supervisera les fonctions et les activités de l'Unité des protocoles concernant le personnel, au sein du Département des ressources humaines. Le spécialiste principal des ressources humaines fournira des avis d'expert sur les questions relatives aux protocoles concernant le personnel, y compris sur l'application des règles et procédures appropriées, et se tiendra en rapport avec des interlocuteurs du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes externes autour de questions portant sur les ressources humaines au nom du Directeur adjoint du Département des ressources humaines.

- **Conseiller au Siège, poste financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement**

L'Agence suédoise de coopération internationale au développement finance un poste de conseiller principal sur la réintégration, les facteurs de migration et de déplacements et le renforcement de l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Le conseiller aidera l'OIM à mettre en œuvre la démarche institutionnelle qu'elle a engagée en vue de traiter et réduire les facteurs de migration dangereux et irréguliers et de déplacements, en accordant une attention particulière aux régions connaissant des niveaux élevés d'émigration irrégulière, aux contextes fragiles et aux situations de déplacement prolongé, et d'identifier des solutions durables et de favoriser la réintégration. Dans l'exercice de ses fonctions, il fera fond sur les initiatives institutionnelles et les études existantes, concernant notamment les causes profondes et les facteurs de la migration. Il aidera également l'OIM à déployer, intégrer, mettre en œuvre et faire connaître l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix en tant que question transversale à prendre en compte dans le cadre institutionnel et les orientations opérationnelles concernant les interventions de l'OIM en cas de crise dans les contextes de l'action humanitaire, de la transition, du relèvement et du développement, compte tenu également des aspects liés à la paix, le cas échéant. En outre, il suivra de près les engagements institutionnels et les mesures pris en lien avec le Grand Bargain, notamment les initiatives concernant l'ancre local.

- **Conseiller au Siège, poste financé par le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas**

Le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas finance le détachement d'un conseiller stratégique pour aider l'Organisation à formuler de nouvelles politiques et stratégies et à remédier aux difficultés en matière de performance et de gouvernance identifiées dans les évaluations réalisées par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) et divers États membres. Le conseiller stratégique aidera également le Bureau de la stratégie et de la performance institutionnelle à renforcer les relations avec les États Membres et observateurs et les organismes partenaires des Nations Unies, à maintenir le contact avec les parties prenantes à Genève et dans les capitales et à rendre compte de manière structurée au moyen des mécanismes de gouvernance officiels de l'OIM.

- **Conseiller au Siège, poste financé par le Gouvernement de la Chine**

Le Gouvernement de la Chine finance le détachement d'un conseiller principal sur les défis du marché du travail et le développement des compétences afin de fournir des conseils et des orientations thématiques spécialisées sur les informations et les évaluations relatives au marché du travail, et sur la mobilité et le développement des compétences, ainsi que de faciliter la mise au point des outils et des modèles de mobilisation utilisés par l'OIM dans les domaines thématiques correspondants.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Koweït, financées par le Gouvernement du Koweït**

Le Bureau de l'OIM à Koweït bénéficie du soutien du Gouvernement koweïtien pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Bratislava, financées par le Gouvernement de la Slovaquie**

Le Bureau de l'OIM à Bratislava bénéficie du soutien du Gouvernement de la Slovaquie pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Madrid, financées par le Gouvernement de l'Espagne**

Le Bureau de l'OIM à Madrid bénéficie du soutien du Gouvernement de l'Espagne pour le financement partiel de ses dépenses.

Ressources inscrites au budget : 1 418 400

VIII.2 APPLICATION RELATIVE AUX SYSTÈMES OPÉRATIONNELS ET DE GESTION DES MIGRANTS (MiMOSA)

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	5 173 800	682 000	585 600	6 441 400

370. MiMOSA est un système interne d'information utilisé pour enregistrer et traiter les informations biographiques et démographiques sur les différents migrants et les services qui leur sont fournis en ce qui concerne l'enregistrement et la gestion des dossiers, le transport, l'évaluation sanitaire, la formation (orientation) et le profilage des compétences aux fins d'intégration, le retour volontaire assisté, la protection, la réintégration et la lutte contre la traite. Chaque bureau extérieur de l'OIM menant des activités dans l'un des domaines susmentionnés utilise ce système, qui permet de mieux coordonner les activités et les services fournis aux migrants et aux réfugiés. Les données de MiMOSA, enregistrées de façon centralisée à l'aide de l'application en ligne, sont reliées au système financier de planification des ressources d'entreprise, ce qui renforce les avantages des systèmes intégrés. MiMOSA communique de manière automatisée avec le système START, mis au point par le Centre de traitement des demandes de statut de réfugié, qui relève du Département d'État, et les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis, afin d'accroître l'efficacité du Programme de réinstallation des réfugiés de ce pays.

371. L'interface de mission réceptrice (RMI) est une application en ligne qui permet aux bureaux récepteurs de traiter des événements tels que les notifications préalables de réservation (Advance Booking Notification), ou les ajouts, les suppressions, les annulations et les départs saisis par les utilisateurs de MiMOSA, de façon à assurer la qualité et la cohérence des données. Les utilisateurs de la RMI peuvent aussi enregistrer les données internes de réservation depuis le port d'entrée jusqu'à la destination finale, échanger des données avec le système ATOMS (système de gestion des commandes de billets d'avion) et le système financier de planification des ressources d'entreprise et mettre à jour le statut d'arrivée des migrants dans le pays de destination. La RMI est également utilisée par le Bureau de l'OIM à Washington D.C., le Bureau de l'OIM à Ottawa (Canada) et l'Unité de suivi des projets pour le traitement, le suivi et la facturation des prêts de voyage.

372. ATOMS (qui remplace iGATOR) est l'application d'entreprise qui enregistre les dépenses de billets d'avion des migrants, du personnel et des consultants. En communiquant avec MiMOSA, la RMI et le système de planification des ressources d'entreprise, cette application simplifie les échanges de données entre les volets opérations et finances, et renforce ainsi les capacités permettant à l'OIM de gérer les réservations de billets d'avion et de régler à temps les factures des compagnies aériennes.

Ressources inscrites au budget : 6 441 400

VIII.3 PERSONNEL ET SERVICES FINANCÉS PAR LES REVENUS DIVERS

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	43 000 000	15 000 000		58 000 000

373. Une partie des contributions sans affectation spéciale et des intérêts créditeurs est allouée au soutien à la structure de base et aux autres besoins prioritaires de l'Organisation, conformément aux résolutions des organes directeurs.

Ressources inscrites au budget : 58 000 000

VIII.4 FONDS DE DOTATION SASAKAWA

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa		80 000		80 000

374. Conformément aux directives régissant l'utilisation des intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa, une allocation prélevée sur les intérêts du Fonds escomptés pour 2025 a été réservée pour des projets prioritaires en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes. Ces projets, qui doivent encore être identifiés, seront axés sur la promotion d'activités de migration pour le développement, afin de mieux comprendre et analyser la migration et de répondre aux besoins humanitaires et autres besoins d'urgence.

Ressources inscrites au budget : 80 000

VIII.5 CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION SPÉCIALE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.5	Contributions sans affectation spéciale	3 090 300	3 372 900		6 463 200

375. L'Administration poursuit le dialogue engagé avec les États Membres sur la possibilité de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à l'OIM. De telles contributions donnent à l'Organisation des moyens supplémentaires pour entreprendre des initiatives de développement et d'amélioration essentielles, notamment en ce qui concerne les systèmes d'information, les contrôles, le suivi et l'évaluation, la gestion des risques et la gestion axée sur les résultats, et adapter ses stratégies et priorités de façon à pouvoir répondre à des schémas migratoires en constante évolution. Grâce aux contributions sans affectation spéciale qu'elle a reçues, l'Administration a pu mener à bien de telles initiatives stratégiques, ce qui aurait été impossible avec les ressources de base disponibles. Étant donné que les réformes de gouvernance interne de l'Organisation et ses engagements en matière d'appui aux politiques migratoires s'inscrivent dans le long terme, l'Administration invite les États Membres à verser des contributions sans affectation spéciale prévisibles et pluriannuelles.

Ressources inscrites au budget : 6 463 200

VENTILATION
GÉOGRAPHIQUE DE
LA PARTIE
OPERATIONNELLE
DU BUDGET



TABLEAUX RÉCAPITULATIFS (en dollars É.-U.)

Tableau récapitulatif pour 2025

	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	Total
I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	298 603 700	211 468 800	204 927 100	3 952 900	218 261 700	175 753 800	106 554 700	1 219 522 700
II. Migration et santé	109 809 300	51 657 000	55 128 300		64 146 800	48 424 800	13 526 800	342 693 000
III. Migration et développement durable	21 188 300	686 700	5 303 100		17 169 600	5 581 400		49 929 100
IV. Migration régulée	139 169 600	9 242 300	31 646 700	1 318 700	18 340 300	135 834 400	2 625 700	338 177 700
V. Migration assistée	23 087 500	8 385 900	8 340 600	1 511 400	26 939 100	38 905 400	29 593 300	136 763 200
VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire	7 014 900	251 200	1 024 700		3 839 800	1 902 300	7 157 300	21 190 200
VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations		25 700	2 426 900			177 300		2 629 900
VIII. Appui aux programmes de caractère général		111 100				73 500	73 917 600	74 102 200
Total général	598 873 300	281 828 700	308 797 400	6 783 000	348 697 300	406 652 900	233 375 400	2 185 008 000

Aux fins de comparaison, la ventilation géographique figurant dans le Programme et Budget pour 2024 (document C/114/6) est reproduite ci-après.

Tableau récapitulatif pour 2024 (document C/114/6)

	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	Total
I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	295 066 700	177 052 400	142 730 300	3 925 600	196 304 700	166 803 600	23 909 900	1 005 793 200
II. Migration et santé	121 971 900	50 002 000	6 788 100		59 655 000	19 370 000	18 499 100	276 286 100
III. Migration et développement durable	10 785 400	13 600	11 596 500		15 901 400	1 955 700	56 200	40 308 800
IV. Migration régulée	144 248 600	5 115 300	34 627 400		30 076 600	110 909 900	7 434 100	332 411 900
V. Migration assistée	17 007 500	6 079 200	26 208 200	1 194 700	17 190 100	26 078 400	11 035 300	104 793 400
VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire	3 950 300		276 100		2 185 300	1 887 200	4 938 500	13 237 400
VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations		199 300	18 666 900					18 866 200
VIII. Appui aux programmes de caractère général		732 800				55 000	46 395 200	47 183 000
Total général	593 030 400	239 194 600	240 893 500	5 120 300	321 313 100	327 059 800	112 268 300	1 838 880 000

PROGRAMMES ET PROJETS PAR RÉGION

Afrique

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	164 628 500
I.2.1	Protection des migrants en situation de vulnérabilité et stabilisation communautaire en Libye	204 900
I.3.2	Programme complet de réintégration et d'intervention d'urgence au Burundi	177 800
I.3.3	Fourniture d'une aide vitale aux populations déplacées au Cameroun	49 800
I.3.4	Aide d'urgence aux personnes touchées par le conflit en République centrafricaine	3 374 500
I.3.5	Suivi et gestion des déplacements de population en République démocratique du Congo	225 600
I.3.6	Assistance humanitaire en Égypte	184 900
I.3.7	Approche multisectorielle de l'aide d'urgence en Éthiopie	592 500
I.3.8	Renforcement des interventions en cas d'inondation et de la gestion des risques de catastrophe en Libye	587 600
I.3.9	Intervention humanitaire au Mozambique	784 900
I.3.10	Renforcement de l'aide humanitaire aux populations touchées par des crises au Niger	164 500
I.3.11	Aide multisectorielle aux populations déplacées au Nigéria	1 167 600
I.3.12	Amélioration de la préparation aux catastrophes en Somalie	350 900
I.3.13	Aide multisectorielle aux populations touchées par la crise au Soudan du Sud	3 401 000
I.3.14	Fourniture d'une aide humanitaire aux populations touchées par le conflit au Soudan	1 247 900
I.3.15	Renforcement de la surveillance communautaire au Zimbabwe	220 700
I.4.1	Initiatives de consolidation de la paix et de prévention des conflits au Bénin, au Burkina Faso et au Togo	337 600
I.4.2	Renforcement de la résilience des femmes en tant qu'actrices de la paix au Burkina Faso	211 000
I.4.3	Renforcement des efforts de stabilisation communautaire au Cameroun	123 500
I.4.4	Appui aux solutions durables et au retour volontaire et à la réintégration en République centrafricaine	651 500
I.4.5	Renforcement de la stabilisation communautaire au Tchad	11 432 700
I.4.6	Renforcement de la résilience à l'appui de la paix et de la stabilité socioéconomique en Côte d'Ivoire	190 100
I.4.7	Promotion de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo	768 300
I.4.8	Processus de consolidation de la paix et de relèvement en Éthiopie	9 079 100
I.4.9	Mécanisme de stabilisation des États côtiers au Ghana	20 465 000
I.4.10	Promotion de la cohésion sociale et de la sécurité humaine durables à Madagascar	454 000
I.4.11	Renforcement des capacités de relèvement à la suite d'une situation d'urgence au Mozambique	8 873 200
I.4.12	Lutte contre l'extrémisme au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie	209 700
I.4.13	Promotion de la cohésion communautaire et des moyens de subsistance et prévention de l'extrémisme violent au Niger	1 533 000
I.4.14	Soutien aux efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration et stabilisation communautaire au Nigéria	3 111 200
I.4.15	Renforcement de la stabilité et de la sécurité humaine à l'intention des migrants et des populations mobiles en Somalie	32 712 200

Afrique (suite)

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise (suite)		
I.4.16	Initiative de renforcement du processus de paix et de relèvement, de réconciliation et de résilience au Soudan du Sud	28 323 200
I.4.17	Stabilisation communautaire au Soudan	1 013 400
I.4.18	Renforcement de la résilience et des moyens de subsistance des communautés vivant en République-Unie de Tanzanie	144 900
I.4.19	Programme intégré de relèvement pour les migrants de retour au Zimbabwe	1 606 500
Total partiel		298 603 700
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	107 320 600
II.2.1	Amélioration de la santé sexuelle et reproductive et des résultats en matière de VIH/sida à l'intention des personnes vivant dans des communautés touchées par la migration en Afrique australe	123 100
II.2.2	Amélioration de l'accès à la vaccination au Burundi	320 600
II.2.3	Préparation et renforcement de la réponse sanitaire d'urgence en République démocratique du Congo	900 200
II.2.4	Contribution à la réponse sanitaire nationale en Guinée	208 500
II.2.5	Renforcement de la préparation, de la réponse et de la résilience aux situations d'urgence sanitaire au Togo	362 800
II.2.6	Renforcement des systèmes de santé en Tunisie	573 500
Total partiel		109 809 300
Migration et développement durable		
III.1.2	Renforcement de l'écosystème des données et des statistiques sur la migration en Égypte	322 100
III.1.3	Autonomisation des jeunes à des fins de développement économique en Libye	1 009 100
III.1.4	Renforcement de l'autonomisation économique des jeunes au Niger	1 609 000
III.1.5	Consolidation de la réintégration des migrants de retour au Sénégal	165 600
III.1.6	Renforcement des possibilités socioéconomiques et de réintégration, ainsi que de l'autonomisation des jeunes en Tunisie	920 700
III.2.2	Renforcement de la gestion des risques de catastrophe et de la capacité d'adaptation au changement climatique en Libye	434 500
III.2.3	Renforcement des capacités institutionnelles permettant d'atténuer les difficultés liées au changement climatique au Maroc	535 200
III.2.4	Renforcement de la gestion des risques de catastrophe au Soudan du Sud	1 631 600
III.2.5	Gestion de la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique au Togo	50 500
III.3.1	Mobilisation de la diaspora en Afrique subsaharienne	4 654 100
III.3.2	Contribution de la diaspora à l'économie de Madagascar	230 100
III.3.3	Mobilisation de la diaspora à des fins de développement institutionnel en Somalie	9 625 800
Total partiel		21 188 300
Migration régulée		
IV.1.1	Aide au retour volontaire et à la réintégration, informations et conseils aux migrants, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	66 200
IV.1.2	Assistance de portée mondiale aux migrants irréguliers	542 800
IV.1.3	Protection, retour et réintégration des migrants en Afrique du Nord	71 573 200
IV.1.4	Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration au Maroc	717 100
IV.1.5	Facilitation de la réintégration durable de migrants rentrés volontairement au Nigéria	171 200

Afrique (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.1.6	Renforcement des mécanismes d'intervention et de l'aide fournie aux migrants en situation de vulnérabilité en Tunisie	2 227 400
IV.2.4	Sensibilisation aux possibilités socioéconomiques et promotion de l'autonomisation en Afrique	463 600
IV.2.1	Coopération en matière de migration et partenariats aux fins de solutions durables	13 391 800
IV.2.5	Plan régional d'aide aux migrants en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique	5 828 000
IV.2.6	Amélioration de la gestion des migrations dans la Corne de l'Afrique	743 500
IV.2.7	Renforcement de la protection en Afrique du Nord	147 400
IV.2.8	Aide au retour volontaire et à la réintégration pour les migrants en détresse et les migrants en situation de vulnérabilité en Algérie	1 937 800
IV.2.9	Assistance directe aux migrants en situation de vulnérabilité en Côte d'Ivoire	196 800
IV.2.10	Renforcement des capacités et sensibilisation en Égypte	1 728 000
IV.2.11	Amélioration de la protection des migrants en situation de vulnérabilité en Éthiopie	120 500
IV.2.12	Protection des victimes de la traite au Lesotho	245 100
IV.2.13	Promotion et fourniture d'une aide à l'intention des migrants en situation de vulnérabilité en Libye	443 800
IV.2.14	Renforcement de la protection des migrants en Mauritanie	150 100
IV.2.15	Réintégration sociale et économique des migrants à Maurice	13 400
IV.2.16	Amélioration de la cohésion sociale, de la protection et de l'accès aux services dans des conditions d'égalité pour les migrants au Maroc	4 521 200
IV.2.17	Protection et gestion des frontières au Niger	5 964 200
IV.2.18	Renforcement de la lutte contre la traite au Nigéria	75 200
IV.2.19	Amélioration de la gestion des migrations au Soudan	2 126 500
IV.2.20	Renforcement de la protection des victimes de la traite en République-Unie de Tanzanie	466 700
IV.2.21	Renforcement des capacités du Gouvernement et fourniture d'une assistance aux migrants en Tunisie	1 496 000
IV.3.3	Appui au Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations	63 000
IV.3.4	Renforcement des capacités en matière de sécurité des frontières autour du lac Victoria	739 800
IV.3.5	Renforcement de la gouvernance des frontières au Bénin et au Togo	1 304 200
IV.3.6	Facilitation de la mobilité transfrontalière entre le Malawi et le Mozambique	844 600
IV.3.7	Gestion intégrée des frontières en République centrafricaine	1 372 000
IV.3.8	Renforcement de la gestion des frontières en Côte d'Ivoire	1 171 400
IV.3.9	Promotion de la gouvernance en matière de sécurité en République démocratique du Congo	29 200
IV.3.10	Renforcement des capacités des gardes-côtes à Djibouti	98 200
IV.3.11	Renforcement de la gestion des frontières en Égypte	6 521 100
IV.3.12	Renforcement de la collecte de données sur les migrations et de la gestion des migrations en Éthiopie	34 200
IV.3.13	Renforcement de la gestion des frontières au Kenya	305 400
IV.3.14	Renforcement de la gestion des migrations au Malawi	1 072 200
IV.3.15	Promotion d'une gouvernance transfrontalière inclusive en Mauritanie	235 500
IV.3.16	Amélioration des capacités humaines et opérationnelles des services d'immigration en Somalie	221 200
IV.3.17	Renforcement de la gestion des frontières et de la mobilité en Tunisie	1 290 000

Afrique (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.4.2	Programme régional sur la migration en Afrique	5 050 400
IV.4.3	Youth Power Hub au Lesotho	24 900
IV.4.4	Renforcement de la gouvernance des migrations en Mauritanie	1 830 000
IV.4.5	Renforcement de la législation relative à la migration en Tunisie	1 152 500
IV.4.6	Renforcement de l'action concernant les déplacements forcés et les migrations en Ouganda	452 300
Total partiel		139 169 600
Migration assistée		
V.1.3	Gouvernance de la migration de main-d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique	109 600
V.1.5	Mesures en matière de travail, d'emploi et de mobilité en Afrique	1 275 500
V.1.7	Gouvernance de la migration de travail et mobilité de la main-d'œuvre en Italie et en Afrique du Nord	3 373 100
V.1.8	Programme de migration pour le développement en Afrique de l'Ouest	1 640 500
V.1.9	Mobilité de la main-d'œuvre en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique	496 100
V.1.10	Jeunesse, emploi et migration au Burkina Faso	93 100
V.1.11	Alternatives positives pour les jeunes Égyptiens	673 200
V.1.12	Stimulation de l'emploi des jeunes en Libye	885 000
V.1.13	Prévention de la migration irrégulière en Mauritanie	701 200
V.2.2	Intégration des migrants (programme Orientation canadienne à l'étranger et Programme australien d'orientation culturelle)	3 756 400
V.2.4	Migration et développement en Afrique du Nord	664 000
V.2.5	Appui à l'intégration des migrants au Maroc	264 700
V.2.6	Sport à l'appui de l'inclusion en Tunisie	36 400
V.3.1	Services en matière d'immigration et de visa	4 313 000
V.3.2	Aide au voyage à l'intention des titulaires d'un visa pour les États-Unis d'Amérique au Ghana	29 900
V.3.8	Appui au Programme d'aide aux familles en Allemagne	4 775 800
Total partiel		23 087 500
Politiques, recherche et communication en matière migratoire		
VI.1.2	Renforcement des capacités aux fins d'une gestion éclairée de la mobilité des migrants à Djibouti	172 700
VI.1.3	Amélioration de la gestion de la migration interne à Madagascar	120 200
VI.2.1	Aide à la mise en œuvre accélérée de la libre circulation des personnes en Afrique de l'Ouest	5 536 700
VI.2.2	Initiative régionale pour le renforcement des lois et politiques de migration en Afrique subsaharienne	35 600
VI.2.3	Accès équitable à une éducation et des services de santé de qualité en Égypte	569 200
VI.2.4	Renforcement de la gouvernance et de la gestion des migrations au Nigéria	68 100
VI.4.2	Autonomisation des communautés déplacées grâce à des réseaux énergétiques maillés au Mozambique	266 100
VI.4.3	Promotion des possibilités de réparation, de récupération et de recyclage, ainsi que des emplois verts et des partenariats en Ouganda	246 300
Total partiel		7 014 900
Total		598 873 300

Moyen-Orient

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	120 654 900
I.3.16	Renforcement des capacités techniques en faveur des partenaires et appui à l'intervention humanitaire à Gaza	30 495 000
I.3.17	Amélioration de l'aide destinée aux populations déplacées en Iraq	447 000
I.3.18	Réponse d'urgence à la crise en République arabe syrienne	246 000
I.3.19	Aide multisectorielle complète en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays au Yémen	29 755 000
I.4.20	Contribution aux efforts de stabilisation en Iraq	21 165 000
I.4.21	Contribution aux efforts de stabilisation au Yémen	4 773 500
I.4.39	Solutions durables à l'appui des régions touchées par le tremblement de terre en Türkiye	3 932 400
Total partiel		211 468 800
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	35 005 300
II.3.1	Réponse sanitaire d'urgence à la crise au Moyen-Orient	16 651 700
Total partiel		51 657 000
Migration et développement durable		
III.2.1	Renforcement des projets en lien avec la migration, l'environnement, le changement climatique et la réduction des risques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord	686 700
Total partiel		686 700
Migration régulée		
IV.2.1	Coopération en matière de migration et partenariats aux fins de solutions durables	2 359 600
IV.3.18	Amélioration de la gestion intégrée des frontières en Iraq	172 700
IV.3.19	Renforcement des capacités des forces et services frontaliers jordaniens	3 706 800
IV.3.20	Renforcement de la gestion des frontières au Liban	530 000
IV.3.21	Centre arabe de coopération technique en Arabie saoudite	1 042 900
IV.4.7	Appui à l'accès à la justice en Jordanie	1 430 300
Total partiel		9 242 300
Migration assistée		
V.2.2	Intégration des migrants (programme Orientation canadienne à l'étranger et Programme australien d'orientation culturelle)	3 359 600
V.3.1	Services en matière d'immigration et de visa	449 700
V.3.3	Renforcement des frontières du Yémen grâce aux visas électroniques	153 100
V.3.8	Appui au Programme d'aide aux familles en Allemagne	3 805 800
V.3.9	Système électronique de gestion de dossiers de réadmission en Türkiye	617 700
Total partiel		8 385 900
Politiques, recherche et communication en matière migratoire		
VI.1.4	Amélioration des processus de collecte de données relatives aux interventions humanitaires au Yémen	251 200
Total partiel		251 200
Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations		
VII.1	Appui aux mécanismes de justice transitionnelle en Iraq	25 700
Total partiel		25 700

Moyen-Orient (suite)

Appui aux programmes de caractère général	
VIII.1.2 Affectations spéciales et appuis spéciaux	111 100
Total partiel	111 100
Total	281 828 700

Amérique latine et Caraïbes

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	182 822 000
I.3.20	Intervention multisectorielle en faveur des migrants en République bolivarienne du Venezuela	232 400
I.3.21	Renforcement de la réponse à la situation d'urgence en Haïti	3 195 200
I.3.22	Réponse aux besoins des migrants au Honduras	162 200
I.3.23	Fourniture d'une aide vitale au Panama	293 900
I.4.22	Stabilisation communautaire en Colombie	14 462 100
I.4.23	Lutte contre la migration irrégulière au Guatemala	2 271 600
I.4.24	Assistance technique et administrative aux fins de développement des infrastructures au Pérou	285 500
I.4.28	Action nationale aux fins d'une mobilité humaine pacifique, sans exclusive et respectueuse de la dignité en El Salvador	44 800
I.4.29	Appui aux initiatives de consolidation de la paix en Haïti	1 021 000
I.4.30	Promotion d'une mobilité humaine pacifique, sans exclusive et respectueuse de la dignité en Amérique centrale	136 400
Total partiel		204 927 100
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	50 497 000
II.2.7	Appui aux installations de soins de santé mentale et psychosociale pour les migrants au Nicaragua	15 100
II.3.2	Aide d'urgence aux populations vulnérables en République bolivarienne du Venezuela	4 616 200
Total partiel		55 128 300
Migration et développement durable		
III.1.7	Initiatives relatives à la migration et au développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	550 600
III.1.8	Assistance administrative et technique au Gouvernement de l'Argentine	774 000
III.1.9	Possibilités éducatives pour les migrants et les migrants de retour en El Salvador	1 858 800
III.1.10	Appui dans le domaine de la migration et du développement au Nicaragua	130 600
III.1.11	Assistance administrative et technique en matière de migration et de développement économique au Pérou	736 300
III.2.6	Promotion d'une approche fondée sur la sécurité humaine concernant les déplacements dus aux catastrophes et la migration environnementale dans la région des Caraïbes	14 800
III.2.7	Renforcement des capacités permettant de relever les défis que présentent la migration, le changement climatique et la santé au Brésil	352 700
III.2.8	Renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe et de la réintégration des migrants en Haïti	62 300
III.2.9	Renforcement des capacités en matière d'adaptation climatique pour lutter contre les facteurs environnementaux négatifs qui poussent à la migration au Mexique	823 000
Total partiel		5 303 100
Migration régulée		
IV.1.7	Réponses intégrées à la migration au départ de l'Amérique centrale	13 769 000
IV.1.8	Aide au retour volontaire en Amérique latine	73 000
IV.1.9	Autonomisation des femmes et des filles en El Salvador, au Guatemala et au Honduras	1 844 700
IV.2.22	Protection des femmes migrantes en Amérique centrale et en République dominicaine	298 100

Amérique latine et Caraïbes (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.2.23	Soutien à la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants en Amérique latine	111 500
IV.2.24	Promotion des droits des réfugiés et des migrants en Amérique latine	676 600
IV.2.25	Réduction du travail forcé dans le secteur de la pêche au Costa Rica	201 200
IV.2.26	Protection et aide offertes aux femmes et enfants vulnérables en Haïti	1 827 500
IV.2.27	Protection des migrants au Nicaragua	21 800
IV.3.22	Assistance administrative et technique à l'intention des services de gestion des migrations en Argentine	312 200
IV.3.23	Amélioration de la gouvernance des frontières au Costa Rica	337 800
IV.3.24	Gestion des frontières en Haïti	1 255 100
IV.4.1	Renforcement des capacités de gestion des migrations dans l'hémisphère occidental	10 877 600
IV.4.8	Appui à la gestion des migrations et aux activités connexes en Uruguay	40 600
Total partiel		31 646 700
Migration assistée		
V.1.14	Recrutement éthique aux fins d'intégration au Mexique	928 500
V.1.15	Facilitation de voies de migration régulières et de l'intégration socioéconomique en Uruguay	495 900
V.2.2	Intégration des migrants (programme Orientation canadienne à l'étranger et Programme australien d'orientation culturelle)	389 300
V.2.7	Intégration économique des migrants en situation de vulnérabilité au Brésil	744 800
V.2.8	Levée des obstacles : appuyer le développement personnel et professionnel des personnes déplacées au Costa Rica	392 000
V.2.9	Appui à l'intégration des réfugiés et migrants en provenance de la République bolivarienne du Venezuela au Pérou	2 198 900
V.2.10	Intégration socio-urbaine des migrants en Uruguay	206 100
V.3.1	Services en matière d'immigration et de visa	2 955 400
V.3.4	Programmes de migration sélective au Costa Rica	19 700
V.3.5	Programmes de migration sélective en El Salvador	10 000
Total partiel		8 340 600
Politiques, recherche et communication en matière migratoire		
VI.1.5	Initiative pour des données complètes sur la migration dans l'hémisphère occidental - The Lighthouse Programme	938 400
VI.2.5	Renforcement de la coordination et de l'appui offerts aux gouvernements concernant les politiques et les programmes de migration en Amérique latine et dans les Caraïbes	86 300
Total partiel		1 024 700
Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations		
VII.2	Renforcement institutionnel afin de soutenir les victimes du conflit en Colombie	2 426 900
Total partiel		2 426 900
Total		308 797 400

Amérique du Nord

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	3 952 900
Total partiel		3 952 900
Migration régulée		
IV.2.28	Assistance aux victimes de la traite aux États-Unis d'Amérique	1 318 700
Total partiel		1 318 700
Migration assistée		
V.2.2	Intégration des migrants (programme Orientation canadienne à l'étranger et Programme australien d'orientation culturelle)	1 215 100
V.3.6	Voies de migration régulières aux États-Unis d'Amérique	296 300
Total partiel		1 511 400
Total		6 783 000

Asie et Océanie

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	110 782 700
I.3.24	Renforcement de la protection et de la résilience des réfugiés rohingya en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande	199 600
I.3.25	Prise en compte des risques en matière de protection dans des contextes humanitaires en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Timor-Leste	772 600
I.3.26	Aide humanitaire multisectorielle à l'intention des populations touchées par la crise en Afghanistan	57 807 100
I.3.27	Aide humanitaire aux réfugiés rohingya en situation de vulnérabilité au Bangladesh	14 704 700
I.3.28	Protection et aide offertes aux migrants en Indonésie	20 600 100
I.3.29	Atténuation des effets de la sécheresse à Kiribati	290 500
I.3.30	Renforcement de l'état de préparation et des capacités de riposte des acteurs humanitaires en République de Corée	77 700
I.3.31	Fourniture d'une aide d'urgence rapide aux populations déplacées et touchées par le conflit au Myanmar	5 092 500
I.3.32	Plan d'action conjoint pour le relèvement au Népal	173 600
I.3.33	Soutien d'urgence au renforcement des capacités aux Philippines	332 500
I.3.34	Réponse aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité en Thaïlande	310 700
I.3.35	Réduction des risques de catastrophe au Timor-Leste	65 400
I.4.25	Appui à la résilience face aux catastrophes aux Îles Marshall et dans les États fédérés de Micronésie	126 400
I.4.26	Initiatives de revitalisation communautaire et initiatives de résilience multisectorielles en Afghanistan	3 840 200
I.4.27	Promotion de la cohésion sociale et renforcement des capacités aux fins de résilience au Bangladesh	186 100
I.4.31	Renforcement de la confiance et de la cohésion sociale et d'un environnement favorable au Kirghizistan	174 900
I.4.32	Initiatives de stabilisation communautaire au Pakistan	423 600
I.4.33	Initiatives de consolidation de la paix aux Philippines	1 990 300
I.4.34	Réinstallation et réintégration durables à Sri Lanka	58 300
I.4.35	Promotion de solutions durables aux déplacements internes à Vanuatu	252 200
Total partiel		218 261 700
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	61 136 300
II.2.8	Renforcement des dépistages sanitaires systématiques parmi les populations migrantes au Cambodge	499 300
II.2.9	Renforcement de la fourniture de services de santé essentiels au Myanmar	1 384 600
II.2.10	Renforcement des capacités permettant de fournir des services de santé aux Philippines	211 000
II.3.3	Renforcement des systèmes de santé en Afghanistan	834 500
II.3.4	Amélioration des services de soins de santé d'urgence au Myanmar	81 100
Total partiel		64 146 800

Asie et Océanie (suite)

Migration et développement durable		
III.2.10	Efforts régionaux en matière de préparation aux déplacements climatiques en Asie	205 200
III.2.11	Protection et autonomisation des communautés qui subissent les effets du changement climatique dans la région du Pacifique	1 449 500
III.2.12	Efforts de gestion des risques de catastrophe en Afghanistan	4 737 700
III.2.13	Renforcement de la gestion des déplacements liés aux catastrophes au Bangladesh	1 853 800
III.2.14	Renforcement de la résilience communautaire face aux risques de catastrophe et de déplacement aux Fidji	1 390 900
III.2.15	Renforcement de la résilience des ménages vulnérables et des migrants face au changement climatique en Inde	440 800
III.2.17	Renforcement des mesures d'atténuation et de préparation inclusives dans les Îles Marshall	573 500
III.2.18	Mesures d'atténuation et de préparation inclusives dans les États fédérés de Micronésie	629 700
III.2.19	Renforcement de la résilience des communautés touchées par le conflit et par des catastrophes au Myanmar	1 886 000
III.2.20	Mise en œuvre de mesures d'atténuation et de préparation aux Palaos	995 800
III.2.21	Lutte contre les déplacements dus aux catastrophes grâce au renforcement de la résilience en Papouasie-Nouvelle-Guinée	226 200
III.2.22	Renforcement de la résilience face aux catastrophes et au changement climatique aux Îles Salomon	735 000
III.2.23	Renforcement de la résilience des communautés à risque face aux catastrophes au Timor-Leste	123 500
III.2.24	Renforcement de la résilience face aux risques de catastrophe et de déplacement à Vanuatu	1 922 000
Total partiel		17 169 600
Migration régulée		
IV.1.1	Aide au retour volontaire et à la réintégration, informations et conseils aux migrants, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	2 215 600
IV.1.10	Renforcement des capacités de gestion opérationnelle au Bangladesh	2 076 700
IV.1.11	Aide au retour et à la réintégration à l'intention de victimes de la traite au Japon	650 500
IV.1.12	Aide à la réintégration des femmes migrantes au Viet Nam	182 800
IV.2.1	Coopération en matière de migration et partenariats aux fins de solutions durables	1 283 900
IV.2.29	Protection des migrants en situation de vulnérabilité en Asie centrale	766 300
IV.2.31	Renforcement de la protection offerte aux survivants et des mesures connexes au Cambodge	534 600
IV.2.32	Renforcement de la législation sur la traite des personnes au Kazakhstan	418 600
IV.2.33	Assistance en matière de protection à l'intention des migrants en situation de vulnérabilité au Pakistan	782 600
IV.2.34	Lutte contre la traite d'êtres humains et promotion de migrations sûres à Sri Lanka	393 400
IV.2.35	Amélioration des poursuites des auteurs de faits de traite au Tadjikistan	173 300
IV.2.36	Renforcement des mesures de lutte contre la traite en Ouzbékistan	63 700
IV.2.37	Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité au Viet Nam	311 400
IV.3.1	Initiative Canada-Inde en matière de migration	198 200
IV.3.2	Appui au dialogue sur la migration et la mobilité entre l'Union européenne et la Chine	603 500
IV.3.25	Appui au Processus de Bali	2 185 000
IV.3.26	Contribution aux voies de migration de main-d'œuvre régulières dans les pays insulaires du Pacifique	226 200
IV.3.27	Amélioration des capacités de gestion des frontières afin d'assurer la riposte aux maladies infectieuses dans les pays insulaires du Pacifique.	1 029 200

Asie et Océanie (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.3.28	Renforcement des capacités de contrôle aux frontières aux Maldives et à Sri Lanka	827 000
IV.3.29	Renforcement des capacités de gestion des frontières au Bangladesh	127 900
IV.3.30	Renforcement des capacités de gestion des frontières au Cambodge	307 000
IV.3.31	Renforcement de la coordination en Indonésie	582 800
IV.3.32	Appui aux réfugiés et aux migrants afghans en République islamique d'Iran	1 290 400
IV.3.33	Renforcement du contrôle aux frontières au Kazakhstan	329 100
IV.3.34	Renforcement de la gestion des migrations au Pakistan	72 700
IV.3.35	Renforcement de la sécurité aux frontières au Tadjikistan	71 500
IV.3.36	Amélioration de la gestion des frontières en Thaïlande	527 600
IV.3.37	Dissuasion de la migration irrégulière par voie maritime au Viet Nam	108 800
Total partiel		18 340 300
Migration assistée		
V.1.16	Promotion de la responsabilité des entreprises et des droits des travailleurs migrants en Asie	3 315 200
V.1.17	Réduction de la pauvreté grâce à des migrations sûres, à l'amélioration des compétences et à un placement dans l'emploi renforcé en Asie	1 218 600
V.1.18	Promotion du recrutement éthique et des pratiques de travail équitable	19 400
V.1.19	Migration sûre de travailleurs saisonniers en provenance d'Asie centrale	427 600
V.1.20	Programme de migration de main-d'œuvre en Asie centrale	1 924 700
V.1.21	Programme de mobilité de la main-d'œuvre Pacifique-Australie	705 200
V.1.22	Promotion de migrations sûres en Malaisie	162 300
V.1.23	Partenariats public-privé en Thaïlande	17 000
V.1.24	Amélioration de la gestion des migrations à Vanuatu aux fins de la mobilité de la main-d'œuvre	275 700
V.2.2	Intégration des migrants (programme Orientation canadienne à l'étranger et Programme australien d'orientation culturelle)	8 481 000
V.2.11	Amélioration de la gouvernance des migrations et aide aux Afghans au Pakistan et en Asie centrale	3 613 900
V.2.13	Appui à l'intégration des réfugiés afghans en Albanie	1 824 500
V.3.1	Services en matière d'immigration et de visa	4 213 600
V.3.8	Appui au Programme d'aide aux familles en Allemagne	740 400
Total partiel		26 939 100
Politiques, recherche et communication en matière migratoire		
VI.1.6	Suivi des déplacements et éléments factuels à l'appui de l'analyse des migrations et de l'élaboration de politiques migratoires en Asie	3 763 600
VI.2.6	Amélioration de la gouvernance des migrations au Népal	76 200
Total partiel		3 839 800
Total		348 697 300

Europe

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	95 448 000
I.2.2	Appui aux activités de protection, de transit et de retour volontaire éclairé et de réintégration dans le contexte du conflit en Ukraine	848 300
I.3.36	Réponses aux flux migratoires mixtes dans les Balkans occidentaux	1 142 400
I.3.37	Centre pour migrants en Belgique	6 974 900
I.3.38	Réponse à la situation des réfugiés et des migrants en Bosnie-Herzégovine	3 361 900
I.3.39	Amélioration du système national d'accueil en Grèce	12 077 300
I.3.40	Aide multisectorielle en faveur des réfugiés en République de Moldova	102 500
I.3.41	Aide multisectorielle aux fins d'une meilleure intégration des ressortissants de pays tiers en Pologne	137 800
I.3.42	Renforcement des capacités locales en Ukraine	2 033 700
I.4.36	Renforcement de la cohésion sociale, de la résilience, de la confiance, de la paix et de la sécurité en Bosnie-Herzégovine	1 773 100
I.4.37	Renforcement de la résilience au Kosovo*	1 870 700
I.4.38	Appui à la gestion des migrations en Serbie	1 998 200
I.4.39	Solutions durables à l'appui des régions touchées par le tremblement de terre en Türkiye	773 600
I.4.40	Aide à la stabilisation à l'intention des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des populations touchées par le conflit en Ukraine	40 269 100
I.5.1	Appui aux missions d'observation électorale de l'Union européenne	6 942 300
Total partiel		175 753 800
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	25 910 800
II.2.11	Fourniture de services médicaux et psychosociaux aux migrants dans les centres d'accueil en Grèce	20 397 900
II.2.12	Assistance sanitaire initiale dans le cadre des opérations de sauvetage en mer en Italie	957 700
II.3.5	Amélioration de l'accès aux soins de santé pour les réfugiés et les personnes déplacées en provenance de l'Ukraine qui se trouvent en Europe	1 158 400
Total partiel		48 424 800
Migration et développement durable		
III.1.1	Intégration de la migration dans le développement	486 400
III.1.12	Renforcement des capacités institutionnelles locales en matière de migration en Albanie	663 600
III.1.13	Renforcement des capacités en matière de migration et de développement en Italie	1 697 300
III.1.14	Initiative relative à la gouvernance des migrations en Serbie	217 100
III.1.15	Intégration économique des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Ukraine	336 000
III.2.16	Réponse aux défis de toute sorte en matière de développement urbain en Indonésie	385 400
III.2.25	Renforcement des capacités locales en matière de préparation aux catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe en Bosnie-Herzégovine	785 900
III.2.26	Réponse aux difficultés que pose la migration environnementale en Géorgie	189 300
III.2.27	Lutte contre le changement climatique en Macédoine du Nord	326 000
III.3.4	Renforcement du Forum des diasporas en Italie	58 500
III.3.5	Mise à profit des effets positifs de la migration en République de Moldova	285 700
III.3.6	Appui à la diaspora kényane au Royaume-Uni	150 200
Total partiel		5 581 400

* Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Europe (suite)

Migration régulée		
IV.1.1	Aide au retour volontaire et à la réintégration, informations et conseils aux migrants, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	65 919 700
IV.1.13	Appui régional à l'établissement de systèmes de gestion des migrations soucieux de la protection dans les Balkans occidentaux	1 238 100
IV.1.14	Renforcement des mécanismes d'aide à la réintégration en Autriche	1 994 100
IV.1.15	Promotion d'un soutien durable aux migrants qui retournent au pays au départ de la Belgique	1 669 900
IV.1.16	Module de demande d'aide en Allemagne	2 734 100
IV.1.17	Aide au retour volontaire et à la réintégration en Italie	5 149 200
IV.2.1	Coopération en matière de migration et partenariats aux fins de solutions durables	679 300
IV.2.30	Activités de lutte contre la traite en Azerbaïdjan	725 900
IV.2.38	Promotion de la participation des enfants migrants à la prise de décisions en Europe	594 300
IV.2.39	Renforcement des dispositifs de tutelle de l'Union européenne	530 000
IV.2.40	Renforcement de l'assistance et promotion de l'autonomisation dans les États baltes	77 000
IV.2.41	Amélioration des procédures et de la prévention en Autriche	635 800
IV.2.42	Lutte contre la traite des personnes au Bélarus	66 600
IV.2.43	Renforcement des capacités en Bosnie-Herzégovine	201 600
IV.2.44	Fourniture d'un soutien aux mineurs non accompagnés en Bulgarie	3 012 400
IV.2.45	Élargissement de la protection des migrants en situation de vulnérabilité à Chypre	6 080 800
IV.2.46	Lutte contre la traite des personnes en Géorgie	93 700
IV.2.47	Prise en charge des enfants migrants non accompagnés en Grèce	639 000
IV.2.48	Évaluation des familles de mineurs non accompagnés au Luxembourg	30 600
IV.2.49	Renforcement des efforts de lutte contre la traite en République de Moldova	1 018 500
IV.2.50	Renforcement des activités de lutte contre la traite au Monténégro	249 200
IV.2.51	Lutte contre la traite en Türkiye	1 350 900
IV.2.52	Lutte contre la traite des personnes en Ukraine	512 100
IV.2.53	Formation professionnelle et réintégration au Royaume-Uni	199 400
IV.3.38	Protection et promotion des droits fondamentaux à Chypre et en Grèce	137 000
IV.3.39	Renforcement des capacités de gestion des frontières en Arménie	161 500
IV.3.40	Renforcement des capacités de gestion des frontières en Bosnie-Herzégovine	1 734 400
IV.3.41	Contrôle du retour de migrants depuis la Croatie	117 100
IV.3.42	Appui à la gestion intégrée des frontières en Géorgie	462 800
IV.3.43	Appui à la médiation culturelle en Irlande	1 482 300
IV.3.44	Unité d'appui en matière de gestion du programme régional de développement et de protection pour l'Afrique du Nord en Italie, et fourniture d'une aide à certaines autorités frontalières	5 484 700
IV.3.45	Renforcement des capacités de police en République de Moldova	91 100
IV.3.46	Appui technique à la gestion des migrations au Monténégro	4 568 400
IV.3.47	Droits sans frontières au Portugal	433 900
IV.3.48	Amélioration de la gestion des frontières en Serbie	3 078 100
IV.3.49	Gestion des flux migratoires à destination de l'Espagne	172 300

Europe (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.3.50	Appui aux efforts de gestion des migrations en Türkiye	1 661 600
IV.3.51	Renforcement des capacités de gestion des frontières en Ukraine	15 877 700
IV.3.52	Appui aux capacités au Royaume-Uni	65 300
IV.4.9	Appui aux systèmes de gestion des migrations soucieux de la protection dans les Balkans occidentaux	272 000
IV.4.10	Assistance à la frontière de la République de Moldova et de l'Ukraine	1 394 100
IV.4.11	Renforcement de la gestion des migrations en Arménie	852 400
IV.4.12	Renforcement des capacités de gestion des migrations et des frontières en Bosnie-Herzégovine	656 700
IV.4.13	Renforcement des capacités et diaspora au Kosovo*	516 100
IV.4.14	Appui à la gestion efficace des migrations en Türkiye	1 212 700
Total partiel		135 834 400
Migration assistée		
V.1.2	Partenariat pour la mobilité des compétences entre l'Autriche et l'Égypte	276 500
V.1.4	Mise en place de projets de migration circulaire entre la Belgique et le Pakistan, le Suriname et la Tunisie	722 700
V.1.6	Y-Med – économie bleue	19 300
V.1.25	Talents déplacés pour l'Europe	556 200
V.1.26	Renforcement des institutions locales en Albanie	53 300
V.1.27	Réseau d'apprentissage au Royaume des Pays-Bas	88 500
V.1.28	Conseils et formations à l'intention des employeurs en Slovaquie	27 100
V.1.29	Mise en œuvre de programmes de migration de main-d'œuvre en Espagne	177 800
V.1.30	Intégration sur le marché du travail en Türkiye	14 055 000
V.2.2	Intégration des migrants (programme Orientation canadienne à l'étranger et Programme australien d'orientation culturelle)	1 708 800
V.2.12	Renforcement de l'intégration par l'amélioration des parrainages en Belgique, en Italie et en Lituanie	899 800
V.2.14	Mesures d'intégration préalable en Allemagne	202 200
V.2.15	Promotion de l'intégration des réfugiés sur le marché du travail en Grèce	14 023 500
V.2.16	Centre d'information sur la migration en Lituanie	348 500
V.2.17	Amélioration de l'intégration des migrants en Norvège	18 200
V.2.18	InterAct – Participation interactive et inclusion des migrants en Roumanie	388 500
V.2.19	Centre d'information sur la migration destiné à faciliter l'intégration des migrants en Slovaquie	720 900
V.2.20	Renforcement des associations de migrants en Espagne	401 700
V.3.1	Services en matière d'immigration et de visa	4 201 800
V.3.10	Conseiller pour l'immigration et l'asile à l'appui des autorités locales au Royaume-Uni	15 100
Total partiel		38 905 400

* Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Europe (suite)

Politiques, recherche et communication en matière migratoire		
VI.1.7	Appui à la migration fondée sur des éléments factuels dans les Balkans occidentaux	370 600
VI.3.1	Création d'un réseau européen des migrations	1 531 700
Total partiel		1 902 300
Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations		
VII.3	Renforcement institutionnel afin d'aider les survivants de violences sexuelles liées au conflit en Ukraine	177 300
Total partiel		177 300
Appui aux programmes de caractère général		
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	73 500
Total partiel		73 500
Total		406 652 900

Appuis et services à l'échelle mondiale

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	106 063 300
I.3.1	Renforcement des capacités stratégiques à des fins d'action humanitaire, d'aide d'urgence et de relèvement	491 400
Total partiel		106 554 700
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	13 526 800
Total partiel		13 526 800
Migration régulée		
IV.1.1	Aide au retour volontaire et à la réintégration, informations et conseils aux migrants, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	2 216 100
IV.2.1	Coopération en matière de migration et partenariats aux fins de solutions durables	107 000
IV.2.2	Résilience climatique aux fins de lutte contre la traite et l'exploitation	119 500
IV.2.3	Réduction du risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles	183 100
Total partiel		2 625 700
Migration assistée		
V.1.1	Promotion de la protection des travailleurs migrants	10 200
V.2.1	Académie mondiale pour la migration et les médias	194 400
V.2.2	Intégration des migrants (programme Orientation canadienne à l'étranger et Programme australien d'orientation culturelle)	1 281 900
V.2.3	Programme d'orientation avant le départ en vue d'une réinstallation en Finlande	377 700
V.2.17	Amélioration de l'intégration des migrants en Norvège	1 141 600
V.3.1	Services en matière d'immigration et de visa	21 002 800
V.3.7	Mécanisme de renforcement des capacités de réadmission de l'Union européenne	5 205 100
V.3.8	Appui au Programme d'aide aux familles en Allemagne	379 600
Total partiel		29 593 300
Politiques, recherche et communication en matière migratoire		
VI.1.1	Renforcement des capacités mondiales de la Matrice de suivi des déplacements aux fins de meilleures données sur les déplacements internes	157 400
VI.4.1	Modèle de microfinance garantie par la diaspora pour des abris sûrs	273 000
VI.5.1	Renforcement du Réseau des Nations Unies sur les migrations	6 726 900
Total partiel		7 157 300
Appui aux programmes de caractère général		
VIII.1.1	Administrateurs auxiliaires	1 699 200
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	1 233 800
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	6 441 400
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	58 000 000

Appuis et services à l'échelle mondiale (suite)

Appui aux programmes de caractère général (suite)		
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa	80 000
VIII.5	Contributions sans affectation spéciale	6 463 200
	Total partiel	73 917 600
	Total	233 375 400
	Total général	2 185 008 000

ANNEXES



ANNEXE I – FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE – TENDANCES

Année	Partie administrative du budget (en francs suisses)	Augmentation réelle en % ^a	Total Structure de base (en dollars É.-U.) ^b	Total des dépenses (en dollars É.-U.) ^b	Financement de base en pourcentage du total des dépenses	Informations statistiques		
						Nombre d'États Membres	Nombre de membres du personnel	Nombre de projets actifs
2011	39 388 000	CNZ	87 027 000	1 309 710 000	6,6%	132	8 503	2 814
2012	39 398 792 ^c	CNZ	89 640 000	1 230 644 000	7,3%	146	8 353	2 321
2013	39 404 908 ^c	CNZ	94 997 000	1 233 952 000	7,7%	151	8 464	2 565
2014	41 007 909	4%	94 436 000	1 465 071 000	6,4%	157	8 658	2 750
2015	42 587 417	4%	107 671 000	1 585 200 000	6,8%	162	9 282	3 004
2016	45 459 030 ^c	4%	112 984 000	1 602 307 000	7,1%	166	10 218	3 020
2017	50 690 324 ^c	5,3%	129 874 000	1 606 412 000	8,1%	169	10 978	2 925
2018	50 728 318 ^c	CNZ	140 824 000	1 793 535 000	7,9%	172	12 673	3 441
2019	52 240 024	2,9%	144 489 000	2 095 494 000	6,9%	173	14 813	3 062
2020	52 242 614 ^c	CNZ	166 931 000	2 177 681 000	7,7%	173	16 257	3 246
2021	53 189 080 ^c	CNZ	179 124 000	2 532 035 000	7,1%	174	17 761	3 396
2022	53 586 816 ^c	CNZ	186 775 000	2 930 163 000	6,4%	175	18 935	3 511
2023	65 352 240	22%	267 893 000	3 419 345 000	7,8%	175	20 971	3 617
2024	77 113 216	18%	283 687 000	3 800 000 000 ^d	7,5%	175 ^e	22 500 ^d	3 750 ^d
2025	88 874 192	15,3%	348 688 000	4 000 000 000 ^d	8,7%	175 ^e	23 500 ^d	3 800 ^d

^a Contributions des nouveaux États Membres non comprises.

^b Les montants en dollars É.-U. sont arrondis au millier le plus proche.

^c Cette augmentation correspond à l'adjonction des contributions des nouveaux États Membres, conformément aux dispositions budgétaires.

^d Estimations fondées sur des prévisions.

^e Nombre susceptible de changement.

Note 1 : Les montants indiqués correspondent soit au montant final de l'exercice, soit à la dernière estimation ou révision disponible.

Note 2 : La structure de base comprend un montant réservé à la sécurité du personnel.

CNZ – croissance nominale zéro

ANNEXE II – FONDS DÉTENUS DANS DES COMPTES SPÉCIAUX

MÉCANISME DE FINANCEMENT DES SITUATIONS D'URGENCE MIGRATOIRES

Créé par la résolution du Conseil n° 1229 du 5 décembre 2011, le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires est destiné à faire la soudure entre le lancement des opérations d'urgence et le moment auquel sont reçus les fonds des donateurs. Le Mécanisme a été institué dans le contexte de crises majeures, qui ont mis en relief la nécessité de disposer d'un mécanisme de financement permettant à l'OIM de répondre et d'intervenir rapidement au lendemain de situations d'urgence provoquant des migrations internationales. Il complète d'autres mécanismes de financement, afin de fournir rapidement des fonds dans des situations d'urgence.

Ce mécanisme, dont le solde opérationnel visé est de 30 millions de dollars É.-U., est financé par des contributions volontaires provenant de diverses sources, dont les États Membres, le secteur privé et les particuliers. En juillet 2024, le solde du Fonds s'élevait à 5 893 526 dollars É.-U..

L'Administration prélève des fonds sur le Mécanisme pour garantir une réponse rapide en cas de situation d'urgence entraînant des migrations, en attendant de recevoir les contributions des donateurs pour cette situation d'urgence, et réapprovisionne le Mécanisme dès la réception des contributions des donateurs, dans la limite des fonds alloués pour la situation en question. Le Mécanisme est régi par le Règlement financier de l'Organisation et est soumis à une vérification annuelle par le Vérificateur externe des comptes de l'Organisation.

FONDS DE RÉPONSE RAPIDE POUR LES TRANSPORTS

Dans le prolongement du mémorandum d'accord conclu entre l'OIM et le HCR le 15 mai 1997, le Fonds de réponse rapide pour les transports a été créé en 2000 pour faciliter des interventions précises menées conjointement par les deux organisations. Au fil des ans, le Fonds a permis à l'OIM de répondre avec rapidité et efficacité aux demandes de transport humanitaire d'urgence pour les personnes à risque en étroite collaboration avec le HCR. Il sera fait appel à ce Fonds dans les situations d'urgence, lorsque le besoin se fera clairement sentir d'une évaluation immédiate et de l'engagement de dépenses aux fins du transport de personnes avant l'arrivée de fonds en provenance de bailleurs. Il est alimenté par des contributions volontaires, et le montant de sa réserve est fixé à 5 millions de dollars É.-U.. En juillet 2024, le solde du Fonds s'élevait à 893 658 dollars É.-U., ce qui signifie qu'un réapprovisionnement est nécessaire.

FONDS DU PATRIMOINE DE L'OIM

Le Fonds du patrimoine de l'OIM a été créé pour gérer l'utilisation des legs provenant de la succession de particuliers. Sa gestion est assurée par un groupe de surveillance comprenant des représentants du Siège et des structures hors Siège. Les critères qui régissent l'utilisation des fonds sont de nature générale, même s'il a été tenu compte des prescriptions particulières des bienfaiteurs. Ils seront actualisés à l'avenir selon qu'il conviendra.

Critères régissant l'utilisation des fonds

Conformément aux prescriptions particulières des bienfaiteurs, une partie des fonds a été réservée pour la fourniture d'une aide à des réfugiés, des demandeurs d'asile et autres migrants vulnérables qui répondent à certains critères d'admissibilité, sous la forme de bourses d'études destinées à faciliter leur intégration. La part du Fonds qui n'est pas réservée à cet effet sera gérée dans le cadre des mécanismes de financement existants, y compris le mécanisme d'assistance humanitaire aux migrants en détresse et le Fonds d'assistance global.

Administration

Le solde minimum du Fonds s'élèvera à 10 000 dollars É.-U.. Ce montant doit permettre de maintenir le Fonds en activité pour qu'il puisse recevoir des dons analogues à l'avenir, et de préserver le legs des bienfaiteurs.

Les montants prélevés sur le Fonds seront plafonnés à 10 000 dollars É.-U. par personne, ou à 30 000 dollars É.-U. par dossier (concernant plus de trois personnes).

La gestion et le fonctionnement du Fonds seront conformes aux dispositions du Règlement financier de l'OIM. Les propositions d'utilisation des crédits seront présentées dans le Programme et Budget.

La situation du Fonds sera présentée une fois par an dans les états financiers vérifiés de l'Organisation. Le rapport de situation comprendra des informations sur : a) les montants disponibles ; b) les montants versés ; c) les intérêts acquis au cours de l'année ; et d) le solde en fin d'exercice.

Les objectifs et critères d'admissibilité feront l'objet d'un examen périodique.

Affectation des fonds

L'affectation des fonds relève de la responsabilité générale du groupe de surveillance. C'est lui qui procède à l'examen initial de toutes les demandes de financement, afin de s'assurer que l'utilisation envisagée des fonds répond aux objectifs et aux critères établis. Après quoi, il soumet au Directeur général une recommandation pour examen et approbation.

Le Fonds servira principalement à financer une aide directe aux bénéficiaires, à l'exclusion de toutes dépenses administratives ou de personnel.

En juillet 2024, le solde du Fonds s'élevait à 1 847 631 dollars É.-U..

FONDS DE PRÊT AUX RÉFUGIÉS

Le Fonds de prêt aux réfugiés, créé en application de la résolution n° 210 du 12 mai 1960, permet le financement, en tout ou en partie, des coûts de transport des réfugiés et des services connexes, en accordant des prêts sans intérêt à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des pays de réinstallation. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs répondants.

Quelque 160 000 personnes devraient solliciter le Fonds de prêt en 2025. Le tableau ci-après indique les ressources disponibles pour 2025, ainsi que le solde escompté en fin d'exercice.

	<u>Prévisions pour 2025</u> <u>en dollars É.-U.</u>
<u>Ressources</u>	
Report de l'exercice 2024	30 000 000
Contributions du Gouvernement des États-Unis	775 094 000
Remboursement des billets à ordre par les réfugiés	30 795 000
Recettes provenant des réfugiés finançant eux-mêmes leurs déplacements et autres revenus	10 000
Intérêts créditeurs	10 000
Intérêts retournés au Trésor des États-Unis	(10 000)
	<hr/>
<u>Total des ressources</u>	835 899 000
	<hr/>
<u>Besoins estimatifs</u>	785 899 000
	<hr/>
Solde estimatif à reporter en fin d'exercice	<u>50 000 000</u>

FONDS DE DOTATION SASAKAWA

Le Fonds de dotation Sasakawa a été créé en 1990 aux fins de :

- a) Promouvoir l'expansion des programmes de transfert de ressources humaines dans toutes les régions du monde, particulièrement dans la région Asie-Pacifique, ainsi que d'autres activités de migration pour le développement ;
- b) Œuvrer à la bonne compréhension et à l'analyse des migrations, et ;
- c) Répondre aux besoins migratoires qui se font jour dans les situations d'urgence et autres situations humanitaires.

En vertu de l'accord de dotation conclu avec la Fondation, le capital du Fonds doit rester intact en tout temps, et seuls les intérêts qu'il produit peuvent être utilisés pour financer des activités.

	<u>Prévisions pour 2025</u> <u>en dollars É.-U.</u>
<u>Compte de capital</u>	
Solde au début de l'exercice	2 000 000
Solde du compte de produits (voir ci-dessous)	<u>0</u>
<u>Total du Fonds en fin d'exercice</u>	<u>2 000 000</u>
 <u>Compte de produits</u>	
Solde au début de l'exercice	0
Intérêts créditeurs produits durant l'exercice	80 000
Allocation des intérêts créditeurs à des projets*	<u>(80 000)</u>
<u>Solde en fin d'exercice</u>	<u>0</u>
 * Allocation à des projets prioritaires	 80 000 dollars É.-U.

FONDS D'ENTRAIDE SPÜHLER

Ce Fonds a été créé après la réception d'un héritage de Mme Helena Verena Spühler, ancien membre du personnel de l'OIM.

Il est géré par le Comité de l'Association mondiale du personnel, en coordination avec l'Administration, selon les critères énoncés ci-après.

Critères régissant l'activation du Fonds Spühler :

- Le Fonds apporte, en cas de décès d'un membre du personnel de l'OIM en activité (tel que défini par le Statut et le Règlement du personnel), un soutien à son conjoint ou au partenaire avec lequel il existe un arrangement de cohabitation.
- Toute demande d'aide au titre du Fonds doit être soumise par écrit au Comité de l'Association mondiale du personnel, qui décide d'y donner suite ou non – au besoin, après consultation de l'Administration, qui sera invitée à verser un montant équivalent à la contribution allouée par le Comité.
- Une décision est prise dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la réception de la demande.
- Le Fonds alloue au maximum 1 000 dollars É.-U. par cas. Ce nouveau plafond a été introduit au début de 2022 en considération du nombre croissant de demandes et du montant limité des fonds disponibles.
- À titre exceptionnel, un montant supérieur à 1 000 dollars É.-U. peut être alloué si le Comité et l'Administration le décident d'un commun accord. Tout dépassement doit être couvert par d'autres sources de financement, telles que le Fonds de solidarité du Comité.
- Le total des montants alloués chaque année par le Fonds est limité à 15 000 dollars É.-U.. Les intérêts perçus sont portés au crédit du Fonds en fin d'exercice.

En juillet 2024, le solde du Fonds s'élevait à 64 907 dollars É.-U..

ANNEXE III – CONSIDÉRATIONS LIÉES AUX DEVICES ÉTRANGÈRES DANS LE PROGRAMME ET BUDGET

Selon le Règlement financier de l'OIM, la partie administrative du budget est exprimée en francs suisses, et la partie opérationnelle en dollars des États-Unis (dollars É.-U). L'OIM, du fait de sa présence dans toutes les régions du monde, reçoit et dépense ses fonds dans un grand nombre de monnaies, exposant les budgets concernés à des fluctuations des taux de change.

Compte tenu des fluctuations de change actuelles, et conformément aux orientations prospectives en matière de politique budgétaire, les taux de change enregistrés pour quelques-unes des grandes monnaies utilisées par l'OIM sont les suivants :

Euro/dollar É.-U. : 1,14

Livre sterling/dollar É.-U. : 1,36

Dollar É.-U./dollar canadien : 1,36

Dollar australien/dollar É.-U. : 0,70

Les effets éventuels des fluctuations des taux de change sur la partie administrative du budget sont largement neutralisés par le fait que les recettes et une part importante des dépenses sont libellées dans la même monnaie, à savoir le franc suisse.

Cependant, la situation est bien plus complexe en ce qui concerne la partie opérationnelle du budget, étant donné la grande variété des monnaies dans lesquelles les fonds sont reçus et dépensés dans les différents endroits. La Division de la trésorerie surveille étroitement la position nette de change de l'OIM et intervient sur le marché des changes de manière à ce que celle-ci et les besoins de financement soient aussi proches que possible d'une position de couverture naturelle.

Les fluctuations de change peuvent présenter des risques financiers lorsque les fonds alloués à un projet sont libellés dans une monnaie autre que les dépenses qu'ils sont censés couvrir. Pour réduire l'exposition au risque de manquer de fonds en raison de fluctuations de change défavorables, l'OIM surveille étroitement et gère minutieusement ses projets. Le risque est réduit et la surveillance est facilitée par le fait que les recettes et les dépenses de certains des plus grands projets sont généralement libellées dans la même monnaie, si bien que ceux-ci sont naturellement couverts.

ANNEXE IV – PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET – EFFECTIFS/ DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

NOTE EXPLICATIVE

Les dépenses administratives et de personnel prévues pour la partie opérationnelle du budget tiennent compte des coûts de l'infrastructure administrative nécessaire pour mettre en œuvre, au niveau projeté, les activités opérationnelles de l'Organisation.

Les dotations en effectifs et les coûts correspondants imputables sur le budget de projets spécifiques d'opérations sont compris dans les fonds des projets et établis sur la base des activités projetées et du financement confirmé. La structure des effectifs et les structures administratives sont subordonnées au niveau d'activité et de financement et, de ce fait, fluctuent constamment.

La structure des effectifs et les structures administratives financées par les RSO sont indiquées à part, dans le tableau des effectifs.

PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET	Montants retraités pour 2024										Estimations pour 2025																			
	Revenus de soutien opérationnel					Fonds des projets					Total					Revenus de soutien opérationnel					Fonds des projets					Total				
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs		Coût total			Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs		Coût total							
	P	NO/G	P	NO/G	autres	P	NO/G	P	NO/G	autres	P	NO/G	P	NO/G	autres	P	NO/G	P	NO/G	autres	P	NO/G	P	NO/G	autres					
Siège (suite)																														
Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes																														
Gestion administrative et financière																														
Finances et comptabilité	3	1	864 100	2	215 800																									
Budget	14	3	3 264 000	14	1 282 000																									
Trésorerie	6	1	569 000	1	123 100																									
Politiques et coordination en matière financière	3		1 143 500	2	151 500																									
Services communs	5.5	9	1 154 000	2	1 154 000																									
Bâtiment du Siège	1	1	505 000																											
Services consultatifs et gestion des ressources humaines	1	1	526 000	2	384 000																									
Politiques de ressources humaines	1	1	189 000																											
Structuration organisationnelle et classement	4	1	846 000	1	266 500																									
Gestion intégrée des talents	2		475 000	1	90 900																									
Technologies de l'information et de la communication	9	6	2 831 100	1	276 900																									
Sécurité de l'information et gestion des risques	2		395 000	1	132 000																									
Applications et solutions	2.5		727 200	9	1 686 500																									
Stratégie, gestion des ressources et gouvernance informatique	4	1	1 178 000	2	191 700																									
Chaîne d'approvisionnement	9		1 964 000	2	235 100																									
Santé et sécurité au travail	2	1	548 100																											
Bien-être du personnel	1	1	798 000																											
Gestion du changement	1		133 000																											
Cadre de gouvernance interne	4		853 000																											
Services partagés à l'échelle mondiale																														
Durabilité environnementale	2		337 000	2	337 000																									
Efficience des Nations Unies																														
Comité de l'Association mondiale du personnel	1		320 000	1	77 900																									
Total - Siège	247	45	58 821 000	126	14 182 224 300	373	59	77 045 300	364	68	88 405 000	98	8	12 120 600	462	76	100 525 600													
Centres administratifs																														
Centre administratif de Manille	17	272	12 615 100	10	234	9 836 600	27	506	22 451 700	327	16 222 920	8	165	7 065 500	26	492	23 288 420													
Centre administratif de Panama	6	49	3 736 700	1	59 800		6	50	3 796 500	7	4 219 900				7	50	4 219 900													
Total - Centres administratifs	23	321	16 351 800	10	235	9 896 400	33	556	26 248 200	25.25	377	20 442 820	8	165	7 065 500	33	542	27 508 320												

	Montants retraités pour 2024												Estimations pour 2025											
	Revenus de soutien opérationnel						Fonds des projets						Revenus de soutien opérationnel						Fonds des projets					
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total			
	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G		
PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET																								
BUREAUX EXTÉRIEURS																								
Bureaux mondiaux																								
	5	19	3 886 600	18	1 850 200	5	37	5 736 800	12	25	6 072 000	1	24	4 262 900	13	49	10 334 900							
	4.5	15.6	4 955 300	3	3 781 700	7.50	35.55	8 737 000	3	19.55	5 862 100	30	127	29 527 000	33	147	35 389 100							
	9.5	34.6	8 841 900	3	5 631 900	12.5	72.6	14 473 800	15	44.55	11 934 100	31	151	33 789 900	46	196	45 724 000							
Bureaux régionaux																								
	13	7	3 933 100	2	1 425 500	15	14	5 358 600	22	20	5 948 500	1	6	1 039 600	23	26	6 988 100							
	13	4	2 840 400	3	1 639 400	16	13	4 479 800	19	23	4 636 500	4	7	1 349 800	23	30	5 986 300							
	14	10	3 684 600	12	48	3 984 900	26	58	7 679 500	20	22	5 224 400	15	16	2 676 000	35	38	7 900 400						
	18	9	4 410 800	33	84	9 916 800	51	93	14 327 600	19	21	5 516 500	15	57	5 186 400	34	78	10 702 900						
	19	21	5 390 400	1	3	343 200	19	21	5 390 400	25	17	5 933 500	25	17	5 933 500	25	17	5 933 500						
	19	11	5 488 400	1	3	343 200	20	14	5 831 600	20	21	6 843 600	1	81	81 300	21	21	6 924 900						
	96	62	25 747 700	51	17 319 800	147	213	43 067 500	125	124	34 103 000	36	86	10 333 100	161	210	44 436 100							
Bureaux indépendants délocalisés																								
	4		520 000			4		520 000	18		3 123 000				18		3 123 000							
	6	3	1 135 000			6	3	1 148 100	6	3	1 148 100				6	3	1 148 100							
	10	3	1 655 000			10	3	1 655 000	29	3	4 984 000				29	3	4 984 000							
Bureaux sous-régionaux																								
	3	4	1 395 200			3	4	1 395 200	5	5	1 949 200				3	5	562 500							
	2	3	856 300	9	11	1 879 200	11	14	2 735 500	5	5	1 396 200	3	2	663 500	8	7	2 059 700						
	5	7	2 251 500	9	11	1 879 200	14	18	4 130 700	10	10	3 345 400	3	5	1 226 000	13	15	4 571 400						
Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique)																								
	13	3.5	3 216 300	1	135 100	14	4.5	3 351 400	13	3.5	3 360 000				13	4	3 360 000							
Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba (Éthiopie)																								
	1	2	405 300	48	607	23 406 400	49	609	23 811 700	5	2	1 149 700	5	8	907 000	10	10	2 056 700						
Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations (République-Unie de Tanzanie)																								
	2	2	621 700	1	190 000	3	3	811 700	2	2	638 500				1	99 400	737 900							
Institut mondial des données																								
	16	1	3 176 000	13	2 134 000	29	1	5 310 000	16	2	3 423 100	13		1 467 900	29	2	4 891 000							
	32	8.5	7 419 300	63	25 865 500	95	617.5	33 284 800	36	9.5	8 571 300	18	9	2 474 300	54	19	11 045 600							
Bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation																								
	1	1.5	444 900	2	42	4 494 000	3	43.5	4 938 900	1	5	868 800				16	1 820 300	2 689 100						
	1	0.5	169 500	22	1 974 100	0.5	22.5	2 143 600	1	3.5	408 600	22	22	1 933 800	26	26	2 342 400							
	1	5	801 400	2	182	15 890 900	3	186.5	16 692 300	2	6	1 256 800	46	371	23 886 100	48	377	25 142 900						
	2	2	724 600	1	4	447 300	6	6	1 171 900	1	6	1 013 100	1	1	113 000	1	7	1 126 100						
	1	2	853 100	18	635 400	1	20	1 488 500	1	5	978 200	9	297	297 500	1	14	1 275 700							
	2	2	148 700	6	43	3 586 500	6	44.5	3 735 200	3	5	1 176 600	2	29	2 416 700	5	34	3 593 300						
	5.5	12	3 198 200	12	313	27 293 600	17.5	325.0	30 491 800	9	32.5	6 101 100	49	44.9	30 581 500	58	48.2	35 682 600						

	Estimations pour 2025																	
	Revenus de soutien opérationnel						Fonds des projets						Total					
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Coût total					
	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G				
Bureaux de pays à fonctions de coordination																		
Argentine (y compris liaison avec la Conférence sud-américaine sur la migration)																		
Barbade																		
Belgique																		
Bosnie-Herzégovine																		
Cameroun																		
Fidji																		
Gambie																		
Géorgie																		
Ghana																		
Grèce																		
Guinée																		
Inde																		
Italie																		
Kazakhstan																		
Madagascar																		
Maurice																		
Micronésie (États fédérés de)																		
Sénégal																		
Sri Lanka																		
Suisse																		
Total partiel	12	4	4 030 400	93	1 102	51 799 000	105	1 106	55 829 400	24,5	10,5	6 713 400	74	1 441	68 419 800	99	1 452	75 133 200
Bureaux de pays																		
Afghanistan																		
Albanie																		
Algérie	1,5		21 000	17	45	9 792 300	17	45	9 792 300	0,25		102 000	24	41	10 176 800	24	41	10 278 800
Angola			385 000	2	11	449 400	3,5	11	470 400	1,75		16 000	11	81	5 116 000	11	81	5 132 000
Arménie			54 000	4	4	113 700	1	4	167 700	1,75		387 000	4	37	2 043 700	6	37	2 440 700
Aruba			33 000	1	19	554 400	1	19	587 400			54 000	2	18	707 700	2	18	736 700
Autriche	0,5	0,5	181 400	32	32	2 545 900	0,5	32,5	2 727 300	0,75	0,75	276 300	1	50	4 497 800	1	51	4 774 100
Azerbaïdjan			10 000	1	13	313 400	1	13	323 400			10 000	1	17	653 700	1	17	663 700
Bahamas			166 800	7	14	1 680 000	7,5	14,5	1 846 800	0,75	0,75	215 200	2	10	774 400	3	11	989 600
Bangladesh			192 000	41	331	12 263 000	41	331	12 263 000	0,75	0,75	264 800	41	416	15 002 500	416	416	15 002 500
Biélorus	1		56 100	1	15	347 400	1	16	403 500	0,75	1,5	82 000	1	14	387 600	1	16	469 600
Belize			16 000	1	4	337 300	1	4	337 300			15 000	1	6	921 600	1	6	921 600
Bénin			74 000	7	7	237 800	7	7	253 800			73 600	7	7	229 100	7	7	244 100
Bolivie (État plurinational de)			64 900	3	3	57 600	1	3	122 500			15 000	1	9	402 100	1	9	475 700
Botsvana			59 100	2	2	58 800	2	2	117 900			108 300	18	18	684 700	18	18	730 000
Bulgarie	1		30 000	4	21	1 553 600	4	21	1 583 600	1,5	1,5	30 000	2	14	965 700	2	14	995 700
Burkina Faso			16 500	10	109	3 542 000	10	109	3 542 000			6 000	10	113	3 672 600	10	113	3 672 600
Burundi			5 000	3	34	1 728 300	3	34	1 733 300				2	39	1 603 700	2	39	1 603 700
Cabo Verde			196 400	6	48	2 555 700	6	48	2 752 100	1,5	1,5	288 400	13	163	5 465 600	13	163	5 465 600
Cambodge																		
République centrafricaine																		
Tchad																		
Chili																		

Bureaux de pays (suite)	Montants retraités pour 2024										Estimations pour 2025																			
	Revenus de soutien opérationnel					Fonds des projets					Total					Revenus de soutien opérationnel					Fonds des projets					Total				
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs		Coût total			Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs		Coût total		
	P	NO/G	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	
Chine, y compris la Région administrative spéciale de Hong Kong	1	2	920 500	3	11	1 140 900	4	13	2 061 400	1	2	917 200	1	6	645 700	2	8	1 562 900												
Colombie	1		189 500	9	268	10 691 900	10	268	10 881 400	1.5		350 000	28	653	25 962 500	30	653	26 312 500												
Comores																														
Costa Rica	1		180 000	18	172	9 068 500	19	172	9 248 500	0.75		109 000	21	310	17 909 500	22	310	18 018 500												
Côte d'Ivoire				9	29	2 294 300	9	29	2 294 300				4	32	1 526 900	4	32	1 526 900												
Croatie		1	86 200	2		125 500	3		211 700	1.5		110 500	1	12	622 900	14		733 400												
Cuba		1	48 800			8 000	1		56 800			48 700			5 900	1		54 600												
Curaçao																														
Chypre	1		104 000			3 200	1		107 200	1.5		216 000	1	66	2 608 400	68		2 824 400												
Tchéquie	1		91 600			18 000	2		109 600	1.5		150 600	4		128 900	6		279 500												
République démocratique du Congo				28	112	7 492 800	28	112	7 570 700			66 900	6	29	2 108 800	6	29	2 175 700												
Djibouti		1	55 000	4	35	1 538 300	4	36	1 593 300	1		54 000	2	25	1 088 400	2	26	1 142 400												
Dominique			95 000			47 000	5		142 000			85 000	5		54 100	5		139 100												
République dominicaine			39 700	1	13	514 900	1	13	554 600			39 700	1	40	600	1	40	80 300												
Équateur	1		233 200	10	333	11 153 800	11	333	11 387 000	0.75		350 200	15	313	11 608 600	16	314	11 958 800												
Égypte				12	117	5 952 700	12	117	5 952 700				12	156	8 352 500	12	156	8 352 500												
El Salvador			2 800	18	311	18 776 900	18	311	18 779 700	0.75		191 700	25	333	19 019 500	25	333	19 019 500												
Érythrée	0.5		150 000			25 600	0.5		175 600						5 100	1		196 800												
Estonie			20 000						20 000			20 000	3		131 700	3		151 700												
Eswatini			66 300			95 200	2		161 500			62 000			57 500	1		119 500												
Éthiopie			68 500						68 500			68 500	26		23 437 400	26		23 505 900												
Finlande		1	183 400			1 889 700	26		2 083 100			160 500	1		1 547 400	1		1 707 900												
France	0.5	1	194 500			1 967 100	25		2 161 600	1		322 100	20		1 541 200	20		1 863 300												
Gabon			10 000						10 000			9 000			1 000			10 000												
Grenade	0.5		119 500	9	116	9 642 000	9.5	116	9 761 500	0.75		158 700	13	237	13 908 400	14	237	14 067 100												
Guatemala			26 700			10 000			36 700			26 700			106 200	2		132 900												
Guinée-Bissau																														
Guyana																														
Haïti			46 500	13	189	5 274 500	13	189	5 321 000			46 500	9	61	2 837 200	9	61	2 883 700												
Honduras			34 000			4 608 600	119		4 642 600			32 000	3	114	4 559 400	3	114	4 591 400												
Hongrie		1	69 900			11 300	1		81 200			115 600			13 000			128 600												
Indonésie			20 000	13	198	9 228 400	13	198	9 248 400			19 000	13	219	10 518 000	13	219	10 537 000												
Iran (République islamique d')				2	21	2 056 900	2	21	2 056 900				3	33	2 287 000	3	33	2 287 000												
Iraq	1		254 000	73	265	16 839 900	74	265	17 093 900	1.5		392 000	61	240	13 926 900	63	240	14 318 900												
Irlande	1		144 000			761 200	1	21	905 200	1.5		313 500	2	28	1 315 500	2	28	1 629 000												
Jamaïque			51 000			32 700	2		83 700			49 700	2		55 200	2		104 900												
Jordanie	1		230 000	47	393	37 908 200	48	393	38 138 200	1.5		339 050	61	547	40 780 200	63	547	41 119 250												
Kenya				22	267	15 916 400	22	267	15 916 400				2.5	422	24 308 800	2.5	422	24 308 800												
Koweït	0.5	0.5	156 000			275 600	0.5	3.5	431 600	0.75		225 000	1		144 100	1		389 100												
Kirghizistan			30 000			479 000	11		509 000			30 000	18		628 500	18		658 500												
République démocratique populaire lao	1		200 800	1	13	389 500	2	13	590 300	0.75		186 200	3		74 300	3		260 500												
Lettonie			10 000			93 500	2		103 500			10 000	1		43 400	1		53 400												

	Estimations pour 2025																
	Revenus de soutien opérationnel						Fonds des projets						Total				
	Revenus de soutien opérationnel			Fonds des projets			Revenus de soutien opérationnel			Fonds des projets			Total				
	Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres		P	NO/G	Coût total		
P	NO/G		P	NO/G		P	NO/G		P	NO/G							
Bureaux de pays (suite)																	
Liban			5 000	10	91	9 162 600	10	91	9 167 600			8	106	10 851 100	8	106	10 851 100
Lesotho			66 000	1	3	198 000	1	3	264 000			5	5	182 600	5	5	246 100
Libéria			50 000	5	5	183 400	5	5	233 400			8	8	242 000	1	8	292 000
Libye	1		327 500	19	76	8 757 500	20	76	9 085 000	1.5		11	44	4 942 900	13	44	5 356 900
Lituanie			15 000	8	8	322 300	8	8	337 300			17	17	882 000	17	17	895 800
Malawi			213 700	4	27	808 900	1	27	808 900			6	43	1 990 000	6	43	1 990 000
Malaisie	1		25 000	1	5	310 900	1	5	335 900	1.5		7	96	4 418 900	9	96	4 739 850
Maldives			3 300	10	68	4 536 400	10	68	4 539 700			8	74	3 735 700	8	74	3 735 700
Mali			38 000	2	2	108 800	2	2	146 800			1	1	64 800	1	1	97 800
Malte			21 200	3	11	924 300	3	11	945 500			4	5	375 600	2	5	375 600
Mauritane			264 200	14	121	8 048 100	15	121	8 312 300	2		4	18	1 246 900	4	18	1 261 100
Mexique	1		19 000	1	27	1 215 800	1	27	1 234 800			4	24	1 507 100	4	24	1 524 100
Mongolie			30 000	1	23	981 000	1	23	1 011 000			5	54	2 952 300	5	54	3 001 900
Monténégro			57 600	2	27	1 073 800	2	27	1 131 400			18	95	4 101 400	18	95	4 101 400
Maroc			2 000	5	93	2 219 900	5	93	2 221 900			13	107	3 231 700	13	107	3 231 700
Mozambique			40 000	3	3	109 200	3	3	149 200			7	7	423 700	7	7	461 700
Myanmar			600	4	147	3 069 900	4	147	3 070 500			2	101	2 517 700	2	101	2 517 700
Nambie			277 400	3	70	6 132 300	4	70	6 409 700	1.5		3	73	6 441 400	5	73	6 831 800
Nauru			10 900	9	9	297 100	9	9	308 000			12	12	318 200	12	12	430 100
Népal			129 500	62	236	7 935 300	62	236	8 064 800			45	292	8 276 600	45	292	8 406 100
Pays-Bas (Royaume des)	1		22 000	1	36	1 061 800	1	36	1 083 800	0.25		18	256	11 406 500	18	256	11 480 750
Nicaragua			153 000	16	338	15 270 100	16	338	15 270 100	0.25		18	306	11 351 000	18	306	11 414 000
Niger			5 000	1	4	211 200	1	4	216 200			1	4	246 700	1	4	249 200
Nigéria			101 000	1	14	879 100	1	14	980 100			20	20	1 062 000	20	20	1 062 000
Norvège			11 400	1	5	380 500	1	5	391 900			1	4	262 800	1	4	274 200
Macédoine du Nord	0.5		150 800	13	13	473 400	13	13	624 200	0.75		1	4	150 400	1	4	372 650
Pakistan			235 600	6	180	7 478 100	7	180	7 713 700	1.5		6	63	5 841 900	8	63	6 201 900
Palaos			24 300	7	160	3 634 700	7	160	3 659 000			5	153	3 519 600	5	153	3 536 300
Panama			254 300	5	194	12 964 800	6.5	194	13 219 100	1.75		21	309	19 718 800	23	309	20 102 600
Papouasie-Nouvelle-Guinée			83 500	14	14	832 300	14	14	832 300	1.5		16	16	979 300	16	16	1 158 300
Paraguay			492 700	13	105	26 670 500	15	105	27 163 200	1.5		35	51	12 567 400	37	51	12 890 400
Pérou	1		183 400	10	73	3 645 400	10.5	73.5	3 828 800	0.75		7	41	1 664 100	8	42	1 901 100
Philippines	1.5		102 400	1	20	459 000	21	20	561 400	0.75		11	11	290 400	13	11	448 300
Pologne			211 700	1	29	1 904 400	1.5	29.5	2 116 100	0.75		1	25	1 728 900	2	26	2 009 400
Portugal																	
Qatar	2																
République de Moldova	0.5																
Roumanie	0.5																
Fédération de Russie																	

PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET

ANNEXE V – MOUVEMENTS ESTIMATIFS

Service	Programme/Projet	Région d'origine	Pays de destination																								
			Total	Etats-Unis	Canada	Australie	Royaume-Uni	Nouvelle-Zélande	Belgique	Bulgarie	Croatie	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Islande	Irlande	Italie	Luxembourg	Pays-Bas (Royaume des)	Norvège	Portugal	Roumanie	Espagne	Suède		
Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	Aide à la réinstallation	Afrique	78 419	36 000	27 323	3 275	772	300	664	40	20	1 089	7 418							339	550	354			275		
		Moyen-Orient	60 678	39 996	6 209	4 962	219	300	322			35	324	3 450		856	270			280	235		70		3 150		
		Amérique latine et Caraïbes	41 504	40 000	825	529		150																			
		Amérique du Nord	37	37																							
		Asie et Océanie	53 576	27 234	10 099	7 344	2 163	750						3 334			2 430						142				
		Europe	26 345	17 000	4 622		254							450	3 000						470	315	204	30			
		Autre (pays de départ indéterminés)	5 263			265	186				107	100	400	48	1 155	208	144			10	135	100				1 450	
		Total partiel	265 822	160 230	49 115	16 375	3 594	1 500	1 093	100	100	440	103	3 018	17 410	230	1 000	2 700	10	1 224	1 200	700	100	4 600	900		
		Programmes concernant les situations d'urgence et d'après-crise	Assistance humanitaire aux migrants en détresse	Autre (pays de départ indéterminés)	400																						
				Total partiel	400																						
Intervention d'urgence en faveur de populations déplacées	87 610																										
Programmes concernant les situations d'urgence et d'après-crise - Total		Afrique	87 610																								
		Moyen-Orient	4 200																								
Total partiel			93 210																								
Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise - Total			359 432	160 230	49 115	16 375	3 594	1 500	1 093	100	440	103	3 018	17 410	230	1 000	2 700	10	1 224	1 200	700	100	4 600	900			

suite en page suivante

Service	Programme/Projet	Région d'origine	Pays/Régions de destination													
			Total	Canada	Royaume-Uni	Espagne	Chili	Australie	Etats-Unis	Finlande	Allemagne	Italie	France	Argentine	Pays-Bas (Royaume des)	
Migration assistée ^a	Immigration et visas ^b	Afrique	14	5				273	3	6						
		Asie et Océanie	534	25	24		64	54	21	76		4	3	8	25	
		Europe	2 113				410	19			18		114			
		Amérique latine et Caraïbes	1 113	54	136	701	38	84	271	7	221	198	256	19	30	
		Moyen-Orient	3				5				2					
		Amérique du Nord	295				61							19		
		Total partiel	4 072	84	160	701	573	435	295	89	241	202	259	160	55	
Mouvements de migrants qui financent eux-mêmes leur voyage		Afrique	2 549	1 626	453	227	103	57	52	2	14			11	1	
		Asie et Océanie	176	21	1		102	17	4	1	1		8	3		
		Europe	32	2			9	4		2	1		7	1	3	
		Amérique latine et Caraïbes	47		8		3	1	5	1	17		1			
		Moyen-Orient	24	3			7		2	9	3					
		Total partiel	2 828	1 652	462	227	221	81	55	22	20	17	16	15	4	
		Migration assistée - Total	6 900	1 736	622	928	794	516	350	111	261	219	275	175	59	

Service	Programme/Projet	Région d'origine	Pays/Régions de destination													
			Norvège	Suède	Danemark	Bresil	Chypre	Irlande	Nouvelle-Zélande	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Asie et Océanie	Europe		
Migration assistée ^a	Immigration et visas ^b	Afrique							24							
		Asie et Océanie							3	1	2				97	
		Europe														
		Amérique latine et Caraïbes				76	54	60	29	13	1	220	43	195		
		Moyen-Orient														
		Amérique du Nord														
		Total partiel				76	54	60	56	14	3	220	43	292		
Mouvements de migrants qui financent eux-mêmes leur voyage		Afrique									1				2	
		Asie et Océanie	3	1						15			2		1	
		Europe														
		Amérique latine et Caraïbes													2	4
		Moyen-Orient														
		Total partiel	3	3	3					15	1	2	2	7		
		Migration assistée - Total	3	3	3	76	54	60	56	29	4	222	45	299		

^a Mouvements estimatifs sur la base des mouvements enregistrés en 2024.

^b Les mouvements au titre des activités d'immigration et visas concernent principalement la fourniture de services d'aide au transport et de services connexes destinés à faciliter le voyage des personnes qui ont besoin d'une assistance en matière de migration internationale.

Service	Programme/Projet	Région d'origine ^a	Pays/Régions de destination ^b													Autres pays en/au				
			Libye	Niger	Tunisie	Algérie	Allemagne	Yémen	Djibouti	Grèce	Belgique	Maroc	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe		
Migration régulée	Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite	Afrique	38 310	14 124	2 082	5 407	1 496	648	748	40	59	233	11 844	926	151	251	301			
		Moyen-Orient	620	109	73					22	13		23	211	41		92	36		
		Amérique latine et Caraïbes	3 564	2			2			2	48	1	6	44	3 088	8	8	363		
		Amérique du Nord	283		13								14		215	7	7	34		
		Asie et Océanie	3 359	912	78	6				76	37	10	63	164	244		1 499	270		
		Europe	1 742	1	12		12			562	142		36	35	440		26	476		
		Total partiel	47 878	15 148	2 082	5 583	1 502	14	648	748	702	299	244	11 986	1 380	4 179	1 883	1 480		
		Alde au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	Afrique	54 979	9 198	15 451	5 537	6 350	460	3 554	2 967	102	135	2 113	5 862	272	1	128	2 849	
			Moyen-Orient	1 438	12		1	513	18			100	48					88	658	
			Amérique latine et Caraïbes	5 990				261				22	1 266	1	15	4	2 516	1	22	
Amérique du Nord	163					48							6		51	17	41			
Asie et Océanie	6 118		2 332		57	18	447	172	2	274	212	24	64	135		431	1 950			
Europe	10 958				1	5 056			2 146	547			43		3	25	3 137			
Total partiel	79 646	11 542	15 451	5 596	6 368	6 785	3 744	2 969	2 644	2 208	2 138	5 990	411	2 571	1	711	10 517			
Migration régulée – Total		127 524	26 690	17 533	11 179	7 870	6 799	4 392	3 717	3 346	2 507	2 382	17 976	1 791	6 750	1	2 594	11 997		

^a La région d'origine désigne le point de départ du migrant. Il s'agit généralement de son pays d'origine, dans lequel l'OIM l'aide à retourner.

^b Les pays ou régions de destination désignent les pays ou régions au départ desquels un migrant demande à bénéficier d'une aide au retour et à la réintégration et à partir desquels une aide au retour lui est fournie.